

*Evaluation des opérations d'aide budgétaire de la
Commission Européenne à la Tunisie
entre 1996 et 2008*

Rapport Final

Volume 2

Mars 2011

Evaluation pour la Commission Européenne





DRN
Italy



Belgium

Aide à la Décision
Economique, Belgique



PARTICIP GmbH,
Allemagne



Deutsches Institut für
Entwicklungspolitik,
Allemagne



OverseasDevelopment
Institute, Royaume-
Uni



European Institute for
Asian Studies, Belgique



Instituto Complutense
de Estudios
Internacionales,
Espagne

A consortium of
Particip-ADE-DRN-DIE-ECDPM-
ODI

c/o DRN, leading company:

Headquarters

Via Ippolito Nievo 62
00153 Rome, Italie

Tel: +39-06-581-6074

Fax: +39-06-581-6390

mail@drn-network.com

Belgium office

Square Eugène Plasky, 92
1030 Bruxelles, Belgique

Tel: +32-2-732-4607

Tel: +32-2-736-1663

Fax: +32-2-706-5442

bruxelles@drn-network.com

Contrat-cadre pour
Études d'évaluation et de synthèse de la stratégie multi-pays
thématique et régionale/au niveau national
dans le domaine de la coopération externe

LOT 4 :

Évaluation des stratégies de coopération géographique de la CE
pour les pays /régions en Asie, Amérique latine, Méditerranée du
Sud et Europe de l'Est (la zone de la nouvelle politique de
voisinage)

Réf.: EuropeAid/122888/C/SER/Multi

Demande de prestation 2008/165357/2 (EVA 2007)

*Evaluation des opérations d'aide
budgétaire de la Commission
Européenne à la Tunisie entre 1996 et
2008*

RAPPORT FINAL

Volume 2

Mars 2011

Cette évaluation a été réalisée par DRN

ANNEXES

ANNEXE 1: TERMES DE REFERENCE	1
ANNEXE 2: LISTE BIBLIOGRAPHIQUE.....	2
ANNEXE 3: LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....	11
ANNEXE 4: CONTEXTE NATIONAL	20
ANNEXE 5: APERÇU DE LA COOPERATION UE-TUNISIE ENTRE 1995 ET 2008	27
ANNEXE 6: METHODOLOGIE DE L'EVALUATION	41
ANNEXE 7: INVENTAIRE DES OPERATIONS D'AB EN OBJET.....	52
ANNEXE 8: FICHES DES OPERATIONS D'AB.....	54
ANNEXE 9: COOPERATION DES AUTRES BAILLEURS DE FONDS EN TUNISIE.....	134
ANNEXE 10: CADRE COMPETITIF DE CERTAIN PAYS MEDA	143

Annexe 1: Termes de référence



COMMISSION EUROPÉENNE

**Mise en œuvre de l'approche de l'Unité Evaluation en matière
d'évaluation d'opérations d'appui budgétaire
Etudes relatives à la coopération entre la CE et la Tunisie**

*Termes de référence
(novembre 2008)*

1. MANDAT ET OBJECTIFS

L'Unité Evaluation souhaite compléter l'évaluation de niveau national de la coopération de la Commission européenne (CE) avec la Tunisie (cf. termes de référence en annexe) par plusieurs études portant spécifiquement sur les interventions de la CE en matière d'appui budgétaire en Tunisie.

Ces études, qui devront être réalisées parallèlement à l'évaluation, répondent à un double objectif :

- mettre en œuvre (en vue d'en apprécier l'applicabilité) l'approche méthodologique publiée sur le site Internet de l'Unité Evaluation en matière d'évaluation des opérations d'appui budgétaire ; les enseignements tirés de l'application de cette approche à plusieurs opérations d'appui budgétaire, global et sectoriel (cf. 3. Champ de l'étude) donneront lieu à un rapport distinct du rapport relatif à l'évaluation de niveau national ;
- compléter les résultats de l'évaluation de niveau national par les résultats des études relatives aux opérations d'appui budgétaire retenues.

2. CONTEXTE

Depuis la signature de l'Accord d'Association entre l'Union européenne et la Tunisie en 1995, la Commission européenne a eu recours à l'appui budgétaire, global (ABG) ou sectoriel (ABS), pour financer 12 interventions représentant un montant cumulé d'engagements de 587 millions d'euros (cf. tableau ci-dessous).

Parmi ces interventions, quatre ont correspondu à des opérations d'ajustement structurel (Facilités d'Ajustement Structurel, FAS), pour un montant cumulé de 338 millions d'euros. Ces quatre opérations, menées conjointement avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement, avaient pour objectif global d'accompagner les réformes requises dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord d'Association (domaines macroéconomique et fiscal, privatisations, déréglementation du transport maritime et des ports, commerce extérieur, secteur financier, politiques sociales).

Sept parmi les huit autres opérations ont correspondu à des appuis budgétaires sectoriels.

L'instrument "appui budgétaire" est de plus en plus employé dans le cadre de la coopération entre la CE et la Tunisie. La part de l'appui budgétaire est ainsi passée de 51% des engagements pour la période de programmation MEDA I (1996-1999) à 65% des engagements pour la période MEDA II (2000-2006) puis dans le cadre de la Politique européenne de voisinage (lancée en 2004). En 2007, l'appui budgétaire a représenté 80% des décaissements liés à la coopération entre la CE et la Tunisie.

Intitulé du programme	Année de décision	Type d'appui budgétaire	Montant (millions €)	Paiements (millions €)
FAS I	1996	ABG	100	100
FAS II	1999	ABG	80	80
Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base	2000	ABS	40	39,8
Assurance maladie	2000	ABS	40	19,7
FAS III	2001	ABG	80	67,1
Appui à la modernisation du secteur portuaire	2002	ABS	20	17,8
Appui à la modernisation de l'enseignement supérieur	2003	ABS	48	46,8
FAS IV	2005	ABG	78	77,8
Appui à la réforme de l'enseignement secondaire	2005	ABS	30	17,5
PAC (programme d'appui à la compétitivité)	2006	ABG	41	9
MANFORM II (appui au secteur de la formation professionnelle)	2006	ABS	30	10
PAGBO (programme d'appui à la gestion budgétaire par objectifs)	2007	ABG	30	
TOTAL			587	485,5

3. CHAMP DES ETUDES

L'évaluation portera sur les quatre **facilités d'ajustement structurel (FAS I à IV)** ainsi que sur les trois opérations d'appui budgétaire sectoriel suivantes :

- programme d'appui à la modernisation de l'enseignement supérieur¹;
- programme d'appui à la réforme de l'enseignement secondaire ;
- programme d'appui au secteur de la formation professionnelle.

¹ Ce programme fait actuellement l'objet d'une évaluation conduite par la Délégation de la Commission européenne en Tunisie. Le Consultant est invité à prendre connaissance du rapport final de l'évaluation (qui lui sera communiqué en temps utile) et à s'appuyer autant que possible sur les informations et enseignements qu'il contient.

Concernant les FAS, outre l'étude individuelle de chaque opération, le consultant s'attachera à rendre compte de l'évolution de ce type d'appui, passé d'une approche d'ajustement structurel à une approche d'appui budgétaire.

4. DEROULEMENT ET METHODOLOGIE

Une mission préliminaire sera conduite par le consultant dès le démarrage de l'exercice. Au cours de cette mission, un séminaire introductif permettra au consultant de présenter la démarche d'ensemble ainsi que les principaux éléments de la méthode utilisée au groupe de référence local (cf. 5. Responsabilité de la gestion et du suivi de l'étude), éventuellement élargi. Au terme de la mission préliminaire, le consultant produira un rapport de démarrage qui détaillera son programme de travail pour la suite de l'exercice.

Une fois le rapport de démarrage approuvé, la mise en œuvre de l'approche méthodologique suivra les différentes étapes décrites dans les documents de référence publiés sur le site de l'Unité Evaluation.²

A l'issue de la mise en œuvre de chaque étape ou "composant" (*step or component*) de la démarche d'évaluation, le consultant soumettra à l'Unité évaluation un rapport synthétisant les premiers enseignements tirés. Chacun de ces rapports (au moins un par étape³) donnera lieu à une présentation (pour discussion) devant le groupe de référence de la CE à Bruxelles et devant le groupe de référence local.

Une note spécifique synthétisera les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'approche méthodologique pour les opérations d'appui budgétaires étudiées et proposera, le cas échéant, des recommandations visant à apporter des modifications et/ou des précisions méthodologiques à l'approche actuellement disponible.

L'ensemble des informations récoltées dans le cadre de l'étude des opérations d'appui budgétaire retenues seront en outre transmises à l'équipe chargée de l'évaluation de niveau national en vue de nourrir la partie de cette évaluation consacrée à l'instrument "appui budgétaire".

5. RESPONSABILITE DE LA GESTION ET DU SUIVI DES ETUDES

L'Unité Evaluation (AIDCO 03) est responsable de la gestion et du suivi des études, avec l'appui technique des groupes de référence (cf. 4.1 des termes de référence relatifs à l'évaluation de niveau national).

Au groupe de référence basé à Bruxelles (et composé de représentants des divers services concernés de la Commission) s'ajoutera un groupe de référence local (basé à Tunis), auxquels pourront participer des représentants de la Délégation de la CE à Tunis, du gouvernement tunisien, de la Banque Africaine de Développement et de la Banque Mondiale.

² En particulier : *Methodology for evaluations of budget support operations at country level, Issue Paper, May 2008*

³ Le consultant et l'Unité Evaluation conviendront ultérieurement de l'opportunité de présenter les résultats des opérations budgétaires étudiées de manière séparée (ce qui donnerait lieu à des rapports et réunions de groupe de référence spécifiques à chaque opération) ou, au contraire, de les présenter de manière groupée, dans le cadre de rapports et réunions portant sur l'ensemble des opérations étudiées.

Le groupe de référence de la Commission à Bruxelles et le groupe de référence local se réuniront chacun à quatre ou cinq reprises.

6. L'EQUIPE

L'équipe chargée de l'étude doit posséder une connaissance et une expérience approfondie :

- des méthodes et techniques d'évaluation en général et de l'évaluation des opérations d'appui budgétaire en particulier ;
- du programme MEDA, de la politique de voisinage, de la région Méditerranée – Afrique du Nord en général, et, si possible, de la Tunisie en particulier ;
- des domaines suivants : appui macro-économique / aide budgétaire, secteurs sociaux (en particulier le secteur de l'éducation) ;
- des langues suivantes : français, arabe (si possible). Les notes et rapports produits devront être rédigés en français.

L'Unité Evaluation recommande vivement que l'équipe comporte des experts basés dans le pays (ou dans la région), maîtrisant l'arabe (pour faciliter la collecte de données auprès d'interlocuteurs non francophones, en particulier, mais non uniquement, pendant la phase de terrain).

Conformément aux règles du contrat cadre, une déclaration d'absence de conflit d'intérêts doit être signée par chaque membre de l'équipe d'évaluation et annexée à la note de lancement.

7. CALENDRIER

La mise en œuvre de la méthodologie et les études correspondantes devront se dérouler sur une période d'une durée maximale de 12 mois, parallèlement à l'évaluation de niveau national.

Un calendrier détaillant les différentes étapes de l'évaluation et du test sera convenu avec le Consultant au démarrage de l'évaluation.

8. COUT DES ETUDES

Le coût global des études ne peut excéder 185 000€ Ce montant inclut les frais liés à l'organisation de séminaires et réunions dans le pays.

9. MODALITES DE PAIEMENT

En dérogation du contrat cadre EuropeAid/122888/C/SER/Multi, les paiements seront effectués comme suit :

- 30% du montant prévu pour l'ensemble des études seront versés après approbation du rapport de démarrage ;

- 50% à l'approbation du ou des projets de rapport(s) final(s) relatif(s) à l'ensemble des opérations étudiées (couvrant les trois étapes de l'approche méthodologique d'évaluation) et du projet de note spécifique ;
- le solde (20%) sera versé à l'approbation des versions définitives des rapports finals et de la note spécifique.

Annexe 2: Liste bibliographique

DOCUMENTS DE STRATEGIES CE – TRAITES- ACCORDS AU NIVEAU NATIONAL

- 2010 ▪ Rapport de suivi sur les progrès de mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en Tunisie, 2009
- 2009 ▪ Rapport de suivi sur les progrès de mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en Tunisie, 2008
- 2007 ▪ Document de stratégie 2007-2013 et PIN 2007-2010
- Document de stratégie 2007-2013 et PIN 2007-2010 _Annexes
- 2006 ▪ Rapport de suivi sur les progrès de mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en Tunisie, 2006
- 2005 ▪ Programme Indicatif National 2005-2006
- Protocol to the Euro-Mediterranean Agreement establishing an association between the European Communities and their Member States, of the one part, and the Republic of Tunisia, of the other part, to take account of the accession of the Czech Republic, the Republic of Estonia, the Republic of Cyprus, the Republic of Latvia, the Republic of Lithuania, the Republic of Hungary, the Republic of Malta, the Republic of Poland, the Republic of Slovenia, and the Slovak Republic to the European Union, 2005
- Note du Parlement Européen concernant la Tunisie, Février 2005
- 2004 ▪ Agreement on scientific and technical cooperation between the European Community and the Tunisian Republic, 2004
- Plan d'Action de la Politique Européenne de Voisinage en Tunisie, 2004
- Politique européenne de voisinage-Rapport sur la Tunisie {COM(2004)373 final}, mai 2004
- 2002 ▪ Document de stratégie 2002-2006 et PIN 2002-2004
- 2000 ▪ Agreement in the form of an Exchange of Letters between the European Community and the Republic of Tunisia concerning reciprocal liberalisation measures and amendment of the Agricultural Protocols to the EC/Tunisia Association Agreement, 2000
- 1998 ▪ Accord Euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part, FR *Journal officiel des Communautés européennes* L 97/2 30.3.98

➤ DOCUMENTS DE STRATEGIES CE - TRAITES- ACCORDS AU NIVEAU REGIONAL (MEDA, ENPI, EUROMED)

- 2008 ▪ Conseil de l'Union Européenne, Déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée - Paris, 13 juillet 2008
- Conclusions 7ème conférence ministérielle Euromed du commerce, Marseille, le 2 juillet 2008 et Annexes (Eléments sur processus ; Implication Secteur Privé)
- Communication from the Commission to the European Parliament and the Council. Barcelona Process: Union for the Mediterranean COM(2008) 319 (Final), May 2008
- 2007 ▪ Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP). Document de stratégie régionale (2007-2013) et Programme Indicatif Régional (2007-2013) pour le partenariat Euro-méditerranéen.
- 2006 ▪ Règlement (CE) No 1638/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 24 octobre 2006, arrêtant des dispositions générales instituant un instrument européen de voisinage et de partenariat
- Conclusions de la sixième conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'industrie,

- (Rhodes, 21 et 22 septembre 2006)
- 2005 ■ Conclusions 8ème Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères (Tampere, les 27 et 28 novembre 2006) "Conclusions de Tampere"
 - 2005 ■ Conclusions du sommet de Barcelone 10ème anniversaire du partenariat euro méditerranéen 27 et 28 novembre 2005
 - 2004 ■ Communication from the Commission to the Council on the Commission proposals for Action Plans under the European Neighborhood Policy (ENP) for Israel, Jordan, Moldova, Morocco, the Palestinian Authority, Tunisia and Ukraine, 9 December 2004
 - 2004 ■ Conclusions de la Présidence sur la conférence Euro-Méditerranéenne des Ministres des affaires étrangères (La Haye, 29-30 Novembre 2004)
 - 2003 ■ Conclusions de la Présidence sur la conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères (Naples, 2-3 décembre 2003)
 - 2001 ■ Bon de Commande Maghreb 2001. Ce document intègre la stratégie CE pour les trois pays du Maghreb pour la période 2000-2002
 - 2000 ■ Common Strategy of the European Council of 19 June 2000 on the Mediterranean region (2000/458/CFSP), 2000
 - 2000 ■ Règlement (CE) n° 2698/2000 du Conseil du 27 novembre 2000 modifiant le règlement (CE) n° 1488/96 relatif à des mesures d'accompagnement financières et techniques à la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen (MEDA II)
 - 1996 ■ Règlement (CE) n° 1488/96 du Conseil du 23 juillet 1996 relatif à des mesures d'accompagnement financières et techniques (Meda I) à la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen
 - 1995 ■ The Barcelona Declaration, 1995
 - 1994 ■ Déclaration de Marrakech , 1994
 - 1994 ■ MEDA Regional Cooperation - Overview of Programmes and projects (EC Publication)

➤ **DOCUMENTS GENERAUX SUR LA POLITIQUE DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT**

- 2005 ■ Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement
- 1997 ■ Traité instituant la Communauté européenne, *Official Journal C 340 of 10 November 1997*

➤ **DOCUMENTS PAR SECTEUR D'INTERVENTION :**

Gestion macroéconomique et réformes économiques

Programmes/ Projets EC :

- 2007 ■ Convention de financement du Programme d'Appui à la Gestion Budgétaire par Objectifs (PAGBO) (ENPI/2007/19508)
- 2005 ■ Convention de financement de la Facilité d'Ajustement Structurel IV en Tunisie (MED/2005/17322), Fiche de projet ; Dossiers de décaissement 1ère et 2ème tranche, FAS IV, Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005 & Juillet 2007 ; Rapports des missions de suivi (mai 2006, déc. 2006, mai 2007)
- 2002 ■ Convention de financement de la Facilité d'Ajustement Structurel III en Tunisie, (TUN/AIDCO/B7-410/2002/0005) ; Rapport de monitoring 2004, Synopsis du Projet ; Rapports des missions de suivi (oct. 2002, déc. 2002, mai 2003)
- 1999 ■ Convention de financement de la Facilité d'Ajustement Structurel II (TUN/B7-4100/IB/2113/98)

- 1996 ▪ Convention de financement de la Facilité d'Ajustement Structurel I (TUN/B7-4100/1B/MED/96/108) et Clauses Générales, Matrice Consolidée, Conditionnalité EU, Lettre sur le développement, Dispositions Techniques et Administratives d'exécution, Page de garde

Evaluations/Etudes CE/UE:

- 2008 ▪ Délégation de la Commission européenne à Tunis, Du processus de Barcelone à l'Union pour la Méditerranée: cadre institutionnel et acquis en matière économique, 2008
- Note sur La libéralisation des échanges EuroMed et la transition fiscale, expérience et enseignements, M. Seiderer (Expert macro-économiste - Délégation de la Commission Européenne en Tunisie),
- 2007 ▪ Dossier de décaissement FAS IV – 2ème tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007
- 2005 ▪ Dossier de décaissement 1ère tranche, FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005
- Evaluation Finale de la Facilité d'Ajustement Structurel III, 2005
- EC Budget Support: An Innovative Approach to Conditionality, DG DEV 2005
- 1999 ▪ Independent appraisal of the EC Investment Partners (ECIP) Financial Instruments, 1999
- 1997 ▪ Evaluation des programmes de coopération décentralisée, 1997

Programmes/Evaluations/Etudes Autres Bailleurs :

- 2009 ▪ BAD, Tunisie : Programmes d'Appui à la Compétitivité III (PAC III), Rapport d'achèvement
- FMI, Country Reports; Consultations Art. IV (diverses livraisons) ;
- Banque Mondiale, Intégration mondiale de la Tunisie
- 2007 ▪ FMI, Programme d'évaluation du secteur financier. Tunisie : Evaluation détaillée de la conformité aux principes fondamentaux de bale pour un contrôle bancaire efficace, 2007
- BAD, Economic and Sectoral Study- Impact of lines of credit to Tunisian Financial Institutions, 2007
- W. Ajili: « Gestion de la dette publique : Application à une petite économie en développement, la Tunisie », thèse Paris IX Dauphine, Sept. 2007 (<http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/19/49/98/PDF/These-Ajili.pdf>).
- 2006 ▪ BAD, Tunisie : Programmes d'Appui à la Compétitivité I et II, Rapport d'évaluation de performance de programmes,
- FMI, Tunisie- Mise à jour de l'évaluation de la stabilité du système financier, 2006
- 2005 ▪ Banque Internationale pour la Reconstruction et le développement, Appui Analytique au développement des Budgets par objectifs, 2005
- 2004 ▪ Banque Mondiale, Tunisia: Economic Competitiveness Adjustment Loan, Second Economic Competitiveness Adjustment Loan and Third Economic Competitiveness Adjustment Loan Projects, 2004
- Banque Mondiale, Résumé du Country Financial Accountability Assessment – CFAA, 2004
- 2002 ▪ BAD, Quatrième ligne de crédit à la Banque de Tunisie et des Emirats d'Investissement (BTEI)- Rapport d'Evaluation, 2002
- FMI, Financial System Stability Assessment, 2002

Environnement des affaires et développement du secteur privé

Programmes/ Projets EC :

- Convention de financement du Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action (P3A2)
- 2007 ▪ Convention de financement du programme d'appui à la compétitivité, (MED/2006/18438)

- 2003
 - Convention de financement du programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A), (MED/2002/5050) (et Rapport de monitoring 2004, 2005, 2006,2007, Synopsis du Projet, Response sheet) et Etat de Projets de Jumelage
 - Convention de financement du programme de modernisation industrielle, (MED/2002/4726) (et Avenant 1, Avenant 2, Rapport de monitoring 2004, 2005, 2006,2007, Synopsis du Projet, Response sheet, BSC)
- 2002
 - Convention de financement du projet d'appui à la modernisation du secteur portuaire, (MED/2002/3353) (et Avenant 1, Rapport de monitoring 2004, 2007, Synopsis du Projet, Response sheet)
- 2000
 - Convention de Financement du programme de développement du secteur privé - EURO-TUNISIE ENTREPRISE (et Avenant 1, Rapport de monitoring 2000, Synopsis du Projet, Cadre Logique, IS)
- 1998
 - Convention de Financement Appui promotion investissements extérieurs (TUN/B7/4100/IB/97/0006) (Rapport de monitoring 2006, Note de monitoring, Synopsis du Projet, Response Sheet, Cadre Logique)
 - Amélioration de la Compétitivité (TUN/B7-4100/IB/97/0097) (Rapport de monitoring 2004, 2007, Synopsis du Projet, Response Sheet)
 - Convention de Financement Assistance technique pour la privatisation, Avenant 1, Avenant 2, Avenant 3, Dispositions des DTA à un Avenant N° 2 à la Convention de Financement

Evaluations/Etudes CE/UE:

- 2008
 - Rapport sur la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise évaluation 2008 de la politique de l'entreprise et Grille d'appréciation Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise
- 2007
 - Mission d'évaluation à mi- parcours du « programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association EU – Tunisie (P3A)» et d'identification de la seconde phase (2PA) 2007/134012 – V1
- 2006
 - Evaluation mi-parcours du 'Programme de Modernisation Industrielle' en Tunisie, 2006 et Annexes
 - Evaluation of European Community Support to Private Sector Development in Third Countries, 2005
 - Seconde évaluation à mi-parcours du Programme: Assistance technique à la privatisation (TUN/B7 – 4100/IB/96/0018) et annexes:
 - Termes de référence de l'évaluation à mi-parcours (Seconde évaluation à mi-parcours)
 - Equipe d'évaluation
 - Méthodologie
 - Fiches d'Evaluation par Opération ou Etude
 - Matrice (cadre logique)
 - Synthèse du Programme de Privatisations, Restructurations et Concessions de la Tunisie
 - Statistiques sur les Opérations de Privatisation et Restructuration
 - Dispositions des DTA à un Avenant N° 2 à la Convention de Financement
 - Personnes rencontrées au cours de la mission et Documentation consultée

Programmes/Evaluations/Etudes Autres Bailleurs :

- 2009
 - World Economic Forum, Global Competitiveness Report 2009-2010 (et années précédentes) ;
 - World Economic Forum, The Africa Competitiveness Report 2009

- 2008
 - Banque Mondiale, Doing Business (plusieurs années)
 - Rapport mondial 2009-2010 du Forum mondial de Davos sur la compétitivité
 - BAD, Programme d'appui a la compétitivité I (PAC I) Rapport d'achèvement
 - BAD, Programme d'appui a la compétitivité II (PAC II) Rapport d'achèvement
 - BAD, Programme d'appui a la compétitivité III (PAC III) Rapport d'achèvement
- 2006
 - BAD, Etude économique et sectorielle : la compétitivité de l'économie tunisienne et les interventions de la banque, 2006
 - BAD, Programmes d'Appui à La Compétitivité I Et II- Rapport d'évaluation de performance de programmes, 2006
 - Nations Unies, Examen Collégial Volontaire de la Politique de concurrence Tunisie, 2006
- 2005
 - BAD, Rapport d'évaluation du Programme d'Appui à la Compétitivité III, 2005
- 2004
 - Rapport Banque Mondiale sur la compétitivité : The World Bank, Report No. 31017, Project Performance Assessment Report

Programmes/ Reformes/Etudes République Tunisienne :

- 2008-
 - Rapports Annuels de la Banque Centrale de Tunisie
- 2009
 - Rapports annuels FTUSA
 - FIPA, Rapport sur les IDE en Tunisie, Réalisations 2008
 - Banque des données de l'API, situation au 4 décembre 2008
- 2006
 - UTICA - Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat, Rapport intermédiaire de l'étape 1 - Internationalisation des entreprises : Les expériences internationales et la situation de la Tunisie
 - Législation sociale et compétitivité de l'entreprise
 - UGPMI –UTICA, (PMI) L'entreprise et les coûts de transactions
 - République tunisienne- Ministère du développement et de la coopération internationale et Banque mondiale Programme participation privée dans les infrastructures méditerranéennes (PPMI)- étude sur la participation privée dans les infrastructures en Tunisie Volume I

Développement des ressources humaines et protection sociale

Programmes/ Projets EC :

- 2007
 - Convention de Financement du programme d'appui a la formation professionnelle MANFORM II
- 2005
 - Programme d'appui à la réforme de l'Enseignement secondaire en Tunisie (TUN/AIDCO/2005/017-210) (Rapport de monitoring 2008, Synopsis du Projet, BSC, Fiche Projet)
- 2003
 - Convention de Financement du programme de modernisation de l'enseignement supérieur en Tunisie (TUN/AIDCO/2003/005-858) (et Avenant 1, Fiche de projet, Monitoring Report 2007, SPSP Synopsis)
- 2000
 - Convention de Financement du Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base (et conditionnalité)
 - Convention de Financement du programme d'appui à la réforme du système d'assurance maladie (Avenant 1, 2, 3, Rapport de monitoring 2007, 2006, Synopsis du Projet, Response sheet, BSC)
- 1999
 - Convention de Financement Appui à la création d'emplois (TUN/B7-4100/IB/97/0392) (Rapport de monitoring 2003, 2004, Synopsis du Projet, Response Sheet)
- 1997
 - Convention de Financement Appui au programme de mise à niveau de la formation professionnelle (MANFORM) (TUN/B7-4100/IB/97/0240) (et Avenant 1, Avenant 2,

Avenant 3, Rapport de monitoring 2000, 2007, Synopsis du Projet, Response Sheet, Cadre Logique, IS)

- Fiche Informative Programme-Délégation

Evaluations/Etudes CE/UE:

- 2009 ▪ Assistance technique pour le suivi du programme d'appui à la mise à niveau de la formation professionnelle – Mission n°2 – Rapport provisoire – Juin
- 2008 ▪ Mise à niveau de la formation professionnelle en Tunisie MANFORM- Evaluation finale
- Assistance technique pour le suivi du programme d'appui a la mise a niveau de la formation professionnelle (Convention de financement n°TUN/AIDCO/2006/18181) Rapport de suivi n°1
- 2005 ▪ ETF, Tunisie-Etude Pays 2005
- 2003 ▪ ETF, Les dispositifs de la formation continue en Tunisie 2003
- ETF, L'enseignement et la formation professionnels en relation avec le marché du travail en Tunisie, 2003
- Tempus Tunisia, Summary

Programmes/Evaluations/Etudes Autres Bailleurs :

- 2006 ▪ Banque Mondiale, Examen du secteur de la santé, 2006
- 2005 ▪ BAD, Projet d'appui a l'enseignement secondaire, Phase II (PAES II)- Rapport d'évaluation, 2005
- FMI, *How Does Employment Protection Legislation Affect Unemployment in Tunisia? A Search Equilibrium Approach*, IMF Working Paper, Taline Koranchelian- Domenico Fanizza, 2005
- 2004 ▪ Rapport du PNUD Tunisie sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2004
- 2001 ▪ Rapport du PNUD sur le développement humain en Tunisie, 2001
- Unesco, Evaluation du programme MANFORM en Tunisie, 2001
- 1998 ▪ BAD, Projet d'appui a l'enseignement secondaire, PAES- Rapport d'évaluation, 1998
- 1997 ▪ BAD, Projet de Renforcement de l'enseignement scientifique et technique- Rapport d'audit intermédiaire de performance de projet (Pr6tBADN".CSITN/ED1841022), 1997

Programmes/Reformes/Etudes République Tunisienne :

- 2008 ▪ République Tunisienne - Les indicateurs de l'enseignement supérieur 2008-1987
- Rapport National sur le développement de l'éducation 2004-2008
- République Tunisienne -Loi n° 2008-10 du 11 février 2008, relative à la formation professionnelle (1)
- République Tunisienne - Ministère de l'éducation et de la formation, Arrêté du ministre de l'éducation et de la formation du 25 mars 2008, fixant la liste des spécialités prioritaires concernées par la bourse de formation professionnelle dans les établissements placés sous la tutelle du ministère de l'éducation et de la formation.
- République Tunisienne - Ministère de l'éducation et de la formation, Arrêté du ministre de l'éducation et de la formation et du ministre des finances du 12 mars 2008, fixant le montant mensuel de la bourse de formation professionnelle dans les établissements placés sous la tutelle du ministère de l'éducation et de la formation et les conditions et les modalités de son octroi.
- Décret n° 2008-2899 du 25 août 2008, portant création d'unités de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat et fixant leur organisation et modalités de leur fonctionnement.
- Loi n° 2008-9 du 11 février 2008, modifiant et complétant la loi d'orientation n°2002-80 du 23 juillet 2002, relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire (1)
- Le secteur de Santé en Tunisie, Audinet Tunisie/CEPEX : 2/2/2007

- Décret n° 2007-3070 du 27 novembre 2007, fixant le statut particulier du corps de l'inspection pédagogique de la formation professionnelle du ministère de l'éducation et de la formation
- République Tunisienne – Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle, Certificat de conformité NT- ISO 9001
- 2005 ▪ République Tunisienne - Ministère de l'enseignement supérieur, Les indicateurs de l'enseignement supérieur, 2005
- 2002 ▪ République Tunisienne - Ministère de l'éducation et de la formation, la nouvelle réforme du système éducatif tunisien. Programme pour la mise en œuvre du projet " Ecole de demain " (2002 – 2007), 2002
- République Tunisienne - Ministère de l'éducation et de la formation, Loi d'orientation de l'éducation et de l'enseignement scolaire, Loi N. 2002-80 du 23 Juillet 2002
- République Tunisienne - Ministère de l'éducation et de la formation, La nouvelle réforme de l'enseignement secondaire (arabe)
- République Tunisienne- Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie, Tempus III (2002-2006)-Projets tunisiens financés par l'Union Européenne
- République Tunisienne- Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie, Tempus IV- Priorités nationales de l'enseignement supérieur tunisien
- République Tunisienne -Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes et Banque mondiale, Etude d'évaluation des mécanismes de financement de la micro-entreprise. Volume II : Annexe Technique
- 2000 ▪ République Tunisienne- Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie, Textes généraux de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la Technologie 2000-2004
<http://www.universites.tn/francais/index.htm>
- République Tunisienne- Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie, Priorités de la Tunisie dans le domaine de l'enseignement supérieur 2004-2005
- République Tunisienne -Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes et Banque mondiale, Dynamique de l'emploi et adéquation de la formation parmi les diplômés universitaires. Volume I : Rapport sur l'insertion des diplômés de l'année 2004

Gouvernance et société civile

➤ **COOPERATION AU NIVEAU PAYS/REGIONALE : RAPPORTS D'EVALUATION –ETUDES- RAPPORTS D'ACTIVITES**

CE/ UE

- 2008 ▪ Evaluation of the Council Regulation N° 2698/2000 (MEDA II) and its implementation- Tunisia Country Note, 2008 (Draft xxx Report)
- 2005 ▪ Document de Coopération (DCP) avec la Tunisie 2006-2010, France
- Evaluation à mi-parcours du programme MEDA II- Rapport final
- 2004 ▪ Thematic Evaluation of Population and Development oriented Programmes in EC External Co-operation, 2004 et Annexes
- 2003 ▪ Evaluation of Economic Co-operation between the European Commission and Mediterranean countries, 2003 et Annexes

- 2001 ▪ EUROMED special feature, From 'MEDA I' to 'MEDA II': what's new?
- 1999 ▪ Evaluation du Règlement MEDA, 1999
- 1998 ▪ Evaluation of the EU development aid to the MED region, 1998

Autres Bailleurs :

- 2008 ▪ Banque Mondiale, Intégration Mondiale de la Tunisie, 2008
- AFD, Activités du Groupe Agence Française de Développement en Tunisie, 2008
- BAD, Résumé Trimestriel des Opérations, juin 2008
- Evaluation de l'aide du Japon à la Tunisie, 2008
- 2007 ▪ Banque Mondiale, Rapport sur l'état d'avancement de la stratégie de coopération (cas - exercices budgétaires 2005-2008) pour la République Tunisienne, 2007
- Banque Mondiale, Rapport de la Banque Mondiale sur la coopération avec la Tunisie, 2007
- BAD, Document de Stratégie Pays 2007-2011
- 2006 ▪ BAD, Résumé Trimestriel des Opérations, septembre 2006
- 2005 ▪ Banque Mondiale - Banque islamique de développement, République de Tunisie : Évaluation de l'aide au pays, Tunisie : Comprendre les raisons d'un développement socioéconomique réussi, 2005
- 2004 ▪ Banque Mondiale Country Assistance Evaluation 2004
- Banque Mondiale, Évaluation de la responsabilité financière dans les pays, 2004
- 2001 ▪ BAD, Document de Stratégie Pays 2002-2004
- 2000 ▪ BAD, Document de Stratégie Pays 2000-2001



AUTRES DOCUMENTS CONTEXTE NATIONAL

CE/ UE

- 2008 ▪ EC-MED10 Trade Statistics 2008
- EC-Tunisia Trade Statistics 2008
- 2007 ▪ The European Neighbourhood Policy - Key indicators, Eurostat, February 2007
- 2006 ▪ Tunisia's response to the Questionnaire relating to Regulation (EC) No. 1013/2006 of the European Parliament and of the Council, 2006
- 2004 ▪ EC-Tunisia Trade Statistics 2004

Gouvernement National/autres Bailleurs/ Organisations Internationales/ etc..

- 2008 ▪ Rapport annuel de la Banque Centrale de Tunisie, 2008 (plusieurs années)
- Banque Mondiale, Doing Business 2008
- United Nations Development Program Human Development report 2007– 2008
- 2007 ▪ OCDE-BAD, Rapport sur les perspectives économiques en Tunisie, 2007
- BAD Indicateurs par Pays 2007
- République Tunisienne, Note d'orientation du XIème Plan de Développement et de la décennie 2007-2016. Le chapitre I est un bilan des réalisations de la décennie 1997-2006
- République Tunisienne, XIème Plan de Développement Economique et Social de la Tunisie 2007-2011
- 2005 ▪ Banque mondiale « Tunisie, Comprendre les raisons d'un développement socioéconomique réussi », 2005
- 2004 ▪ FMI, Rapport du FMI No. 06/208 -Tunisie : Notes Technique, 2004
- 2002 ▪ République Tunisienne, Dixième Plan de Développement 2002-2006
- 2000 ▪ FMI, Tunisia: Recent Economic Developments, 2000
- République Tunisienne, IXième Plan de Développement

Sites web

ADB- Banque Africaine de Développement	www.afdb.org/
Agence de Promotion Industrielle, Tunisie, Ministère de l'Industrie et de la Technologie	http://www.tunisieindustrie.nat.tn
Banque Centrale Tunisie	http://www.bct.gov.tn/bct/siteprod/francais/index1.jsp
Conseil de l'Union européenne	www.consilium.europa.eu/
Conseil du Marché Financier	www.cmf.org.tn
Délégation CE Tunis	http://www.deltun.ec.europa.eu/fr/default.asp
ENP (EC)	http://ec.europa.eu/world/enp/documents_en.htm
External Relations-Tunisia (EC)	http://ec.europa.eu/external_relations/tunisia/docs/index_en.htm
EUROMED	http://www.euromedinfo.eu/site.123.content.fr.html
Gouvernement Tunisien	http://www.ministeres.tn/html/indexgouv.html
Institut National de la Statistique (INS) - Tunisie	http://www.ins.nat.tn/indexfr.php
EuropeAid, Joint Evaluation Unit, Méthodologie d'évaluation	http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/index_fr.htm
FIPA – The Foreign Investment Promotion Agency	http://www.investintunisia.tn
Ministère des Technologies de la Communication	http://www.infocom.tn
Ministère de l'Éducation et de la formation	http://www.edunet.tn/
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie	http://www.universites.tn/francais/index.htm
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie	http://www.mes.tn/tempus/index.htm
Ministère du Commerce et de l'Artisanat	http://www.cepex.nat.tn
Ministère du Transport, Office de la Marine Marchand et des Ports	http://www.ommp.nat.tn
PNUD en Tunisie	www.tn.undp.org/PnudTN.html
Programme de Modernisation Industrielle	http://www.pmi.tn
SOTUGAR	http://www.sotugar.com.tn
World Bank Tunisie	http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/MENAINFRENCHEXT/TUNISIAINFRENCHEXTN/0,,menuPK:470273~pagePK:141159~piPK:55000052~theSitePK:468201,00.html

Annexe 3: Liste des personnes rencontrées

Evaluation de la coopération de la Commission européenne avec la Tunisie							
Entretiens Bruxelles							
N°	DGs & Délégations	Nom	Prénom	Position	Unité - Thème	Email	Experts
1	EuropeAid	LIBERATI	Monica	International Aid / Cooperation Officer	Geographical coordination and supervision for the Mediterranean and Middle-East	Monica.liberati@ec.europa.eu	PG, DDV
2	DG RELEX	FANTI	Manfredo	Head of Unit	Maghreb	Manfredo.fanti@ec.europa.eu	PG
3	DG Relex	CALDARONE	Maurizio	Desk Tunisia	Maghreb	maurizio.caldarone@ec.europa.eu	EC
4	DG Commerce	SAUTIERE	Olivier		Relations commerciales avec Euromed et le Moyen Orient'	olivier.sautiere@ec.europa.eu	EC
Entretiens Tunis							
5	Délégation CE	VILLA	Gianandrea	Project Manager - Expert,	Section Opérations 2, Société Civile / ONG / Droits de l'Homme	Gianandrea.villa@ec.europa.eu	PG
6	Délégation CE	MILLECAM	Françoise	Chef des Operations	Coopération	Francoise.Millecam@ec.europa.eu	PG, EC, TBS, BA, SB, CV
7	Délégation CE	COMO	Odoardo	Chef de Section (jusqu'à juillet 2009)	Section : Réformes Macro-économiques, Secteur Privé, Appui Institutionnel	Odoardo.Como@ec.europa.eu	EC, CV
8	Délégation CE	MERITAN	Régis	Chef de Section	Section : Réformes Macro-économiques, Secteur Privé, Appui Institutionnel	Regis.MERITAN@ec.europa.eu	EC, CV

9	Délégation CE	SEIDERER	Fabien	Expert macro-économiste	Section 1: Réformes Macro-économiques, Secteur Privé, Appui Institutionnel	Fabian.SEIDERER@ec.europa.eu	EC, CV
10	Délégation CE	NICOLAS ADAN	Juan Enrique	Chargé du projet Justice et P3A	Section 1: Réformes Macro-économiques, Secteur Privé, Appui Institutionnel	Juan-Enrique.Nicolas-Aduan@ec.europa.eu	PG
11	Délégation CE	MINA	Massimo	Chef de section	Section 2 : Societé civile, Emploi, Formation Professionnelle, Changement de climat et environnement, énergie	Massimo.mina@ec.europa.eu	EC, CV
12	Délégation CE	PEIRO VALLEJO	Monica	Chargée du projet PAC I	Section 1: Réformes Macro-économiques, Secteur Privé, Appui Institutionnel	monica.peiro-vallejo@ec.europa.eu	CV
13	Délégation CE	BLANCO RODRIGUEZ	Pilar	Chargée du projet PMI	Section 1: Réformes Macro-économiques, Secteur Privé, Appui Institutionnel	pilar.blanco-rodriguez@ec.europa.eu	CV
14	Délégation CE	LYAMOURI	Abdelaziz	Expert éducation	Section 2: Societé civile, Emploi, Formation Professionnelle, Changement de climat et environnement, énergie	abdelaziz.lyamouri@ec.europa.eu	DDV, KK
15	Délégation CE	BEN NACEF	Nabil	Expert Formation Professionnelle	Section 2: Societé civile, Emploi, Formation Professionnelle, Changement de climat et environnement, énergie	nabil.ben-nacef@ec.europa.eu	DDV, KK
16	Délégation CE	CARETTE	Stéphanie	Appui aux médias en Tunisie	Section 2: Societé civile, Emploi, Formation Professionnelle, Changement de climat et environnement, énergie	stephanie.carette@ec.europa.eu	IM
17	Délégation CE	POMMIER	Denis	Programme de Développement	Section 2: Societé civile, Emploi, Formation Professionnelle,	denis.pommier@ec.europa.eu	IM

				t Rural Intégré et de Gestion des Ressources Naturelles (DRI/GRN)	Changement de climat et environnement, énergie		
18	Délégation CE	BUSCOSI	Giulia	Programme Environnement et Energie (PEE)	Section 2: Societé civile, Emploi, Formation Professionnelle, Changement de climat et environnement, énergie	giulia.buscosi@ec.europa.eu	IM
19	Ministère du développement et de la coopération internationale	ROMDHANE	Ben	Chef de section	Coopération EuroMed	N.Benromdhane@mdci.gov.tn	EC, CV
20	Ministère du développement et de la coopération internationale	MOKHTAR	Seghir	Directeur	Coopération EuroMed	s.mokhtar@mdci.gov.tn	EC, CV, DDV, IM
21	Ministère du développement et de la coopération internationale	GHRIBI	Kérïma	Chargée programme transfrontalier	Coopération EuroMed	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	IM
22	Ministère du développement et de la coopération internationale	TRIKI	Abdelhamid	Secrétaire d'Etat à la coopération	Responsable des FAS	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	EC, CV, IM
23	Ministère du développement et de la coopération internationale	YOUZBACHI	Moncef		Coopération euro-méditerranéenne	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	EC, CV, IM
24	Ministère des Affaires			Directeur Général de	Coopération, gouvernance	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	EC, CV

	Etrangères			l'Europe			
25	Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME	BEN SOUF BEN AMARA	Samira	Directrice Générale	Stratégies industrielles	Samira.benamara@industrie.gov.tn	PG, SEB
26	Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME	DALLAGI	Magtouf	Responsable national	Programme de Modernisation de l'Industrie	Magtouf.dallagi@pmi.intl.tn	PG, SEB
27	Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME	AKROUT	Salem		P3A	directeur@ugp3a.gov.tn	IM
28	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	AYDI	Ali	Directeur DGFIOP	Ressources naturelles et environnement	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	IM
29	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	MASMOUDI	Ridha	Responsable coopération UE-Tunisie	Ressources naturelles et environnement	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	IM
30	Ministère de justice	BOURAOU	Abdelhafidh		Gouvernance et société civile; Médias et société civile	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	IM
31	Ministère de justice	CHELBI	Med		Gouvernance et société civile; Médias et société civile	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	IM
32	Ministère de la Formation	BELHAJ	Nawele		Programmation et gestion des projets CE	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	KK

	Professionnelle						
33	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique	Ezzine,	Jalel		Secteurs sociaux	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	KK
34	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique	Bouzaiane			Secteurs sociaux	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	KK
35	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique	Bousemma	Rached		Secteurs sociaux	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	KK
36	Ministère de l'éducation	THAMEUR	Belhassen	Directeur de la Coopération	Manform	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	KK
37	Ministère de l'éducation	SAÏDI	Hédi	Directeur BEPP	Secteurs sociaux	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	KK
38	Ministère de l'éducation	Chraïti	Naceur	Directeur de la planification et des projets	Secteurs sociaux	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	KK
39	Ministère des Finances	SAÏED	Faouzia	Directrice du Budget et le Directeur de la Prévision	Finance publiques-Gestion budgétaire	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC
40	Banque centrale de Tunisie	Ben Achour	Ridha	Directeur des relations internationales	Finance publiques-Gestion budgétaire	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)r	GC

41	Banque centrale de Tunisie	Dalloumi	Moufida	S/D des ROFI	Finance publiques-Gestion budgétaire	(contacté par M. Seghir Mokhtar	GC
42	Banque centrale de Tunisie	Koisi	Ryan	S/D de l'analyse des prévisions de liquidités	Finance publiques-Gestion budgétaire	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC
43	Banque centrale de Tunisie	Darghout	Raja	Direction Supervision des banques	Finance publiques	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC
44	Banque centrale de Tunisie	Chenini	Nizar	Direction Supervision des banques	Finance publiques	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC
45	Banque centrale de Tunisie	Laraoui	Mohames	Direction de la balance des paiements	Finance publiques	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC
46	Banque centrale de Tunisie	Abdennader	Nauf	Chef de service des études budgétaires et fiscales	Finance publiques	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC
47	Banque centrale de Tunisie	Saïed	Samia	Adj. Du sous-directeur des paiements extérieurs	Finance publiques	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC
48	Banque centrale de Tunisie	Chérif	Imad	Sous-directeur du financement extérieur	Finance publiques	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC
49-73	Chambre des députés	President et 24 membres de la Commission de finances				(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC, DDV

74	CAPJC	Gontara	Mohamed	Directeur Général	Gouvernance et société civile; Médias et société civile	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	IM
75	Agence Nationale de Protection de l'Environnement	MEDDEB	Samir	membre de l'équipe de formulation du PEE et de l'équipe d'identification du Programme eau	PEE, Eau	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	IM
76	CITET	Belkahia	Slim	Représentant National PEE	PEE	slim.belkahia@mdci.gov.tn	EC, CV
77	DG de l'Agence Nationale de la Maîtrise de l'Energie	Laaroussi	Noura		PEE	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	IM
78	Secrétaire Général du Gouvernement			Conseiller Juridique du Gouvernement	Coopération	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	EC
79	Chambre Tuniso-Allemande de l'Industrie et du Commerce (CTAIC)	EL AYARI	Samira	Assistante de Direction	Secteur Privé	s.elayari@ahktunis.org	CV, DDV
80	Chambre Tuniso-Allemande de l'Industrie et du Commerce (CTAIC)	AJRA	Ilef	Assistante	Secteur Privé	i.ajra@ahktunis.org	CV, DDV
81	Chambre Tuniso-Française de Commerce et	GAIDA	Habib	Directeur	Secteur Privé	ctfci@planet.tn	CV, DDV

	d'Industrie (CTFCI)						
82	Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme	Trifi	Mokhtar	Président	Société civile		IM
83	Université de Tunis	BEN FATMA	Mohamed	Expert International senior en évaluation des systèmes éducatifs	Education	mohamed_benfatma@yahoo.fr	KK
84	IACE-Institut Arabe des Chefs d'Entreprise	HASSEN	Majdi	Executive Director	Secteur Privé		CV, EC
85		BEN ZID	Rim				CV, EC
86	Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat (UTICA)	FEKIH SASSI JEGHAM	Maher Leila	Directeurs Centraux	Affaires économiques Relations internationales	Magtouf.dallagi@pmi.intl.tn	PG, SEB
87	Société civile	SALLAH	Ben	Avocat			EC
88	Banque Mondiale	DIOP	Ndiamé	Resident Representative	Senior economist	ndiop@worldbank.org	EC, CV
89	Banque Mondiale	KIRK	Colin				EC
90	AFD	BELLIER	Cyrille	Directeur	Formation professionnelle enseignement supérieur développement solidaire	bellierc@afd.fr	DDV, KK
91	AFD	BEN NACEUR	Wided		non-souverain	Bennaceurw@afd.fr	IM

					énergie		
92	AFD	HAYE	Emmanuel		PROPARCO FISEM - ARIZ - secteur privé non-souverain microfinance	hayee@afd.fr	IM
93	AFD	GOUDIARD	Roger	Chef de section	Division des politiques d'intervention et des produits	goudiardr@afd.fr	EC, CV
94	GTZ	SCHENKE	Sandra	Directrice	Coopération		EC, CV
95	GTZ	MORBACK	Wolfgang	Chef de programme	programme Tuniso-allemand pour l'environnement	wolfgang.morbach@gtz	IM
96	BAD	KOUASSI	A.H.	Economiste	Coopération	a.h.kouassi@afdb.org	EC, CV
97	BAD	RAZAFINDRAM ANANA	Herimandimb y	Economiste	Section Evaluation	h.razafindramanana@afdb.org	EC, CV
98	Coopération Italienne	SEMERARO	Giovanni	Chargé du Secteur Privé	Secteur Privé	giovanni.semeraro@esteri.it	IM
108	Société civile	Dix personnes			Société Civile		IM, CV, EC

* CV : Camilla Valmarana ; EC : Enzo Caputo ; DDV: Donatella Di Vozzo; IM: Ivo Morawski; KK: Khadija Khoudari; PG: Paola Gosparini; SEL, BA, CG: société locale.

Annexe 4: Contexte National

4.1 Cadre politique et gouvernance

La Tunisie, indépendante depuis 1956, est une république présidentielle. Sa constitution date de 1959 et a été amendée à plusieurs reprises, dont la dernière en 2002. Le pouvoir exécutif est exercé par le Président M. Zine El Abidine BEN ALI au pouvoir depuis 1987 et réélu quatre fois (1989, 1994, 1999 et 2004) avec des pourcentages entre 99,9 % et 94,5 %. Le pouvoir législatif est exercé par le Parlement fortement dominé (87,7 % en 2004) par le parti du Président, le Rassemblement Constitutionnel et Démocratique (RCD). Suite à la dernière réforme constitutionnelle de 2002 et aux élections de 2004, la Chambre des Conseillers a été créée et est composée de représentants des gouvernorats, des catégories professionnelles et de membres désignés par le Président.

La décentralisation administrative a été lancée en 1989 et s'oriente vers le renforcement de l'autonomie administrative et financière des conseils régionaux et locaux par l'institution d'une fiscalité régionale. Généralement jugée comme qualifiée et efficace, l'administration publique reste toutefois centralisée et coûteuse (12 % du PIB destiné aux salaires de la fonction publique). L'*indice de perception de la corruption*¹ (IPC) 2008, plaçait la Tunisie au 62^{ème} rang mondial.

La constitution et la loi consacrent le principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire et le double degré de juridiction et garantissent les libertés d'expression, d'association, de pratique religieuse ainsi que l'égalité entre hommes et femmes et le respect des minorités. Malgré la primauté constitutionnelle de la religion musulmane (art. 1), l'action de l'Etat s'inspire de pratiques laïques. Le système judiciaire, fortement ancré sur le système français, a subi un processus constant de modernisation depuis l'indépendance, avançant vers une décentralisation du système et une meilleure efficacité de l'administration judiciaire reconnue par nombreux observateurs dont l'UE.

La situation politique interne est stable, mais le gouvernement accorde une attention particulière à la sécurité régionale, notamment par rapport au voisinage avec l'Algérie et aux risques liés à l'émergence de mouvements fondamentalistes. C'est ainsi qu'il justifie certaines restrictions sur les libertés fondamentales, notamment celles d'association et d'expression, qui ont été soulignées et critiquées par plusieurs observateurs externes², faisant émerger une vision contrastée entre le gouvernement et ses partenaires internationaux, y compris l'UE.

Le nombre des organisations de la société civile (ONG) a énormément augmenté dans les dernières décennies, passant de 5.100 en 1994 à plus de 8.000 à l'heure actuelle³. Présentant un panorama assez diversifié en termes de statut, capacités et intérêts thématiques. Toutefois, les différentes sources font émerger un processus complexe pour la reconnaissance légale des ONG de la part des autorités, une dépendance des ONG nationales du financement de l'Etat et un contrôle serré des ONG internationales de la part du gouvernement, limitant de fait l'indépendance et le domaine d'action de ces organisations.

Les médias revêtent une attention particulière pour le gouvernement qui souhaite améliorer l'accès et la diffusion de l'information dans un cadre compétitif ouvert au secteur privé et à la qualité de l'information et modernisation des technologies de l'information. Une diversification des sources d'information est notée par la parution de 266 journaux et revues de différente nature, de 3 chaînes privées (télé et radio) et de 1.063 journalistes accrédités. Toutefois, selon Amnesty International, le contrôle de l'Etat reste élevé : la censure est appliquée sur certains sites internet et des poursuites légales sont enregistrées à l'égard de journalistes critiques envers le gouvernement.

¹ Transparency International (www.transparency.org)

² Sources : Évaluation du programme MEDA Démocratie, 1999 - Rapport de l'UE sur la Tunisie 2004 pour la PEV – Note du Parlement Européen sur la Tunisie, 2005 – Amnesty International, rapport Tunisie 2008.

³ Source : IFEDA – Centre d'Information, de formation, d'études et de documentation sur les associations (www.ifeda.org.tn).

4.2 Cadre économique

• *Évolution économique récente et perspectives*

Depuis 1986, la Tunisie s'est engagée dans un vaste programme d'ajustement structurel visant la mise en œuvre des mécanismes du marché et la création d'un environnement favorable pour le secteur privé. Les réformes engagées dans ce cadre se sont traduites par un rétablissement des équilibres macroéconomiques et ont permis de surmonter les difficultés conjoncturelles tant internes qu'externes qui ont entravé le développement de l'économie tunisienne.

La période 1997-2006 s'est caractérisée par la continuation d'une politique macroéconomique prudente, portant l'accent sur les ajustements structurels et mettant en relation la politique sociale à la politique économique de façon à mieux lutter contre la pauvreté et à élargir la classe moyenne. Durant cette période, la Tunisie a démontré une bonne maîtrise de la gestion macroéconomique et une bonne capacité d'absorption des chocs extérieurs grâce à la combinaison d'ajustements macroéconomiques et le recours à des financements extérieurs tout en maintenant le niveau de la dette extérieure maîtrisable. Les progrès réalisés dans la mise en place des réformes économiques, associés à la poursuite d'une politique macroéconomique prudente, ont permis à la Tunisie d'améliorer ses équilibres financiers tout en générant un rythme de croissance accéléré.

En dépit des conséquences des événements **du 11 septembre 2001** qui ont provoqué un recul conjoncturel de la croissance et une baisse des recettes du tourisme, et de quatre années de sécheresse (1998-2001), la **croissance annuelle moyenne du PIB** durant la décennie écoulée s'est élevée à 5 %⁴, et le revenu par habitant est passé de 2.090 DT en 1996 à 4.000 DT en 2006. Les performances économiques de la Tunisie se sont encore améliorées en 2007 et sont parmi les meilleures de la région, avec un taux de croissance estimé à 6,3 % du PIB, supérieur aux 5,4 % réalisés en 2006⁵. Cette croissance est essentiellement due au dynamisme des secteurs des services.

La Tunisie connaît une stabilité des prix assez élevée, avec des **taux d'inflation** avoisinant 3 % depuis la seconde moitié des années 1990. L'inflation a légèrement augmenté, dépassant 3 % en 2006⁶, dans un contexte de forte hausse des prix mondiaux des matières premières. Ces tensions risquent d'affecter le pouvoir d'achat des ménages et par conséquent la réalisation des objectifs de croissance de 2007-2008, lesquels reposent sur l'hypothèse d'une augmentation de la consommation privée de 5 %⁷.

• *Gestion budgétaire, politique monétaire et de change*

Les finances publiques sont gérées de manière responsable⁸, avec des efforts pour contenir les dépenses courantes et les investissements et pour réduire leur niveau progressivement par rapport au PIB. Alors que la Tunisie mettait graduellement en œuvre le démantèlement tarifaire, une politique active de gestion de la dette et d'élargissement de l'assiette fiscale lui a permis de réduire le déficit

4 PEV, Rapport sur la Tunisie, 2004 « Après une période caractérisée par des taux de croissance élevés (5,2 % en moyenne de 1997 à 2001), une combinaison de chocs internes et externes a fait que l'augmentation du PIB a été assez faible en 2002 atteignant 1,7 %. À partir de 2003 l'économie a amorcé une reprise – le PIB a augmenté de 5,6 % en 2003 – grâce aux exportations et à l'accroissement de la production agricole. »

⁵ Selon les données fournies par l'Ambassade de Tunisie à Bruxelles le revenu par habitant en 2007 est augmenté à 4435 DT.

⁶ Banque Mondiale, Key Development Data & Statistics:

Inflation, déflateur du PIB (annuel %)	2000	2005	2006	2007
	3,18	3,14	3,81	2,37

⁷ PEV, Rapport sur la Tunisie, 2004 & 2008 ; African Economic Outlook : Private Consumption (% du GDP) 60.7% en 2007, 61.1% en 2008

⁸ Voir BM - République Tunisienne: Étude d'Évaluation de la Gestion des Finances Publiques, Juin 2004 et autres analyses de la BM. Une PEFA est en cours (Mars2009).

budgétaire⁹. Grâce à ces actions combinées, le **déficit budgétaire global** a été ramené de 5,9 % du PIB en 1991 à 2,9 % en 2000¹⁰. Le gouvernement a non seulement maintenu une politique budgétaire prudente, mais s'est fixé une stratégie ambitieuse d'assainissement des finances publiques afin d'accroître la flexibilité de sa politique budgétaire au service de ses objectifs de développement économique. En dépit de ces efforts, le déficit s'est élevé à 3,2 % du PIB en 2005 (sans les dons) et est resté autour de 3 % dans les trois années successives, surtout à cause des subventions de l'Etat plus élevées pour les produits pétroliers et alimentaires et des coûts des salaires des fonctionnaires¹¹. La croissance soutenue et la gestion proactive de la dette ont aussi permis de réduire la dette publique qui a été ramenée d'environ 60 % sur la période 1996-2001 à 50,9 % en 2007¹².

En général, en ce qui concerne le budget de l'Etat, les dépenses ont augmenté à un rythme moins élevé que celui du PIB. La compression des dépenses de l'Etat a concerné surtout les dépenses de développement (Titre II). En termes de postes de dépenses, les trois dernières années montrent que les parts des salaires et autres dépenses de fonctionnement et équipements sont restées relativement stables (Titre I). La compensation, pour cette période d'augmentation des prix de l'énergie et des produits alimentaires, a vu sa part augmenter légèrement. Cette augmentation a été compensée par la baisse de la part du service de la dette dans le budget de l'Etat. La répartition des dépenses de l'Etat par type de dépenses indique que pour les deux années 2006 et 2007 la part des dépenses sociales est prépondérante, avec environ 55 %. La régulation, suite à l'augmentation des dépenses de compensation, s'est faite par un ajustement entre dépenses économiques et dépenses générales.

À partir de 2004, l'amélioration de la gestion des finances publiques s'est poursuivie non seulement par la mise en place d'une politique plus dynamique de gestion de la dette extérieure mais aussi par l'introduction de la gestion budgétaire par objectifs – GBO (soutenue par la CE, la BM et la France). La réforme GBO, qui a connu un début de mise en œuvre en 2007, devrait conduire à la modernisation en profondeur du système de gestion des finances publiques et à améliorer l'efficacité de la dépense publique dans un contexte de rigueur budgétaire.

Le cadre de la **politique monétaire**, après être resté essentiellement inchangé jusqu'à la moitié des années 2000, est en cours de modernisation et d'assouplissement dans un contexte de libéralisation graduelle du compte capital. Dans ce cadre, le mandat de la Banque Centrale (BCT) a été modifié pour faire de la préservation et de la stabilité des prix son principal objectif et de la croissance de la masse monétaire au sens large un objectif intermédiaire, parallèlement à une gestion rigoureuse du régime de taux de change. Pour ce qui est de la **politique de change**, elle est influencée par le souci de la compétitivité des prix des exportations via la préservation de la stabilité de la valeur réelle du Dinars.

Cependant, depuis l'an 2000, la BCT a limité ses interventions sur le marché des changes. Cette plus grande flexibilité s'est traduite par une dépréciation tendancielle du taux de change (la valeur du dinar s'est ainsi dépréciée au cours des dernières années par rapport à l'Euro mais a marqué une appréciation par rapport au dollar des Etats-Unis et par rapport au Yen Japonais) et le renforcement de la compétitivité des exportations vers l'UE.

⁹ Sur la période 1996-2000, la baisse des recettes douanières a été plus que compensée par différentes mesures portant sur la fiscalité interne et en particulier sur la TVA. Source : Partenariat Euro-MED, Document de stratégie 2002-2006 : Tunisie.

¹⁰ Ibidem.

¹¹ Rapport de Suivi Tunisie Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en 2007, 2008. « Des bonnes performances fiscales (forte augmentation des recettes fiscales) n'ont pas permis de compenser les pressions sur les dépenses. La masse salariale, qui représente les trois quarts des dépenses de fonctionnement, a créé des rigidités dans la gestion budgétaire. Mais c'est la politique de compensation des prix et de subventions, peu ciblée, notamment pour les carburants et les produits alimentaires, qui a le plus fortement pesé sur les finances publiques. »

¹² Source : Ministères des Finances. Selon l'information fournie par l'Ambassade de Tunisie à Bruxelles 50,7 %.

- **Intégration économique et position extérieure**

Depuis la moitié des années 1990, le Gouvernement a donné une nouvelle orientation à la politique d'intégration, avec le début de l'**ouverture de l'industrie tunisienne à la concurrence**. La période allant de 1995 à 2008 a été marquée par le souci de gains en termes de compétitivité et d'ouverture de l'économie. La création de la zone de libre-échange avec l'Union Européenne et la perspective du démantèlement des accords multifibres ont été à la base d'une forte motivation dans cette voie. La politique de promotion de la compétitivité s'est poursuivie en suivant plusieurs voies :

1. Le démantèlement progressif des tarifs sur les importations en vue de la mise en place de la zone de libre-échange pour les produits industriels à partir de 2008 s'est déroulé par étapes, pour donner aux opérateurs une période de relèvement de la protection effective.
2. L'application d'un ensemble de politiques a permis au secteur industriel de se mettre à niveau et de renforcer ses capacités : Programme de mise à niveau (depuis 1995) et de Modernisation Industrielle (depuis 2002).
3. Une amélioration sensible de certains facteurs liés au climat des affaires, en particulier au niveau des procédures, et plus particulièrement l'instauration du principe de cahiers des charges appelés à remplacer les autorisations préalables.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, la Tunisie a enregistré des améliorations de la balance commerciale dès le début des années 2000. En 2005 le déficit commercial était équivalent à 6,8 % du PIB (par rapport à 10,9 % en 1998), mais il est prévu qu'il remonte¹³. L'endettement extérieur reste à un niveau assez élevé, 57,4 % du PIB en 2005.

- **Participation de l'Etat dans l'économie et développement du secteur privé**

Bien que le processus de **privatisation** et que l'ouverture de nouveaux secteurs de l'économie à l'investissement privé prévu dans le cadre du 10ème Plan (2002-2006) ait progressé lentement, de nombreux progrès ont été enregistrés. Sur la période 1995-2005, 194 entreprises ont été vendues au secteur privé pour 1,8 milliard de dollars et pour la seule année 2006, le gouvernement a encaissé 2,25 milliards de dollars¹⁴.

Parallèlement, les efforts déployés pour réduire les coûts de production des entreprises (accélération de la libéralisation des échanges, simplification des procédures de dédouanement et de contrôle technique, réformes relatives aux barrières administratives, à l'investissement avec la suppression d'un pourcentage croissant (estimé à 80% par l'Ambassade de Tunisie à Bruxelles) des quelque 500 autorisations administratives, l'amélioration du cadre législatif et réglementaire fiscal et douanier, la réforme législative et réglementaire de la politique de la concurrence de 2005-2006, les réformes du secteur des télécommunications, ainsi que les réformes dans le secteur financier qui ont contribué à assainir les secteurs bancaires et de l'assurance et ont permis d'accroître le crédit à l'économie, ont tous conduit à une amélioration sensible du climat des affaires. L'enquête conduite par l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ) montre une appréciation positive de la part des entreprises : i) 85 % des entreprises interrogées considèrent les contraintes administratives de l'environnement des affaires en Tunisie comme faibles ou modérées en 2005, contre 65 % en 2002 ; ii) 40 % des entreprises considèrent les contraintes douanières comme faibles ou modérées en 2005, contre 20 % en 2002. Cette appréciation est également confirmée par l'enquête standard de la Banque mondiale « *Doing Business*¹⁵ » qui suggère une amélioration de l'environnement des affaires : i) entre 2003 et 2005, le nombre de jours nécessaires pour lancer une affaire est passé de 40 à 14 (contre 45 pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord en 2005), et le nombre de

¹³ Banque Africaine de Développement / OECD, Rapport sur la Tunisie, 2007. Selon les données fournies par l'Ambassade de Tunisie à Bruxelles, suite à la crise mondiale actuelle, le déficit commercial est remonté à 11,2% du PIB en 2007 et 2008

¹⁴ Ibidem

¹⁵ www.doingbusiness.org

procédures correspondantes de 10 à 9¹⁶. De plus, la Tunisie, classée 81^{ème} en 2008, est aujourd'hui classée 73^{ème}.

En dépit de l'amélioration significative du climat des affaires et bien que la progression des investissements privés soit continue (l'investissement privé dans le total des investissements est passé de 54,1 % au cours de la période 1996-2001 à 56,5 % pendant la période 2002-2006), l'augmentation de l'investissement privé reste en dessous des objectifs du programme d'action gouvernemental (XI^e plan) et du potentiel de l'économie.

4.3 Le développement humain et social de la Tunisie

Depuis l'indépendance, la Tunisie a porté l'accent sur la lutte contre la pauvreté et sur le développement des ressources humaines, permettant d'atteindre des résultats remarquables. La pauvreté est aujourd'hui estimée à 3,8 % de la population, un niveau minimal par rapport à la région, alors que le PIB/habitant (6.647 dollars US -PPP en 2006) a connu une croissance de 52 % entre 1995 et 2006.

Le taux d'analphabétisme est passé de 51,7 % en 1984 à 26,7% en 2005 (PNUD, 2007), et à 18,6% en 2008 (Ambassade de Tunisie à Bruxelles) mais reste encore important dans les zones rurales et affecte davantage les femmes que les hommes. Les taux de scolarisation dans l'école de base et secondaire ont augmenté considérablement (voir tableau ci-dessous) grâce à l'introduction en 2002 de l'éducation de base obligatoire et à l'augmentation de l'offre éducative dans les différents cycles au bénéfice d'un équilibre de genre remarquable par rapport aux pays voisins.

	Taux de scolarisation					
	1997-98			2006-2007		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
TS 6ans	99,0	98,9	98,9	99,0	99,0	99,0
TS 6-11ans	97,0	96,4	96,7	97,3	97,4	97,3
TS 6-16ans	88,4	86,5	87,5	90,0	91,1	90,5
TS 12-18ans	69,7	67,4	68,6	73,5	78,7	76,1

Source : Statistiques de l'éducation et de la formation 2006-2007

Dans l'enseignement supérieur on enregistre une augmentation des inscrits (14,38 % de la population étudiante totale en 2007/2008 par rapport à 4,9 % en 1995/1996) grâce à l'augmentation des instituts et à leur capacité d'accueil qui a atteint une population universitaire de 500.000 étudiants dans les établissements publics et de 6.000 dans le privé. Le nombre d'étudiants ayant bénéficié d'une formation professionnelle a triplé entre 1998 et 2006, mais les garçons constituent encore la majorité (65%)¹⁷.

Cependant, la demande d'emploi continue à augmenter au rythme de 2,5 % par an tandis que l'offre d'emploi a réussi à combler environ 92 % de cette demande additionnelle sur la période 1997-2001 et 93,60 % sur la période 2002-2006.

Le marché du travail a fortement évolué en fonction du développement socio-économique du pays, faisant émerger une baisse importante dans le secteur de l'agriculture et de la pêche et une hausse des emplois dans le secteur du commerce et des services. On souligne aussi un rééquilibre de genre dans les différentes catégories professionnelles. En 2006, les femmes constituaient plus du quart de la population active et étaient largement représentées dans la vie politique, dans l'administration et dans

¹⁶ Évaluation Finale de la Facilité d'Ajustement Structurel III, IDC, novembre 2005.

¹⁷ Statistiques du Ministère de l'Éducation et Formation

les activités économiques et sociales, démontrant une condition nettement supérieure aux autres pays arabes méditerranéens¹⁸.

Le chômage reste toutefois élevé (14,1 % en 2007) avec une prévalence chez les jeunes de moins de 29 ans, en particulier pour le groupe d'âge 25-29, pour lesquels l'accès au monde du travail demeure difficile, et représente un des défis majeurs pour le gouvernement.

La Tunisie enregistre un taux de croissance démographique de 1,09, le plus bas de la région tandis que les indicateurs sanitaires sont parmi les meilleurs. Face à une couverture médicale qui a atteint 90,4 % de la population, les défis économiques et sociaux actuels couvrent l'équilibre entre allocation budgétaire de l'Etat (5-6 % en moyenne pendant les 20 dernières années), une croissance des dépenses sanitaires par les foyers et l'équité de l'accès aux soins publics.

La situation présentée ci-dessus a été accompagnée par des réformes importantes au niveau institutionnel et des investissements qui se reflètent dans les plans de développements nationaux.

Dans le secteur de l'éducation et des ressources humaines, l'attention et les priorités du gouvernement se sont penchées sur l'amélioration de l'offre en termes de quantité et qualité, sur un accès plus équitable, sur le rapprochement avec le marché du travail pour une meilleure employabilité, notamment des jeunes diplômés, sur une participation majeure du secteur privé à la formation professionnelle, sur une meilleure cohérence entre les différents cycles y compris au niveau institutionnel pour une efficacité majeure du système et pour la construction d'une société du savoir.

Au niveau de l'emploi, les réformes ont visé la création d'un cadre juridique et institutionnel garantissant une réponse adaptée aux dynamiques du marché du travail et cherchent actuellement à encourager les jeunes à créer de projets et à s'installer à leur propre compte.

Dans le secteur de la santé, les réformes adoptées depuis les années 1990 ont entraîné un accroissement des infrastructures et des services sanitaires, l'ouverture aux opérateurs privés et une amélioration dans l'administration de la santé publique et dans le financement au secteur, y compris la création en 2008 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM). Cette réforme se veut être la réponse au risque identifié d'un accès limité aux soins de qualité pour toute la population, dans le souci d'une préservation de l'équilibre des finances publiques.

Malgré les importants investissements en éducation, formation et mise à niveau des entreprises, et en dépit de la centralité du développement des ressources humaines dans les politiques du gouvernement, l'emploi, et en particulier l'absorption des jeunes dont la pression sur le marché du travail est destinée à augmenter dans les prochaines années, reste le principal défi pour le gouvernement. Cela reflète les limites encore présentes dans le système éducatif et de formation professionnelle en terme de qualité et d'équité régionale, de pertinence, de capacité de l'offre de l'enseignement supérieur, et de qualité du pilotage des sous-systèmes. De cette situation dérivent aussi de nouveaux défis : celui de l'exclusion sociale des jeunes qui abandonnent le système éducatif et celui des analphabètes, dont le pourcentage reste important ; et celui de la pression migratoire qui tend à toucher progressivement davantage les jeunes diplômés dont l'employabilité est réduite dans le pays.

4.4 Cadre environnemental

La situation environnementale du pays présente un cadre contrasté, avec des écosystèmes diversifiés et des enjeux qui reflètent la pression croissante sur le milieu naturel ainsi que les conditions climatiques souvent défavorables. Les ressources marines souffrent d'une surexploitation par la pêche. Les zones côtières présentent des situations fortement urbanisées autour de la capitale et des grandes villes de la côte orientale (Sousse, Sfax, Gabès) et des espaces ruraux où s'alternent des zones protégées, une agriculture intensive et des aménagements touristiques en forte expansion. L'intérieur

¹⁸ Source: ETF, *Etude pays*, 2005 et XI Plan

du pays évolue des paysages montagneux et collinaires du nord jusqu'aux zones désertiques du sud avec une pression croissante sur l'eau, les sols et la biodiversité et des phénomènes de désertification et de dégradation qui touchent de manière variable l'ensemble du pays.

Durant les vingt dernières années, la Tunisie a progressé dans la formulation et la mise en œuvre de politiques s'adressant aux ressources naturelles et aux nouvelles problématiques environnementales afin de faire face aux nouveaux défis, notamment la réduction des effets négatifs liés aux processus d'industrialisation et d'urbanisation ainsi qu'aux conséquences du changement climatique sur les milieux naturels et sur les infrastructures socio-économiques.

Après la mise en œuvre de multiples politiques et stratégies sectorielles centrées sur la mobilisation des ressources (par exemple la politique des ressources hydriques avec les grands systèmes d'adduction, de stockage et de distribution vers les zones agricoles et les villes), la Tunisie a poursuivi une politique d'adaptation juridique et institutionnelle aux nouvelles problématiques pour s'aligner davantage sur les besoins de la population et du territoire ainsi que sur ses engagements internationaux.

Au début du XXIème siècle, on assiste à un véritable changement de stratégie avec l'attribution d'un rôle principal et transversal à la protection de l'environnement, notamment dans le dixième Plan 2002-2006 et le onzième Plan 2007-2011, et plus particulièrement avec l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement durable et la mise en place d'une Commission Nationale du Développement Durable présidée par le Premier Ministre, censée coordonner les multiples institutions sectorielles, ainsi que les représentants de la société civile.

Annexe 5: Aperçu de la Coopération UE-Tunisie entre 1995 et 2008

5.1 Les cycles de coopération de la Commission

De 1995 à nos jours, plusieurs cycles de programmation se sont succédé, comme l'indique le schéma ci-dessous. La Déclaration de Barcelone représente le démarrage d'un processus de longue durée qui a évolué en fonction du cadre stratégique inscrit dans les Règlements MEDA et MEDA II ainsi que dans la réforme de l'aide extérieure communautaire qui a abouti à la formulation de la Nouvelle Politique Européenne de Voisinage, laquelle s'adresse aux pays voisins de l'UE élargie après l'adhésion de 10 nouveaux membres en 2004.

Tableau 1 : Cadre stratégique de la coopération entre 1995 et 2008

Cycles et références	1995	96	97	98	99	2000	01	02	03	04	05	06	07	08	09	2010
Cadre stratégique																
Déclaration de Barcelone																
Signature Accord d'Association																
Entrée en vigueur AA																
Règlement MEDA I																
Règlement MEDA II																
Lancement de la PEV																
Plan d'Action Voisinage																
Cadre financier UE																
PIN MEDA 1996-1999																
PIN MEDA 2000-2001																
PIN MEDA 2002-2004																
PIN MEDA 2005-2006																
PIN-PEV 2007-2010																
Stratégies nationales																
IX° Plan de Développement																
X° Plan de Développement																
XI° Plan de Développement																

5.2 Instruments du dialogue entre UE et Tunisie

À la signature de l'AA, les parties ont établi les objectifs, domaines et instruments du dialogue politique entre le Gouvernement de la Tunisie et les structures décisionnelles de l'UE (Art. 3, 4 et 5 de l'AA). Le dialogue se déroule à plusieurs niveaux, notamment à travers les instances suivantes :

- le Conseil d'association UE-Tunisie
- le Comité d'Association ;
- les sous-comités techniques et sectoriels et
- le sous-comité sur les Droits de l'homme, créé avec la Politique Européenne de Voisinage,
- le groupe de travail "dialogue économique"

Le dialogue politique se déroule à travers les deux premières instances et dans la quatrième, tandis que la troisième se concentre principalement sur le suivi de la mise en œuvre de la coopération technique et financière.

5.3 Processus de programmation de la Commission

La programmation des interventions financées par la CE s'est basée essentiellement sur les deux Règlements MEDA et sur le Règlement IEVP qui sont les instruments d'assistance technique et financière à la mise en œuvre de l'Accord d'Association et du Plan d'Action Voisinage. Ce cadre stratégique à long terme s'est traduit en Programme Indicatifs Nationaux (PIN) d'une durée moyenne de trois ans qui définissent à la fois les priorités sectorielles et les allocations financières sectorielles et globales. Le dernier PIN pour la période MEDA I (1999-2001) a été complété par un document de programmation annuelle (Bon de Commande).

Avec l'introduction du 2^{ème} Règlement MEDA et suite aux orientations issues de la Conférence de Marseille en novembre 2000, la programmation s'est enrichie d'une étape supplémentaire avec l'élaboration du document de stratégie pays (DSP) 2002-2006 dans le but d'améliorer la pertinence et l'efficacité de la coopération en associant davantage les interventions MEDA à la mise en œuvre des réformes dans les pays partenaires. Le DSP présente donc un cadre plus approfondi du contexte national auquel il envisage de contribuer.

5.4 Objectifs prioritaires de la Commission

Les objectifs prioritaires des documents stratégiques et des Programmes Indicatifs s'y référant sont repris ci-dessous.

Les PIN 1996-1999 et 2000-2002 se sont appuyés sur les objectifs fixés par le 9^{ème} Plan de Développement tunisien (1997-2001) en se focalisant sur les priorités suivantes :

- a) Soutenir les **réformes économiques** dans les domaines macroéconomique et fiscal, privatisation, déréglementation du transport maritime et des ports, commerce extérieur, secteur financier et domaine des politiques sociales ;
- b) Améliorer l'environnement économique pour le **secteur privé** à travers la privatisation des entreprises d'Etat, l'attraction d'investissements étrangers, le développement de services aux entreprises et une mise à niveau de la formation professionnelle ;
- c) Rechercher un **équilibre socio-économique et environnemental** dans les zones rurales et urbaines par un appui au développement équitable des ressources naturelles, à la création d'emploi, à l'accès aux services sanitaires et par un renforcement et l'implication des partenaires économiques et des organisations de la société civile.

Le 2^{ème} Règlement MEDA et le Document de Stratégie 2002-2006 s'alignent davantage sur les objectifs de l'AA, comme recommandé par la Conférence de Marseille en novembre 2000. Cette stratégie s'appuie sur le dixième Plan de développement national 2002-2006 ainsi que sur la stratégie de développement durable préparée par la Tunisie dans le cadre de la Commission de développement durable des Nations Unies (processus post-Rio), et sur le Plan d'Action pour la Méditerranée, en vue de renforcer les synergies avec la coopération régionale. Dans ce cadre les objectifs de coopération 2002-2006 deviennent :

- a) La consolidation de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance ;
- b) La libéralisation du commerce extérieur et l'intégration sud-sud ;
- c) Les réformes économiques et le renforcement des institutions de l'économie du marché ;
- d) La modernisation des services et le développement des infrastructures ; et
- e) La valorisation des ressources humaines et la protection sociale.

Avec l'élaboration du **Plan d'Action Voisinage** (PAV) et la programmation au titre de l'**instrument européen de voisinage et de partenariat** (IEVP) pour la période 2007-2013 on se rattache aux nouvelles priorités issues de la Déclaration « Dix ans de Barcelone » qui accorde une place plus importante au dialogue politique et au premier axe de Barcelone, le *Partenariat politique et la Sécurité*. Les objectifs et priorités de coopération deviennent¹⁹ :

¹⁹ Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat, Tunisie : Document de Stratégie 2007-2013, p. 21.

- Les réformes politiques à moyen terme concernant la démocratie et les droits de l'homme, l'Etat de droit et la bonne gouvernance institutionnelle ;
- Les réformes de la justice, la gestion des flux migratoires et l'asile, la lutte contre le crime organisé, le blanchiment d'argent et le terrorisme, dans le respect des droits de l'homme ;
- Le développement des conditions propices à l'investissement privé, au développement d'entreprises compétitives (PME), à la croissance, à la résorption du chômage et au développement rural durable ;
- Le développement des conditions propices aux trois volets du développement durable (environnemental, social et économique) ;
- Le développement de l'éducation et de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique comme facteurs essentiels d'une société du savoir et d'une ouverture de l'économie ;
- Le renforcement des programmes sociaux tout en maintenant les équilibres budgétaires ;
- La facilitation du commerce des biens et des services, le rapprochement de la réglementation technique et les normes et procédures d'évaluation de la conformité ; et
- Le développement du transport basé sur la sécurité et la sûreté, le renforcement des infrastructures nationales et régionales et leur interconnexion avec le réseau transeuropéen de transport et le développement de l'énergie et de la société de l'information.

5.5 Stratégies sectorielles de la Commission

Sur une période de coopération de 13 ans, il est important d'analyser l'évolution des priorités sectorielles de la Commission, tant en termes d'équilibre entre secteurs qu'en termes d'approche à l'intérieur des secteurs. Cette section expose les orientations sectorielles présentées dans les documents stratégiques ainsi que leur traduction opérationnelle en termes de projets. Elle vise à fournir un aperçu sur la logique sectorielle de la Commission et sera complétée par les diagrammes sectoriels présentés en annexe. Ceux-ci représentent la base de la formulation des questions évaluatives et la définition des méthodes d'analyse.

5.5.1 Gestion macroéconomique et réformes économiques

La Déclaration de Barcelone fixe dans le partenariat économique et financier un des trois piliers du nouveau cadre régional qui se traduit par l'objectif de « *créer une zone de prospérité partagée par le biais d'un développement économique et social durable et par l'établissement d'une zone de libre-échange entre l'UE et ses partenaires méditerranéens d'ici 2010* ».

L'AA concrétise davantage cet axe de coopération en identifiant les domaines prioritaires suivants : (i) les réformes visant la modernisation de l'économie, (ii) la mise à niveau des infrastructures économiques, (iii) la promotion de l'investissement privé et la création d'emplois, (iv) la mise à niveau et la reconversion de l'industrie en prévision de la zone de libre-échange. Les thèmes de la croissance économique, de la compétitivité et du commerce ont une place importante dans l'AA.

Dans la mise en œuvre du **premier Règlement MEDA** (1996-1999), l'appui aux réformes économiques représente le premier axe de coopération, avec l'objectif de soutenir la modernisation et l'ouverture progressive de l'économie tunisienne ainsi que la stabilité macroéconomique, comme énoncé dans le neuvième Plan national 1997-2001. Par l'appui financier aux programmes d'ajustement structurel, les priorités de la CE sont les réformes dans les domaines macroéconomique et fiscal, la privatisation des entreprises étatiques, la déréglementation du transport maritime et des ports, le commerce et le secteur financier.

Cet engagement est confirmé dans le Bon de Commande 2001 pour la période 2000-2002 et poursuivi dans le document de stratégie 2002-2006 qui marque l'entrée en vigueur du **second Règlement MEDA** et dont trois axes sur cinq se concentrent sur la coopération économique, comme reporté ci-dessous.

AXE ET OBJECTIF	DOMAINES D'INTERVENTION
Axe II : Libéralisation du commerce extérieur et intégration sud-sud	Facilitation des échanges extérieurs (harmonisation des réglementations) Libéralisation des marchés dans le secteur financier et les services productifs (télécommunications et les transports) Appui à la mise en place d'une zone de libre-échange sous-régionale
Axe III : Réformes économiques et renforcement des institutions de l'économie de marché	Réformes macroéconomiques (Budget et fiscalité). Rôle de l'Etat et privatisations Cadre des incitations pour l'investissement privé. Cadre juridique et judiciaire des affaires. Réduction des barrières administratives. Renforcement de la concertation.
Axe IV : Modernisation des services et développement des infrastructures	Télécommunications (normes et licences) Ports et transports maritimes (douanes, concurrence dans les services portuaires, organisation du travail)

Avec la programmation au titre de l'IEVP, l'appui aux réformes économiques est maintenu et consolidé compte tenu de la nouvelle donne géopolitique qui caractérise les pays du voisinage avec l'entrée en vigueur de la Politique Européenne de Voisinage. La gouvernance économique, la compétitivité et la convergence avec l'UE deviennent le premier axe de coopération sous le PIN 2007-2010, permettant, d'une part de poursuivre et d'élargir les réformes dans le domaine de la gouvernance, des finances publiques et de l'administration publique, et d'autre part de soutenir les efforts du gouvernement tunisien dans la mise en œuvre du Plan d'Action Voisinage (PAV) à travers l'alignement du cadre institutionnel, législatif et réglementaire à l'acquis communautaire dans tous ses secteurs (économique, social, environnemental). Dans ce nouveau cadre, la stratégie de la CE par rapport à la Tunisie (et les autres partenaires méditerranéens) se rapproche significativement aux stratégies de pré-accession (IPA).

5.2.2 Environnement des affaires et développement du secteur privé

Dans ce domaine, la stratégie de coopération de la CE est étroitement liée au cadre macroéconomique et aux réformes décrites dans la section précédente. Le développement du secteur privé est considéré dès MEDA I une condition essentielle pour la réussite des réformes économiques qui s'orientent vers un désengagement progressif de l'Etat dans les activités productives, dans les services et dans la gestion des infrastructures économiques parmi lesquelles les télécommunications, le transport maritime et les activités portuaires. Des initiatives sont prises pour accompagner la privatisation des entreprises d'Etat à travers la promotion des investissements privés nationaux et étrangers, l'accès aux crédits de la part des PME, des contributions pour les capitaux à risque et un soutien pour la mise à niveau des entreprises privées.

Dans le PIN 2000-2002, l'appui au secteur privé reçoit environ 30 % de l'enveloppe financière, avec l'objectif d'introduire la gestion de la qualité dans les entreprises industrielles, notamment les PME, comme élément essentiel de la compétitivité.

Avec le Règlement MEDA II et le DSP 2002-2006, le renforcement des mécanismes du marché et l'amélioration de l'environnement des affaires continuent à être prioritaires, en reconnaissant et consolidant les progrès enregistrés dans les différents domaines, avec une attention particulière pour la simplification du cadre financier et administratif qui favorise la participation des investisseurs et des entreprises privés (concertation, incitations, fiscalité, procédures) en vue de la libéralisation des échanges de capitaux, de biens et de services.

Cette stratégie est continuée dans la mise en œuvre de l'IEVP à travers un soutien aux mécanismes accompagnant les ajustements législatifs et institutionnels et à la mise à niveau des entreprises en termes de normalisation, de conformité aux règles du marché européen, de surveillance des marchés et de renforcement des partenariats public-privé.

5.5.3 Développement des ressources humaines et protection sociale

La promotion des activités génératrices d'emploi et la mise en œuvre des politiques sociales trouvent une place importante dans l'accord d'association et dans les documents stratégiques successifs, s'appuyant sur un des axes prioritaires des derniers plans de développement nationaux (Emploi et cohésion sociale).

Le PIN 1996-1999 (MEDA I), bien que fortement focalisé sur le développement économique, a identifié la promotion d'un équilibre socio-économique et environnemental comme secteur prioritaire afin de pallier aux effets négatifs de l'ajustement structurel et aux privatisations au niveau social et de l'emploi. Cet objectif s'adresse aux zones rurales et urbaines à travers un appui au développement équitable des ressources naturelles (DRI-GRN), à la création d'emplois, à l'accès aux services sanitaires ainsi qu'au renforcement du rôle de la société civile dans les initiatives de développement.

Ce même objectif est maintenu dans le PIN 2000-2002 avec 35 % de l'enveloppe financière, une attention particulière étant portée sur l'implication de la société civile.

Dans le DSP 2002-2006 et les PIN relatifs à la période MEDA II, la valorisation des ressources humaines et la protection sociale deviennent un objectif prioritaire visant à anticiper la demande d'emploi croissante et à assurer un filet de sécurité pour les groupes plus vulnérables aux effets des réformes économiques et de la libéralisation des marchés. L'attention se pose sur les nouvelles couches de pauvreté, notamment en milieu périurbain, et sur la réduction du chômage parmi les jeunes générations, en se focalisant sur (a) les réformes du système éducatif supérieur et de l'enseignement secondaire en complément aux réformes de l'éducation de base initiées et supportées précédemment, (b) la formation professionnelle pour une réponse plus efficace aux besoins des entreprises, consolidant les acquis du programme Manform, (c) la réglementation du marché du travail, et (d) la protection sociale avec une couverture sociale généralisée. En synthèse, l'amélioration de l'employabilité des jeunes émerge comme le pilier de la coopération CE-Tunisie dans le secteur social.

Ces objectifs sont confirmés dans la mise œuvre du Plan d'Action Voisinage et dans le DSP 2007-2013 en les adaptant aux nouveaux défis. Le développement de l'éducation, de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont considérés des facteurs essentiels de l'édification de la société du savoir et de la résorption du chômage dans le contexte d'ouverture de l'économie. Le renforcement des programmes sociaux continue à être inclus dans les objectifs tout en tenant compte des équilibres budgétaires à respecter, dont la nécessité d'investir dans la qualité et l'efficacité des services sanitaires, de protection sociale et de retraite.

5.5.4 Gouvernance et société civile

L'AA accorde beaucoup d'importance aux thèmes liés à la gouvernance, au dialogue politique et au respect des libertés fondamentales (expression et association), à la sécurité interne et externe, à la solidarité et cohésion sociale, à la réduction de la pression migratoire et à la promotion du rôle de la femme dans le développement économique et social.

Dans le cycle MEDA I, le renforcement de l'implication des partenaires économiques et des ONG devait contribuer à améliorer l'équilibre social, notamment à travers les médias et une participation accrue de la société civile et des ONG au processus de développement. Malgré une allocation importante dans le PIN 2000-2002 pour des projets dans ces domaines, ces initiatives dites de 3^{ème} génération ont subi de gros retards et dans certains cas ont été annulées.

Dans le cycle MEDA II la consolidation de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance apparaît au premier rang des objectifs de coopération (§ page 19 du DSP). On souligne l'importance de créer un environnement favorable susceptible d'impulser la société civile et le secteur privé, de permettre la liberté d'expression et d'association, ainsi qu'un système judiciaire qui puisse donner confiance aux opérateurs économiques et créer un environnement ouvert favorisant la réduction des disparités et de répondre aux aspirations de la classe moyenne et des jeunes entrant dans les rangs de la population

active. Une réforme dans la gestion de la justice est préconisée, tant pour consolider l'Etat de droit que pour améliorer l'environnement des affaires.

Avec la programmation au titre de l'IEVP pour la période 2007-2010 et suite aux nouvelles priorités régionales énoncées lors du dixième anniversaire de la Déclaration de Barcelone en 2005, les questions liées à la sécurité et aux risques d'instabilité politique et sociale sont de nouveau d'actualité. Toutefois, compte tenu des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets de 3^{ème} génération, la CE préconise de se limiter au renforcement de l'Etat de droit par une amélioration des mécanismes de bonne gouvernance économique, condition essentielle et levier incontestable pour la réalisation des réformes.

Enfin, il faut aussi souligner que la Tunisie bénéficie de financements au titre de la ligne budgétaire 'Instrument Européen pour la Défense des Droits de l'Homme' (IEDDH) et que dans le cadre de la PAV, la Tunisie a pris des engagements significatifs en matière de démocratie, de gouvernance et de droits de l'homme, avec l'acceptation de la création d'un sous-comité des droits de l'homme dans le cadre de l'AA.

5.5.5 Ressources naturelles et environnement

L'Accord d'Association souligne (art. 48) l'importance de la préservation de l'environnement et des équilibres écologiques dans la qualité des sols et des eaux, dans la réduction des risques et des effets négatifs du développement (sécurité des installations industrielles, gestion des déchets) et dans le contrôle et la prévention de la pollution marine. Ce domaine est aussi une priorité de la coopération nationale (art. 45).

Dans la mise en œuvre du 1^{er} Règlement MEDA plusieurs initiatives qu'on peut classer de « développement rural » sont financées et réalisées, contribuant à l'objectif d'améliorer l'équilibre social et régional du pays (3^{ème} axe du PIN 1996-1999). Ces initiatives visaient à réduire la pauvreté et favoriser le développement socio-économique de populations rurales fortement marginalisées par la fragilité et la dégradation des ressources naturelles (eaux et sols) dans les zones internes du pays. Ces projets contribuent ainsi à la mise en œuvre des Plans nationaux de conservation des eaux et des sols 1990-2001 et 2002-2011.

Avec MEDA II et suite à l'élaboration de la stratégie nationale pour le développement durable par le gouvernement tunisien, l'environnement assume une dimension importante comme thème transversal dans les différents secteurs économiques et sociaux. Dans ce cycle, la Commission octroie des bonifications d'intérêts sur les prêts de la BEI dans le secteur de l'assainissement et de la dépollution industrielle en consolidant les interventions similaires financées pendant la période MEDA I sur les infrastructures environnementales (barrages hydrauliques, assainissement des eaux et gestion des déchets solides).

Au titre de l'IEVP, le développement durable devient un axe prioritaire de coopération et l'assistance technique et financière consolide les bonifications d'intérêt sur les investissements de la BEI dans le secteur de la mise à niveau environnementale des entreprises industrielles polluantes d'une part, et se concentre sur un programme de grande envergure dans le secteur de l'environnement et de l'énergie, d'autre part, projet qui s'adresse aux institutions publiques, aux entreprises et à la société civile.

5.6 Inventaire et analyse des interventions

5.6.1 Méthodologie utilisée pour compiler l'inventaire

L'équipe d'évaluation a recueilli et utilisé les informations disponibles dans le système CRIS pour compiler l'inventaire des interventions de la Commission en Tunisie sur la période 1995-2008. La liste détaillée des interventions se trouve à l'annexe 1.

La première recherche dans CRIS a été effectuée le 22 janvier 2008. Cette première collecte d'informations concernait toutes les décisions financières et les contrats relatifs à la Tunisie pendant la période d'évaluation. En même temps, tous les documents disponibles relatifs aux interventions ont été extraits (conventions de financement, fiches des projets, synopsis des projets, rapports de monitoring, etc.). La collecte de données a été complétée par deux autres recherches, le 13 février et le 8 avril 2009. Toutefois, il faut préciser que plusieurs interventions ne sont pas disponibles en ce moment dans CRIS (par exemple, les projets FAS I et FAS II ne sont pas enregistrés dans les listes des contrats et des décisions). Afin de produire un inventaire le plus complet possible, l'équipe d'évaluation a intégré les données de CRIS avec les informations obtenues à partir des entretiens avec le personnel de la Commission à Bruxelles et de la délégation à Tunis ainsi que le MDCI (la liste de personnes rencontrées est disponible à l'annexe 4).

L'inventaire a été structuré en prenant en compte uniquement les initiatives de niveau national, donc en excluant les initiatives régionales mises en œuvre sur plusieurs pays. Cette liste inclut les projets :

- dont l'instruction (identification/formulation/convention de financement) et le démarrage ont initié entre 1995 et 2008
- financés sur les Programmes Indicatifs Nationaux qui se sont succédé pendant la période de référence, c'est-à-dire les PIN 1996-98, 1999-2001, 2002-2004, 2005-2006 et 2007-2010.

Pour chaque intervention, les informations suivantes ont été incluses dans l'inventaire:

- l'instrument de financement :
 - ◆ MEDA I
 - ◆ MEDA II
 - ◆ IEVP
 - ◆ autres lignes budgétaires (DDH, MIGR, SANTE, CDC) et programmes thématiques de PICD
- la date de la décision et la date du contrat
- les modalités d'octroi de l'aide utilisées par la Commission pour mettre en œuvre les interventions :
 - ◆ Appui budgétaire général
 - ◆ Appui budgétaire sectoriel
 - ◆ Projet
 - ◆ Subvention BEI
- le macro-secteur auquel l'intervention appartient.

La définition des macro-secteurs a été élaborée par l'équipe d'évaluation après une analyse attentive des interventions et de la documentation disponible. La catégorisation des interventions proposée dans l'inventaire est la suivante :

1. Secteur Public et réformes économiques
2. Environnement des affaires et développement du secteur privé
3. Développement des ressources humaines et protection sociale
4. Gouvernance et société civile
5. Ressources naturelles et environnement

Cette classification s'est basée sur les considérations suivantes :

- La nécessité de distinguer les interventions de nature économique visant les réformes du secteur public de celles orientées à favoriser directement le développement du secteur privé, tout en tenant compte des liens étroits entre ces deux domaines d'interventions.
- L'utilité de regrouper les interventions qui concourent aux objectifs de protection sociale et d'épanouissement des ressources humaines dans le développement économique et social.
- Les aspects sociopolitiques, au cœur du processus de Barcelone avec ses objectifs de paix, stabilité et sécurité, respect des libertés fondamentales et développement équitable sont les thèmes porteurs du secteur de la gouvernance et du développement de la société civile.
- La prise en compte de la gestion des ressources naturelles et des questions environnementales dans un cadre évolutif, comme témoignage de l'évolution socio-économique du pays et de l'émergence de nouvelles problématiques liées aux processus d'urbanisation et d'industrialisation, ainsi qu'à la perception des besoins de la part du gouvernement, de la population et de la communauté internationale.

Chaque macro-secteur se compose de plusieurs secteurs.

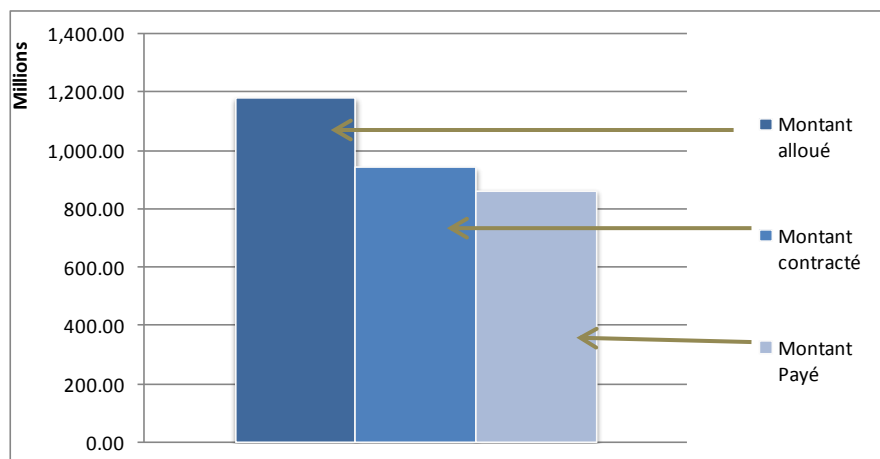
Classification macro sectorielle et sectorielle:



5.6.2 Analyse des interventions

La Commission a alloué un montant total de 1.197 M € pour la coopération bilatérale avec la Tunisie sur la période 1995-2008. De ce montant, 943 M € ont été contractés²⁰, et 863 M € ont été payés. La liste complète des interventions est rapportée dans le Vol. 3, à l'annexe 11.

Figure 1: Coopération CE-Tunisie 1995-2008



Source : CRIS et élaboration DRN

Le tableau ci-dessous montre le total alloué, contracté et payé par chaque secteur de la coopération.

Tableau 1 : Montants alloués/contractés/payés, 1995-2008

Secteur	Montant alloué	Montant contracté	Montant Payé
Secteur Public et réformes économiques -SPRE	509.000.000,00	411.303.837,76	356.128.298,88
Développement des ressources humaines et protection sociale- DRPS	304.959.677,39	237.272.482,33	212.576.756,10
Environnement des affaires et développement du secteur Privé -DSP	189.537.996,36	150.829.788,02	134.033.416,77
Ressources naturelles et environnement - RNE	168.328.992,78	122.483.362,10	147.282.434,42
Gouvernance et société civile- GSC	25.380.337,90	21.482.972,65	13.362.277,68
NS*	520.000,00	433.326,87	433.326,87
Total	1.197.727.004,43	943.805.769,73	863.816.510,72

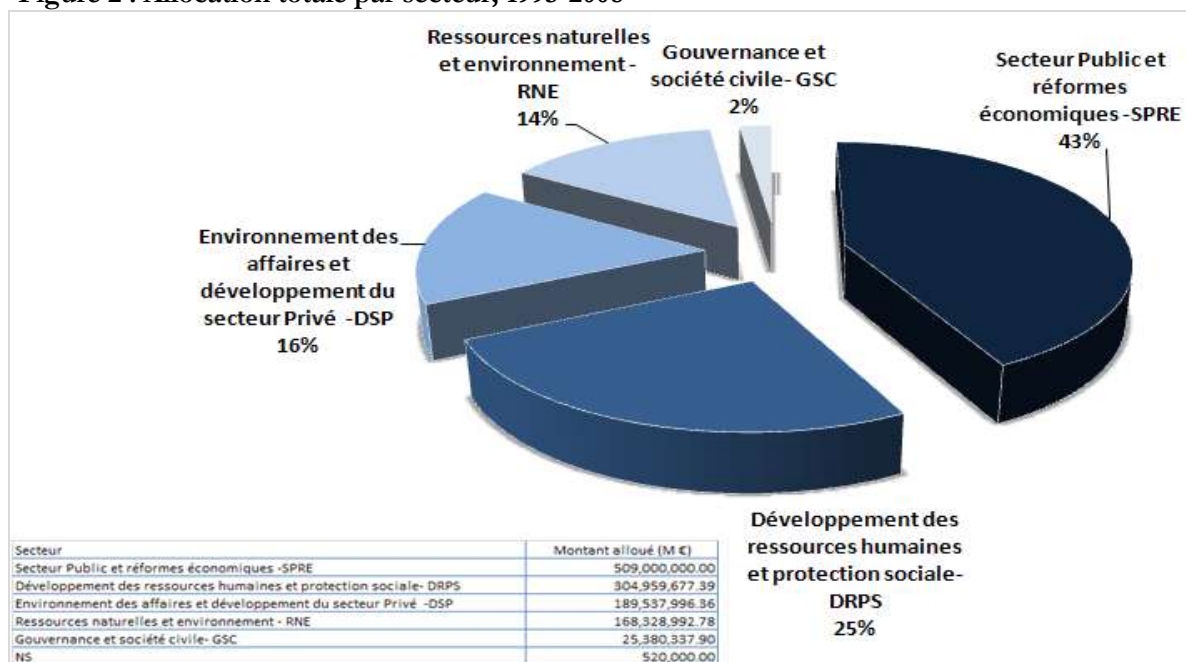
*Note Services

Concernant les champs d'intervention, la coopération avec la Tunisie présente une concentration très importante sur le macro-secteur, « secteur Public et réformes économiques » lequel a reçu 43 % du montant total alloué dans la période d'évaluation. Vingt-cinq pour-cent (25 %) du total a été alloué au développement des ressources humaines et à la protection sociale. Viennent ensuite l'environnement des affaires et le développement du secteur privé, avec 16%, les ressources naturelles et l'environnement, avec 14 %, et enfin la gouvernance et la société civile avec 2%²¹.

²⁰ Selon les chiffres fournis par l'Ambassade de Tunisie à Bruxelles, le montant contracté s'élève à 1.035.15 M Euros. Les chiffres fournis ici sont calculés à partir des informations disponibles dans CRIS au 22 Janvier 2009.

²¹ Cette répartition correspond à la classification sectorielle tel que présentée à la page 21 et dans l'inventaire en annexe. Dans les cas où un même programme cible plusieurs secteurs (par exemple les FAS et le P3A), il a été classifié selon le secteur dominant.

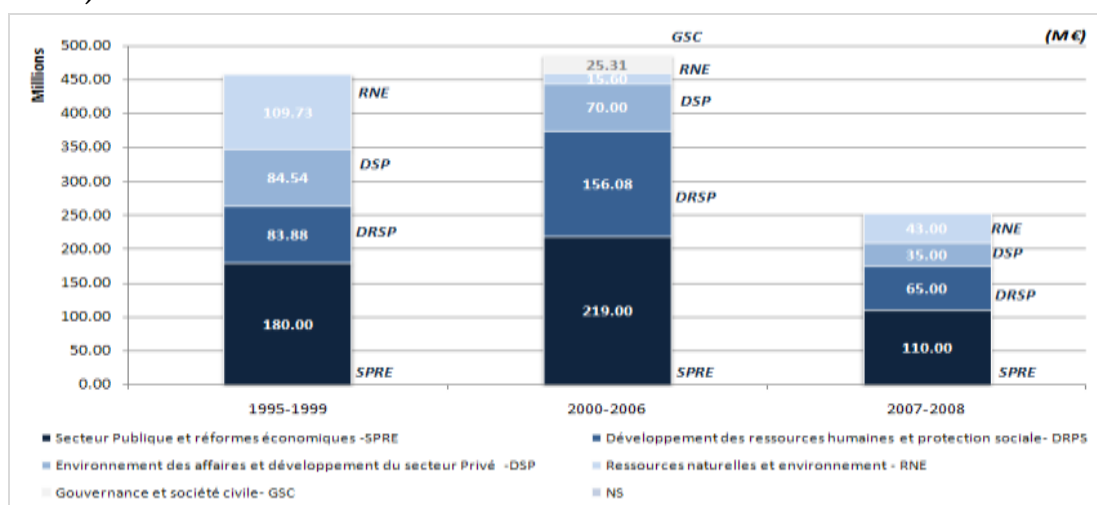
Figure 2 : Allocation totale par secteur, 1995-2008



Source : CRIS et élaboration DRN

La figure ci-dessous présente l'évolution des allocations par chaque domaine de coopération. Le secteur public et les réformes économiques représentent l'axe prioritaire de la coopération avec la Tunisie sur toute la période considérée. Le montant alloué à ce macro-secteur n'a pas subi de variations significatives par rapport au total de chaque période (39% 1995-1999 ; 45 % 2000-2006 ; 43% 2007-2008). Par rapport aux allocations au développement des ressources humaines et de la protection sociale, elles ont eu un poids majeur sur la période de MEDA II, avec 32% du total entre 2000 et 2006 (18% en 1995-1999 ; 26% en 2007-2008). Les allocations aux ressources naturelles et l'environnement ont enregistré des changements plus importants d'une période à l'autre : de 24% en 1995-1999 à 3% en 2000-2006 et 25,69% du total en 2007-2008. Un scénario opposé a été enregistré dans le secteur de l'environnement des affaires et du développement du secteur privé, lequel représentait 18% du total sur la période 1995-2000, 14% en 2000-2006 et en 2007-2008.

Figure 3: Evolution des allocations par macro-secteur et par période, M €, (1995-1999, 2000-2006, 2007-2008)



Source : CRIS²² et élaboration DRN

²² Extrait janvier 2009

La coopération dans le domaine de la gouvernance et de la société civile a connu une augmentation modeste de 5% entre 1995-1999 et 2000-2006, qui n'a toutefois pas été suivie par d'autres allocations.

Les figures ci-dessous présentent la distribution du montant alloué au niveau sectoriel pour chaque macro-secteur.

Figure 4: Secteur Public et réformes économiques

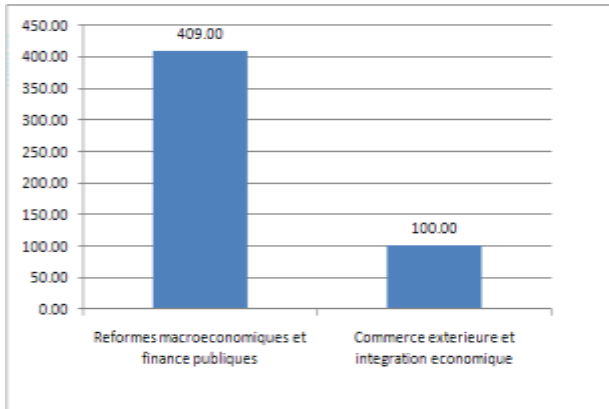


Figure 5: Environnement des affaires et développement du secteur Privé

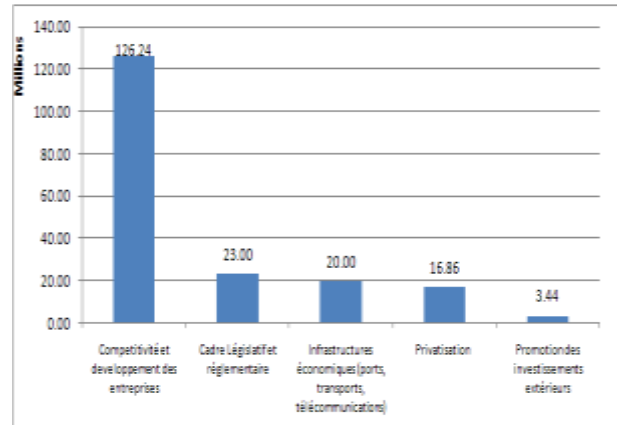


Figure 6: Développement des ressources humaines et protection sociale

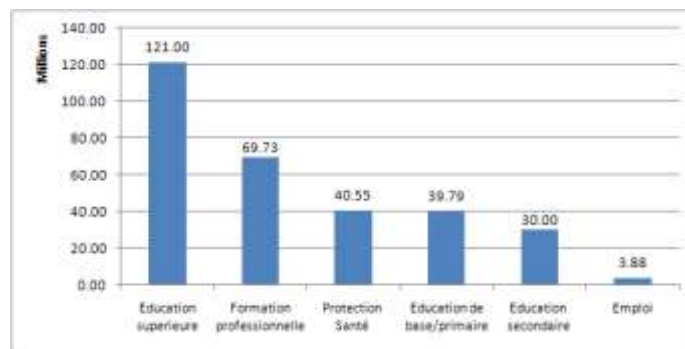


Figure 7 Ressources naturelles et environnement

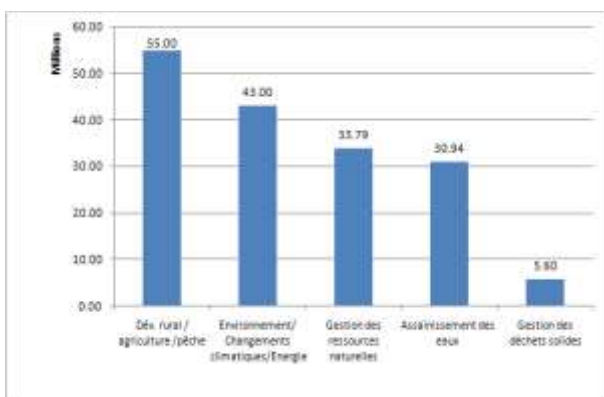
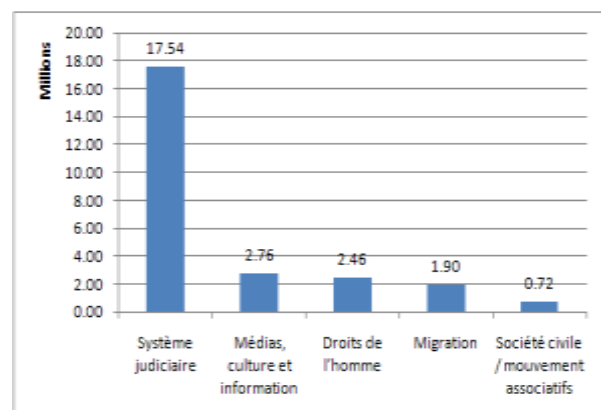


Figure 8 Gouvernance et société civile

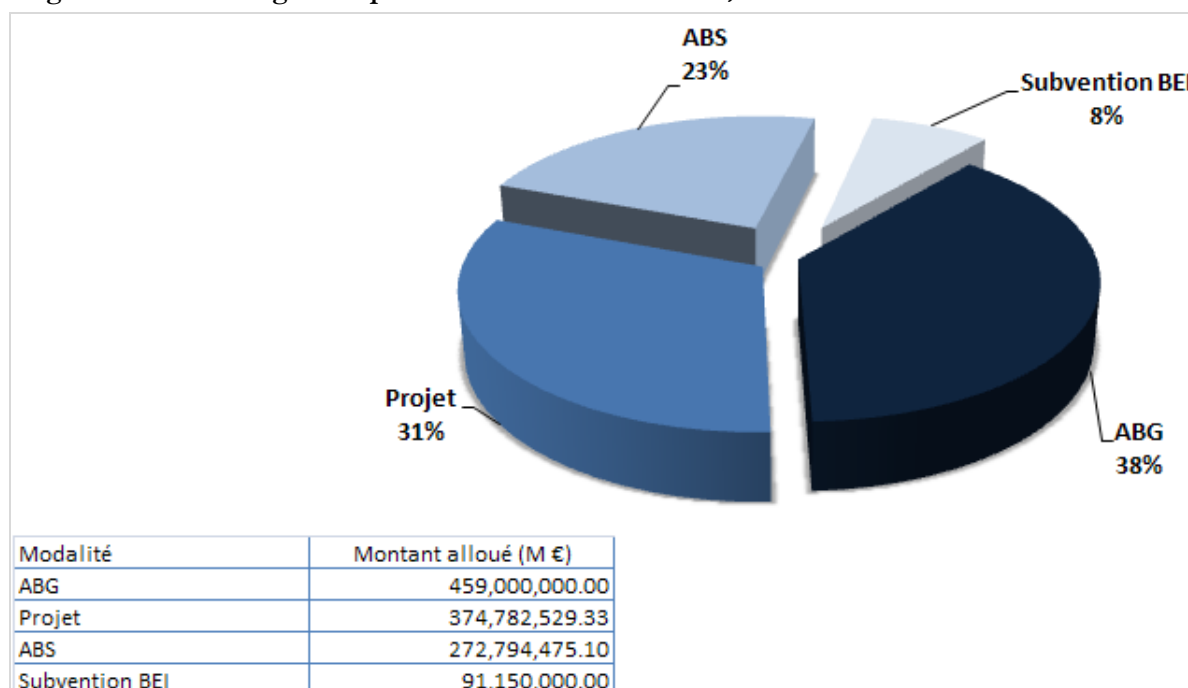


Source : CRIS²³ et élaboration DRN

²³ Extrait Janvier 2009

La période de référence s'est caractérisée par une diversification croissante des modalités de financement. Les protocoles financiers antérieurs à 1995 avaient été dominés par l'approche « projet », c'est-à-dire par une démarche décisionnelle et administrative traditionnelle supportée en général dans la réalisation par une assistance technique à prévalence étrangère. Avec le Règlement MEDA, l'appui budgétaire a progressivement pris de l'ampleur jusqu'à devenir dominant avec MEDA II et l'IEVP. Comme indiqué dans la figure ci-dessus, 61 % de la coopération a en fait été financé par l'appui budgétaire, dont 38 % par l'appui budgétaire général, et 23 % par l'appui budgétaire sectoriel. En revanche, l'approche projet, 31% du total, s'est enrichie de nouvelles modalités de mise en œuvre telles que le jumelage institutionnel, la coopération décentralisée, une décentralisation de la gestion vers les pays tiers et une intégration majeure avec les prêts octroyés par la BEI, ainsi qu'avec les financements d'autres bailleurs.

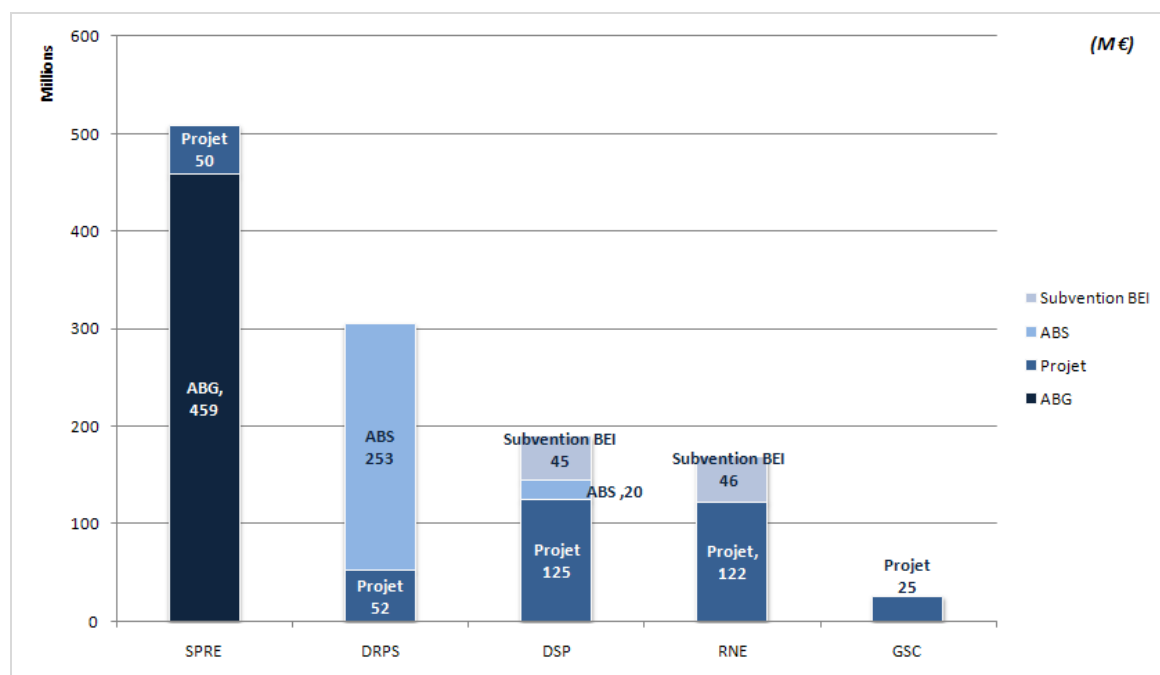
Figure 9: Allocation globale par modalité de financement, 1995-2008



Source : CRIS et élaboration DRN

L'appui budgétaire général a été destiné au financement de programmes dans le domaine du secteur public et des réformes économiques et sociales ainsi qu'à des actions destinées directement ou indirectement au développement du secteur privé. Comme le montre la Fig. 7, l'appui budgétaire sectoriel a été utilisé pour le financement du développement des ressources humaines et de la protection sociale. Les montants alloués à travers l'approche projet ont été destinés pour 33% aux secteurs des RNE et de la GSC, 14% au DRPS et 13% au SPRE. Les subventions BEI ont été utilisées à hauteur de 49% pour le secteur DSP et de 51% pour les RNE.

Figure 10: Allocation totale par macro-secteur et modalité de financement



Source : CRIS et élaboration DRN

5.7 Place des autres bailleurs dans la coopération avec la Tunisie

La Tunisie a pu compter ces dernières décennies sur la coopération technique et financière de plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux, dont les contributions sectorielles depuis 2000 sont synthétisées ci-dessous. Une analyse plus détaillée sera effectuée dans les phases successives et le tableau ci-dessous sera révisé / confirmé lors de la phase du terrain et sur la base de chiffres supplémentaires collectionnés.

TABLEAU 2: INTERVENTIONS DES AUTRES BAILLEURS SUR LA PERIODE 2000-2010

Secteurs prioritaires	BM	NU	BAD	FR	AL	IT	ES	JA
Gestion macroéconomique et réformes économiques								
Appui budgétaire	•		••					
Finances publiques						•••		
Environnement des affaires et développement du secteur privé								
Secteur privé / PME	•		••	•		•	•	
Industrie	••			••	•	•	•	•
Commerce	••							
Infrastructures								
Transports	•••		•••	•••		•		•
Énergie	•		••					
Urbain et habitat	••		••					
Développement des ressources humaines et protection sociale								
Éducation et ressources humaines	••	•••	•	••	•	•	•	•
Formation et emploi								
Protection sociale		••		•		•		
Santé		••		••		•	•	•
Gouvernance et société civile								
Etat de droit et droits de l'homme				•				
Justice et sécurité				•	•		•	
Décentralisation & dév. local	•••	•		••				
Médias et culture				•	•		•	•
Ressources naturelles et environnement								
Eau	•••			•••	••	•	•	••
Protection des RN	•			••	••••	•	•	•
Pollutions et Assainissement	•••		••	•				•
Lutte contre la désertification	••	•••				•	•	
Agriculture/pêche	•	••	••	•		•	•	

Légende : •••• >100M€ ; ••• 50-100 M€ ; •• 15-50M€ ; • < 10M€ (montants indicatifs)

Source: AiDA – Accessible information on Development Activities (OCDE)

Annexe 6: Méthodologie de l'évaluation

TABLE DES MATIÈRES:

- 0. Introduction
- 1. Processus d'évaluation
 - 1.1 Phase Documentaire
 - 1.2 Phase de Terrain
 - 1.3 Phase de Synthèse

0. INTRODUCTION

L'étude relative aux interventions de la Commission Européenne (CE) en matière d'appui budgétaire en Tunisie a été menée selon la méthodologie adoptée par l'Unité Conjointe d'évaluation des services extérieurs de la CE. En même temps, il est important de souligner que – en qualité de test de la méthodologie – la possibilité d'apporter des modifications et/ou des précisions méthodologiques à l'approche actuellement disponible était prévue.

Bien que la méthodologie développée pour les évaluations de l'appui budgétaire présente des similarités avec la méthodologie développée pour les évaluations géographiques, il y a des différences significatives dans le modèle de logique d'intervention et dans l'approche qui se base sur trois étapes (**'three-step approach'**). En fait, le modèle de logique d'intervention (Comprehensive Evaluation Framework, CEF) proposé lie fortement l'aide budgétaire et son évaluation aux politiques mises en œuvre par l'état bénéficiaire, et souligne donc la nécessité d'une appréciation des performances du gouvernement par rapport aux résultats visés par l'appui budgétaire, pour établir la contribution spécifique de celui-ci.

La double démarche (EP et EAB) a été structurée afin de faciliter des intégrations tout au long du processus et assurer les croisements/échanges de données brutes. De même, il a permis d'envisager une collaboration plus étroite avec les Groupes de Référence afin de donner le juste poids aux divers niveaux et facteur d'analyse. Notamment, le processus d'intégration des deux évaluations s'est basé sur les éléments suivants :

FIGURE 11: DRN-STRATEGIE DE CAPITALISATION ENTRE LES DEUX ETUDES

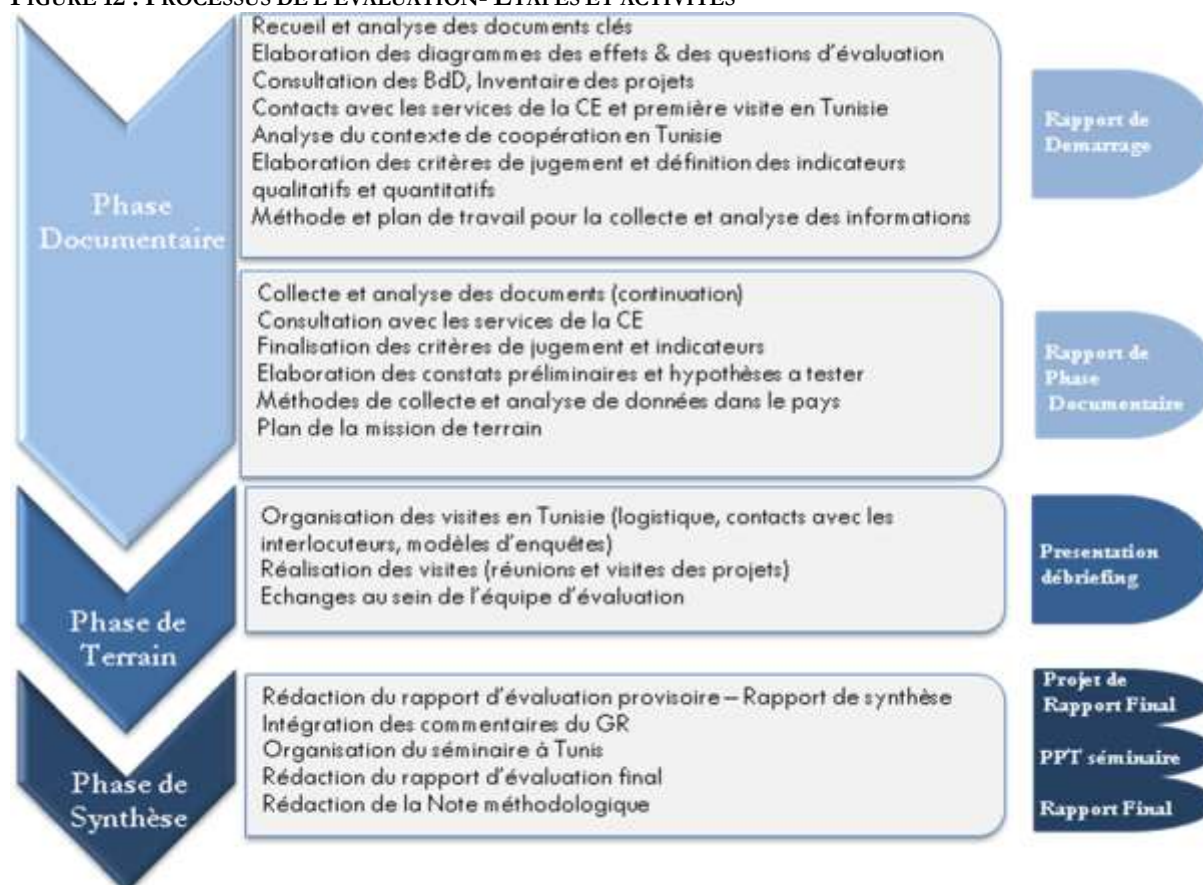


- Les deux évaluations - EP (Evaluation Pays) et EAB (Evaluation Appui Budgétaire)- ont été conduites de **manière coordonnée et parallèle**, mais distincte. M. Enzo Caputo a assuré la coordination des deux exercices, qui toutefois ont gardé chacun leur chef d'équipe.
- Compte tenu du fait qu'un certain nombre des secteurs d'analyse sont partagés dans les deux démarches, de fortes synergies étaient envisagées dans la mobilisation des équipes et dans l'attribution des rôles spécifiques à chaque expert. Dans ce sens, on a mis en place une approche **globale dans la gestion des ressources humaines** impliquées dans les deux études afin de tirer profit des expertises thématiques communes et d'assurer une coordination et un contrôle de qualité sur les processus et sur les produits.
- Le **rapport final** EP contient d'une manière harmonisée et synthétisée les résultats de l'EAB. Le rapport final de l'AB contient une évaluation de l'EAB (ou de la grande partie des thématiques touchées par l'EAB) selon la méthodologie du 'three-step approach'.

1. PROCESSUS DE L'ÉVALUATION

Comme prévu par la méthodologie adoptée par l'Unité Conjointe d'évaluation des services extérieurs de la CE, le processus d'évaluation s'est déroulé en trois étapes fondamentales : la phase documentaire, la phase de terrain et la phase finale.

FIGURE 12 : PROCESSUS DE L'ÉVALUATION- ÉTAPES ET ACTIVITÉS



1.1 PHASE DOCUMENTAIRE

La *phase documentaire* – phase I – se compose de plusieurs étapes, notamment :

Mission préparatoire et Séminaire introductif : une mission préliminaire a été conduite par le chef d'équipe dès le démarrage de l'exercice. Au cours de cette mission, un séminaire introductif a permis au consultant de présenter au groupe de référence local et à d'autres partenaires la démarche

méthodologique d'ensemble ainsi que les principaux défis de l'évaluation de l'appui budgétaire dans le pays.

Au-delà du Séminaire, cette mission a permis aussi d'établir un premier contact avec les représentants du gouvernement, la Délégation, les représentants de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement ainsi que d'autres acteurs clé du pays qui font partie du groupe de référence local ; de comprendre les attentes des membres du groupe de référence local et d'identifier les thèmes prioritaires à aborder dans la phase de structuration²⁴; de clarifier le rôle du groupe de référence locale et la participation des partenaires locaux ; d'établir un premier contact avec le bureau d'études tunisien et discuter de manière plus approfondie la contribution envisagée pour les experts tunisiens, et recueillir des documents clé.

Phase de structuration : Cette phase s'est composée des activités suivantes : recueil et analyse des documents clé ; consultation des banques des données ; première élaboration des diagrammes des effets et des questions d'évaluation ; discussion et validation par les groupes de référence de la logique d'intervention et les questions d'évaluation. À ce propos, il est important de constater que le cadre méthodologique de référence est fourni par le '*Issue Paper on Methodology for Evaluations of budget support operations*'. Ce document propose un modèle de logique d'intervention (**Comprehensive Evaluation Framework, CEF**) qui lie l'aide budgétaire et son évaluation aux politiques mises en œuvre par l'Etat bénéficiaire. Ce cadre méthodologique met en évidence une certaine évolution dans l'évaluation de l'aide budgétaire en ligne avec l'émergence d'une ABG plus orientée vers l'appui aux politiques nationales de développement que vers la stabilisation macroéconomique. Ceci implique le passage d'un schéma de résultats selon un modèle linéaire d'intrants => produits => effets²⁵, à un modèle qui accorde plus d'attention aux aspects d'analyse du contexte et des politiques²⁶. En synthèse, ce modèle de logique d'intervention se base sur les hypothèses clé suivantes :

- **L'aide budgétaire s'intègre dans la stratégie de développement** du Gouvernement.
- Le **contexte général** (notamment les politiques et institutions du pays et l'aide externe) dans lequel s'effectue l'aide budgétaire est un élément clé pour l'analyse du *design* et instruction de l'aide budgétaire (conditions d'entrée). Il influence - et est lui-même influencé (interaction) - par la chaîne des résultats de l'AB et doit par conséquent être compris dans l'analyse des effets.

Le modèle de logique d'intervention adopté (soit le CEF) est présenté à la page suivante et se base sur un **schéma logique** qui prévoit cinq niveaux d'effets des opérations d'appui budgétaire, comme suit :

Niveau 1 : Les **ressources / intrants de l'AB** (*inputs*) : transfert de fonds, dialogue sur les politiques et conditionnalités – harmonisation et alignement, éventuelle AT ;

Niveau 2 : les produits de l'AB (direct *outputs*) : améliorations escomptées dans la relation entre aide, budget national et processus de mise en œuvre des politiques ;

Niveau 3 : les **réalisations du gouvernement appuyées directement ou indirectement par l'AB** (*induced outputs*) : les changements positifs espérés dans le cadre institutionnel et financier des politiques publiques et de la dépense publique et les améliorations conséquentes dans la gestion des politiques et la fourniture des services publics ;

Niveau 4 : les **résultats** (*outcomes*) : les réactions positives des acteurs économiques et des utilisateurs de services aux améliorations enregistrées dans la gestion des politiques et fourniture des services publics par le gouvernement ;

Niveau 5 : les **impacts** : développement durable dans un cadre d'intégration Euro-méditerranéen

²⁴ À cet égard, il est rappelé que la méthodologie développée pour les évaluations des interventions d'appui budgétaire inclut plus d'une vingtaine de questions d'évaluation standard et que la sélection / adaptation des questions évaluatives ainsi que des indicateurs s'y rapportant doit être faite au cas par cas.

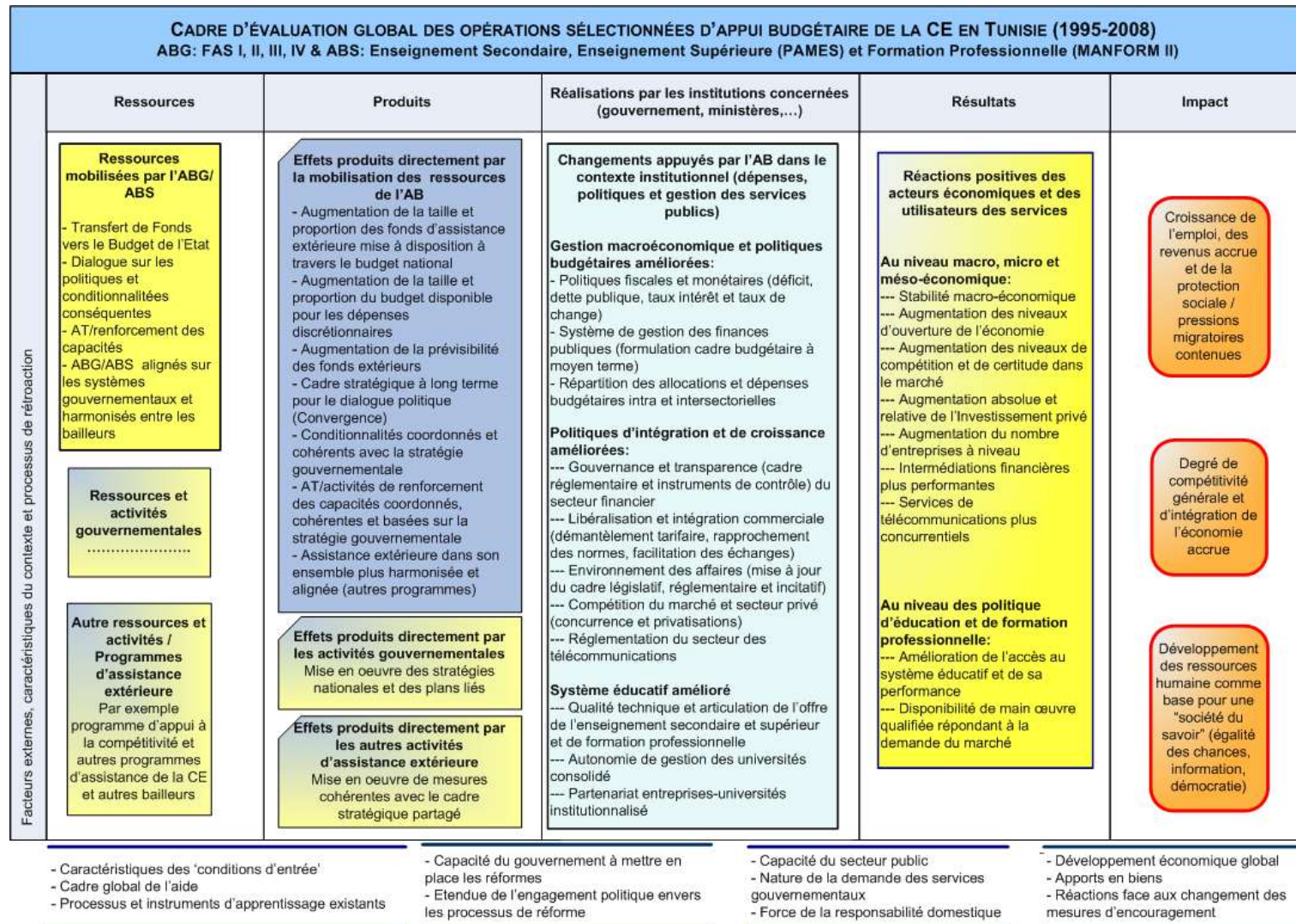
²⁵ Evaluation de l'aide budgétaire en Tanzanie (2004)

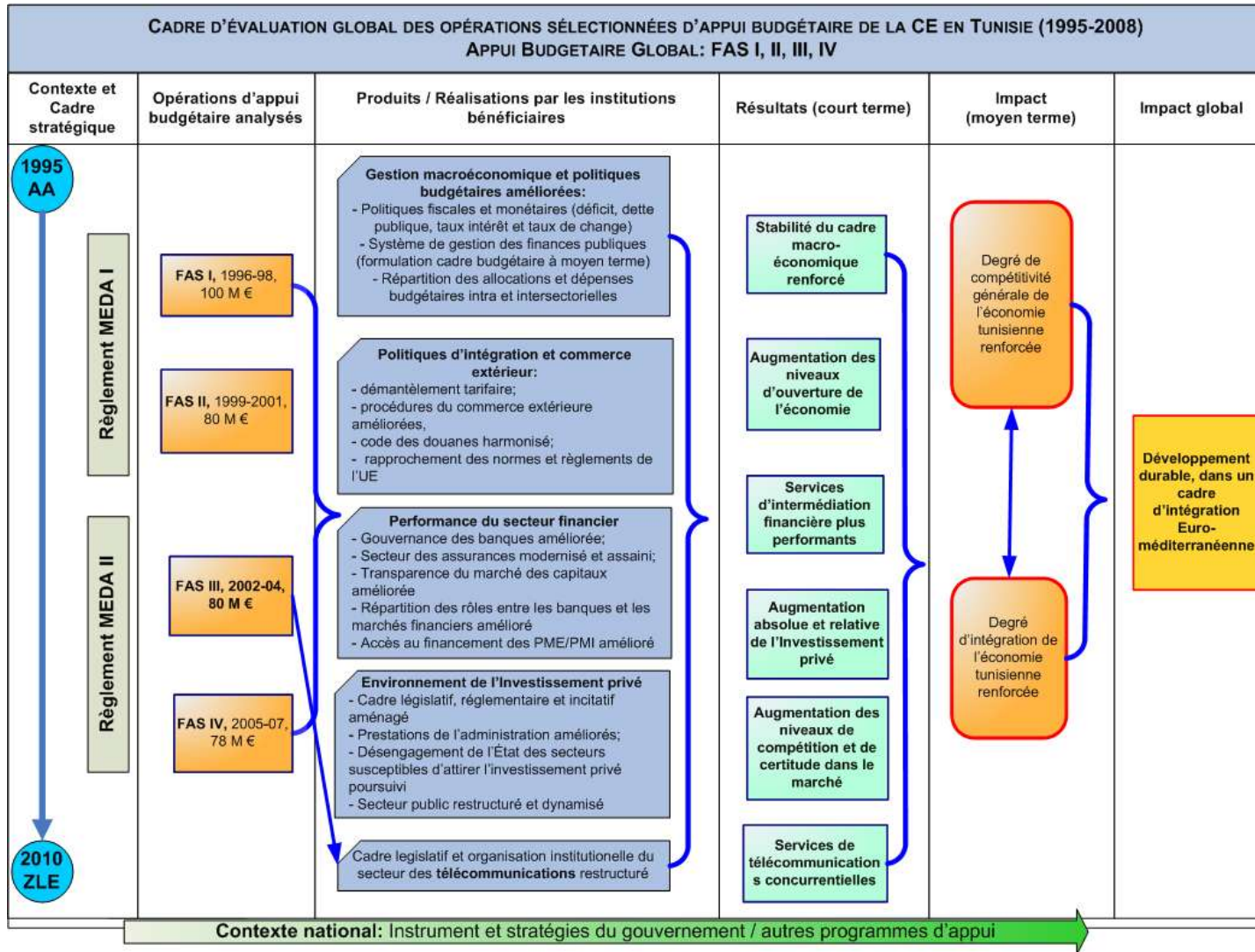
²⁶ Modèle de logique d'intervention utilisé dans l'évaluation conjointe de l'aide budgétaire au Ghana (2007), qui s'est basé sur les expériences précédentes (Tanzanie et évaluation conjointe de l'ABG) en soulignant l'importance de l'analyse politique pour comprendre les facteurs contextuels qui agissent sur les caractéristiques de l'aide budgétaire et pour analyser la chaîne des résultats.

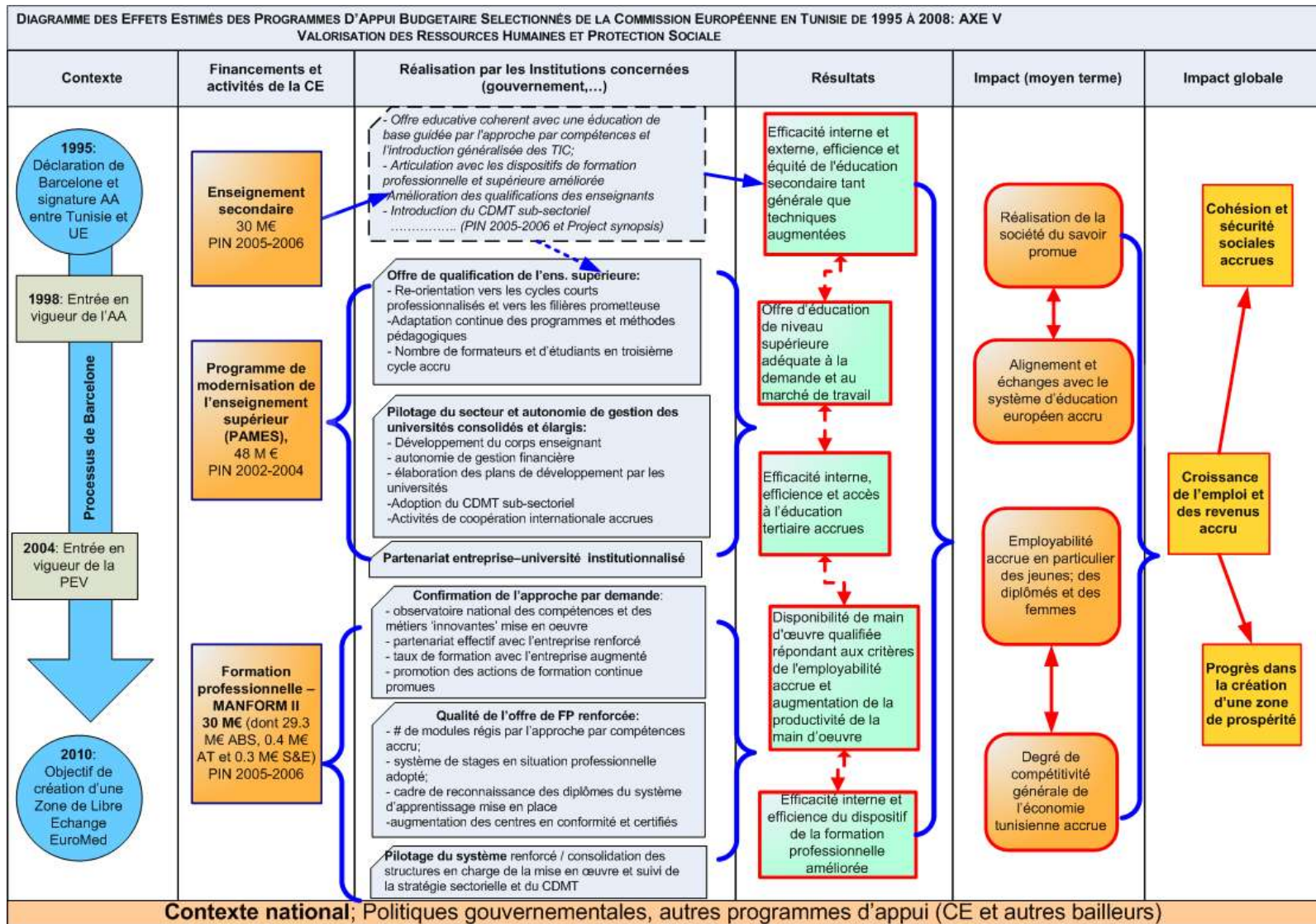
Les interactions entre le contexte général et les différents niveaux d'effets sont représentées en bas du CEF à travers quatre encadrés.

Les diagrammes sectoriels des deux domaines principaux qui ont fait l'objet de cette étude sont reportés aussi ci-dessous.

Cadre d'Évaluation – Diagramme ('the Comprehensive Development Framework')







Phase documentaire : se caractérise par un approfondissement des recherches et des analyses préliminaires menées dans la phase de structuration. Notamment, cette phase a porté sur :

- L'analyse documentaire et statistique de la documentation suivante:
 - Documents relatifs au dialogue politique et ayant une valeur d'appréciation stratégique de la coopération entre la Tunisie et l'UE (rapports annuels PEV, etc.)
 - Rapports d'évaluation et de suivi des stratégies nationales et des PIN permettant d'apprécier l'état d'avancement des stratégies pluriannuelles ainsi que l'évolution du contexte national et bilatéral ;
 - Rapports de suivi ROM réalisés pour les opérations sélectionnées qui permettent d'apprécier les points forts et faiblesses rencontrés dans la mise en œuvre de ces initiatives et les éventuelles corrections recommandées.
 - Documents de programmation économique et sectorielle nationaux élaborés par les autorités tunisiennes pendant la période de référence qui permettront d'apprécier les orientations stratégiques et les priorités du Gouvernement, en portant une attention particulière aux Plans de Développement Economique et Social (PDES) et aux plans et stratégies sectorielles dans les domaines intéressés par les opérations d'appui budgétaires objet de l'évaluation.
 - Les documents de programmation, de suivi et d'évaluation des opérations d'appui budgétaire des autres bailleurs de fonds qui ont été financées en parallèle et conjointement à celles de la CE, notamment Banque Mondiale (ECAL I, II, III, IV), et Banque Africaine de Développement (PAC I, II, III)
 - Autres études et documents thématiques réalisés dans les domaines pertinents (titre IV du FMI, ...).
- L'acquisition des données sur les indicateurs de croissance, de compétitivité et de bien-être social, au niveau national et régional, en vue de construire une base de données fiables, vaste et homogène, pour permettre les élaborations quantitatives envisagées
- Les entretiens visant notamment : les gestionnaires des programmes, les acteurs du dialogue politique et les responsables des stratégies des deux côtés.

Sur la base de ces activités, les évaluateurs ont apporté de premières réponses aux questions évaluatives en appliquant la démarche suivante :

- Vérification sur l'existence et la fiabilité des indicateurs préconisés ;
- Révision (éventuelle) dans la formulation des critères de jugement et des indicateurs ;
- Première élaboration et structuration des réponses aux critères de jugement ;
- Synthèse des constats par question évaluative ;
- Vérification croisée des questions évaluatives ;
- Identification des lacunes et approfondissements nécessaires ;
- Définition et justification de la démarche à suivre dans les phases successives.

1.2 Phase de Terrain

La phase de terrain vise à compléter l'analyse effectuée lors de la phase documentaire et à tester les hypothèses formulées. La collecte des données complémentaires a permis notamment de compléter la matrice d'évaluation puis de vérifier les réponses préliminaires fournies lors de la phase documentaire.

Le tableau ci-dessous présente le modèle de '*checklist*', c'est-à-dire le format de la grille préliminaire des Hypothèse/Premières Constats /éléments liés aux indicateurs à collecter utilisée dans la phase de

terrain à travers les entretiens. Cette liste a été finalisée avant le début de la mission de terrain avec les inputs de la DCE en Tunisie.

Tableau 3: Checklist pour la Mission de Terrain (modèle)

Hypothèse/Questions/éléments liés aux indicateurs	DCE	Autorités nationales et bénéficiaires	Etats Membre UE	Autres bailleurs de fonds	Acteurs non étatiques	UGP
NIVEAU XX						
QE xx	Constats à vérifier et approfondissements	◆◆	◆◆		◆	
	Hypothèses à valider					

Légende :

- ◆◆ : Grande importance
- ◆ : Importance Relative

Les hypothèses à explorer pendant la phase de terrain ainsi que les approfondissements à faire sur certains constats ont été organisés par question évaluative et par typologie d'interlocuteur.

En ce qui concerne les hypothèses, celles-ci ont tourné essentiellement autour de trois facteurs :

- La qualité du dialogue avec la Tunisie et son cadre stratégique représenté par l'AA. Dans ce contexte, la particularité de l'appui budgétaire en Tunisie
- Les relations avec les autres bailleurs, notamment en termes d'harmonisation des interventions et l'utilisation d'une véritable approche sectorielle.
- Les relations entre chômage des jeunes, performances du secteur éducation, dynamisme économique, structure du marché du travail et émigration. Les facteurs intervenants sur la réduction de la pauvreté.

En ce qui concerne les approfondissements et les validations, ceux-ci dépendent d'un niveau d'information insuffisant pour confirmer un certain constat ou pour élaborer l'indicateur, ou encore se réfèrent à des indicateurs pour lesquels les données sont disponibles seulement sur le terrain, et en particulier toutes les questions relatives aux perceptions des intervenants.

Concernant les interlocuteurs, six catégories ont été identifiées :

- Fonctionnaires de la Délégation de la CE à Tunis (DCE)
- Autorités nationales et bénéficiaires de programmes / projets dans les pays visités
- Etats Membre UE
- Autres bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, ...)
- Acteurs non étatiques : organisations de la société civile, secteur privé, milieu académique, éventuellement ;
- Personnel des unités de gestion des projets sélectionnés (UGP).

La checklist a été utilisée comme guide pour toutes les modalités de collecte de données qui étaient utilisées. Cela a garanti la couverture de tous les sujets listés ainsi qu'une uniformité dans les aspects traités de façon à pouvoir trianguler les données recueillies avec des modalités différentes. La collecte s'est faite en utilisant les instruments suivants:

- analyse documentaire
- entretiens individuels
- entretiens de groupe

Les **entretiens individuels** avec les différents acteurs concernés ont tenu une place prépondérante lors des visites de terrain. Les entretiens ont été utilisés pour les discussions au niveau le plus élevé sur les hypothèses ou pour les répondants qui devaient aider à compléter des données très spécifiques ou pour lesquelles une discussion individuelle était plus pertinente et efficace. La liste (non exhaustive) des interlocuteurs comprend (pour la liste complète, voir annexe 3) :

- Fonctionnaires de la Délégation de l'Union Européenne ;
- Autorités nationales et bénéficiaires de programmes ;
- Membres du parlement et des représentants de la société civile ;
- Acteurs non étatiques : secteur privé, milieu académique ;
- Autres bailleurs de fonds : par ex. Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, GTZ, etc.
- Personnel des unités d'AT associées aux programmes d'ABS.

Au total, l'équipe a rencontré **plus de 100 interlocuteurs**, parmi lesquels : i) des fonctionnaires des services de la Commission Européenne à Bruxelles et en Tunisie (entretiens avec 18 personnes) ; ii) des représentants des autorités nationales (35 personnes et 25 personnes à la chambre des députés) : personnel du MDCI chargé de la programmation et coordination de la coopération avec l'UE et de la gestion et du suivi des différents programmes sectoriels ; responsables des programmes / projets et/ou des secteurs qui s'y réfèrent, y compris le personnel des unités de gestion (UGP) des projets sélectionnés ; représentants des institutions publiques (ministères, agences) responsables des secteurs d'intervention des initiatives de coopération et ayant été impliqués et/ou bénéficiaires des programmes/projets financés par l'UE ; iii) des représentants des Etats Membres de l'UE (7 personnes) et d'autres bailleurs de fonds (4 personnes) (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, etc...) ; iv) des acteurs non étatiques : organisations de la société civile, secteur privé, milieu académique (9 personnes suivant la liste détaillée telle que présentée en annexe 3, plus une dizaine d'autres personnes qui ne veulent pas apparaître dans la liste).

Les **entretiens de groupe** ont été réalisés dans la mesure du possible pour explorer les hypothèses susmentionnées en essayant d'arriver à un jugement collectif ou validé par les participants. Ils ont aussi été utilisés pour élaborer les indicateurs relatifs aux perceptions des intervenants sur le rôle des *inputs* des programmes d'AB de la CE en relation aux résultats dans les domaines ciblés.

Normalement, les entretiens collectifs sont conduits à partir d'une thématique relativement large. L'objectif recherché est alors de recueillir des informations, des points de vue, des pistes de réflexion. L'objectif du focus group est de centrer le débat sur un nombre limité de sujets et d'amener les participants à détailler leurs opinions, à produire leur analyse, voire des propositions.

Préparation et organisation des visites en Tunisie : Compte tenu de la complexité de l'étude qui couvre plusieurs secteurs et par conséquent plusieurs parties prenantes, ainsi que du parallélisme avec l'évaluation pays (EP) qui emploie en partie les mêmes ressources humaines (superposition partielle des équipes), les visites en Tunisie ont été précédées d'une phase préparatoire capable de traduire les éléments de programmation mentionnés ci-dessus en un programme opérationnel de visites et de rencontres dans des délais très brefs.

a) Phase préparatoire

Les actions suivantes ont été menées avant les visites des évaluateurs en Tunisie :

- Croisement des constats et des hypothèses à vérifier pendant la phase de terrain entre l'évaluation pays (EP) et l'évaluation de l'appui budgétaire (EAB), notamment pour les aspects communs (questions économiques et ressources humaines) afin d'identifier les interlocuteurs communs et allouer aux membres des équipes la responsabilité des enquêtes. Cette activité sera menée avec les experts nationaux associés aux équipes.

- Concertation et vérification de la liste des interlocuteurs avec la Délégation UE en Tunisie afin de confirmer la pertinence des choix et d'identifier des personnes de contact auprès des institutions et des organisations nationales.
- Prise de contact avec les interlocuteurs dans le but d'anticiper les objectifs de la mission, les informations/données à recueillir et de proposer les modalités des visites (entretiens individuels/groupés, associés ou non à des visites de terrain. Dès cette première prise de contact, un calendrier sera proposé afin de vérifier la disponibilité des interlocuteurs pendant la période considérée.
- Organisation logistique des visites en Tunisie (vols aériens, logement en Tunisie, éventuels déplacements sur le terrain, lieux et dates des réunions, nécessité de personnel de soutien, etc.). Les experts tunisiens auront un rôle important dans cette action.
- Préparation de canevas d'enquêtes sous forme de « check-list », questionnaires, guides pour l'usage interne des équipes et selon les cas pour le partage avec les interlocuteurs.

b) Phase opérationnelle des visites

La mission s'est effectuée en parallèle à celle de l'évaluation pays. Cela a permis de traiter ensemble les aspects communs et de réduire les rencontres avec des répondants impliqués dans les deux évaluations.

Une réunion de briefing et une réunion de débriefing ont été organisées avec les services de la CE à la Délégation au début et à la fin de la mission.

Tous les experts sectoriels ont effectué des missions de terrain afin d'assurer la discussion et la couverture de tous les domaines concernés par l'évaluation. Il est à noter que l'équipe d'évaluation a été appuyée par une *équipe d'experts tunisiens*.

Pour garantir la qualité de l'analyse des données des visites de terrain, l'équipe a organisé déjà sur place avec l'équipe tunisienne des séances de révision des données recueillies et de « brainstorming » pour pouvoir identifier les constats clé et les premiers éléments de conclusions, au moins sur les aspects communs aux deux évaluations et sur ceux horizontaux.

À la fin de la phase de terrain, l'équipe d'évaluation a organisé une réunion de débriefing avec le groupe de référence durant laquelle les évaluateurs ont présenté un compte rendu des travaux de collecte, des problèmes rencontrés et des solutions trouvées. De plus, ils ont fait le point sur la fiabilité des données collectées et ont présenté les principaux constats.

1.3 Phase de synthèse

Après la phase de terrain et notamment après la réunion de restitution auprès des services de la Commission à Bruxelles, l'évaluation est entrée dans sa phase finale, la phase de synthèse. Toutes les informations et les données recueillies ont été croisées, c'est-à-dire analysées et comparées afin de vérifier les hypothèses et les réponses préliminaires fournies dans la phase documentaire. Notamment, au début de la phase de synthèse, on a intégré les résultats de l'enquête statistique et on a ensuite procédé à la réalisation de l'étape 3 selon la méthodologie prévue.

Enfin, l'équipe d'évaluation a formulé les premières conclusions et recommandations qui font l'objet du projet de rapport final. Ce rapport est présenté aux membres du groupe de référence, lesquels ont fourni leurs commentaires et suggestions. Après les révisions nécessaires, l'équipe d'évaluation a soumis le projet de rapport final révisé, lequel a fait l'objet d'un séminaire en Tunisie. Sur la base des commentaires reçus pendant le séminaire, les évaluateurs ont élaboré le rapport final.

Annexe 7: Inventaire des opérations d'AB en objet

Sous-secteur	Instrument de Financement	Année Décision	Année Contrat	Modalité de Financement	Titre	Montant alloué	Montant contracté	Montant Payé
Macro-secteur : Gestion macroéconomique et réformes économiques -GMRE								
Restructuration et privatisation des entreprises d'Etat/ Réformes du secteur bancaire et des services financiers	MEDA I	1996	1996	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel I	100,000,000	100,000,000.00	100,000,000.00
Modernisation/gestion des finances publiques, administration, fiscalité Restructuration et privatisation des entreprises d'Etat	MEDA I	1999	1999	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel II	80,000,000	80,000,000.00	80,000,000.00
Modernisation/gestion des finances publiques, administration, fiscalité Restructuration et privatisation des entreprises d'Etat Réformes du secteur bancaire et des services financiers	MEDA II	2002	2002	ABG	Facilité d'ajustement structurel (FAS-III)	78,000,000	67,104,470.38	67,104,470.38
Modernisation/gestion des finances publiques, administration, fiscalité Réformes du secteur bancaire et des services financiers Restructuration et privatisation des entreprises d'Etat Appui institutionnel à la mise en œuvre de l'AA	MEDA II	2005	2005	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel IV	80,000,000	77,894,045.00	77,871,107.05
Modernisation/gestion des finances publiques, administration, fiscalité Restructuration et privatisation des entreprises d'Etat Réformes du secteur bancaire et des services financiers	MEDA II	2006	2007	ABG	Tunisie - Programme d'appui à la compétitivité (PAC I)	41,000,000	38,271,674.00	9,160,964.40

Modernisation/gestion des finances publiques, fiscalité	IEVP	2007	2008	ABG	Programme d'Appui à la Gestion Budgétaire par Objectifs (PAGBO)	30,000,000	29,000,000.00	9,000,000.00
Intégration régionale et commerce international.	IEVP	2008		ABG	Programme d'appui à l'intégration (PAI)	50,000,000	0.00	0.00
Macro-secteur : Environnement des affaires et développement du secteur Privé -EADSP								
Infrastructures économiques (ports, transports, télécommunications)	MEDA II	2002	2002	ABG	Appui à la modernisation du secteur portuaire -Aide budgétaire au programme d'Investissement	17,814,358.1	17,814,358.16	17,814,358.16
Macro-secteur : Développement des ressources humaines et protection sociale- DRPS								
Protection Santé	MEDA I	1999	2000	ABS	Programme d'appui à la réforme du système d'assurance maladie- Appui Budgétaire	40,000,000	39,906,990.60	39,897,467.53
Education de base/primaire	MEDA II	2000	2001	ABS	Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base	39,794,475.1	39,794,475.10	39,794,475.10
Education supérieure	MEDA II	2003	2004	ABS	Modernisation de l'enseignement supérieur (PAMES)	48,000,000	46,727,711.14	46,681,663.58
Education secondaire	MEDA II	2005	2006	ABS	Programme d'appui à la réforme de l'Enseignement secondaire en Tunisie	30,000,000	29,724,688.00	17,694,812.80
Formation professionnelle	MEDA II	2006	2007	ABS	Programme d'appui au secteur de la formation professionnelle en Tunisie (MANFORM II)	30,000,000	29,511,047.00	19,455,268.00
Education supérieure	IEVP	2008		ABS	Programme d'appui à l'adéquation Education-Emploi en Tunisie	65,000,000	0.00	0.00

Annexe 8: Fiches des opérations d'AB

Intitulé du projet :	Facilité d'Ajustement Structurel I
Secteur :	Gestion macroéconomique et réformes économiques
N° de référence :	MEDA/TUN/003
Année de décision :	1996
Dates de réalisation :	12/1996 -12/1998
Source de financement :	MEDA I
Montant alloué (€) :	100,000,000
Montant contracté (€) :	100,000,000
Montant payé (€) :	100,000,000
Modalité de financement :	ABG
Modalités de déboursement	Deux tranches fixes (40+60). La première de 40 M€ déboursée après signature de la convention de financement et l'accomplissement des conditionnalités y afférentes, la deuxième déboursée sur base de l'accomplissement des conditionnalités précises.
Contexte du programme :	<p>La Tunisie s'est engagée, depuis 1986, dans un vaste programme d'ajustement structurel visant la mise en vigueur des mécanismes du marché et la création d'un environnement favorable pour l'entreprise. Les réformes engagées dans ce cadre se sont traduites par un rétablissement des grands équilibres macro-économiques et ont permis de surmonter les difficultés conjoncturelles tant internes qu'externes qui ont entravé le développement de l'économie tunisienne.</p> <p>La signature de l'Accord d'Association en juillet 2005 – qui prévoit la réalisation d'une zone de libre-échange (ZLE) à l'échéance de 12 ans – appelle des nouveaux ajustements. La ZLE offre une occasion de croissance économique durable et d'emploi à moyen terme mais les bénéfices dépendront largement de l'efficacité du secteur privé et de la capacité de créer un environnement législatif et économique sain et compétitif. Pour ce faire, le gouvernement tunisien a sollicité l'appui de la Communauté européenne et de la Banque Mondiale pour la mise en œuvre d'un programme de réformes qui répond aux nouveaux défis liés à la réalisation d'une zone de libre-échange (ZLE).</p> <p>En particulier, les défis majeurs de nature économiques auxquels la Tunisie doit faire face sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les taux d'épargne et d'investissement (et l'efficacité des investissements) qui sont insuffisants pour soutenir la croissance envisagée et qui devraient être portés de 25% à 28% du PIB à l'horizon 2011. - La balance de paiements. Pour faire face aux risques liés au passage à un régime libéralisé du commerce extérieur, le niveau des réserves doit être relevé et le déficit courant de la balance des paiements estimé à l'équivalent de 4,5% du PIB (à l'exclusion de dons 1995) devra être amélioré. - Finances publiques : en dépit de l'objectif de 1,5% retenu pour 1995, le déficit global atteindra l'équivalent de 3,8% du PIB. Le projet de loi des finances 1996 compte sur une augmentation des recettes totales de l'ordre de 11% (extension/augmentation de la TVA), ce qui devrait compenser le manque résultant du démantèlement tarifaire (55 millions de Dinars Tunisiens en 1996). - La satisfaction de la demande additionnelle d'emploi. <p>La Tunisie, grâce à la mise en œuvre des réformes en accord avec les</p>

	<p>Institutions de Bretton Woods, est éligible à l'appui communautaire et des consultations article 4 du FMI ont lieu annuellement.</p> <p>Le programme d'appui budgétaire de la CE est fourni en étroite collaboration avec la Banque Mondiale qui a accordé un Prêt d'Ajustement pour la Compétitivité Economique – PACE (1996-97) dont l'objectif est de lever les principales contraintes entravant l'efficacité du secteur privé et de créer un environnement législatif et économique sain et compétitif.</p> <p>Les programmes d'appui répondent à une requête officielle du Gouvernement tunisien (sur la base d'une lettre sur la 'Politique de Développement') qui spécifie que le prêt appuierait les efforts du Gouvernement dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer l'entrée en vigueur de l'Accord de Libre-échange et la réduction des droits compensatoires de douane ; - Accélérer le rythme des privatisations ; - Déréglementer et améliorer le cadre réglementaire et administratif des services liés au commerce, transport maritime, installation portuaires, télécommunication ; - Moderniser le cadre juridique dans lequel opère le secteur privé ; - Accroître la flexibilité du marché du travail tout en améliorant la protection des travailleurs licenciés et en contenant les coûts de main d'œuvre.
<p>Objectif global :</p>	<p>Appuyer le gouvernement tunisien dans la mise en œuvre d'un programme de réformes répondant aux nouveaux défis liés à la réalisation d'une zone de libre-échange (ZLE).</p> <p>L'objectif est strictement lié aux objectifs envisagés par le Gouvernement dans sa lettre de Développement, objectifs qui sont aussi repris dans le IXème Plan de Développement 1997-2001</p>
<p>Objectifs spécifiques :</p>	<p>Le programme appuyé par la Banque mondiale et la Communauté européenne poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement à long-terme de la stabilité macro-économique au sein d'une économie libéralisée ; - Elargissement du rôle du secteur privé dans l'économie ; - Réforme des réglementations en vue de favoriser l'ouverture de l'économie ; - Favoriser la souplesse du marché du travail. <p>Conditionnalités propres à la CE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réforme du système financier ▪ Libéralisation commerciale ▪ Accélération de la privatisation ▪ Améliorations (niveau, rationalisation, meilleur ciblage) en matière de dépenses fiscales
<p>Résultats attendus :</p>	<p>I : MACRO-ECONOMIE</p> <p><u>Cadre macro-économique</u> : accélérer la croissance économique annuelle à 5-6% tout en améliorant les équilibres macro-économiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter la croissance annuelle du PIB de 4% (1989-1994) à environ 6% (1995-2004) ; - Réduire le déficit du compte courant de 4% du PIB (1995) à moins de 3% (2004) ; - Accroître l'épargne nationale brute de 21% du PIB (1995) à 25% (2004), essentiellement par la réduction du déficit budgétaire (de 3,8% à 1,8% du PIB en 2001) et l'accélération de la privatisation ; <p><u>Cadre Fiscal</u> : assurer la soutenabilité du cadre fiscal à moyen terme ;</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Réformes fiscales pour compenser la perte des recettes douanières dérivant de l'entrée en vigueur de la ZLE (mesures visées : extension TVA, élimination de l'exonération de la TVA sur les importations de biens d'équipement,...) <p><u>Commerce extérieur</u>: plus grande intégration dans l'économie mondiale promue ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer l'entrée en vigueur de la ZLE et la réduction des droits compensatoires de douane ; <p><u>Désengagement de l'Etat</u>: (i) rôle accru du secteur privé dans l'économie ; (ii) efficacité et compétitivité du secteur privé amélioré ; (iii) équilibre des finances publiques renforcé ; (iv) marchés de capitaux renforcé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le rythme des privatisations ; <p>II. DEREGLEMENTATION ET FACILITATION DES ECHANGES :</p> <p><u>Déréglementation et Privatisation - Transport Maritime et Ports</u>: (i) compétitivité du transport maritime augmentée ; (ii) compétitivité des ports accrue</p> <p><u>Facilitation des échanges</u>: (i) amélioration des procédures du commerce extérieur (déroulement rapide et peu coûteux) ; (ii) harmonisation du code des douanes avec le code communautaire.</p> <p><u>Télécommunications</u>: développement des infrastructures et des services de télécommunication promu afin d'assurer la compétitivité future de l'économie.</p> <p><u>Système juridique</u>: cadre législatif adapté afin de favoriser et appuyer la compétitivité économique des entreprises.</p> <p>III : MARCHÉ DU TRAVAIL</p> <p><u>Souplesse du marché du travail</u>: Accroître la flexibilité du marché du travail</p> <p><u>Charges sociales</u>: réduction des coûts de la main-d'œuvre tout en améliorant la protection sociale.</p> <p>IV : REFORME DU SYSTEME FINANCIER</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité du portefeuille et concurrence dans le secteur financier accru ; - Réglementation en vigueur renforcée - Rentabilité du secteur financier accrue - Développement des marchés de capitaux assuré <p>V : AMELIORATION DES DEPENSES PUBLIQUES SOCIALES</p> <p>Attention accrue aux besoins des secteurs sociaux en termes des dépenses budgétaires ;</p>
Activités :	Actions spécifiques requises pour le déboursement de l'appui budgétaire de la CE - Voir matrice ci-dessous
Conditionnalités propres a la CE	Conditionnalités liés à la: <ul style="list-style-type: none"> - Réforme du système financier - Libéralisation commerciale - Accélération des privatisations - Améliorations (rationalisation, meilleur ciblage) en matière de dépenses fiscales, notamment publiques dépenses sociales
Bénéficiaire	République Tunisienne, représentée par : <ul style="list-style-type: none"> - le Ministère de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur (autorité responsable de l'exécution) - le Ministère du Développement économique (coordinateur national délégué)

Observations clé	Opération menée conjointement avec la Banque Mondiale - ECAL I (USD 75 M)
Score Efficience	Pas disponible
Documents disponibles	Convention de financement
QE correspondantes:	Au niveau général : 1.1-1.4, 2.1-2.3, 4.3-4.4, 5.3-5.4 Au niveau spécifique 3.1-3.3b, 3.4-3.6, 4.1, 5.1

FAS I : MATRICE DES CONDITIONNALITE

I. CADRE MACRO-ECONOMIQUE – COMPOSANTE CONJOINTES AVEC LA BANQUE MONDIALE

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
<p>Macro-économiques</p> <p>√ Accélérer la croissance économique annuelle à 5-6% tout en améliorant les équilibres macro-économiques.</p>	<p>☞ Au cours des cinq dernières années, le PIB a progressé à un taux annuel moyen de 4,3% et seulement de 3,4% en 1994, à cause de la baisse de la production agricole. L'inflation a été contenue avec succès (4,7% en 1994), de même que le déficit budgétaire (2,7% du PIB en 1994).</p> <p>☞ 1995. La croissance du PIB a atteint seulement 2,6% en 1995 en raison de la persistance des mauvais résultats du secteur agricole et l'inflation s'est élevée à 6,3% à cause de l'augmentation des prix des produits alimentaires. Le déficit budgétaire (4,2%) a été plus élevé que prévu. Après une amélioration sensible en 1994, le déficit courant de la balance des paiements a chuté, atteignant 4% du PIB. Le stock de la dette extérieure s'est établi à 54,2% du PIB, contre une moyenne de 56,3% pour la période 1987-94.</p>	<p>☞ Arrêter un programme macro-économique satisfaisant à moyen terme comprenant les indicateurs suivants, qui seront suivis de près : réserves, dette extérieure, croissance des exportations et déficit budgétaire.</p>	<p>* Progrès satisfaisant du programme macro-économique.</p>

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
<p>Cadre Fiscal</p> <p>✓ Assurer la soutenabilité du cadre fiscal à moyen terme.</p>	<p>☞ Introduction en 1988 d'une taxe à la valeur ajoutée et promulgation en 1990 d'un nouveau Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques; approbation d'un Code des investissements unifié en décembre 1993 (Loi no. 93-120).</p>	<p>☞ Introduction de mesures fiscales pour compenser les pertes de revenus découlant des réductions des tarifs et des droits compensatoires : extension de la TVA au commerce de détail, élimination de l'exemption de la TVA pour les importations de biens d'équipement; réaménagement de la liste des activités soumises à la TVA au taux de 6% (action entreprise sous la Loi de finances de 1996).</p> <p>☞ Accord sur un scénario fiscal soutenable comprenant a) les mesures fiscales pour compenser les pertes de recettes liées à la mise en oeuvre de l'ALE; b) le remboursement par l'Etat des dettes immobilisées de l'Office de céréales (OC) et de l'Office nationale de l'huile (ONH) envers le système bancaire; c) un mécanisme par lequel l'Etat compense chaque année, les éventuelles obligations impayées des offices auprès du système bancaire.</p>	<p>☞ Introduction dans la Loi de Finances de 1997 des mesures fiscales pour remplacer les moins-values des recettes découlant de l'application de l'ALE et pour couvrir les éventuelles obligations impayées de l'OC et de l'ONH vis-à-vis du système bancaire à la fin de 1996. Limiter à 1,7% du PIB les dotations de la Caisse de compensation; réduire les dépenses budgétaires (hors service de la dette) par rapport au PIB sans préjudice aux dépenses sociales, sur la base d'une revue, avant fin octobre 1996, des dépenses budgétaires y compris la masse salariale.</p> <p>☞ Soumission à la Banque mondiale d'une étude et d'un plan d'action pour l'harmonisation des incitations du Code des Investissements basés sur les nouveaux engagements pris dans le cadre de l'OMC et de l'ALE.</p>

I. CADRE MACRO-ECONOMIQUE - SECTION COMMERCE EXTERIEUR / LIBERALISATION COMMERCIALE – COMPOSANTE PROPRE A L'UNION EUROPEENNE

Objectifs	Première tranche (deuxième semestre 2006) après signature de la convention de financement et l'accomplissement des conditionnalités y afférentes	Deuxième tranche (mi-1997) sur base de l'accomplissement des conditionnalités précises.
Promouvoir une plus grande intégration dans l'économie mondiale : Accélérer l'entrée en vigueur de la ZLE et la réduction des droits compensatoires de douane ;		- Accord satisfaisant sur la suppression de toutes les restrictions quantitatives aux importations prises au titre de l'article XVIII b du GATT, à la lumière des consultations

de l'OMC			
I. CADRE MACRO-ECONOMIQUE – COMPOSANTE CONJOINTE AVEC LA BANQUE MONDIALE			
Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
<p>Commerce Extérieur</p> <p>√ Promouvoir une plus grande intégration dans l'économie mondiale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Signature de l'Accord de Libre Echange (ALE) avec l'Union Européenne, en juillet 1995. ☞ Elimination des restrictions quantitatives (RQs) sur 85% de la production intérieure (le reste des RQs sera éliminé avec l'entrée en vigueur de l'ALE). 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Soumission à la Chambre des Députés du projet de loi sur l'ALE avec l'Union Européenne. ☞ a) Mise en oeuvre immédiate du démantèlement pour la liste 1 telle que prévue à l'entrée en vigueur de l'ALE et extension au reste du monde de ces réductions tarifaires (action entreprise sous la Loi de finances de 1996); b) publication au Journal Officiel du décret portant réduction de 10 points de pourcentage des taux du droit complémentaire provisoire dû à l'importation c) accord sur un calendrier d'élimination totale des DCP restant, en parts égales, dans les Lois de Finances pour 1997 et 1998. 	<ul style="list-style-type: none"> * Publication au Journal officiel de la loi sur la ratification par la Tunisie de l'ALE avec l'Union Européenne. * Introduction dans la Loi de Finances de 1997 des réductions tarifaires prévues jusqu'à la deuxième année de l'application de l'ALE et par le calendrier d'élimination des droits compensatoires de douanes. ☞ Accord sur un plan d'harmonisation de la structure tarifaire imposée aux importations non-européennes. ☞ Mise en application et publication du programme de réduction tarifaire. ☞ Accord satisfaisant sur la suppression de toutes les restrictions quantitatives aux importations prises au titre de l'article XVIII b du GATT, à la lumière des consultations de l'OMC

I. CADRE MACRO-ECONOMIQUE - SECTION DESENGAGEMENT DE L'ETAT / ACCELERATION DE LA PRIVATISATION

Objectifs	Première tranche	Deuxième tranche
<p>Accroître le rôle du secteur privé dans l'économie; améliorer l'efficacité et la compétitivité du secteur privé; renforcer l'équilibre des finances publiques; renforcer les marchés de capitaux.</p>	<p>- Le gouvernement met en vente un minimum de 51% du capital (c.à.d. achèvement des évaluations, des documents d'appel d'offres et publication de ceux-ci) d'un nombre d'entreprise publiques correspondant à 20% des actifs nets de la liste d'entreprises publiques produisant des biens et</p>	<p>- Le gouvernement met en vente un minimum de 51% du capital d'un nombre supplémentaire d'entreprises publiques correspondant à 30% supplémentaires des actifs nets de la liste d'entreprises publiques produisant des biens et services dont les actifs nets s'élèvent à 1,413 milliard DT</p>

services dont les actifs nets s'élèvent à 1,413 milliard DT

- Le gouvernement présente des programmes de privatisation de la Société Tunisienne d'Accomage (STAM) et de la Compagnie Tunisienne de Navigation (CTN).

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
<p>Désengagement de l'Etat</p> <p>√ Accroître le rôle du secteur privé dans l'économie; améliorer l'efficacité et la compétitivité; renforcer l'équilibre des finances publiques; renforcer les marchés de capitaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Mise en place du cadre légal et institutionnel pour la privatisation incluant: la Loi 89-9 (définition des entreprises publiques, rationalisation des responsabilités institutionnelles pour la privatisation); la Loi 94-102 (établissement de la possibilité de vente des blocs d'actions par appel d'offre sur cahiers de charge). ☞ Privatisation de 43 entreprises (entre 1987 et 1994) donnant 156 millions de dinars (environ 1% de la valeur comptable des entreprises publiques produisant des biens et services). 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ <i>Le gouvernement met en vente un minimum de 51% du capital (c.a.d. achèvement des évaluations, des documents d'appels d'offres et publication de ceux-ci) d'un nombre d'entreprises publiques correspondant à 20% des actifs nets de la liste d'entreprises publiques produisant des biens et services dont les actifs nets s'élèvent à 1,413 milliard DT.</i> ☞ Ouverture par l'OPV d'au moins une entreprise publique (non comprise dans la liste des entreprises publiques mentionnées plus haut) produisant des biens et services en offrant plus de 10% du capital actionnaire. ☞ Préparer des indicateurs sur la taille des entreprises publiques et leur poids dans l'économie, tout en distinguant i) entreprises publiques dans le secteur concurrentiel, ii) entreprises publiques stratégiques, et iii) établissements publics. Cette liste doit inclure au moins la dette totale et bancaire, les transferts budgétaires et la situation bénéficiaire ou déficitaire de chaque entreprise publique. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ <i>Le gouvernement met en vente un minimum de 51% du capital d'un nombre supplémentaire d'entreprises publiques correspondant à 30% supplémentaires des actifs nets de la liste d'entreprises publiques produisant des biens et services (dont les actifs nets s'élèvent à 1,413 milliard DT).</i> ☞ Ouverture du capital dans un minimum de 5 entreprises publiques où l'Etat détient une participation majoritaire (et qui ne sont pas incluses dans la liste des entreprises publiques produisant des biens et services dont les actifs nets s'élèvent à 1,413 milliard DT) par une offre publique de vente, OPV en offrant au moins 10% du capital actionnaire. ☞ Présenter le programme de privatisation des entreprises publiques sur les 50% restant de la liste agréé et autres actions de désengagement de l'Etat à moyen terme. <i>Ceci inclura la privatisation de la Société Tunisienne d'Accomage (STAM) et la Compagnie Tunisienne de Navigation (CTN).</i>

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
Déréglementation et Privatisation			
Transport maritime et Ports			
<p>√ Augmenter la compétitivité du transport maritime.</p>	<p>➤ Le monopole de transport maritime de la CTN n'existe plus et des armateurs privés tunisiens ont été autorisés à exploiter.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Soumission à la Chambre des Députés des modifications des Articles 6 et 7 de la loi 77-13 dans le but de supprimer les privilèges octroyés aux armateurs tunisiens en matière d'affrètement.
<p>√ Accroître la compétitivité des ports.</p>	<p>➤ Adoption de la loi 95-33 introduisant la déréglementation de la manutention dans les ports. Toutefois, l'Article 10 permet le maintien du monopole de la manutention dans les ports de Tunis, La Goulette et Radès par la STAM.</p> <p>➤ Achèvement d'une étude d'évaluation de la CTN consolidé.</p>	<p>➤ Entamer le processus d'évaluation de la STAM.</p> <p>➤ Démarrage de l'étude sur la stratégie de restructuration de la CTN.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soumission à la Chambre des Députés des modifications de l'Article 10 de la loi 95-33 du 14 avril 1995 dans le but d'éliminer le droit de monopole de la STAM dans les ports de Tunis - Radès - La Goulette le mettant au même niveau que les autres aconiers. • Régime du travail portuaire: amender le Décret du 17 février 1949 réglementant les conditions de travail des dockers, pour les rendre moins complexes et plus flexibles et adaptés aux exigences du monde portuaire moderne. • Mise en oeuvre du plan de restructuration de la STAM <i>en vue de sa privatisation</i>. Mise en oeuvre du plan de restructuration de la CTN <i>en vue de sa privatisation</i>.

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Achèvement d'une étude sur la fluidité du transport maritime. ☞ Un arrêté ministériel est publié le 15 septembre 1995, suite aux lois n° 95-32 et 95-33 du 14 avril 1995, indiquant les spécificités de chaque intervenant au transport maritime. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Possibilité d'accorder des concessions (applicables aux ports, routes, opérations de manutention, etc.), jusqu'à une limite de 30 ans (action déjà entreprise grâce à la Loi 95-73 de juillet 1995). ☞ OPNT. Démarrage d'une étude pour la réforme de la réglementation portuaire intégrant le rôle d'autorité publique de l'OPNT et précisant ses attributions en tant que gestionnaire domaniale, garant du respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement portuaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Publication de la réglementation en matière de concessions portuaires en spécifiant la tarification et les moyens de gestion envers les preneurs dans chaque port du pays. ☞ Publication par le Ministère du transport d'un arrêté ministériel avec la nouvelle liste des tarifs plafonds relative à la manutention. • Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de Loi introduisant la nouvelle réglementation portuaire, et intégrant la redéfinition des fonctions de l'OPNT et le nouveau régime de domanialité maritime. ☞ Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de loi sur le transport multimodal.
<p>Facilitation des échanges</p> <ul style="list-style-type: none"> √ Veiller à un déroulement rapide et peu coûteux des procédures du commerce extérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Un arrêté ministériel est en préparation pour fixer la composition du comité de facilitation. Un représentant de l'UTICA a été nommé à la tête de ce comité. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Etablissement du comité technique de facilitation (Décret du 5 février 1996). ☞ Signature de la décision ministérielle établissant la composition de la Commission préparant le projet de loi de révision du Code des Douanes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication du décret portant introduction de la liasse unique à l'importation et à l'exportation suivant les normes ONU/CEE (telle que proposé par le comité technique).

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
<p>√ Mettre en harmonie le code des douanes avec le code communautaire.</p>	<p>☞ Les termes de référence du travail de révision du code des douanes ont été présentés.</p>		<p>☞ Soumission au Conseil des Ministres d'un projet de loi de révision du code des Douanes.</p>
<p>Télécommunications</p> <p>☞ Favoriser le développement des infrastructures et des services de télécommunication à même d'assurer la compétitivité future de l'économie.</p>		<p>☞ Présentation des orientations du Gouvernement pour le développement du secteur à moyen terme.</p>	<p>☞ Présentation d'une note de stratégie de développement à moyen terme incluant les mesures prévues.</p>
<p>Système juridique</p> <p>√ Adapter le cadre législatif afin de favoriser et d'appuyer la compétitivité économique aux entreprises.</p>	<p>☞ L'amélioration par le Gouvernement du cadre législatif inclut la récente législation sur la réhabilitation des entreprises en difficulté, celle sur l'arbitrage national et international, le leasing, etc.</p> <p>☞ Démarrage des études pour définir les priorités en matière de réforme et d'application législative, en vue d'adapter les lois et réglementations applicables aux nouvelles pratiques économiques nationales et internationales.</p>	<p>☞ a) Soumission à la signature du décret et préparation de l'arrêté ministériel introduisant des modifications juridiques nécessaires pour la structure du Centre d'études judiciaires et juridiques, permettant au Centre de fournir un forum qui aiderait à établir le cadre juridique à l'appui de la compétitivité, et prévoyant la promotion et la vulgarisation des travaux du Centre; b) soumission des termes de référence et engagement des consultants pour préparer un programme d'Action stratégique pour la Réforme Législative.</p>	<p>☞ Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de loi introduisant un nouveau Code des Sociétés.</p> <p>☞ Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de Loi portant sur un Code de Droit International Privé; accord sur un "Programme d'Action Stratégique pour la Réforme Législative" et soumission du dit programme.</p>

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
<p>Souplesse du marché du travail</p> <p>√ Améliorer la flexibilité du marché du travail.</p>	<p>☛ Révisions du Code du Travail (février 1994) dans le domaine des accords collectifs, de la représentation des travailleurs dans les entreprises, des règlements des conflits, et de la fixation des dommages et intérêts.</p>	<p>☛ Accord sur des révisions des articles du Code du Travail concernant les licenciements pour cause économique afin de réduire le délai de procédure.</p>	
<p>Charges sociales</p> <p>√ Réduire le coût de la main-d'œuvre tout en améliorant la protection sociale.</p>	<p>☛ Majoration des taux de cotisation des secteurs public et privé pour contenir la détérioration de la situation financière du système de sécurité sociale.</p> <p>☛ Renforcement des contrôles des cas de mise à la retraite anticipée dans le secteur public ; fusion des régimes des indépendants non-agricoles et des exploitants agricoles ; révision du système de validation des états de services public et privé pour la retraite et révision de l'assiette des cotisations.</p>	<p>☛ Réalisation d'une analyse quantitative des coûts et de la cotisation nécessaire à un fond de garantie pour financer le paiement des indemnités dues aux travailleurs licenciés pour raison économique; présentation du plan contenant les mesures visant à créer un système limité de couverture du risque d'interruption d'emploi.</p>	<p>☛ Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de loi sur un système limité de couverture du risque d'interruption d'emploi.</p> <p>☛ Accord pour ne pas augmenter au cours des années 1997-1998 les charges sociales afférentes aux cotisations en vigueur de sécurité sociale au titre du régime général du secteur privé non agricole (25,75% des salaires), dans le contexte de la réforme en cours du régime de sécurité sociale</p>

IV : REFORME DU SYSTEME FINANCIER

Objectifs	Première tranche	Deuxième tranche
Améliorer la qualité du portefeuille et accroître la concurrence dans le secteur financier ;	- Publication de la circulaire relative au crédit à long terme des banques de dépôt en application de l'article 5 de la Loi bancaire ;	Mise en œuvre de certaines réformes dans le secteur financier qui seraient identifiées en temps utile en liaison avec les institutions de Bretton Woods. Entre autres, celles-ci comprendraient les mesures

		<p>suivantes (deuxième tranche) .</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre les dispositions nécessaires pour encourager la création effective de sociétés de recouvrement. - Porter la partie détenue par le secteur privé à au moins 50% de l'actif global des banques commerciales (tel que déclaré par la situation mensuelle brute des banques)
Renforcement de la réglementation en vigueur		- Finalisation du Plan comptable du secteur bancaire
Accroître la rentabilité du secteur financier	- Suppression de l'obligation d'ouverture d'agences dans les zones non bancarisées	- Elimination du ratio des activités prioritaires ;
Assurer le développement des marchés de capitaux		- Permettre le transfert de propriété des titres publics (décret du Ministère des Finances) et mettre en place le dispositif technique nécessaire.

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
<p>√ Améliorer la qualité du portefeuille et accroître la concurrence dans le secteur financier.</p> <p>√ Renforcement de la réglementation en vigueur.</p>	<p>☛ 91-93. Révision des règles prudentielles pour classement des actifs et leur provisionnement; réservation des intérêts impayés sur les créances en arriéré plus de 90 jours et introduction d'un ratio minimum de couverture de risques.</p> <p>☛ 95. Finalisation du Plan comptable général</p>	<p>☛ Publication de la circulaire relative au crédit à long terme des banques de dépôt en application de l'article 5 de la Loi bancaire.</p>	<p>☛ Mise en oeuvre de certaines réformes dans le secteur financier qui seraient identifiées en temps utile en liaison avec les institutions de Bretton Woods. Entre autres, celles-ci comprendraient les mesures suivantes :</p> <p>☛ Prendre les dispositions nécessaires pour encourager la création effective de sociétés de recouvrement.</p> <p>☛ Porter la partie détenue par le secteur privé à au moins 50% de l'actif global des banques commerciales (tel que déclaré par la situation mensuelle brute des banques).</p> <p>☛ Finalisation du Plan comptable du secteur bancaire.</p>

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
<ul style="list-style-type: none"> √ Accroître la rentabilité du secteur financier. √ Assurer le développement des marchés de capitaux. 		<ul style="list-style-type: none"> ☞ Suppression de l'obligation d'ouverture d'agences dans les zones non bancarisées. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Elimination du ratio des activités prioritaires. ☞ Permettre le transfert de propriété des titres publics (décret du Ministère des Finances) et mettre en place le dispositif technique nécessaire.

V : AMELIORATION DES DEPENSES PUBLIQUES SOCIALES

Objectifs	Première tranche	Deuxième tranche
Dans un contexte de pressions qui s'exercent sur les dépenses budgétaires, soutenir l'effort pour porter aux secteurs sociaux toute l'attention requise	- Démarrage de la revue des dépenses publiques (RDP) ;	- Calendrier de mesures envisagé suite à la RDP ; - Fixation de critères qualitatifs de performance pour 1997 : rationalisation des dépenses publiques sociales de façon à accroître leur efficacité en fonction d'objectifs sociaux selon les recommandations de la RDP ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement à maintenir dans la réalisation du budget 1996 le ratio quantitatif – dépenses budgétaires sociales / budget = 39% - (et maîtrise du déficit budgétaire). 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'objectif quantitatif – dépenses budgétaires sociales / budget = 39% - (et maîtrise du déficit budgétaire) du budget 1996. - Engagement à maintenir un niveau comparable (et maîtrise du déficit budgétaire) dans la Loi de Finances 1997 dans l'hypothèse que le niveau de dépenses soit considéré comme suffisamment élevé.
--	--	--

Intitulé du projet :	
Secteur :	Facilité d'Ajustement Structurel II Gestion macroéconomique et réformes économiques
N° de référence :	
Année de décision :	1999
Dates de réalisation :	1999-2001
Source de financement :	MEDA I
Montant alloué (€) :	80.000.000
Montant contracté (€) :	80.000.000
Montant payé (€) :	80.000.000
Modalité de financement :	ABG
Modalités de déboursement	Deux tranches fixes (40+40 M€), la première à déboursier durant le premier semestre 1999, après l'accomplissement des conditionnalités y afférentes, la deuxième (le solde) en principe au début de l'année 2000, également sur base de l'accomplissement des conditionnalités précises.
Contexte du programme :	<p>La Tunisie s'est engagée, depuis 1986, dans un vaste programme d'ajustement structurel visant la mise en vigueur de mécanismes du marché et la création d'un environnement favorable pour l'entreprise. Les réformes engagées dans ce cadre se sont traduites par un rétablissement des grands équilibres macro-économiques et ont permis de surmonter les difficultés conjoncturelles tant internes qu'externes qui ont entravé le développement de l'économie tunisienne.</p> <p>Les progrès réalisés durant le VIIIème plan (1992-96) dans la mise en place des réformes économiques, combinés à la poursuite d'une politique macro-économique prudente, ont permis à la Tunisie d'améliorer ses équilibres financiers tout en générant un rythme de croissance accéléré. Ces acquis doivent être consolidés pour atteindre les nouveaux objectifs de croissance et d'investissement du IXème plan (1997-2001), tout en continuant la libéralisation de l'économie et l'amélioration des équilibres financières.</p> <p>Les grands défis économiques de la Tunisie sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'épargne nationale et améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources ; - Désengagement de l'Etat ; - Accélérer la mise à niveau des ressources humaines. <p>La Tunisie continue à mettre en œuvre un programme de réformes soutenu par la Banque Mondiale (conclusion du programme PACE I et préparation d'une nouvelle opération PACE II) et par la CE (FAS I) et bénéficie également d'une surveillance renforcée du FMI (consultations article 4 et missions de revue de l'évolution économique).</p> <p>Le programme appuyé par la Banque Mondiale et la Communauté européenne porte sur la réforme du secteur financier associée à la poursuite d'une politique macro-économique (politiques monétaires et budgétaires) prudente. Les conditions propres de l'appui communautaire portent sur l'accélération du programme de privatisation / le désengagement de l'Etat associé au renforcement du filet de sécurité, et sur des réformes du système d'enseignement de base et supérieur.</p>
Objectif global :	Soutien aux réformes économiques mises en place par le gouvernement tunisien visant à renforcer la libéralisation de l'économie tunisienne et, en particulier, à contribuer à assurer le succès de la zone de libre-échange avec l'Union Européenne telle que prévue dans l'Accord d'Association.

Objectifs spécifiques :	Les secteurs prioritaires sont les suivants : I. Secteur financier II. Désengagement de l'Etat III. Education de base IV. Enseignement supérieur V. Cadre macro-économique
Résultats attendus :	<p><u>I. Secteur financier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement du portefeuille des banques ; - Modernisation du système bancaire ; - Développement du marché financier ; - Mise à niveau du secteur des assurances. <p><u>II. Désengagement de l'Etat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en vente des entreprises (continuation du programme de désengagement du gouvernement) - Présentation par le gouvernement d'un nouveau programme de privatisation élargi à un nombre significatif d'entreprises publiques et parapubliques ; - Ouverture du capital de sept entreprises dans lesquelles l'Etat détient une participation majoritaire ; - Amélioration de la transparence du processus de privatisation par la dissémination des résultats des transactions de privatisation une fois qu'elles sont clôturées, informant sur l'identité de l'acheteur et les conditions d'achat ; - Amélioration des procédures de privatisation, y compris par un renforcement des départements en charge de la conception et de la mise en œuvre du programme de privatisation ; - Renforcement du filet de sécurité dans le cadre de l'accélération de la privatisation. <p><u>III. Education de base :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du système d'évaluation continue des pratiques enseignantes et du fonctionnement des établissements ; - Elaboration d'un programme pour consolider et renforcer la formation continue et le recyclage des enseignants ; - Amélioration du système de contrôle des connaissances et d'examen ; - Définition des articulations et des modes d'orientation entre l'enseignement de base et la formation technique et professionnelle. <p><u>IV. Enseignement supérieur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition et mise en place d'un cadre juridique incitatif pour l'ouverture d'établissements privés ; - Mise en place d'un nouveau statut des universités et d'un système d'allocation des ressources, visant à responsabiliser les universités dans leur gestion. - Développement de la politique de recouvrement des coûts tout en mettant en place un système équitable de prêts et bourses étudiants. <p><u>V. Cadre macro-économique :</u></p> <p>Mise en place d'une politique macro-économique prudente tout en favorisant une croissance accélérée en ligne avec le cadre macro-économique décrit dans le IXème Plan (1997-2001) et retenu également par les Institutions de Bretton Woods.</p>
Activités :	Les actions à entreprendre par le Gouvernement pour satisfaire la matrice des conditionnalités propres à l'Union Européenne incluent: Voir matrice ci-dessous
Conditionnalités liées à la CE	Conditionnalités liés à: - désengagement de l'Etat / programme de privatisation; - Réformes dans le secteur de l'éducation de base;

	<ul style="list-style-type: none"> - Réformes dans le secteur de l'enseignement supérieur - Mise en place d'une politique macro-économique prudente tout en favorisant une croissance accélérée
Bénéficiaire	<p>République Tunisienne, représentée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Ministère de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur (autorité responsable de l'exécution) - le Ministère du Développement économique (coordinateur national délégué)
Observations clé	Opération menée conjointement avec la Banque mondiale - ECAL II (prêt de USD 159 M) et la Banque Africaine de Développement - PAC I (prêt de USD 140 M)
Score Efficience	Pas disponible
Documents disponibles	<p>Convention de financement</p> <p>Rapport d'évaluation BAD 2006 (PAC I-II; correspondant à FAS II-III)</p> <p>Rapport d'achèvement BAD 2008 (PAC I);</p>
QE correspondantes:	<p>Au niveau général :1.1-1.4, 2.1-2.3, 4.3-4.4, 5.3-5.4</p> <p>Au niveau spécifique 3.1-3.3b, 3.4-3.6, 4.1, 5.1</p>

FAS II : MATRICE DES CONDITIONNALITES		
I : SECTEUR FINANCIER & V CADRE MACRO-ECONOMIQUE - COMPOSANTES CONJOINTES AVEC LA BANQUE MONDIALE ET LA BAD		
IV. CADRE MACRO-ECONOMIQUE		
Objectifs	Première tranche	Deuxième tranche
	Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre du cadre macro-économique contenu dans l'accord de prêt sur le Prêt d'Ajustement pour la Compétitivité de L'Economie II.	Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre du cadre macro-économique
OBJECTIFS	Présentation au Conseil d'Administration	Mesures liées à la seconde tranche
I. Cadre macro-économique		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Atteindre un taux de croissance d'au moins 5,5% par un parallèlement à l'amélioration de la compétitivité de l'Economie 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Adopter un cadre macro-économique satisfaisant à moyen terme, incluant le suivi d'indicateurs tels que la dette extérieure, le déficit budgétaire, la balance en compte courant et l'inflation. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Exécution satisfaisante du programme macro-économique (X)
II. Secteur bancaire:		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la solidité financière du secteur bancaire 		
<ul style="list-style-type: none"> ☐ Règlement des créances douteuses sur des entreprises publiques et semi-publiques 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Règlement d'un montant de 279 millions de DT de créances douteuses sur 29 entreprises publiques et semi-publiques dont 4 resteront publiques: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement de 86.5 MD par garantie solidaire sur les créances de l'AFL, la SNCPA, SOCOMENA et STC; ▪ Règlement au comptant des créances de 48.2 MD de la CJO privatisée; ▪ Règlement des créances de 144.5 MD sur les entreprises liquidées ou en voie de liquidation; 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Règlement de créances douteuses de 409 MD sur 20 entreprises publiques et à participation publique (Loi de Finances 1999) (X) ☐ Modes de règlement des créances définis dans la Loi de Finances
<ul style="list-style-type: none"> ☐ Conformité aux règles de provisionnement des créances 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Rehaussement de la déduction fiscale des dotations en provision de 50% à un minimum d'au moins 75% 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ A l'exception de deux banques, respect des règles de provisionnement par les banques publiques (insuffisance de provisions estimée à 365 millions de TD à fin Dec. 1997)
<ul style="list-style-type: none"> ☐ Révision des normes prudentielles sur le ratio de solvabilité 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Augmenter le ratio de solvabilité de 5 à 8%, conformément aux standards internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ A l'exception de 2 banques, mise en conformité des banques au ratio de solvabilité de 8%
<ul style="list-style-type: none"> ☐ Améliorer les procédures de recouvrement des créances douteuses 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Mise en place de mesures fiscales pour les pertes résultant de la cession de créances douteuses aux sociétés de recouvrement (dont le statut légal a été 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Présenter à la Chambre des Députés d'un projet de loi portant modification du Code de Procédure Civile et Commerciale facilitant le

OBJECTIFS	Présentation au Conseil d'Administration	Mesures liées à la seconde tranche
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Améliorer la qualité de l'information financière bancaire 	<p>établi début 1998)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Adoption d'un nouveau plan comptable bancaire en conformité avec les normes comptables internationales incluant des états financiers consolidés. 	<p>recouvrement judiciaire des créances bancaires (X)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mise en application des nouvelles normes comptables incluant la présentation d'états financiers consolidés à partir de l'exercice fiscal 1999.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réforme structurelle et privatisations bancaires <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Modernisation de l'activité bancaire et Gouvernance des banques 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Préparation d'une note sur la révision de la loi et de la réglementation bancaires concernant en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agrément unique et retrait de la catégorie de banque d'investissement ▪ Autorisation aux banques de constituer des filiales dans le domaine des services financiers spécialisés ▪ Définition des responsabilités et des attributions incombant au Conseil d'administration des banques, notamment la constitution d'un comité d'audit. ▪ Etablissement de règles prudentielles et de limites sur les opérations avec des apparentés. ▪ Procédures sur les liquidations bancaires 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de révision de la Loi bancaire et adoption au besoin de circulaires, considérés comme satisfaisants par la Banque (X)
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Privatisations et fusions des banques 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réception des soumissions résultant de l'appel d'offre sur le recrutement de la firme devant examiner les termes et conditions de la fusion de l'UIB avec la BTEL. <input type="checkbox"/> Décision du gouvernement d'engager une étude 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lancement d'un appel d'offres international selon un cahier des charges permettant la cession de toute participation de l'Etat dans la Banque issue de la fusion de l'UIB et de la BTEL. (X) <input type="checkbox"/> Elaboration des termes et conditions du projet

OBJECTIFS	Présentation au Conseil d'Administration	Mesures liées à la seconde tranche
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Tutelle des banques publiques 	<p>visant la fusion entre la BDET, la BNDT et la STB</p>	<p>de fusion des banques BDET et BNDT avec la banque STB</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Soumission à l'approbation de la Chambre des Députés d'un projet de modification de la loi No. 89-9 relative aux participations et entreprises publiques permettant la suppression du seuil de 34% conférant la qualité d'entreprise publique aux banques et aux sociétés d'assurances.(X) <input type="checkbox"/> Assouplissement du contrôle administratif des banques du secteur public
<p><u>III. Réforme connexe des entreprises publiques et parapubliques</u></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Réduire l'exposition du gouvernement et des banques vis-à-vis des entreprises publiques 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Poursuite de la liquidation des 24 entreprises parmi les 29 entreprises publiques concernées par le règlement des créances de la première tranche. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Décision du Gouvernement de liquider, privatiser, ou restructurer les entreprises publiques concernées par le règlement des créances de la seconde tranche (X).
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les établissements publics qui constituent le prolongement de l'Administration (Loi 96-04) ne recourront plus au crédit bancaire. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Adoption du projet de Loi réduisant la procédure de liquidation des entreprises publiques à une durée maximale de 3 années.
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de Loi réduisant la procédure de liquidation des entreprises publiques à une durée maximale de 3 années. 	
<p><u>IV. Marché des valeurs du Trésor et instruments de gestion monétaire</u></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Développement des opérations de la Banque Centrale 		<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Modification des statuts de la Banque Centrale pour lui permettre d'accepter les valeurs du

OBJECTIFS	Présentation au Conseil d'Administration	Mesures liées à la seconde tranche
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Faciliter les opérations d'open-market 		Trésor comme contrepartie de ses interventions sur le marché monétaire indépendamment de leur échéance et sans restriction quantitative.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement de la formation des taux d'intérêt sur le marché <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réforme du marché des valeurs du Trésor 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Arrêter les conditions d'agrément et agréer des spécialistes en valeurs du Trésor (SVT). 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lancer les nouvelles valeurs du Trésor (BTA).
<p>V. Systèmes de compensation et de règlements des paiements bancaires et des valeurs du Trésor</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement du marché secondaire des valeurs du Trésor ✓ Modernisation du système de paiements 		<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Inscription des valeurs du Trésor auprès du dépositaire central (STICODEVAM) pour fin de compensation.
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mise en œuvre progressive du projet de développement des systèmes de paiement interbancaires. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Adoption des mesures de protection contre les risques de défaillance du système de paiement, et des procédures spécifiques aux effets de grande valeur.
<p>VI. Institutions financières non bancaires</p>		
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rehaussement des opérations des OPCVM 		<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Soumission à la Chambre des Députés d'un nouveau cadre réglementaire pour les OPCVM (X)
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Augmenter l'efficacité des sociétés de bourse 		<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Adoption du décret portant fixation du statut des intermédiaires en Bourse.
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Améliorer la santé financière des compagnies d'assurance 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Adoption du plan comptable pour les sociétés d'assurance. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Restructuration financière de la compagnie Lloyds Tunisien incluant le respect de capital minimum et de normes de solvabilité (X)

X: Mesures contenues dans l'accord de prêt

II : DESENGAGEMENT DE L'ETAT : CONDITIONNALITES PROPRE A L'UNION EUROPEENNE

Objectifs	Première tranche - premier semestre 1999 après l'accomplissement des conditionnalités y afférentes	Deuxième tranche - début de l'année 2000 après l'accomplissement des conditionnalités y afférentes
Accroître le rôle du secteur privé dans l'économie ; améliorer l'efficacité et compétitivité du secteur privé; renforcer l'équilibre des finances publiques; renforcer les marchés de capitaux renforcés.	<ul style="list-style-type: none"> - Le gouvernement met en vente un minimum de 51% du capital (c.à.d. achèvement des évaluations, des documents d'appel d'offres et la publication de ceux-ci) d'un nombre d'entreprises publiques correspondant à 20% des actifs nets de la liste des 63 entreprises publiques produisant des biens et services dont les actifs nets s'élèvent à 1,413 milliard DT. Seront prises en compte les mises en vente à partir du 1^{er} février 1998 	<ul style="list-style-type: none"> - Le gouvernement met en vente un minimum de 51% du capital des entreprises publiques restantes figurant sur la liste des entreprises publiques produisant des biens et services dont les actifs nets s'élèvent à 1,413 milliard DT - Présentation par le gouvernement d'un nouveau programme de privatisation élargi à un nombre significatif d'entreprises publiques et parapubliques ; - Offre publique de vente (pour au moins 20% du capital actionnaire) pour 7 entreprises dans lesquelles l'Etat détient une participation majoritaire directe ou indirecte (et qui ne sont pas incluses dans la liste des entreprises publiques produisant des biens et services dont les actifs nets s'élèvent à 1,413 milliard DT). Seront prises en compte les mises en vente à partir du 1^{er} février 1998 ;
Renforcement institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation d'un programme de renforcement des départements en charge de la conception et de la mise en œuvre du programme de privatisation (nombre de personnel qualifié) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du programme de renforcement des départements en charge de la conception et de la mise en œuvre du programme de privatisation (nombre de personnel qualifié);
Amélioration de la transparence du processus de privatisation	<ul style="list-style-type: none"> - Dissémination des résultats des transactions de privatisation une fois qu'elles sont clôturées (dissémination publique de l'identité de l'acheteur et les conditions de cession). Cette mesure sera concrétisée à partir du mois d'octobre en 1998. (première tranche) 	
Renforcement du filet de sécurité privatisation	<ul style="list-style-type: none"> - Dissémination des informations concernant les instruments et mécanismes disponibles pour aider les personnes qui seront licenciées à trouver un nouvel emploi/activité. (première tranche). 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur la base des résultats de l'étude diagnostique sur le filet de sécurité, définir la stratégie et adapter les instruments utilisés à présent. (deuxième tranche).

III. REFORMES DE L'EDUCATION DE BASE : - CONDITIONNALITES PROPRES A L'UNION EUROPEENNE

Objectifs	Première tranche	Deuxième tranche
Réduction des taux d'abandon et de redoublement dans l'enseignement de base	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du système d'évaluation continue des pratiques enseignants et du fonctionnement des établissements ; - Elaboration d'un programme pour renforcer la formation continue et le recyclage des enseignants - Sur la base du diagnostic de la situation des examens et du système de contrôle continu, élaborer les bases d'un nouveau système de contrôle des connaissances. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation d'un plan d'action avec un calendrier, pour la mise en place du système d'évaluation renforcé au plus tard à partir de la rentrée scolaire 2000/2001 - Présentation d'un plan d'action avec un calendrier, pour la mise en place de programmes de formation renforcés au plus tard à partir de la rentrée scolaire 2000/2001 - Présentation d'un plan d'actions avec un calendrier, pour la mise en place des programmes de formation renforcés au plus tard à partir de la rentrée scolaire 2000/2001
Articulation entre le système d'enseignement de base et la formation technique et	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un projet de texte destiné à être finalisé en 1999, définissant les articulations et les modes d'orientation 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation d'un plan d'actions avec un calendrier, pour la mise en application des mesures relatives à l'articulation et aux modes

professionnelle	entre l'enseignement de base et la formation technique et professionnelle.	d'orientation entre l'enseignement de base et la formation technique et professionnelle à partir de l'année scolaire 2000/2001
IV. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - CONDITIONNALITES PROPRES A L'UNION EUROPEENNE		
Objectifs	Première tranche	Deuxième tranche
Encouragement de l'offre privée	<ul style="list-style-type: none"> - Définition et mise en place d'un cadre juridique incitatif donnant aux investisseurs privés une garantie minimale pour l'ouverture d'établissements d'enseignement supérieur, tout en conservant à l'autorité le pouvoir de contrôler la sécurité, la qualité et la transparence de l'information relatives aux prestations et aux diplômes ; - Soumission de la loi à la chambre des députés ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Lorsque le cadre juridique sera établi, inclure les établissements d'enseignement supérieur privés dans la liste des entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements ;
Participation équitable des étudiants au coût de leur scolarité	<ul style="list-style-type: none"> - Revalorisation substantielle de la contribution des étudiants aux coûts de la formation - Préparation des termes de références pour une étude de faisabilité de prêts et de bourses aux étudiants, à faire dans le courant de l'année 1999 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite, en fonction des contraintes budgétaires de la revalorisation substantielle réalisée dès la rentrée 1997-98 - Présentation d'un plan d'actions et d'un calendrier pour l'application des résultats de cette étude à partir de la rentrée universitaire 2000/2001
Décentralisation des responsabilités de gestion des universités	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un système d'allocation des ressources, visant à responsabiliser les universités pour la qualité de leur gestion et formation de gestionnaires qualifiés 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du nouveau statut des universités introduisant un système de gestion souple et décentralisée - Mise en place d'un mécanisme de budgétisation adéquat pour assurer la gestion financière autonome des universités à partir du budget de l'année 2000
V. CADRE MACRO-ECONOMIQUE		
Objectifs	Première tranche	Deuxième tranche
Mise en place d'une politique macro-économique prudente tout en favorisant une croissance accélérée en ligne avec le cadre macro-économique décrit dans le IXème Plan et retenu également par les Institutions de Bretton Woods	<ul style="list-style-type: none"> - Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre du cadre macro-économique contenu dans l'accord de prêt sur le PACE II → <i>'adopter un cadre macro-économique satisfaisant à moyen terme, incluant le suivi des indicateurs tels que la dette extérieure, le déficit budgétaire, la balance en compte courant et l'inflation.'</i> <i>Atteindre un taux de croissance d'au moins 5,5% par an parallèlement à l'amélioration de la compétitivité de l'Economie</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre du cadre macro-économique

Intitulé du projet :	Facilité d'Ajustement Structurel III
Secteur :	Gestion macroéconomique et réformes économiques
N° de référence :	MED/2002/003-350
Année de décision :	2002
Dates de réalisation :	05/2002 - 11/2004
Source de financement :	MEDA II
Montant alloué (€) :	78.000.000
Montant contracté (€) :	67.104.470
Montant payé (€) :	67.104.470
Modalité de financement :	ABG
Modalités de déboursement	Quatre tranches, dont trois flottantes. La première (fixe) à déboursier après signature de la convention de financement et l'accomplissement des conditionnalités y afférentes. Les trois tranches flottantes (chacune de 12,6 M€) à déboursier après vérification de la part de la CE de l'accomplissement des conditionnalités spécifiques contenues dans la matrice des mesure pour chaque secteur: i) environnement et investissement privé; ii) secteur financier; iii) TIC
Contexte du programme :	<p>Troisième d'une série d'opérations appuyant le programme gouvernemental visant à renforcer la compétitivité internationale de l'économie tunisienne [le FAS III succède à deux opérations précédentes (FAS I / PACE I : 1996-1998 et FAS II / PACE II : 1999-2001) engagées parallèlement par la CE, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement en Tunisie pour accompagner, par plusieurs réformes appropriées, les transformations requises par les dispositions de l'AA].</p> <p>Le programme visait à appuyer le gouvernement tunisien à relever le défi de l'intégration de la Tunisie dans la ZLE avec l'UE qui exige une articulation interdépendante : (i) des mesures destinées à renforcer la compétitivité intérieure et extérieure de ses productions ; et (ii) des mesures macro-économiques propres à garantir l'atteinte des objectifs du Xème plan de développement qui poursuit « une participation fortement accrue du secteur privé à l'investissement national et à une croissance réelle supérieure soutenue, croissance à laquelle la productivité globale des facteurs doit à l'avenir contribuer de manière plus importante (44% au lieu de 36% pendant la période 1997-2001). »</p> <p>Le programme s'inscrit dans la stratégie de la CE d'appui aux programmes de réforme du GT destinés à faciliter la mise en œuvre de l'AAUE.</p>
Objectif global :	Renforcer le degré de compétitivité générale de l'économie tunisienne, dans le contexte de son intégration évolutive dans les marchés mondiaux.
Objectifs spécifiques :	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la stabilité du cadre macro-économique ; - Améliorer l'environnement de l'entreprise privé ; - Fournir aux entreprises et à l'économie dans son ensemble des services d'intermédiation financière plus performants. - Libéraliser le secteur des technologies de l'information et de communication.
Résultats attendus :	<p>I. CADRE MACRO-ECONOMIQUE :</p> <p>Renforcer la stabilité du cadre macro-économique (i) par des mesures de gestion active de la dette extérieure, devant réduire le taux d'intérêt moyen implicite du service de cette dette et, par là, desserrer la contrainte qui pèse sur le compte courant et sur le financement extérieur de l'investissement productif et (ii) par la préparation d'un plan d'élargissement de l'assiette fiscale, destiné à donner aux finances publiques un degré plus élevé de flexibilité et de viabilité à long terme</p>

	<p>[face aux évolutions fiscales imprimées par l'exécution de l'AA et aux autres impacts fiscaux liés à l'intégration de l'économie tunisienne dans les marchés internationaux]. (page 20)</p> <p>Les mesures prévues pour cette composante sont indiquées dans le tableau des mesures (voir pages suivants).</p> <p>II. ENVIRONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'ENTREPRISE PRIVE :</p> <p>Améliorer l'environnement de l'entreprise privée : (i) par des aménagements du cadre législatif, réglementaire et incitatif, permettant la réduction des distorsions dans l'allocation des ressources, (ii) par l'amélioration des prestations de l'administration, (iii) par la poursuite du désengagement de l'Etat des secteurs susceptibles d'attirer l'investissement privé et d'en recevoir un surplus significatif d'efficacité de fonctionnement (télécommunications, énergie, transport, agriculture et banques) et (iv) par des mesures visant à moderniser le cadre législatif et à restructurer en profondeur l'organisation institutionnelle du secteur des télécommunications, dans une optique de libéralisation évolutive, de régulation efficace d'une pluralité d'opérateurs et d'une plus grande diversité des services offerts (commerce électronique entre autres). [SECTEUR DES TIC. développement d'une politique permettant la participation privée et l'ouverture à de nouveaux acteurs afin d'établir un système permettant le développement du commerce électronique et des services de télécommunications plus concurrentiels, plus efficaces et plus diversifiés.]</p> <p>III. LE SECTEUR FINANCIER. Fournir aux entreprises et à l'économie dans son ensemble des services d'intermédiation financière plus performants à travers toute une panoplie d'actions visant (i) à assainir et moderniser le secteur des assurances, afin de lui permettre de jouer son rôle de complément des banques dans la gestion des risques systémiques et dans le financement de l'économie (promotion de la bancassurance et canalisation de l'épargne longue) et (ii) à mieux répartir les rôles entre les banques et les marchés financiers, tout en modernisant la gestion des créances douteuses et en améliorant la gouvernance des banques publiques.</p>
<p>Activités :</p>	<p>Les actions à entreprendre par le Gouvernement pour satisfaire la matrice des conditionnalités propres à l'Union Européenne sont indiquées dans la matrice ci-dessous</p>
<p>Conditionnalités liées à la CE</p>	<p>Conditionnalités liés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - au cadre macro-économique; - Amélioration de l'environnement de l'entreprise privée (aménagements du cadre législatif, réglementaire et incitatif; amélioration des prestations de l'administration, poursuite du désengagement de l'Etat); - Modernisation du cadre législatif et à la restructuration de l'organisation institutionnelle du secteur des télécommunications; - Amélioration des performances des services d'intermédiation financière (assainissement et modernisation du secteur des assurances, mieux répartition des rôles entre les banques et les marchés financiers).
<p>Bénéficiaire</p>	<p>République Tunisienne, représentée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Ministère de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur (coordinateur national) - le Ministère du Développement économique.
<p>Observations clé</p>	<p>Opération menée conjointement avec la Banque mondiale - ECAL III (prêt de USD 282,5 M) et la Banque Africaine de Développement - PAC II (prêt de € 216)</p>

Conclusions du Rapport de Monitoring (ROM), MR-10220.01, octobre 2004

Pertinence et qualité de la conception. (b) La structure, voire l'architecture, du projet, visait surtout à une cohérence du programme de réformes au sein de chaque secteur, mais, aussi, à faire adopter un nombre de réformes critiques avant le déboursement de chaque tranche. Dans la mesure où la direction du projet est satisfaite des résultats atteints et qu'elle considère le projet FAS III comme clos, nous ne pouvons que constater, après l'analyse des résultats, que les activités ont été correctement appropriées.

2. Efficience de mise en œuvre à ce jour. (b)

L'analyse des résultats est la suivante:

- 1) Le cadre macroéconomique est considéré comme satisfaisant: il reste solide et en ligne avec les objectifs de l'opération.
- 2) le cadre du climat de l'investissement est considéré comme satisfaisant: Les principales mesures prévues ont été mises en œuvre, mais apparemment pas avec l'ambition initialement prévue. Les autorités ont: a) simplifié les procédures pour la création et le fonctionnement des entreprises privées et accéléré les procédures de vérification douanière; b) renforcé le cadre institutionnel de la concurrence; c) amendé le code des droits de procédures fiscaux; d) soumis au Parlement une proposition pour améliorer le cadre juridique pour les conglomérats; e) rendu publics de nouveaux standards comptables, portant sur les états financiers consolidés et le traitement des conglomérats; f) offert à la vente, par un appel d'offres compétitif et transparent, toutes les parts détenues par l'Etat dans l'Union Internationale de Banque. La privatisation a été finalisée avant même la clôture de l'opération; g) offert à la vente, par un appel d'offres compétitif et transparent, toutes les parts détenues par l'Etat dans la Banque du Sud.
- 3) Le cadre du secteur financier est considéré comme très satisfaisant et les autorités ont: a) amendé le code des procédures civiles dans ce secteur et finalisé une étude sur la réalisation des garanties immobilières; b) adopté une réglementation de la Banque Centrale de Tunis sur la transparence financière; c) préparé des études sur le développement des marchés de capitaux, etc.
- 4) La politique de désengagement de l'Etat des secteurs réel et financier: L'ouverture du capital de la Société Nationale de Distribution des Pétroles SNDP (Conditionnalité 11.2) peut être considérée uniquement comme partiellement satisfaisante à ce jour. En effet, la décision de l'ouverture définitive du capital de cette société ne sera signée qu'au 30 Novembre 2004, mais le contrat avec un consortium de consultants et la décision d'élever à 35% la quantité de capital à privatiser démontrent la réelle volonté politique des autorités pour mettre en œuvre la mesure.
- 5) la tranche flottante relative aux TIC a été annulée car l'une des principales conditions n'a pas été remplie. Par contre, la plupart des mesures prévues par la FAS III ont été adoptées: a) adoption des principales réglementations de mise en œuvre du code des télécommunications; b) création d'une agence nationale des télécommunications et des fréquences; c) octroi d'une seconde licence GMS; d) une offre d'interconnexion standard rendue publique; e) sélection d'une banque d'investissement dans le but de lancer un appel d'offres pour au moins une licence VSAT.

3. Efficacité actuelle. (b)

L'efficacité peut être évaluée comme satisfaisante pour 2 raisons: 1) l'accord avec les autorités pour maintenir un engagement à travers de futures opérations, sous objectif global de préparer l'économie tunisienne aux défis nés de l'accord d'association avec l'Union Européenne, place ainsi le programme de réformes dans une perspective bénéfique de plus long terme. Une telle échéance fournit une incitation très forte pour que les autorités maintiennent leur approche réformatrice. En conséquence, les enjeux tels que la réduction des prêts non performants, les monopoles d'importation et la promotion de l'investissement continueront à être pris en compte dans les opérations à venir; 2) l'accent mis dans le projet sur la bonne mise en place du cadre institutionnel et réglementaire, ainsi que sur l'apport des ressources nécessaires aux institutions de mise en œuvre de ce cadre constitue un facteur de confiance sur le caractère durable et harmonieux de la transition vers un fonctionnement régulier.

4. Impact actuel. (b)

La Tunisie réforme traditionnellement et de manière graduelle et progressive. Ce rythme de réformes (très ambitieux dans certains secteurs) a traduit une forte attention des autorités pour faire émerger préalablement un consensus large en faveur du changement. Dans la mesure où ses principaux concurrents adoptent généralement des réformes plus décisives afin d'attirer les investisseurs internationaux, la Tunisie pourrait avoir à renforcer son orientation réformatrice pour ne pas être distancée dans la région.

5. Viabilité potentielle. (b)

La viabilité potentielle du Projet peut être considérée comme plausible. La structure en elle-même du programme d'Ajustement Structurel: 1) mise en place et autonomie d'autorités de régulation; 2) engagement politique clair des autorités; et 3) accent mis sur la création en amont d'un fort consensus, constituent autant de facteurs de viabilité. Au niveau du climat de l'investissement, la forte préparation et mobilisation des autorités tunisiennes en vertu de l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne est aussi une importante indication de viabilité potentielle. En fait, il n'y a pas d'autres alternatives pour la Tunisie pour se préparer que de s'appuyer sur la dynamique du Programme FAS et de le développer en profondeur. Pour certaines composantes du Projet une forte mobilisation des autorités de supervision et de régulation ainsi qu'une pression continue de leur part seront nécessaires pour rendre durables les progrès réalisés à ce stade: 1) La restructuration de la compagnie d'assurance la plus en difficulté (El Ittihad) est effectivement lancée. Une mutuelle (Assurance Mutuelle Ittihad) a été créée et elle ne reprendra que les seules activités saines de la compagnie Ittihad; 2) Comportement amélioré de prise de risques du secteur bancaire; 3) Climat des affaires amélioré; 4) Participation accrue du secteur privé dans le secteur financier. Il semble que la viabilité du secteur financier sera liée directement aux efforts des autorités compétentes afin de stimuler la consolidation du marché financier et son ouverture aux investisseurs étrangers. Mais, nous devons noter que dans le secteur des TIC, l'engagement des autorités sur la stratégie de libéralisation et les mesures adoptées à ce jour représentent en revanche de forts indicateurs de viabilité: actuellement deux opérateurs sont déjà en place en Tunisie.

« La Banque a contribué à mettre en œuvre les réformes des Programmes. Les résultats sont perceptibles et leur impact sur le

renforcement de la stabilité cadre macroéconomique et de la compétitivité de l'économie est indéniable. En outre, le cadre légal et réglementaire a été sensiblement amélioré, ce qui devrait assurer la durabilité des acquis des réformes. » *Rapport d'évaluation de la performance des programmes d'appui à la Compétitivité I et II, BAD, 2006*

Conclusions de l'évaluation Evaluation Finale de la Facilité d'Ajustement Structurel III, IDC

La pertinence de la FAS III a été significative. Tirant bénéfice d'un bon travail analytique des bailleurs de fond – y compris de la CE elle-même au travers de ses projets sectoriels –, de la qualité des politiques économiques du gouvernement et du cadre institutionnel du pays, les conditionnalités du programme ont encouragé des réformes clé pour le développement de la Tunisie :

- Concernant l'environnement de l'investissement privé, la FAS III a été instrumentale pour encourager des réformes dans le domaine de la réduction des barrières administratives à l'investissement, la stimulation de la concurrence et le désengagement de l'Etat de la production de biens et services privés.
- Concernant l'assainissement du secteur financier, les réformes soutenues par la CE ont été pour l'essentiel pertinentes et ont répondu à la nécessité de redonner aux établissements de crédit et aux compagnies d'assurance leur rôle dans le financement de la croissance et de la couverture de ses risques – notamment en attaquant les problèmes et les passifs financiers des entreprises du secteur.
- Enfin, les réformes envisagées dans le secteur des TIC ont ciblé un aspect important pour la croissance tunisienne : la fourniture concurrentielle des services de télécommunication.

À améliorer :

- la FAS III en tant qu'exercice conjoint avec le gouvernement mais aussi deux bailleurs de fonds de poids, n'a pas été spécifiquement centrée sur la transition de l'économie tunisienne vers l'achèvement de l'Accord d'association – même si la plupart des problèmes traités relèvent, indirectement, de cette transition. Par exemple, la question de la stratégie fiscale globale en vue de l'abaissement imminent et total des droits de douane pour tous les biens en provenance de l'UE semble prioritaire et n'a été qu'effleurée par la FAS III. Elle est en revanche reprise plus vigoureusement dans la FAS IV (où la problématique du rapprochement entre secteurs off-shore et on-shore est clairement abordée), signe que cette leçon semble avoir été d'ores et déjà intégrée.
- La matrice de la FAS III est très riche et exigeante en termes de capacité analytique pour le dialogue de politique, mais aussi de suivi. On a vu par exemple que des questions techniques – et assez éloignées des domaines de compétence habituels des équipes gestionnaires des programmes d'ajustement structurel (composés avant tout d'économistes) – telles que les licences GSM ou les fournisseurs d'accès internet ont été placées au cœur de ce programme d'appui budgétaire. Autre exemple, même un domaine proche des compétences standards mobilisées pour des projets d'ajustement structurel, l'amélioration du climat d'investissement, comporte de nombreux aspects chacun très technique (fiscalité, informatique pour TTN, comptabilité des consolidations de sociétés, etc.) et non priorisés par la CE. À cet égard, la Banque mondiale,

avec ses conditions « stars » a mieux priorisé ses conditionnalités et a sans doute mieux réussi que la CE à rationaliser ses tâches de suivi.

P'impact et la viabilité constatés de la FAS III

Un point commun aux trois domaines est qu'il doit être apprécié dans la durée et la continuité de l'action du gouvernement et des programmes des bailleurs de fonds, y compris la FAS IV de la CE (voir-dessous). Certes, un impact est d'ores et déjà perceptible pour des aspects importants de la matrice de la FAS III. Par exemple, le secteur financier est clairement en voie d'assainissement ; le climat des affaires – les classements internationaux le montrent – s'améliore sans aucun doute ; même si la tranche TIC n'a pas été décaissée, le secteur va mieux, avec 2 opérateurs GSM et un régulateur au moins en existence juridique, et une explosion du marché du GSM.

En partie, il est normal qu'un programme d'ajustement structurel se concentre sur des réformes dont les fruits ne seront apparents que dans le moyen/long terme. C'est par exemple le cas dans le secteur financier, on l'a vu, mais c'est aussi vrai aussi dans le domaine de l'encadrement de la concurrence, où les comportements des entreprises seront longs à se modifier. Il reste que la FAS III a adopté un rythme très graduel de réformes. Ce rythme de réforme est le produit d'un dialogue de politique engagé de la part du gouvernement et de sa volonté d'adopter la vitesse de changement qu'elle estime adaptée au pays. En cela, la flexibilité de la FAS III sur le rythme des réformes a eu comme contrepartie très positive l'appropriation réelle des réformes par le gouvernement.

Recommandations

La CE, la Banque mondiale et la BAD ont finalisé en avril 2004 leurs négociations concernant la FAS IV. Cette nouvelle facilité s'inscrit largement dans la continuité de la FAS III, avec toutefois un resserrement sectoriel (le TIC ne fait plus partie de la matrice), et, à l'intérieur de chaque secteur, un nombre moins important de conditionnalités. Les recommandations ci-dessous sont donc fournies dans la perspective de l'ouverture prochaine des discussions sur la FAS V. Un élément important du contexte de la FAS V est que cette nouvelle facilité serait menée seulement par la CE. Ce n'est qu'en 2007 que la Banque mondiale et la BAD participeraient à un nouveau programme conjoint d'ajustement structurel avec la CE (soit, la FAS VI).

Compléter et accélérer les réformes. La première recommandation qui émerge des analyses supra est qu'il faut compléter les réformes clé entreprises avec la FAS III. On a vu les progrès, mais aussi le statut incomplet des réformes concernant le climat des affaires et le secteur financier. Leur viabilité dépend donc du maintien, au minimum, de la dynamique actuelle de changement. De plus, la proximité des échéances économiques de la Tunisie, et notamment l'Accord d'Association, devrait inciter le gouvernement à accélérer le rythme de ces réformes. Il est donc recommandé que la CE, dans son dialogue avec le gouvernement (et dans le respect de l'appropriation des réformes), encourage un rythme plus soutenu de changement que celui adopté pour la FAS III – particulièrement dans la perspective de l'Accord d'association.

Recentrer la matrice sur moins de secteurs et sur des

conditionnalités essentielles. Une seconde recommandation découlant des conclusions ci-dessus est que la CE aurait avantage à resserrer son programme autour d'un nombre moins élevé de réformes essentielles. Ces réformes devraient se rapprocher du cœur de compétences habituellement disponible pour un programme d'appui budgétaire général, soit les questions de politique économiques *stricto sensu*. Par exemple, le secteur des TIC, quoique très important pour la croissance de la Tunisie, trouverait avantage à être isolé dans un projet sectoriel spécifique (pouvant comprendre un appui budgétaire et donc des réformes de politique). Comme on l'a noté, la FAS IV a exclu les TIC, et ce choix est judicieux.

Concernant la sélection du ou des secteurs à inclure dans la FAS V, les critères de choix proposés sont les suivants :

- Construire sur l'expérience et la dynamique acquise. La pertinence et la viabilité de la FAS III ont reposé sur sa continuité avec les FAS antérieures et le prolongement de ses actions par la FAS IV. Il importe de maintenir cet acquis, qui est de deux ordres : (i) l'expertise accumulée par la CE et le gouvernement sur les domaines abordés par la FAS III (et, désormais, la FAS IV) ; (ii) la dynamique de réforme, qui compte tenu du statut inachevé des réformes de la FAS III, est une condition de leur viabilité. Ainsi, ce premier critère donne une priorité aux domaines déjà couverts par les FAS III et IV. Le fait que la CE soit seule pour la FAS V n'est pas un motif pour exclure les thèmes couverts par la FAS III. Au contraire, c'est une raison supplémentaire de bâtir sur l'expérience accumulée et de ne pas investir, seule, un nouveau domaine.
- Améliorer la pertinence et répondre aux défis prioritaires. De nombreuses réformes sont importantes pour la Tunisie, mais toutes n'ont pas la même urgence. On l'a vu, la réussite de l'Accord d'Association est un défi majeur et urgent, et il représente un enjeu particulier tant pour la Tunisie que pour l'UE. La FAS V pourrait ainsi favoriser un recentrage autour des spécificités de la relation entre l'UE et la Tunisie – d'autant plus facilement que la CE serait le seul bailleur de fond de cette nouvelle facilité.

Finalement, les options possibles pour le choix des domaines d'interventions de la FAS V sont les suivantes :

- Secteur financier & Réforme des finances publiques. Cette option présente l'avantage de maintenir en partie la dynamique soutenue par la FAS III et IV : le secteur financier reste présent, et la CE peut construire sur son expérience acquise dans ce domaine, sans le besoin d'investissements analytiques à réaliser sans l'appui des autres bailleurs de fonds. On a vu plus haut que des réformes importantes restent à faire dans ce secteur. En outre, le gouvernement a, indépendamment de la FAS V, évoqué l'intention d'aborder la réforme des finances publiques. Les échanges informels qu'ont eus les évaluateurs avec le gouvernement indiquent que ce nouveau domaine serait bien accueilli – ce qui semble favorable pour l'indispensable appropriation des réformes. On a toutefois noté que les finances publiques ne remplissaient aucun des critères proposés.
- Secteur financier & Fiscalité. Outre l'avantage, de nouveau, de conserver l'acquis et la dynamique du secteur financier, cette option préserve également la dynamique actuelle des réformes concernant l'environnement du secteur privé – qui ont largement concerné la fiscalité des entreprises. En outre, elle recentre la pertinence du programme sur une problématique propre à la stratégie de la CE en

	<p>Tunisie. Enfin, une éventuelle composante fiscalité pourrait directement bénéficier de l'étude en cours sous la FAS IV.</p> <p>L'option (ii) ci-dessous est l'option préférée des évaluateurs. Des suggestions sur les mesures possibles dans ces deux domaines sont données dans l'Encadré ci-dessous. Ces suggestions ne sont pas exhaustives et ne doivent être considérées que comme une aide aux discussions entre la CE et le gouvernement concernant la FAS V. Certaines dans le secteur financier sont déjà envisagées sous la FAS IV et pourraient être prolongées.</p>	
Score Efficience	MR-10220.01– 28/10/04	b
Documents disponibles :	<p>Convention de financement</p> <p>Rapport de mission de suivi – Première mission, octobre 2002</p> <p>Rapport de mission de suivi – Deuxième mission, décembre 2002</p> <p>Rapport de mission de suivi – Troisième mission, mai 2003</p> <p>Rapport de Monitoring (ROM), MR-10220.01, Octobre 2004</p> <p>Evaluation Finale de la Facilité d'Ajustement Structurel III, novembre 2005</p>	
QE correspondantes:	<p>Au niveau général :1.1-1.4, 2.1-2.3, 4.3-4.4, 5.3-5.4</p> <p>Au niveau spécifique 3.1-3.3b, 3.4-3.6, 4.1, 5.1</p>	

MATRICE DE LA FAS III		
(X dénote les conditions de décaissement ou conditions « star » pour les tranches flottantes)		
A. STABILITE DU CADRE MACROECONOMIQUE		
objectifs	mesures 1ère tranche	
Maintien d'un cadre macro-économique stable	1. 1. Réalisation des d'indicateurs de performance indiqués au tableau 1 ci-joint.	1.2. Réalisation des d'indicateurs de performance indiqués au tableau 1. (X)
Renforcement de la gestion de la dette	2. 1. Mise en fonctionnement de la base de données unifiée et informatique sur la dette extérieure publique et privée.	2.2. Adoption d'un Plan d'Action pour la gestion active de la dette publique.
Renforcement de l'assiette fiscale et de la viabilité fiscale à moyen et long terme	3.1. Publication du Décret d'établissement du Conseil National de la Fiscalité.	
B. ENVIRONNEMENT de L'INVESTISSEMENT PRIVE		
Barrières administratives à l'investissement		
Objectifs	Première tranche	Tranche flottante Environnement Investissement Privé
B.1 Accroître la participation de l'investissement privé	<p>4.1. Accord sur les termes de référence pour l'étude sur la promotion de l'investissement privé. Soumission de la loi à la chambre des députés ;</p> <p><i>Une étude a bien été réalisée. Promotion de l'investissement privé et le rôle de la politique d'incitations : analyse et recommandations, FLAS, 2002. L'étude fait une analyse utile de la politique fiscale d'incitations</i></p>	<p>4.2. Finalisation de l'étude et adoption par le gouvernement d'un Plan d'Action pour promouvoir l'investissement privé sur la base des conclusions de l'étude. (X)</p> <p><i>un plan d'action adopté.</i></p>
	<p><i>Les deux actions sont des contributions à la promotion de l'investissement privé en Tunisie. le plan d'action propose des améliorations utiles concernant, notamment, les relations entre l'administration fiscale et les entreprises. Toutefois, le plan d'action manque d'ambition²⁷ concernant la stratégie fiscale générale, les privatisations et la PPI, des points importants de l'environnement du secteur privé. On retrouve donc ici l'approche graduelle des réformes déjà relevée concernant la pertinence du programme : les mesures prises sont bonnes, mais semblent timides sur des points importants. Il est intéressant de noter que la FAS IV reprend la problématique de la stratégie fiscale générale, en l'axant, correctement, sur le rapprochement des régimes fiscaux entre les sociétés totalement exportatrices et les sociétés tournées vers le marché intérieur.</i></p>	
B.2 Amélioration des relations entre autorités fiscales et entreprises privées	<p>5.1. Soumission du Code des Droits et des Procédures Fiscaux à la Chambre des Députés.</p> <p><i>formellement satisfaite</i></p>	<p>5.2. Adoption des textes d'application prévus par le Code des Droits et des Procédures Fiscaux. (X)</p> <p><i>formellement satisfaite avec l'adoption d'un Code des Droits et Procédures Fiscaux</i></p>
	<p><i>Ces mesures incluent des avancées, comme un Conseil National de la fiscalité comprenant des représentants du secteur privé et donc un meilleur dialogue avec celui-ci concernant la politique fiscale. Cependant, le Code des Droits et Procédures Fiscaux repose sur un équilibre inhabituel au regard des meilleures pratiques internationales entre l'administration fiscale et les contribuables. Particulièrement, ces derniers peuvent être conduits à une procédure pénale en cas de fraude faite</i></p>	

²⁷ Rapport d'Evaluation de la CE de la tranche « Environnement de l'investissement privé », juillet 2004.

	<i>de bonne foi – à la suite d'une simple erreur de comptabilité par exemple. Notons que cette disposition a entre-temps (mais après l'achèvement de la FAS III) été amendée dans un sens satisfaisant : comme conditionnalité de la FAS IV, une « Note commune » a été adoptée qui clarifie les modalités de la notification des redressements fiscaux et la nécessité de prouver l'élément intentionnel pour les infractions fiscales pénales.</i>	
B.3 Simplification des procédures pour la création et l'opération des entreprises privées et accélération du processus de dédouanement [facilitation du commerce extérieur]	6.1. Réduction, à un maximum de trente jours après demande, des délais de remboursement des crédits de TVA au profit des exportateurs <i>formellement satisfaite</i>	6.2. Etablissement de l'interface entre « Tunisia Trade Net » et « Customs SINDA ». <i>formellement satisfaite</i>
	<i>Les délais de remboursement intégral de la TVA aux exportateurs sont effectivement maintenant tombés largement en dessous des 30 jours, selon les informations recueillies par les évaluateurs auprès de l'administration fiscale²⁸. Concernant les procédures de dédouanement, la liaison informatique entre la plateforme d'échange électronique TTN et le système SINDA utilisée par les douanes est opérationnelle et utilisée quotidiennement. En septembre 2005, il était estimé²⁹ qu'environ 25 % de l'ensemble des déclarations de dédouanement transitaient par TTN, contre seulement 1 % au début 2005. Ce taux exponentiel de croissance rend donc réaliste l'objectif poursuivi par TTN d'approcher un taux de traitement de 100 %³⁰.</i>	
	7.1. Mise en place du système d'interlocuteur unique pour autoriser la création d'entreprises individuelles. <i>formellement satisfaite</i>	7.2. Réduction de 60 pour cent du nombre d'autorisations administratives requises en l'an 2000 pour la création d'entreprises privées. <i>formellement satisfaite</i>
	54 % des quelque 500 autorisations administratives recensées ont été supprimées ³¹ au profit d'une procédure de contrôle <i>ex post</i> . <i>La FAS IV prolonge cette mesure en prévoyant de ramener à 120 les 260 autorisations administratives restantes. Toutefois, il faut souligner que l'impact réel de cette mesure suppose une pratique efficace du contrôle ex post. Notamment, celui-ci ne doit pas avoir lieu de manière systématique mais doit au contraire être basé sur des inspections sélectives des entreprises en fonction d'une évaluation active de leurs risques individuels. C'est par exemple cette pratique d'inspections sélectives qui est désormais la norme pour les contrôles fiscaux dans les pays de l'OCDE (qui sont en règle générale sur une base ex post). Ainsi, l'impact effectif de ces conditionnalités reste soumis à la mise en œuvre d'une politique efficace d'inspection. Celle est envisagée par le gouvernement, mais n'a pas encore été mise en œuvre de manière systématique.</i>	
B.4 Améliorer la transparence et la fiabilité de l'information sur les entreprises	8.1. Soumission du projet de Loi sur les groupes de sociétés à la Chambre des Députés. <i>formellement satisfaite par la CE - Rapport d'Evaluation de la CE de la tranche « Environnement de l'investissement privé », juillet 2004.</i>	8.2. Adoption par le gouvernement des textes d'application de la Loi sur les sociétés. Publication des nouvelles normes comptables portant sur la consolidation et sur les groupes d'entreprises. (X) <i>formellement satisfaite</i>
	<i>Mesure 8.2 : la « Loi sur la sécurité financière » - qui concerne les obligations des sociétés et des groupes de société en matière de surveillance comptable (audit, commissariat aux comptes, notamment) - n'était toujours pas en vigueur en septembre 2005. Approbation prévue pour octobre 2005. En revanche, les normes comptables concernant la consolidation des groupes de sociétés sont en vigueur depuis 2003. Ces normes de nature technique seraient, selon les informations recueillies auprès du CMF, d'ores et déjà utilisées par les</i>	

²⁸ Les représentants du secteur privés rencontrés par la mission confirment leur satisfaction concernant les remboursements de TVA, aux exportateurs et en général.

²⁹ Données TTN.

³⁰ Le décollage du système a été rendu possible par l'introduction en 2005 d'une application client destinée aux utilisateurs de TTN (transitaires, banques, etc.)

³¹ La différence avec le libellé exact de la conditionnalité 7.2 (voir annexe) est due au fait qu'un certain nombre d'Autorisations administratives ne concernaient en fait pas la création d'entreprises et n'ont donc pas été comptabilisées.

	groupes d'entreprises concernés.	
	L'impact de ces conditionnalités est donc globalement encourageant, mais doit s'appréhender dans la durée, et leur approche est prudente, voire excessivement graduelle.	
Concurrence + 13.2		
B.5 Renforcement du cadre institutionnel de la concurrence	9.1. Adoption par le gouvernement d'un plan d'action pour renforcer le cadre institutionnel de la concurrence. <i>formellement satisfaite</i>	9.2. Mise en application du plan d'action sur la concurrence. <i>formellement satisfaite</i>
	<p>Le Plan d'action sur la concurrence – dont le contenu n'était pas spécifié dans ces conditionnalités – porte essentiellement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le renforcement des droits de la défense. La loi de 2003 sur la concurrence (adoptée pendant la FAS III), votée comme mise en œuvre du Plan d'action, introduit un recours devant la chambre d'appel du tribunal administratif des décisions du Conseil de la Concurrence. ▪ La consolidation du Conseil de la Concurrence en tant qu'instance à caractère juridictionnel en matière de concurrence ; en tant que source jurisprudentielle et doctrinale et matière de droit de la concurrence. Ces mesures ont été adoptées via la Loi sur la concurrence de 2003. ▪ L'assouplissement de l'interdiction des contrats d'exclusivité a en revanche seulement été introduit par la Loi de 2005 sur la concurrence (donc après la FAS III). ▪ Le renforcement institutionnel du régulateur de la concurrence, la Direction Générale de la Concurrence et des Enquêtes Economiques (DGCEE). Ce programme de renforcement a été effectivement lancé, incluant notamment l'autonomie financière de la Direction (en 2005 seulement); une restructuration organisationnelle et son renforcement par 4 personnes supplémentaires en 2003. De plus, il faut noter que la CE fournira à travers son Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) un appui institutionnel à la DGCEE. <p>Selon les informations reçues de la DGCEE, les entreprises auraient commencé de modifier leur comportement en fonction de ces changements réglementaires et institutionnels, vers moins d'abus de position dominante³². De plus, le nombre de saisines et de demandes d'avis du Conseil de la Concurrence est en augmentation : ces premières étaient au nombre de 19 en 2004, contre 7 en 2003 ; ces dernières étaient au nombre de 17 en 2004, contre 12 en 2003. Au total, l'impact des conditionnalités 9.1 et 9.2 semble pour l'essentiel satisfaisant. On aura toutefois noté qu'une partie de l'impact réglementaire effectif n'a eu lieu qu'après l'achèvement du programme, par la loi de 2005 et non celle de 2003.</p>	
Désengagement de l'Etat		
B.6 Poursuite de la politique de désengagement de l'Etat des secteurs réel et financier		10.2. Lancement d'appels d'offres internationaux pour la cession de la totalité des participations publiques au capital de l'UIB et de la Banque du Sud. (X) <i>formellement satisfaite : les procédures d'appel d'offres pour la cession de la totalité du capital de l'UIB et de la Banque du Sud ont été lancées en 2002. L'UIB a par la suite été cédée à la banque française Société Générale. En</i>

³² Des données manquent pour quantifier cette évolution. La mise en place d'outils de mesure de la concurrence est un des chantiers où le P3A assistera la DGCEE.

		septembre 2005, la Banque du Sud n'était en revanche pas privatisée.
		11.2. Ouverture d'au moins 25% du capital d'une entreprise publique à un partenaire stratégique. (X) <i>La conditionnalité 11.2 est une de celles ayant nécessité un « waiver » de la Banque mondiale et déclarée comme seulement partiellement satisfaite par la CE³³. L'entreprise publique choisie par les autorités pour la réalisation de cette conditionnalité est la Société Nationale de Distribution des Pétroles (SNDP). Le processus de cession de 35 % était engagé dès décembre 2003, mais n'était pas achevé lors de l'évaluation par la CE de la conditionnalité par la CE en juillet 2004. Il n'était toujours pas achevé en septembre 2005.</i>
		12.2. Arrêter une stratégie pour la participation du secteur privé dans les infrastructures. <i>La mesure 12.2 est l'autre conditionnalité qui a été jugée « partiellement satisfaite » par la CE. En effet, la stratégie de la Tunisie pour la participation du secteur privé dans les infrastructures n'était pas arrêtée en juillet 2004 (date de l'évaluation de la tranche concernée par la CE), et elle ne l'est pas davantage en septembre 2005. Toutefois, avec l'appui de la Banque mondiale, les autorités ont réalisé une vaste étude sur la PPI³⁴ qui a jeté les bases possibles d'une telle stratégie.</i>
		13.2. Réalisation d'une étude sur les monopoles d'importation. (X) <i>formellement satisfaite : étude réalisée par les autorités. Cependant, cette étude n'est qu'un premier pas particulièrement timide vers la libéralisation des secteurs concernés (hydrocarbures, céréales, tabacs, alcool). Ses recommandations favorisent en effet une approche extrêmement graduelle, avec des étapes longues de préparation de la libération pendant lesquelles les monopoleurs actuels seraient maintenus. De plus, aucun progrès n'est signalé dans la mise en œuvre de cette étude, dont les ambitions sont pourtant modestes. Au total, si cette mesure a eu le mérite, comme noté, d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur un sujet important pour l'investissement privé, son impact est pour l'heure faible.</i>

C. RENFORCEMENT DU SECTEUR FINANCIER

OBJECTIFS	MESURES 1 ^{ère} TRANCHE	Tranche flottante Secteur Financier
C.1 Consolidation des acquis du secteur financier		
<i>Renforcement de la gouvernance banques publiques</i>	14.1. Adoption par la STB et la BNA du mode de gestion sous forme de Directoire et Conseil de Surveillance.	

³³ Rapport d'Evaluation de la CE de la tranche « Environnement de l'investissement privé », juillet 2004.

³⁴ *Etude sur la Participation Privée dans les Infrastructures en Tunisie*, Ministère du Développement et de la Coopération Internationale & Banque Mondiale, 2003.

<i>Mesures d'assainissement du portefeuille des établissements de crédit et renforcement des modalités de provisionnement</i>	15.1. Soumission à la Chambre des Députés du projet d'amendement au Code de procédures civiles et commerciales relatif au recouvrement des créances.	17.3. À la lumière des premiers résultats de l'application des amendements introduits au niveau du Code des Procédures Civiles et Commerciales, et des conclusions arrêtées dans le cadre de la consultation annuelle avec le FMI (Article IV), (i) élaboration par les autorités d'une étude afin d'évaluer les effets attendus du nouvel environnement législatif visé ci-dessus et (ii) introduction à la lumière de cette étude, le cas échéant, de nouvelles actions tendant à accélérer davantage le recouvrement des créances bancaires et la réalisation des garanties. (X)
	16.1. Prorogation jusqu'en 2006 de la possibilité pour les établissements de crédit de déduire fiscalement, jusqu'à hauteur de 75% de leurs bénéfices imposables, les provisions constituées pour leurs créances classées.	
	18.1. Introduction dans le Projet de Loi de finances 2002 d'un amendement au Code de l'impôt sur les sociétés assouplissant les conditions de radiation des créances classées en ramenant à deux ans les délais au cours desquels la créance classée n'a enregistré aucun mouvement.	
<i>Amélioration de la transparence de l'information sur les emprunteurs à disposition des établissements de crédit</i>		19.3. Mise en service du Fichier des Crédits aux Particuliers auprès de la BCT, conformément à ses nouveaux statuts. satisfaite
	20.1. Adoption par la BCT de la réglementation sur la certification des comptes et sur la cotation ou notation obligatoire pour toute société ayant des engagements dépassant des limites spécifiées. satisfaite	
<i>Diversification des risques</i>	21.1. Adoption par la BCT de la réglementation établissant un nouveau ratio de concentration des gros risques. satisfaite	
<i>Renforcement du rôle du marché financier</i>	22.1. Lancement des études (i) sur le développement du marché des capitaux et (ii) sur l'organisation et les systèmes d'information du Conseil du Marché Financier (CMF). satisfaite	22.3. Adoption d'un Plan de mise en application des conclusions retenues et approuvées sur la base des deux études sur le CMF. Satisfaite – approche graduelle. Plan adopté mais mise en place des mesures envisagées pas complet
OBJECTIFS	MESURES 1^{ère} TRANCHE	Tranche flottante Secteur Financier
C.2 Assainissement du secteur des assurances en vue de sa libéralisation - mesures réalisées dans leur totalité		
<i>Renforcement du cadre législatif et de supervision réglementaire</i>	23.1. Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de loi portant amendement du Code des Assurances. Satisfaite. promulgation de la loi no. 2002-37 du 1 ^{er} avril 2002 a permis de : (i) adapter les règles prudentielles aux normes internationales ; (ii) commencer à consolider l'assise financière des compagnies d'assurances au travers d'un triplement du capital minimum (10 millions DT pour multi-branches, 3 millions DT pour mono-branches et 1,5 million DT pour les mutuelles) ; et (iii) d'étendre le champ de contrôle sur place et sur pièces aux compagnies spécialisées en réassurances	

	<p>24.1. Signature du décret portant séparation, au sein de la Direction Générale des Assurances (DGA), de l'autorité de tutelle de l'autorité de contrôle du secteur. Satisfaite. Mise en œuvre de la réorganisation de la DGA en vertu du décret 2001-2729 du 27 novembre 2001 a permis de séparer la fonction de contrôle de celle de la législation. L'assouplissement des procédures de contrôle par la suppression de l'ordre de mission et accréditation de contrôleurs auprès des compagnies a permis d'améliorer la capacité de la nouvelle entité, le Comité Général des Assurances (CGA), à exercer son mandat conformément aux standards internationaux</p>	
	<p>25.1. Accord sur un plan d'action assorti d'un calendrier pour renforcer la capacité humaine et matérielle de la DGA pour l'exercice de sa fonction de contrôle.</p>	<p>25.3. Mise en place effective des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'exercice de la fonction de contrôle de la DGA, conformément au plan d'action. (X)</p>
	<p>En ce qui concerne la mise en place effective des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'exercice de la fonction de contrôle du CGA (25.1, 25.3), un effort reste à faire en termes d'investissement en matériel, locaux, en formation et en rémunération du personnel. Le CGA possède des compétences managériales et techniques, mais l'institution a besoin d'un appui important à la fois financier (budget et les moyens logistiques adéquats) et institutionnel (jumelage et échanges plus soutenus avec les institutions de contrôle en Europe). Ceci reste un challenge pour les prochains programmes de la CE.</p>	
<p><i>Elimination du déficit de la branche responsabilité civile automobile</i></p>	<p>26.1. Augmentation d'au moins 8% des primes de la Responsabilité Civile automobile.</p>	<p>26.3. Augmentation de 3% en 2002 des primes de responsabilité civile automobile. Elaboration d'un plan d'action à moyen terme ayant pour objectif de supprimer le déficit de la branche responsabilité civile auto. (X)</p>
	<p>Augmentation des primes RC automobile de + 8 % en fin 2001 suivi de + 3 % en 2004 et + 10 % en 2005</p>	
		<p>27.3 Soumission à la Chambre des députés de projets d'amendement aux lois 60-21 du 30/11/1960 et 62-23 du 30/08/1962 ayant pour objet l'institution un nouveau système d'indemnisation (X).</p> <p>Promulgation de la nouvelle loi en date du 15 août 2005 ayant pour objet la réforme de la branche assurance automobile avec l'objectif principal de pallier les insuffisances qui altèrent le système actuel d'indemnisation des dégâts corporels des victimes des accidents de la circulation et de parvenir ainsi à rétablir l'équilibre financier de cette branche, et ce à travers: (i) l'institution d'un nouveau système d'indemnisation des préjudices corporels occasionnés par les accidents de la circulation ; et (ii) la mise en place d'un mécanisme approprié destiné exclusivement au renforcement et au financement des actions de la prévention contre les accidents de la circulation</p>

<i>Renforcement de la branche assurance vie</i>		28.3 Modification du traitement fiscal et social des primes d'assurance collectives sur la vie par la mise en place d'une exemption à la fois fiscale et portant sur les charges sociales à la hauteur d'un plafond préétabli.
<i>Assainissement des compagnies d'assurance en difficulté</i>	29.1. Présentation de scénarios techniquement acceptables pour la restructuration de la compagnie d'assurance la plus en difficulté du marché, sans recours préalable aux ressources du Fonds de Garantie. Satisfaite. Retrait de l'agrément de la société El Itihad et le transfert de son portefeuille à une nouvelle mutuelle.	29.3. Lancement de la restructuration de la compagnie d'assurance la plus en difficulté; élaboration de plans de redressement pour les compagnies d'assurance sous-capitalisées et sous-provisionnées. (X) Satisfaite. Engagement du processus de retrait d'agrément de la MGA. Réalisation partielle du programme de redressement du GAT et du Lloyd. Adoption du principe de privatisation de la STAR (qui représentait 30 % du marché en 2003) avec la sélection des conseillers en février 2006 et la privatisation majoritaire de la société en 2006.
D. REFORME DU SECTEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)		
OBJECTIFS	MESURES 1 ^{ère} TRANCHE	Tranche flottante Technologies de l'Information et de Communication (TIC) - pas décaissée
<i>Développer une politique sectorielle TIC promouvant la participation privée dans ce secteur</i>	31.1 Adoption des textes d'application du nouveau Code des télécommunications: (i) Décret sur <u>l'interconnexion</u> ; (ii) Décret sur les servitudes; (iii) Décret sur <u>l'homologation</u> de l'équipement télécom; (iv) Arrêté sur la numérotation. <i>pour l'essentiel satisfaites tout au moins sur la forme. Les décrets sur l'interconnexion et sur les servitudes sont des décrets qui ont permis de faire avancer le secteur en clarifiant les droits et obligations de chacun. Malgré tout, cet impact semble limité par un manque de profondeur des réformes et surtout dans leur mise en application. En particulier, le Code des télécommunications continue de laisser le secteur essentiellement sous la coupe de l'Etat et plus particulièrement du MTC. On vient de le voir, le décret sur l'interconnexion est pour l'heure resté lettre morte.</i> <i>Agence d'Homologation et de certification (conditionnalités 31.1, 34.1). Créé sous le nom de Centre d'Etudes et de Recherche des Télécommunications (CERT), cette agence est désormais opérationnelle, comme l'ont constaté les évaluateurs. Il est à noter que le CERT sert de guichet unique pour différentes opérations de certification. Son indépendance fonctionnelle et financière semble réelle.</i>	30.4. Préparation et publication d'un plan de libéralisation du secteur des TIC à moyen terme (2002-2006) et sélection d'une banque d'affaires pour appuyer l'administration dans l'octroi d'au moins une licence VSAT. (X)

	<p>32.1. Création d'une Instance Nationale des Télécommunications (organisme indépendant) et d'une <u>Agence Nationale des Fréquences</u> (sous la responsabilité du Ministère des Technologies de la Communication). Soumission aux bailleurs de fonds d'un projet d'amendement au Code des télécommunications portant sur le statut et l'autonomie de l'INT. <i>L'agence créée et est opérationnelle.</i> Son fonctionnement et son financement semblent être en cohérence avec les principes internationaux. Les interviews menées par les évaluateurs suggèrent cependant certaines difficultés de cette agence concernant l'attribution des fréquences. Il semblerait que ce dysfonctionnement soit en partie temporaire et dû à un manque de ressources matérielles. L'Agence est en cours d'acquisition d'un outil moderne de gestion des fréquences qu'elle semble financer sur fonds propres.</p> <p>33.1. Adoption de la Loi relative aux échanges et au commerce électronique. Adoption des textes d'application de la Loi relative aux échanges et au commerce électronique, y compris les dispositions relatives à la protection des données personnelles.</p> <p>34.1. Publication d'un décret établissant l'organisation financière et administrative ainsi que les règles de fonctionnement de l'agence nationale chargée de fournir les visas pour la certification électronique.</p>	<p>32.4 Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de loi amendant le Code des télécommunications et relatif au statut et à l'autonomie de l'INT. (X) <i>Instance Nationale des Télécommunications (Régulateur).</i> Différentes conditionnalités (31.1, 32.1 et 32.4) étaient liées à la création d'un organisme indépendant en charge de la régulation du secteur. Ces conditionnalités ont été formellement satisfaites par le décret N°2003-922 en date du 21 avril 2003. Une lecture de ce décret met cependant en évidence que son contenu est consacré à son fonctionnement interne mais en aucun cas à son rôle, attributions et pouvoir.</p>
<p><i>Introduction d'une concurrence effective dans les télécommunications</i></p>	<p>35.1. Préparation des cahiers de charges pour les fournisseurs de services de certification électronique et publication d'un arrêté indiquant les données techniques en ce qui concerne les certificats électroniques.</p> <p>36.1 Lancement (i) d'un appel d'offres international pour l'attribution d'une deuxième licence GSM et (ii) d'une consultation pour le choix d'une Banque d'affaires de réputation internationale pour appuyer l'administration dans le cadre de cette opération de vente.</p> <p>37.1 Préparation de termes de référence pour le choix d'un bureau d'études chargé de mettre en place une comptabilité analytique au sein de Tunisie Télécom.</p>	<p>36.4. Octroi d'une deuxième licence GSM par le biais d'un processus d'appel d'offres compétitif et transparent; publication par Tunisie Télécom d'une offre d'interconnexion standard dont la forme et le contenu sont acceptables pour la Banque mondiale. (X) non-réalisation, selon l'appréciation qu'en ont faite les trois bailleurs de fonds. Différence d'appréciation entre d'une part, les bailleurs de fonds, et d'autre part, le Gouvernement C'est avant tout la première partie de la conditionnalité (octroi de la 2ème licence GSM) qui a causé le blocage de la tranche. L'octroi de la licence GSM a eu lieu en 2002. La seconde partie de cette conditionnalité, qui concerne l'interconnexion, n'était, sans aucune ambiguïté, pas satisfaite – et ne l'est toujours pas en septembre 2005.</p> <p>37.4. Sélection suite à appel d'offres international du bureau d'études chargé de mettre en place une comptabilité analytique au sein de Tunisie Télécom.</p>

Réformes de Tunisie Télécom. en cours de réalisation. il semblerait que l'implantation d'une comptabilité analytique soit en cours chez Tunisie Télécom et soit menée par un cabinet international. Cependant, le retard de facto de la séparation des comptes chez Tunisie Télécom reste un retard structurel grave car il ne permet pas d'avoir une vue claire et neutre sur les tarifications d'interconnexion et fausse la règle de la concurrence sur le secteur du GSM – rien ne permet de s'assurer qu'il n'y a pas des financements croisés à l'intérieur de Tunisie Télécom entre ses activités Fixe et Mobile

Intitulé du projet :	Facilité d'Ajustement Structurel IV
Secteur :	Gestion macroéconomique et réformes économiques
N° de référence :	MED/2005/017-322
Année de décision :	2005
Dates de réalisation :	07/2005 - 06/2009
Source de financement :	MEDA II
Montant alloué (€) :	80.000.000
Montant contracté (€) :	77.894.045
Montant payé (€) :	77.871.107
Modalité de financement :	ABG
Modalités de déboursement	Deux tranches fixes (39+38,75 M€). Les versements seront effectués la première à déboursier après vérification de la réalisation des mesures qui constituent la réforme et l'examen des progrès dans la réalisation des objectifs de la réforme au regard des mesures mises en œuvre.
Contexte du programme :	<p>La FAS IV succède à trois opérations précédentes (FAS I / PACE I : 1996-1998, FAS II / PACE II : 1999-2001, et FAS III / PACE III : 2002-04) engagées parallèlement par la CE, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (FAS II et III) en Tunisie pour accompagner, par plusieurs réformes appropriées, les transformations requises par les dispositions de l'AA.</p> <p>Le programme vise à appuyer les efforts du gouvernement tunisien dans la mise en œuvre du 10ème plan de développement (2002-2006) : soutenir l'amélioration du niveau de vie et l'augmentation des créations d'emplois par la valorisation des ressources humaines, par l'amélioration de l'environnement des affaires et l'intensification de l'investissement privé, par l'amélioration de l'infrastructure et de la compétitivité générale du pays.</p> <p>En particulier, la facilité d'ajustement structurel (FAS) IV s'inscrit dans la politique de soutien aux réformes économiques entreprises par les autorités tunisiennes afin de créer un environnement macroéconomique stable, moderniser l'économie et préparer le pays à tirer parti des opportunités et à faire face aux défis que fait naître la mise en place de la zone de libre-échange avec l'Union européenne. En outre, le secteur privé doit accroître sa contribution à la création d'emplois et à l'investissement, afin de générer un taux de croissance suffisant pour permettre la réduction du chômage. Enfin, le budget de l'Etat fait face au double défi d'un manque à gagner engendré par le démantèlement tarifaire et de la pression exercée sur les dépenses publiques par l'objectif de réduire la dette publique.</p>
Objectif global :	Contribuer au renforcement du degré de compétitivité générale de l'économie tunisienne pour favoriser son insertion dans la ZLE avec l'UE et son intégration dans les marchés mondiaux.
Objectifs spécifiques :	Contribuer : <ul style="list-style-type: none"> - Au renforcement du secteur privé et de l'environnement des affaires ; - À l'accélération de la réforme du secteur financier ; et - Au maintien d'un cadre macro-économique stable.
Résultats attendus :	<p>Axe A : Climat de l'Investissement privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de nouvelles opportunités pour l'investissement privé (attirer l'investissement direct étranger et moderniser le secteur tourné vers l'étranger) - Création de marchés contestables ; - Amélioration de l'environnement fiscal de l'investissement.

	<p>Axe B : Renforcement du secteur financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement des bilans des banques par des mesures de réduction et de provisionnement des créances non performantes ; - Poursuite de l'assainissement du secteur des assurances et renforcement du contrôle sur ce secteur ; - Amélioration de la qualité des informations financières des entreprises cotées et non cotées dépassant une certaine taille et le renforcement des règles de gouvernance et de transparence qui leur sont appliquées. <p>Axe C : Consolidation de la stabilité macroéconomique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la stabilité du cadre macro-économique ; - Formulation d'un cadre budgétaire à moyen terme pour renforcer la transparence et la gestion budgétaire ; - Mise en place d'une structure chargée de la gestion intégrée de la dette publique.
<p>Activités :</p>	<p>Les actions à entreprendre par le Gouvernement pour satisfaire la matrice des conditionnalités propres à l'Union Européenne sont indiquées dans la matrice ci-dessous</p>
<p>Conditionnalités liées à la CE</p>	<p>Conditionnalités liés:</p> <p>Climat de l'Investissement privé : i) développement de nouvelles opportunités pour l'investissement privé; ii) création de marchés contestables ; iii) amélioration de l'environnement fiscal de l'investissement.</p> <p>Renforcement du secteur financier : i) assainissement du bilan des banques; ii) assainissement et renforcement du contrôle sur le secteur des assurances ; iii) amélioration de la qualité des informations financières des entreprises et renforcement des règles de gouvernance et de transparence.</p> <p>Consolidation de la stabilité macroéconomique : maîtriser les pressions sur le compte extérieur courant et le déficit budgétaire.</p>
<p>Bénéficiaire</p>	<p>République Tunisienne, représentée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale
<p>Observations clé</p>	<p>Opération menée conjointement avec la Banque mondiale - ECAL IV (prêt de € 116 M) et la Banque Africaine de Développement - PAC III (prêt de € 117 M)</p> <p>Conclusion finale</p> <p>L'analyse de la documentation remise par les autorités tunisiennes montre que toutes les conditions dites de décaissement sont effectivement satisfaites, même si une des conditionnalités ne l'est pas tout à fait sur la forme. Sur ce point, l'analyse effectuée par la Délégation, ainsi que les assurances fournies par le Gouvernement, portent à être raisonnablement satisfaits sur le fond et à proposer par conséquent le décaissement. On peut également rappeler à cet égard que la Banque Mondiale, pour laquelle les mêmes conditionnalités étaient d'application pour le programme ECDPL IV, n'a apparemment pas donné d'importance à ce point. Par conséquent, elle a déjà procédé au décaissement de la première tranche, malheureusement sans qu'une concertation préalable avec nos services ait eu lieu. Un non décaissement de notre part, quoique possible, risquerait maintenant de rendre évidente la difformité des analyses effectuées et le manque de coordination effective entre nos institutions, problème en tout cas à adresser dès que possible. S'agissant des autres éléments de la matrice, une seule condition n'est pas satisfaite, à savoir la publication sur le site Internet du Gouvernement d'une note portant sur l'historique et le plan</p>

	d'action de la réduction des autorisations administratives et sur la simplification des cahiers des charges. On peut considérer que ce point, qui a été rappelé aux autorités, sera satisfait très rapidement, et en tout état de cause fera l'objet d'une nouvelle vérification lors de la première mission de suivi, telle que prévue au titre de la Convention de financement. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i>
Score Efficience	Pas disponible
Documents disponibles :	Convention de Financement Dossier de décaissement FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005 Rapport d'évaluation BAD 2005 Rapport d'achèvement BAD 2008 (PAC III); Rapport Deuxième Mission de Suivi décembre 2006; Rapport Troisième Mission de Suivi mai 2007
QE correspondantes:	Au niveau général : 1.1-1.4, 2.1-2.3, 4.3-4.4, 5.3-5.4 Au niveau spécifique 3.1-3.3b, 3.4-3.6, 4.1, 5.1

MATRICE DE LA FAS IV

AMELIORER LE CLIMAT DE L'INVESTISSEMENT PRIVE

AXE 1 : Développer de nouvelles opportunités pour l'investissement privé

Objectifs principaux : Attirer l'investissement direct étranger et moderniser le secteur tourné vers l'étranger

Actions	Première tranche	Deuxième tranche
<p>Poursuite de la réduction des autorisations administratives pour les secteurs où l'investissement est restreint</p>	<p>1.1. Publication sur le site Internet du gouvernement d'une note portant sur l'historique et le plan d'action de la réduction des autorisations administratives et sur la simplification des cahiers des charges</p> <p>[condition pas satisfaite : « La note n'a pas été transmise à la délégation en dépit des relances. Il n'a pas été possible de retrouver une telle note sur le site internet du gouvernement. » <i>Source : Dossier de décaissement 1^{ère} tranche, FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p> <p><i>Disponible en arabe sur le site de SICAD, selon les services du premier ministère.</i> Source : Rapport de Suivi du FAS IV – 1^{ère} mission, mai 2006]</p>	<p>2.1 Publication des textes législatifs ou réglementaires éliminant des autorisations administratives concernant les secteurs économiques pour en réduire le nombre à moins de 120.</p> <p>Condition de décaissement remplie</p> <p>[condition satisfaite. « À ce jour, le nombre d'autorisations administratives restant en vigueur est de 115. Depuis 2005, 46 autorisations administratives ont été remplacées par un cahier des charges (passage d'un contrôle a priori à un contrôle a posteriori) permettant de réduire les délais d'autorisation et de renforcer la transparence (mais ne modifiant pas les critères requis pour l'exercice de l'activité), et 63 ont été éliminés, notamment dans les secteurs des transports, du tourisme, de l'industrie et des télécommunications. Bien qu'un travail complémentaire nécessite d'être réalisé en concertation avec les acteurs économiques concernés, en vue de simplifier les conditions opératoires d'exercice, et qu'aucun impact ne soit pour l'instant vérifiable, en raison du fait que les suppressions dans les secteurs susceptibles d'avoir un impact économique majeur (télécommunications, tourisme) sont les plus récents, la condition est satisfaite. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, juillet 2007]</i></p> <p>« La mission a constaté chez les services concernés de l'administration tunisienne, une réelle volonté de poursuivre le mouvement entrepris pour aboutir en 2009 à la suppression de la majeure partie des autorisations administratives. « Le nombre d'autorisations restant en vigueur est de 115. Selon nos interlocuteurs, celles-ci concernent essentiellement les industries lourdes (extraction minière notamment) et portent souvent sur des aspects liés à la sécurité. »</p> <p><i>[pp. 8 & 33 « Rapport de la troisième mission de suivi de la Facilité d'Ajustement Structurel IV en Tunisie », DFC, mai 2007]</i></p>
<p>on et le fonctionnement des entreprises</p>		
<p>Réduction du capital minimum nécessaire à la</p>	<p>1.2. Réduire à 20% du montant actuel le capital minimum pour chaque catégorie de société</p>	

<p>création des nouvelles sociétés</p>	<p>[condition satisfaite. Les autorités tunisiennes ont transmis une copie de la loi n° 2005-12 du 26 janvier 2005, portant modification de quelques dispositions du code des sociétés commerciales.</p> <p>Le capital minimum de la société à responsabilité limitée passe de 10.000 dinars à 1.000 dinars. Le capital minimum de la société anonyme passe de 50.000 dinars à 5.000 dinars. Pour les SA faisant appel public à l'épargne, le capital minimum passe de 150.000 dinars à 50.000 dinars. Le capital minimum de la société en commandite par actions passe de 50.000 dinars à 5.000 dinars. Source : Rapport de Suivi du FAS IV – 1^{ère} mission, Mai 2006]</p>	
<p>Extension du remboursement accéléré des crédits TVA aux entreprises présentant des comptes certifiés</p>	<p>1.3. Modifier par la loi de finances le taux d'avance sur le « remboursement immédiat » de TVA pour les entreprises ayant des comptes certifiés pour le porter de 15 à 25%.</p> <p>Condition de décaissement</p> <p>[Condition satisfaite. « Les autorités tunisiennes ont transmis une copie de la loi n° 2004-90 du 31 décembre 2004, portant sur la loi de finances pour l'année 2005. L'article 45 complète l'article 15 du code de la TVA en spécifiant que le taux de l'avance est relevé à 25% pour les entreprises dont les comptes sont légalement soumis à l'audit d'un commissaire aux comptes et pour lesquels la certification est intervenue au titre de la dernière année financière clôturée pour laquelle le délai de la déclaration de l'impôt sur les sociétés au titre de ses résultats est échu à la date de dépôt de la demande de restitution du crédit de la TVA. » Source : Dossier de décaissement 1^{re} tranche, FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</p>	<p>2.2 Inscrire dans le projet de loi de finances pour 2006 une augmentation de 35% du taux d'avance sur le « remboursement immédiat » de TVA pour les entreprises ayant des comptes certifiés</p> <p><i>[Mesure satisfaite. Loi de finances pour l'année 2006, Article 31, « Relèvement du taux de l'avance au titre de restitution du crédit de la TVA »</i>, Source : Rapport de Suivi du FAS IV – 1^{ère} mission, mai 2006 ;</p> <p>[condition satisfaite. « La Loi n° 2006-0080 du 18 décembre 2006 relative à la réduction des taux de l'impôt et à l'allègement de la pression fiscale sur les entreprises, prévoit le paiement d'une avance de 15% du montant global du crédit de la taxe sur la valeur ajoutée sans contrôle préalable. Le taux de l'avance est relevé à 35% pour les entreprises dont les comptes sont légalement soumis à l'audit d'un commissaire aux comptes et pour lesquels la certification est intervenue au titre du dernier exercice clôturé pour lequel le délai de la déclaration de l'impôt sur les sociétés au titre de ses résultats est échu à la date du dépôt de la demande de restitution du crédit de taxe sur la valeur ajoutée. Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, juillet 2007]</p>
		<p>2.3 Présenter en 2006, sur la base des conclusions de l'étude sur le système fiscal, un projet de loi pour rééquilibrer les taux de TVA et pour augmenter le taux de restitution du crédit de TVA à 100% d'ici 2008.</p> <p>Condition de décaissement</p> <p><i>[L'Etude sur le système fiscal est en cours de finalisation. Le projet de loi devrait en découler, Source : Rapport de Suivi du FAS IV – 1^{ère} mission, Mai 2006</i></p> <p>[condition satisfaite. « Les autorités ont procédé au rééquilibrage des taux de TVA dans le cadre de la loi fiscale 2006-80, sur la base des conclusions de l'étude sur le système fiscal menée conjointement avec le Fonds Monétaire International. Le taux de TVA de 29% sur les biens de consommation a été supprimé et la TVA est désormais articulée sur trois taux : 6%, 12% et 18%. La Loi n° 2006-0080, en supprimant les dispositions de l'article 15 du code de la TVA, élimine la limite de 50%</p>

		<p>posée à la restitution du crédit de TVA. La restitution du montant total des crédits de TVA est désormais généralisée quelles que soient leurs origines (opérations courantes, créations d'entreprises). Bien que certains opérateurs se plaignent du fait que l'introduction d'une demande de remboursement engendre de manière presque automatique des contrôles fiscaux, la condition est satisfaite.</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, juillet 2007]</i></p>
<p>Poursuivre l'amélioration des relations entre les entreprises contribuables et l'administration fiscale</p>	<p>Adopter et publier au Bulletin Officiel de la Direction des Impôts une note commune clarifiant les modalités de redressement et la nécessité de prouver l'élément intentionnel pour les infractions fiscales pénales.</p> <p>[condition satisfaite. Les autorités tunisiennes ont transmis une copie de la lettre du directeur général des études et de la législation fiscale en date du 23 avril 2005 transmettant à l'imprimerie officielle les textes en français et arabe des deux notes à publier au BODI.</p> <p>La note commune n°23/2005 détaille les dispositions relatives à la motivation de la notification des résultats de la vérification fiscale. La note commune n°24/2005 détaille les conditions d'application des sanctions relatives aux infractions fiscales pénales passibles d'une peine corporelle. <i>Source : Dossier de décaissement 1^{ère} tranche, FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p>	<p>2.4 Publication d'un nouveau décret régissant la composition de la Commission prévue à l'art. 74 du CDPF</p> <p><i>[Mesure satisfaite. Publication du Décret n° 2005-2495 du 12 septembre 2005, portant modification du décret n° 2001-1721 du 24 juillet 2001, fixant la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de la commission prévue à l'article 74 du Code des Droits et Procédures Fiscaux. Source : Rapport de Suivi du FAS IV – 1^{ère} mission, mai 2006 &</i></p> <p>[condition satisfaite. « Le décret n° 2005-2495 du 12 septembre 2005 fixe la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de la Commission prévue à l'article 74 du Code des Droits et Procédures Fiscaux (CDPF)³⁵. Celle-ci se compose désormais de 12 membres, dont 5 sont des juges (1 juge conseiller auprès du Tribunal Administratif, 2 juges auprès du Tribunal de Première Instance, 2 juges auprès de la Cour d'Appel). Les avis de la Commission sont émis à la majorité mais les représentants de l'administration restent prépondérants. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, juillet 2007]</i></p>
<p>AXE II: Créer des marchés contestables</p>		
<p>Objectif principal : Renforcer la politique de la concurrence</p>		
<p>Doter le statut du Conseil de la concurrence de la personnalité morale Assurer au Conseil une autonomie administrative et</p>	<p>Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de loi modifiant la loi sur la Concurrence pour introduire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'autonomie administrative et financière du Conseil de la Concurrence - La consultation préalable du Conseil de la Concurrence sur toute action législative ou réglementaire pouvant avoir un impact sur la concurrence - La possibilité pour le Conseil de la Concurrence de s'autosaisir <p>Condition de décaissement</p>	

³⁵ CDPF, Art. 74 :« Le Ministre de Finances ou la personne déléguée par le Ministre des Finances à cet effet parmi les personnes ayant la qualité de chef d'administration centrale ou régionale des impôts, met en mouvement l'action publique et transmet les procès-verbaux dûment établis au Procureur de la république auprès du tribunal compétent. Pour les infractions fiscales pénales passibles d'une peine corporelle, l'action publique est mise en mouvement après avis d'une commission dont la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement sont fixées par décret ».

<p>financière [Mesure satisfaite] Rendre obligatoire la consultation du Conseil de la concurrence en amont de toute action législative ou réglementaire pouvant avoir un impact sur la concurrence. [Aucun texte réglementaire disponible. Assurances obtenues par la DCE auprès du Ministre du Commerce.]</p> <p>Confirmer la compétence horizontale du Conseil de la concurrence pour se prononcer dans les situations relatives aux secteurs économiques par ailleurs régulés en instituant des mécanismes de consultation mutuelle entre le Conseil et les autorités de régulation [Aucun texte réglementaire disponible.] Mettre en place l'auto saisine du Conseil de la concurrence [Mesure satisfaite]</p>	<p>[Condition satisfaite.</p> <p>« Les autorités tunisiennes ont transmis une copie du projet de loi sur la concurrence, dont l'art. 9 fait maintenant mention d'une « commission dénommée Conseil de la concurrence³⁶, qui jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ». Ce même article établit que « le Ministre chargé du commerce peut soumettre à l'avis du Conseil les projets de textes législatifs ». En revanche, « le conseil est obligatoirement consulté par le Gouvernement sur les projets de textes réglementaires tendant à imposer des conditions particulières pour l'exercice d'une activité économique ou d'une profession ou à établir des restrictions pouvant entraver l'accès au marché ». La formulation relative à la soumission de textes législatifs introduit un élément d'incertitude quant à la consultation préalable du conseil pour toute action législative ou réglementaire pouvant avoir un impact sur la concurrence, telle que prévue dans la matrice. Cette divergence entre la conditionnalité et ce qui a été réalisé pourrait s'expliquer partiellement par le fait que la matrice des conditionnalités a été agréée le 6 mai 2005, à un moment où le projet de loi, soumis au Parlement le 6 juin suivant, avait été apparemment déjà rédigé.</p> <p>Plusieurs éléments amènent quand même la Délégation à avoir une attitude flexible à cet égard vue aussi que le MDCI a offert par lettre du 18 novembre 2005 des assurances significatives, données par lettre du Ministre chargé du Commerce en date du 11 novembre 2005 sur le fait que cette consultation du Conseil de la Concurrence par le Ministre chargé du Commerce dans le but de recueillir son avis préalable se fera de toute manière sur tous les textes législatifs susceptibles d'avoir un impact sur la concurrence. On peut donc en conclure que l'exigence de consultation du Conseil pour tous les textes législatifs et réglementaires sera satisfaite sur le fond, même si le projet de loi ne l'impose pas formellement pour ce qui est des textes législatifs.</p> <p>L'article 11 alinéa 2 prescrit que « le conseil de la concurrence peut, sur rapport du rapporteur général et après avoir entendu le commissaire du gouvernement, se saisir d'office des pratiques anti-concurrentielles sur le marché. »</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 1^{ère} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005</i></p>	
--	---	--

³⁶ Déjà créé en application de la loi n. 91-64 du 29 juillet 1991.

AXE : Améliorer l'environnement fiscal de l'investissement		
<p>Objectifs principaux : Préparer le rapprochement des systèmes d'incitation aux investissements entre les entreprises totalement exportatrices et les entreprises qui travaillent pour le marché local</p>		
<p>Définir les conditions de rapprochement des systèmes d'incitation aux investissements entre les entreprises totalement exportatrices et les entreprises qui travaillent pour le marché local</p>		<p>2.5 Adoption par un Comité Interministériel d'un plan d'action pour le rapprochement des cadres d'incitation aux investissements <i>[Le plan d'action n'a pas encore été publié. Cependant, des mesures allant dans le sens du rapprochement souhaité ont été annoncées (voir ci-dessus), Source : Rapport de Suivi du FAS IV – 1^{ère} mission, mai 2006]</i></p> <p>/condition partiellement satisfaite. « Il n'y a pas eu de plan d'action formellement adopté par un CIM pour le rapprochement des cadres d'incitation aux investissements entre les entreprises totalement exportatrices et les entreprises qui travaillent pour le marché local. Toutefois, une note faisant état de l'ensemble des mesures fiscales adoptées a été remise par les autorités, et un certain nombre de mesures ont été prises en ce sens dans le cadre des lois de finances pour les années 2005, 2006, et 2007 et de la loi n° 80/2006 relative à la réduction des taux de l'impôt et à l'allègement de la pression fiscale sur les entreprises. Celles-ci ont porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'extension des possibilités pour les entreprises totalement exportatrices d'écouler une partie de leur production sur le marché local et l'assujettissement de ces ventes à tous les impôts, droits et taxes éligibles dans les mêmes conditions que les entreprises travaillant pour le marché local. Toutefois cette possibilité offerte aux entreprises 'offshore' reste peu utilisée. • L'harmonisation de l'imposition des revenus et bénéfices provenant de l'exportation entre les entreprises totalement et partiellement exportatrices. Un régime fiscal permanent au titre des revenus et bénéfices provenant de l'exportation (identiques pour les entreprises totalement et partiellement exportatrices) consistant en la déduction des deux tiers des revenus provenant de l'exportation de l'assiette de l'impôt sur le revenu et un taux de l'impôt sur les sociétés de 10% des bénéfices provenant de l'exportation et ce, pour les bénéfices réalisés à partir du 1er janvier 2008 (et ce après la période d'exonération totale pour les entreprises exportatrices existantes), à été adopté dans le cadre de la Loi n° 80/2006. » <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, juillet 2007]</i></p>
<p>2. SECTEUR FINANCIER : POURSUITE DE LA REFORME DU SECTEUR FINANCIER</p>		

2.1 SYSTEME BANCAIRE		
AXE : Assainir les bilans des banques		
Objectif : Réduire le niveau très élevé des créances en souffrance		
Actions	Première tranche	Deuxième tranche
Augmenter les provisions, radiations et cessions de créances accrochées	<p>Inscrire dans la loi de finances pour 2005 une disposition améliorant le taux de défiscalisation des provisions (porté de 75 à 85 % du montant des bénéfices réalisés)</p> <p>[condition satisfaite; «Les autorités tunisiennes ont transmis une copie de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004, portant loi de finances pour l'année 2005. L'article 44 stipule que le taux de 75% prévu au paragraphe ter de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est remplacé par le taux de 85%. », <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 1^{ère} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p>	<p>2.6 Inscrire dans la loi de finances pour 2006 une disposition portant à 100 % le taux de défiscalisation des provisions.</p> <p>[Loi de Finances 2006 (article 30) – Aucun suivi nécessaire, mesure satisfaite ; <i>Source : Rapport de Suivi du FAS IV – 1^{ère} mission, Mai 2006]</i></p> <p>[condition satisfaite. « La défiscalisation des provisions a été augmentée progressivement pour atteindre 100% du bénéfice fiscal à partir de l'exercice 2005 (Loi de Finances 2006 Art.30). »</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
	<p>Attestation par la Banque centrale que les banques enregistrant encore des insuffisances de provision ont affecté en 2004 la totalité de leur résultat disponible pour la couverture desdites insuffisances telles qu'évaluées par la BCT en application des règles prudentielles et, le cas échéant, une partie de leurs réserves, sans que le ratio de couverture des risques ne baisse en dessous de la limite réglementaire.</p> <p>Condition de décaissement</p> <p>[condition satisfaite Les autorités tunisiennes ont transmis une copie de l'attestation fournie par le gouverneur de la banque centrale établissant que « toutes les banques enregistrant des insuffisances de provisions à fin 2004 ont affecté la totalité de leur résultat disponible pour la constitution de provisions ». En l'occurrence 6 banques se sont trouvées dans cette situation, tout en affichant des résultats nuls ou déficitaires. Une seule banque a pu avoir recours à ses réserves pour la couverture des insuffisances de provision, les autres n'ayant pas de réserves ou ne pouvant y recourir sans que le ratio de couverture des risques ne baisse en dessous de la limite réglementaire.</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 1^{ère} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005</i></p> <p>[La BCT a indiqué verbalement que trois banques devraient enregistrer des insuffisances de provisions pour l'exercice 2005. Il faut obtenir l'attestation du Gouverneur de la BCT, promis pour juin 2006]</p>	<p>2.7 Attestation par la Banque centrale que les banques enregistrant encore des insuffisances de provision ont affecté en 2005 la totalité de leur résultat disponible jusqu'à la résorption totale desdites insuffisances telles qu'évaluées par la BCT en application des règles prudentielles et, le cas échéant, une partie de leurs réserves, sans que le ratio de couverture des risques ne baisse en dessous de la limite réglementaire.</p> <p>Condition de décaissement</p> <p>[condition satisfaite. « La Banque Centrale a imposé, depuis 2004, aux banques qui affichent des insuffisances de provisions l'obligation d'affecter la totalité de leurs résultats disponibles pour la couverture desdites insuffisances et ce jusqu'à leur résorption totale. Ces banques ont été au nombre de six pour l'exercice 2004 (dont deux banques publiques) et sont au nombre de quatre pour l'exercice 2005 (attestation du Gouverneur de la BCT en date du 14 décembre 2006). » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
	<p>Mettre en place une enquête annuelle détaillée sur l'évolution des créances accrochées, sur la politique de provisionnement et sur l'évaluation des garanties</p>	<p>2.8 Effectuer une étude d'évaluation de la performance des sociétés de recouvrement, analysant le taux de réalisation des créances et des garanties et les obstacles à leur bon fonctionnement</p>

	<p>[condition satisfaite. Les autorités tunisiennes ont transmis une copie de la note de la Banque centrale portant termes de référence de l'enquête sur l'ouverture des créances classées prévue par le PACE IV, ainsi que, à titre d'échantillon, une copie de la lettre datée du 22 avril 2005, accompagnée de deux tableaux à remplir et adressée au président de l'UBCI lui enjoignant de satisfaire aux besoins de l'enquête annuelle sur les créances accrochées. <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 1^{ère} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p>	<p>[Termes de références pour les travaux d'étude d'évaluation de l'activité des sociétés de recouvrement des créances bancaires. Il faut obtenir de la DG Financement l'étude sur les sociétés de recouvrement pour octobre 2006]</p> <p>/condition partiellement satisfaite. « Une étude d'évaluation de la performance des sociétés de recouvrement, analysant le taux de réalisation des créances et des garanties et les obstacles à leur bon fonctionnement est en cours. Un Comité de pilotage composé des représentants du Ministère des Finances, de la BCT et de la Profession est chargé de suivre et de valider les différentes étapes des travaux prévus par les termes de référence de l'étude d'évaluation de l'activité des sociétés de recouvrement de créances (SRC) durant la période 2000-2005. Le premier rapport concernant l'environnement institutionnel et organisationnel a été remis le 8 novembre 2006 par le cabinet d'études retenu (La Générale d'Audit et de Conseil). Un deuxième rapport portera sur l'analyse du portefeuille et du recouvrement, le traitement dynamique du portefeuille et les modalités de détermination des prix d'acquisition des créances cédées et un dernier rapport aura, essentiellement, pour objet de proposer un plan d'action (juillet 2007). Les principales recommandations du premier rapport concernent le cadre institutionnel (réserver le cadre spécifique actuel aux SRC spécialisées dans le recouvrement des créances bancaires, augmenter le capital minimum, encourager la constitution d'une même SRC pour plusieurs banques, abandonner la pratique du dinar symbolique pour dynamiser le recouvrement, étudier la possibilité de créer un marché secondaire des créances), le cadre organisationnel (améliorer les systèmes d'information et le système de contrôle interne) , le cadre comptable (référentiel comptable simplifié) et le cadre fiscal. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
	<p>Rapport sur la mise en œuvre des circulaires concernant la transparence des états financiers des clients de taille importante</p> <p>[condition satisfaite. « Les autorités tunisiennes ont transmis une copie de la note de la Banque centrale relative à la transparence financière, datée du 22 novembre 2004. Selon les résultats avancés par la banque centrale, 26 entreprises sur les 31 devant disposer d'états financiers certifiés sont en règle. Concernant 744 autres entreprises, la situation est plus contrastée. 16 entreprises publiques sur 26 ont fourni des états financiers certifiés. Les entreprises privées satisfont cette exigence réglementaire à hauteur de 50% d'entre elles. Pour l'ensemble des entreprises concernées, le taux global de satisfaction s'élève à 62,3% en termes d'effectif dont les engagements</p>	<p>2.9 Adoption de mesures par les autorités sur la base des recommandations de l'étude sur les sociétés de recouvrement et calendrier de mise en œuvre.</p> <p>[Aucun document reçu. Il faut obtenir de la DG Financement le plan d'action contenant les mesures adoptées par les autorités avec calendrier de mise en œuvre pour décembre 2006]</p> <p>/condition non satisfaite. « Un plan d'action sera élaboré à l'issue de l'étude susvisée et sera soumis à un Comité Interministériel » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>

	<p>représentent les 2/3 des engagements concernés par cette exigence réglementaire. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 1^{ère} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p>	
		<p>2.10 Communication des résultats de l'enquête annuelle détaillée sur l'évolution des créances accrochées, sur la politique de provisionnement et sur l'évaluation des garanties. [La BCT a indiqué verbalement que la collecte des données pour l'exercice 2005 est en cours. La communication par la BCT de l'étude sur les créances classées à fin 2005 est prévue pour décembre 2006] [condition satisfaite. « La BCT a réalisé une étude sur la couverture des créances compromises datée de décembre 2006 (sur la base des chiffres de l'exercice 2005) et ses résultats ont été communiqués. L'analyse indique que les secteurs du Tourisme et de l'Industrie accaparent près de 60% de l'encours des créances classées 4 avec une forte concentration au niveau des groupes (environ une douzaine). Le taux moyen de provisionnement des créances compromises atteint 44,7% à fin 2005. Un effort soutenu de certaines banques est nécessaire pour atteindre l'objectif de 70% à l'horizon 2009. Dans ce contexte, le projet de règle prudentielle plafonnant la prise en compte des garanties (30% maximum) dans le calcul du provisionnement requis constitue un levier supplémentaire qui permettra au secteur d'atteindre cet objectif. Par ailleurs, les derniers chiffres issus de la BCT indiquent que, fin 2006, la part des créances non performantes dans le bilan des banques était évaluée à 19,2% (contre 20,7% en juin 2006), et que le taux de couverture de ces engagements par les garanties avait progressé à 48,2% (contre 44,7% fin 2005). L'assainissement du système bancaire se poursuit donc mais le rythme des progrès reste relativement lent au regard des objectifs de la BCT, à savoir réduire la part des créances non performantes à 15% en 2009 et 12% en 2011 au terme du XIème plan et atteindre un taux de provisionnement de 70% en 2009. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
		<p>2.11 Adoption par la BCT de règles prudentielles spécifiques aux concours accordés aux entreprises ne respectant pas les conditions de transparence prévues par la Loi sur la sécurité financière <i>Condition de décaissement</i> [La BCT a indiqué verbalement que l'étude d'impact sera lancée dès que les seuils pour les entreprises concernées auront été fixés par décret. Les mesures spécifiques sont à l'étude. La communication par la BCT des mesures spécifiques et moyens de mise en œuvre est prévue pour</p>

		<p>décembre 2006]</p> <p>/condition partiellement satisfaite. « Formellement cette mesure n'a pas été réalisée. Sur le fonds en revanche, grâce à différentes mesures prises depuis 2004 (obligation faite aux banques qui affichent des insuffisances de provisions d'affecter la totalité de leurs résultats disponibles pour la couverture desdites insuffisances et ce jusqu'à leur résorption totale, défiscalisation des provisions, limitation à 30% de la prise en compte des garanties pour le calcul des provisions,...) l'objectif de réduction du niveau très élevé des créances en souffrance a été atteint. La part des « créances classées » (ou « prêts non performants ») dans le bilan des banques ont été sensiblement réduits (tombant à 19,2% fin 2006, contre 24% fin 2003), et le taux de couverture de ces engagements par les garanties (48,2% fin 2006 contre 44,7% fin 2005) s'est amélioré (cf. mission article IV du FMI, mai 2007). En outre, la « Mise à jour de l'évaluation détaillée de la conformité aux principes fondamentaux de Bâle pour un contrôle bancaire efficace » (FMI, mars 2007) indique que, globalement, des progrès significatifs ont été accomplis par la Tunisie dans la voie de la pleine conformité aux principes du Comité de Bâle. En particulier, l'évaluation souligne que la circulaire 2006-19 de la BCT sur le contrôle interne, « largement inspirée du règlement 97-02 français » adoptée en novembre 2006, s'inscrit pleinement dans le cadre du dispositif de Bâle II, qui constitue désormais une référence internationale en matière de mesure et de suivi des risques. La circulaire sur le contrôle interne (2006-19) va même au-delà de l'incitation à l'amélioration de la gestion du risque de crédit (à savoir l'amélioration de la sincérité et transparence et de l'information financière des entreprises) par les banques commerciales visées par la mesure en visant l'amélioration de la gestion de l'ensemble des risques liés à l'activité bancaire et à leur maîtrise : risque de crédit (articles 22 à 30), de marché (articles 31 à 34), de taux d'intérêt global (articles 35 à 37), de liquidité (articles 38 à 41), de règlement (articles 42 à 44) et opérationnel (articles 45 à 47). De même, sur le fonds, les progrès réalisés en matière d'assainissement du système bancaire et l'adoption d'un dispositif de supervision bancaire convergeant avec les normes internationales de Bale II, conduisent la Délégation à considérer que la condition à été substantiellement remplie, et donc satisfaite. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{me} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
<p>II.II Secteur des assurances AXE : Renforcer le contrôle sur les assurances</p>		

Objectif : Exercer un contrôle efficace sur le secteur par le renforcement des moyens de l'organe de contrôle		
Actions	Première tranche	Deuxième tranche
Réaliser l'autonomie administrative et financière du CGA.		<p>2.12 Soumission à la Chambre des Députés du projet de loi établissant le nouveau statut du CGA.</p> <p>Condition de décaissement [Aucun document remis. Il faut obtenir du CGA copie du projet de loi transmis à la Chambre des Députés pour décembre 2006]</p> <p>[condition satisfaite. « Le projet de loi portant amendement du Code Général des Assurances (CGA), a été adopté en Conseil des Ministres, le 9 mai 2007, et transmis au Conseil Constitutionnel avant d'être soumis à la Chambre de députés.</p> <p>Le projet de Loi transmis en Arabe n'a pas encore fait l'objet d'une traduction officielle, mais une note officielle de présentation en français de son contenu à été communiquée (et une traduction informelle par les services de la BM confirme ce contenu). Le projet de Loi prévoit la création d'un Collège composé de magistrats (de l'ordre administratif, judiciaire), de représentants de Ministères (finances et affaires sociales) d'experts (actuaire, personnalités qualifiées) ainsi que d'autres régulateurs financiers (BCT et CMF). Les membres du Collège et son président seraient nommés par décret du Président de la République. Le CGA conserverait ses compétences et attributions dans le domaine du contrôle et émettrait également des avis et des propositions en matière de réglementation. Les questions d'ordre disciplinaire seraient traitées par une commission disciplinaire composée de quatre membres du collège (les deux magistrats, le représentant du Ministère des Finances et l'un des experts qualifiés) et du délégué général de l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurances. Le conseil est habilité à prononcer des sanctions de premier niveau. En revanche, la suspension des dirigeants, l'ouverture de procédure de mise en faillite et le retrait d'agrément sont du ressort du Ministre des Finances sur proposition du CGA. Son autonomie financière serait assurée par des ressources propres assises, essentiellement sur les primes perçues par les compagnies d'assurances. Ce nouveau dispositif constitue un pas significatif vers une indépendance à terme du superviseur des assurances. <i>Ceci n'empêche cependant pas qu'un conflit d'intérêt puisse subsister dans la mesure où l'Etat sera à la fois membre du CGA et des conseils d'administration de sociétés d'assurances contrôlés par l'Etat.</i></p> <p>Bien qu'au moment de la mission le projet de Loi n'ait pas formellement été transmis à la chambre des députés, mais au conseil constitutionnel</p>

		<p>qui constitue une nouvelle étape obligatoire dans le processus de transmission des projets de Loi à la Chambre des députés (étape n'existant pas à l'époque de la signature de la CF), la condition peut être considérée comme satisfaite. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
<p>AXE : Poursuivre l'assainissement du secteur des assurances</p>		
<p>Objectif principal : Restaurer les équilibres globaux, sectoriels et particuliers</p>		
<p>Restructuration de la Société tunisienne d'assurance et de réassurance (STAR) et de la MGA.</p>	<p>Adoption des plans de restructuration de la STAR et de la MGA agréés par les autorités [condition satisfaite. « Les autorités tunisiennes ont transmis une copie des rapports portant plans de restructuration de la STAR et de la MGA. Ces plans ont été respectivement approuvés par le Comité interministériel du 8 juillet 2004, complété par le Comité interministériel du 7 mars 2005, retenant le principe de l'ouverture du capital de la STAR à un partenaire stratégique lui permettant de détenir la majorité du capital, et par le Comité interministériel du 26 avril 2005 exigeant de la MGA la présentation sous trois mois d'une proposition destinée à couvrir l'insuffisance des actifs nécessaires, sous peine de retrait d'agrément. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 1^{ère} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p>	<p>2.13 Rapport du CGA sur l'exécution des plans de restructuration pour la STAR et de la MGA [Aucun document remis. Il faut obtenir les rapports du CGA sur l'exécution des plans de restructuration de la STAR et de la MGA pour septembre 2006] <i>/condition satisfaite.</i> « Le Rapport du CGA sur l'exécution des plans de restructuration pour la STAR et de la MGA a bien été produit. L'exécution des plans de restructuration pour la STAR et la MGA appelle les remarques suivantes : MGA : La nouvelle direction générale mise en place en décembre 2005 a considérablement redressé la situation financière et commerciale de la MGA. Ces actions vigoureuses visant à une relance de l'action commerciale, à un meilleur recouvrement des primes et à des placements plus dynamiques ont permis de restaurer les équilibres financiers de la mutuelle. Le CGA compte renoncer à la décision de retrait d'agrément et permettre à la mutuelle de continuer l'exercice de son activité. La CTAMA (mutuelle agricole) pourrait absorber à terme la MGA. STAR : La restructuration de la STAR a enregistré des premiers signes de succès en termes de réduction des pertes, d'augmentation des provisions techniques et d'affectations des résultats à la reconstitution de la marge de solvabilité. Sur le plan commercial, la STAR a cherché à réduire l'impact négatif de la branche automobile sur ses résultats et sa solvabilité en diversifiant son portefeuille pour réduire la part de l'automobile (42% du chiffre d'affaires en 2006) et en conduisant une politique plus sélective des catégories de clientèle. Par ailleurs, la mise en place d'un mécanisme de répartition des déficits de la branche automobile entre les compagnies en 2005, ainsi que la révision des primes sur le parc de transport public, a également permis à la STAR d'alléger les déficits structurels de cette branche. En outre, la société a réduit ses charges de gestion (qui sont passées de 20,2% du chiffre d'affaires en 2003 à 15% en 2006), et a conduit un plan de restructuration sociale. La société a</p>

		<p>entrepris plusieurs actions en vue d'améliorer son organisation et son contrôle interne qui se traduisent par une plus grande efficacité, notamment dans le recouvrement des primes et la gestion de sinistres. L'assainissement financier de la compagnie se poursuit avec un bénéfice de 15,8 millions DT à fin 2006. Avec les prises en compte des plus values latentes sur le portefeuille de placement (environ 59,4 millions DT) la marge de solvabilité serait respectée à fin mai 2007 mais le taux de représentation des engagements (79 %) reste inférieur au seuil réglementaire en 2006 bien qu'en nette amélioration. À l'issue d'un appel d'offres, la banque d'affaire « Arjile » du groupe Altium a été retenue (sur un financement CE dans le cadre du projet d'appui à l'AT aux privatisations) pour entamer le processus de sélection d'un partenaire stratégique qui devrait entrer dans le capital de la STAR à hauteur de 35% (décision du CIM du 1 mars 2007). Le besoin de financement de la STAR est estimé à 45 millions DT avec augmentation de fonds propres de 15 millions DT à 60 millions DT. Il est attendu que l'Etat cède une partie ou la totalité de sa participation au capital de la STAR aux deux banques publiques (STB et BNA) pour notamment permettre le développement des produits financiers plus attrayants tels que l'assurance-vie. Néanmoins, cette nouvelle configuration peut être perçue comme un recul par rapport au projet initial qui prévoyait une cession de 51 % du capital à une partenaire stratégique privé. Malgré le risque de limiter l'intérêt de l'opération pour certaines sociétés européennes, il y a lieu de penser, selon la banque d'affaires, que les efforts de restructurations entamés et les conditions de privatisations envisagées soient tels qu'ils permettent un aboutissement positif de l'opération. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{me} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
<p>Achèvement de l'assainissement du secteur de l'assurance automobile</p>		<p>2.14 Publication des décrets d'application correspondants, une fois la nouvelle loi sur l'assurance automobile promulguée. [Reçus : ⇒ Décret n° 2006-873 du 27 mars 2006 ⇒ Arrêté fixant les règles de fonctionnement du Bureau Central de Tarification du 17 janvier 2006 ⇒ Arrêté portant sur l'approbation des statuts de l'association professionnelle chargée de l'application des conventions conclues avec les pays étrangers adhérents aux régimes de cartes internationales d'assurance du 17 janvier 2006 ⇒ Arrêté fixant la liste des médecins légistes et des médecins ayant le</p>

		<p>certificat d'aptitude à l'évaluation du dommage corporel du 6 janvier 2006</p> <p>⇒ Arrêté portant sur l'approbation du modèle-type de renseignements demandés en vue d'établir l'offre de transaction à l'amiable du 17 janvier 2006</p> <p>⇒ Arrêté fixant la forme de l'attestation d'assurance et son contenu du 12 avril 2006</p> <p>⇒ Décret no 2006-1224 du 2 mai 2006 fixant les renseignements et exemples obligatoires à inclure dans le procès-verbal d'enquête.</p> <p>Comme suivi, il faut obtenir du CGA copie des sept textes restant à promulguer pour décembre 2006]</p> <p>/condition partiellement satisfaite. « Sur seize textes d'application de la loi sur l'assurance automobile (n0 2005-86 du 15 août 2005), treize ont été promulgués et trois sont en voie de l'être. La branche automobile représente 43% des primes d'assurance en Tunisie, mais reste un secteur déficitaire. Pour remédier à cette situation, les pouvoirs publics ont procédé à une augmentation graduelle de la tarification et à une réforme du système d'indemnisation favorisant un règlement à l'amiable, qui devrait ramener les temps de règlement des sinistres à une durée de six mois. Des barèmes objectifs sur les dommages corporels causés par les accidents de la route ont été également fixés. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
	<p>Publication de la circulaire prévoyant l'augmentation de 5% du tarif de la responsabilité civile pour l'assurance automobile</p> <p>Condition de décaissement</p> <p>/condition est satisfaite. Les autorités tunisiennes ont transmis une copie de la circulaire n°1/2005 signée du Ministre des Finances en date du 13 avril 2005 et portant sur l'aménagement du tarif de l'assurance de la responsabilité civile des propriétaires des véhicules terrestres à moteur. La comparaison avec les tarifs en vigueur depuis le 17 juillet 2003 indique que l'augmentation a été de 10%.</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p>	<p>2.15 Publication de la circulaire prévoyant l'augmentation d'au moins 3% du tarif de la responsabilité civile pour l'assurance automobile</p> <p>[Circulaire n 1/2005 du 13 avril 2005. Aucune action de suivi nécessaire : la mesure est satisfaite]</p> <p>[condition satisfaite. « La circulaire N.1/2005 du 13 avril 2005 portant aménagement du tarif de l'assurance de la Responsabilité Civile des propriétaires des véhicules terrestres à moteur a autorisé une hausse de 10% de la prime hors taxe pour les catégories administrées. Le dernier réaménagement de tarif datait de juillet 2003. »</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
		<p>2.16 Soumission à la chambre des députés d'un projet de loi éliminant la restriction à la participation majoritaire des investisseurs étrangers au capital des sociétés d'assurance - Condition de décaissement</p> <p>[À ce jour, aucun projet de loi n'a été finalisé. Il faut obtenir du CGA copie du projet de loi pour décembre 2006]</p> <p>[condition satisfaite. « Le projet de loi portant sur l'amendement du code des assurances a été adopté en Conseil des Ministres, le 9 Mai 2007,</p>

		<p>et transmis au Conseil Constitutionnel avant d'être soumis à la Chambre de députés. Il s'agit du même projet de Loi que celui portant sur l'autonomie du CGA. Il stipule que l'octroi d'agrément pour l'établissement de compagnies d'assurances étrangères en Tunisie n'est plus subordonné à l'obtention de la carte de commerçant prévue par le décret-loi 1961, cette mesure permettra aux investisseurs étrangers de détenir la majorité dans le capital des compagnies d'assurances établies en Tunisie moyennant l'octroi d'une autorisation préalable (comme pour les banques). Par ailleurs, ce nouveau texte soumet à l'agrément préalable du Ministre des Finances toute opération dont il résulte l'acquisition du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers des droits de vote que cette acquisition soit au profit d'investisseurs étrangers ou tunisiens. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007</i></p>
2.3 Marchés financiers		
AXE : Améliorer la qualité des informations financières des entreprises cotées et non cotées dépassant une certaine taille		
Objectif : Renforcer la confiance des investisseurs dans la fiabilité des états financiers des entreprises		
Actions	Première tranche	Deuxième tranche
<p>Réduire le coût relatif de la transparence des sociétés cotées pour éliminer un obstacle important à la cotation boursière des entreprises</p>		<p>2.17 Rapport du CMF sur le respect par les entreprises faisant appel public à l'épargne des normes comptables relatives à la consolidation des comptes et les sanctions appliquées pour non-conformité.</p> <p>[condition satisfaite. « Le Conseil du Marché Financier (CMF) a produit en décembre 2006 un rapport qui fait le point sur l'application des normes comptables relatives à la consolidation des états financiers par les groupes de sociétés faisant appel public à l'épargne (APE). L'exercice 2005 constitue la première année d'application intégrale des normes comptables relatives à la consolidation des états financiers, depuis la fin de la période provisoire qui permettait aux établissements de crédit et aux sociétés d'assurance et de réassurance d'y échapper jusqu'à fin 2004. Trente-huit sociétés ont établi des états consolidés à fin 2005, dont 26 sociétés cotées, et la qualité de l'information sur les activités des groupes et de leurs filiales a été améliorée. Toutefois, ce rapport permet de souligner un certain nombre de faiblesses qui demeurent dans l'application des nouvelles règles de consolidation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une société d'assurance n'a pas établi de comptes consolidés pour l'exercice 2005 ; cette irrégularité a été relevée par une réserve des commissaires aux comptes et notifiée par le CMF. L'assemblée générale de la société s'est engagée à approuver les comptes consolidés pour 2005 lors de la réunion qui approuvera les comptes pour 2006. - Seules sept sociétés mères ont communiqué au CMF leurs rapports de

		<p>gestion du groupe, et seules trois d'entre elles étant conformes aux normes de qualité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Six banques seulement ont présenté des notes relatives à l'état des engagements hors bilan, et aucune d'entre elles n'a fourni le détail des créances classées et des provisions correspondantes ; - La fiabilité des opinions des commissaires aux comptes (CAC) sur les états financiers consolidés doit être renforcée par un meilleur accès aux rapports des CAC des filiales ; - Enfin, le délai légal de publication des états financiers consolidés a été réduit par la loi SRF à quatre mois au plus après la clôture de l'exercice, sachant que ceux-ci doivent être préparés sur la base des rapports déjà certifiés des filiales. Ce délai rend difficile pour les commissaires aux comptes des sociétés mères d'obtenir à temps les rapports des commissaires aux comptes des filiales non APE, dont le délai de publication des états financiers n'a pas été raccourci et reste fixé à six mois après la clôture de l'exercice. » <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
		<p>2.18 Publier un plan d'action pour mettre en conformité à l'ensemble des normes d'information financières internationales (en anglais, International Financial Reporting Standards, ou IFRS) de la présentation des états financiers consolidés des entreprises d'intérêt public. L'intérêt public doit être défini sur la base de trois critères : (a) avoir des titres cotés, (b) la nature de l'activité (par exemple les institutions de crédit, les compagnies d'assurances) et/ou (c) la taille de l'entreprise</p> <p>[À ce jour, aucun projet de loi n'a été finalisé. Il faut obtenir du CGA copie du projet de loi pour décembre 2006]</p> <p>[condition non satisfaite. « L'adoption d'un plan d'action pour l'application des IFRS aux états financiers consolidés des entreprises d'intérêt public est conditionnée par sa soumission à l'assemblée plénière du Conseil National de la Comptabilité. Or le décret régissant l'organisation du Conseil est en cours de révision et sera prochainement soumis au Premier Ministère pour adoption. Ce projet de décret prévoit notamment la modification de la composition du Conseil qui comporterait des représentants de différents ministères, structures et organismes. La liste des membres serait fixée par arrêté du Ministre des finances sur proposition des ministères, structures et organismes concernés. En tenant compte de ce processus, l'assemblée du nouveau CNC pourrait se tenir en octobre 2007. La discussion du plan d'action</p>

		pour l'application des IFRS aux états financiers consolidés des entreprises d'intérêt public sera inscrite à l'ordre du jour de cette assemblée. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{me} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007</i>
AXE : Renforcer les règles de gouvernance et de transparence des sociétés cotées et des entreprises dépassant une certaine taille		
Objectif : Rétablir la confiance des investisseurs en favorisant les facteurs d'efficacité et l'élargissement des obligations de reddition des comptes		
Elaboration du projet de loi sur la sécurité financière		<p>2.19 Soumission à la chambre des députés du projet de loi sur la sécurité financière incluant les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de comités d'audit indépendants au sein des Conseils d'administration pour les sociétés cotées ; - insertion dans le rapport annuel des sociétés faisant appel public à l'épargne d'éléments sur les règles de contrôle interne et leur mise en œuvre ; - déclaration d'affirmation des dirigeants sur l'exhaustivité et la conformité des états financiers à la réglementation en vigueur ; - obligation de divulgation de données financières trimestrielles des sociétés cotées ; - obligation de rotation des commissaires aux comptes - renforcement des pouvoirs de sanction du CMF, - renforcement des pouvoirs d'investigation et d'enquête du CMF ; - aggravation des sanctions pour les infractions boursières ; - encadrement de l'activité de gestion de l'épargne individuelle à l'instar de l'épargne collective - clarifier les règles d'offres publiques d'achat et réduire les délais de déclaration des franchissements de seuils <p>Condition de décaissement [condition satisfaite. « La loi No 2005-96 relative au renforcement de la sécurité des relations financières (loi SRF) a été adoptée le 18 octobre 2005. Cette loi contient l'ensemble des mesures envisagées, et l'ensemble des textes d'application nécessaires ont été adoptés. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{me} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007</i></p>
AXE : Renforcer les règles de transparence du marché et la protection des épargnants		
Objectif : Favoriser l'intégrité du marché et les règles de son fonctionnement		
Elaboration du projet de loi sur la sécurité financière et de circulaires diverses		
Instituer un code de déontologie des	Approbation par l'organe professionnel du code de déontologie des	

intermédiaires en bourse	<p>intermédiaires en bourse</p> <p>/condition est satisfaite. « Les autorités tunisiennes ont transmis une copie de la lettre datée du 25 avril 2005 et portant transmission du pacte d'honneur de l'association des intermédiaires en bourse. Ce pacte constitue un guide pratique des règles déontologiques des établissements d'intermédiation en bourse et des comportements d'éthique professionnelle des personnes exerçant une activité au sein de ces établissements. La date d'entrée en vigueur du pacte est fixée au 2 janvier 2006. »</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p>	
3. CADRE MACRO-ECONOMIQUE		
AXE : Maintenir un cadre macroéconomique solide et réactif		
Objectif : Maîtriser les pressions sur le compte extérieur courant et le déficit budgétaire & Mobiliser l'épargne pour l'investissement		
Actions	Première tranche	Deuxième tranche
Maintien du cadre macroéconomique et budgétaire	<p>- Evaluation des performances (tableau)</p> <p>Condition de décaissement</p> <p>[Les données sur l'investissement privé ne sont pas encore disponibles.]</p> <p>condition satisfaite <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 1^{ère} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005</i></p>	<p>- Evaluation des performances (tableau)</p> <p>Condition de décaissement</p> <p>[condition satisfaite. « Comme il ressort de la présentation du cadre macro économique faite au point II, et de la Consultation de 2007 au titre de l'article IV mené par le FMI au mois de mai 2007, les performances macroéconomiques de la Tunisie en 2006 vont globalement dans le sens d'une réalisation des objectifs macroéconomiques à moyen terme du Programme d'Appui, dans un contexte international difficile, marqué par une forte hausse du prix du pétrole. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
		<p>Adoption d'un plan d'action pour la réforme de la fiscalité</p> <p>[condition partiellement satisfaite. « Un Plan d'action à court et moyen terme en matière fiscale a été proposé par le FMI en novembre 2005. Il n'a pas formellement été adopté en tant que « Plan d'action pour la réforme de la fiscalité », mais la mission de consultation 2007 du FMI au titre de l'article 4 (juin 2007) considère que des progrès importants ont été enregistrés dans les domaines des politiques et administrations fiscales. Ces réformes, conformes à la plupart des recommandations des missions d'assistance technique du FMI en 2005, touchent la fiscalité et l'administration fiscale. Parmi les mesures importantes, la mission note la diminution de l'impôt sur les sociétés de 35% à 30% pour la plupart des secteurs économiques, un rapprochement du régime de taxation des entreprises <i>on-shore</i> et <i>off-shore</i> avec les bénéficiaires des entreprises exportatrices taxés à un taux de 10 %, la simplification de la structure des</p>

		<p>taux de TVA avec la suppression du taux maximum de 29%, la création de la Direction Générale des Entreprises (guichet unique pour les grandes entreprises) et la restructuration en cours de la Direction Générale des Impôts. La mission encourage les autorités à continuer la mise en place des recommandations des rapports d'assistance technique. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
<p>Renforcement de la gestion budgétaire</p>	<p>Mise en place d'un groupe de travail interministériel chargé de la formulation du cadre budgétaire à moyen terme [condition est satisfaite. « Les autorités tunisiennes ont transmis une copie du courrier du Ministre des Finances en date du 27 avril 2005 indiquant la composition du groupe de travail en charge de la formulation du cadre budgétaire à moyen terme, à savoir des représentants des ministères des finances, de la coopération internationale et du développement, de l'industrie, de l'énergie et des PME et de la Banque centrale. Les objectifs assignés à ce groupe de travail sont de produire des indications chiffrées qui seront publiées dans le budget économique 2006 et qui couvriront la période 2006-2007-2008. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p>	<p>Formulation d'un cadre budgétaire à moyen terme sur trois ans (2007-09) publié dans le budget économique 2007, prévoyant un solde primaire hors dons et privatisations positif à partir de 2008 Condition de décaissement [condition partiellement satisfaite. « Un cadre budgétaire à moyen terme (2007/2009) a été formulé mais ne prévoit pas de solde primaire (hors dons et privatisations) positif avant 2009. Le solde primaire atteindrait -0,4% du PIB en 2007, -0,% du PIB en 2008, et 0% en 2009. Ce retard attendu d'un an dans la réalisation d'un solde primaire positif, s'explique largement par des circonstances exogènes. En effet les projections du Gouvernement montrent que le solde aurait été positif dès 2007 si le prix du pétrole était resté au niveau prévu par la Loi des Finances de 2005 (45\$ le baril). La non-réalisation de l'objectif paraît donc être liée à une cause exogène (la forte hausse du prix du pétrole sur le marché mondial), qui s'est traduite, compte tenu de la politique de subvention des hydrocarbures du gouvernement, par une augmentation des dépenses de subventions (même si plusieurs réajustements des prix ont été effectués et que le gouvernement s'est engagé à poursuivre ces ajustements). Le retard attendu dans la réalisation d'un solde primaire positif n'a cependant pas empêché les autorités de réduire très sensiblement l'encours de la dette publique en 2006 (de 58,4% du PIB en 2005 à 54,5% en 2006) grâce à l'affectation d'une partie de recettes de la privatisation de Tunisie Telecom, et de maintenir le déficit budgétaire hors dons et privatisation (estimé à 2,9% du PIB pour 2006) à un niveau bien inférieur au taux de 3,6% prévu par la loi de finances. Au vu des bonnes performances en matière budgétaire, de la politique de désendettement vigoureuse poursuivie par les autorités, et des causes exogènes au retard d'un an attendu dans la réalisation d'un solde budgétaire primaire positif, la condition, peut être considérée partiellement remplie. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>

<p>Renforcement de la gestion de la dette publique</p>	<p>Mise en place d'une unité (<i>middle office</i>) au sein du Ministère des Finances chargée de la formulation de la stratégie de la gestion de la dette publique [la condition est satisfaite. « Les autorités tunisiennes ont transmis une copie du courrier du Ministre des Finances en date du 27 avril 2005 portant renforcement et réforme de la gestion de la dette publique accompagnée de la copie du décret n° 2005-492 portant réorganisation du ministère des finances. Une direction générale de la dette et de la coopération financière a été créée au sein du département. Elle inclut une direction de la stratégie de la dette publique qui fera office de cellule de « middle office ». En outre, le système de gestion de la dette (SIADE) sera renforcé et modernisé. »</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p>	<p>Création d'une structure au sein du Ministère des Finances chargée de la gestion intégrée de la dette publique [Par le décret 2005-492 la DGDC a été créée. Il s'agit maintenant de vérifier la mise en œuvre effective de la direction et d'évaluer ses moyens humains et matériels.] [condition satisfaite. « L'article 13 (nouveau) du décret du 1^{er} mars 2005 modifiant et complétant le décret du 23 avril 1991 portant sur l'organisation du Ministère des Finances a créé une direction générale de la gestion de la dette et de la coopération financière avec une organisation par fonction (front office, middle office et back office). Dans une première étape les fonctions du middle office et du back office sont organisées, respectivement, autour de la direction de la stratégie de la dette publique et de la direction du suivi des emprunts et des émissions. Dans une seconde étape, tous les services intervenant dans la gestion de la dette publique seront regroupés dans un seul front office ayant pour mission la mise en œuvre de la stratégie de la dette, la gestion du portefeuille et la conclusion des transactions. »</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
		<p>Publication d'un rapport sur la gestion de la dette publique [condition satisfaite. « Le premier rapport sur la dette publique pour l'année 2005 a été publié en juin 2006. Ce rapport revient sur le programme de réforme de la dette publique qui contient les quatre composantes suivantes : (i) la conception d'un nouveau cadre institutionnel pour une gestion active et une vision intégrée du risque de portefeuille de la dette de l'Etat (cf. mesure 23.2), (ii) la formulation de repères stratégiques des risques et le développement d'une stratégie de gestion des risques du portefeuille de la dette souveraine, (iii) le renforcement de la gestion de la dette garantie par l'Etat dans le cadre de la stratégie globale de la dette publique et (iv) l'amélioration du système d'information de la gestion de la dette publique. La mise en place de ce plan de réformes est appuyée par une assistance technique et financière de la Banque Mondiale. »</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>

Intitulé du projet :	Programme de modernisation de l'enseignement supérieur
Secteur :	Développement des ressources humaines et protection sociale- DRPS
N° de référence :	MED/2003/005-858
Année de décision :	2003
Dates de réalisation :	09/2004-07/2007
Source de financement :	MEDA II
Montant alloué (€) :	48.000.000
Montant contracté (€) :	46.727.711
Montant payé (€) :	46.681.663
Modalité de financement :	ABS
Modalités de déboursement	<p>3 tranches annuelles (11, 14 et 22 M€). (i) La première tranche fixe de 11 M€ est libérable à la signature de la convention. (ii) Les 2ème et 3ème tranches seront versées au cours des deux années budgétaires suivantes et seront constituées d'une partie fixe et d'une partie variable. Les parties fixes (5 M € pour 2ème tranche et 7 M€ pour 3ème tranche) étant à déboursier après l'examen des conditions relatives à la réalisation de la stratégie sectorielle du GT. Les parties variables (9 M€ pour 2ème tranche et 15 M€ pour 3ème tranche), à débloquent sous condition d'atteinte des cibles fixées conjointement avec le GT en matière d'enseignement supérieur.</p>
Contexte du programme :	<p>Le projet d'intervention de la CE en appui au secteur de l'enseignement supérieur tient compte des orientations stratégiques du gouvernement et des principaux constats et défis qui s'y rattachent. Alors qu'il est envisageable pour la Tunisie de relever, avec ses propres ressources et l'appui de prêts internationaux, le considérable défi des investissements nécessaire à l'adaptation des infrastructures, il lui sera difficile de mener en parallèle et de surcroît le double défi du renforcement de la qualité des enseignements et de l'amélioration de l'efficacité externe du système (employabilité des sortants).</p> <p>Dans ce contexte, le montant financier envisagé par la Commission européenne pour l'appui à la stratégie sectorielle du gouvernement ne correspond qu'à environ 3,2% des besoins de financement du Ministère pour la période 2004 – 2006. En termes relatifs, il correspond cependant à plus des trois quarts des besoins résiduels de financement attendus pour cette même période en tenant compte de ce souci de renforcement de la qualité.</p>
Objectif global :	L'intervention du programme d'appui de la CE s'inscrit dans le cadre global du développement des ressources humaines nationales qui vise à la réalisation des objectifs généraux exprimés dans le Xème Plan, à savoir la croissance de l'emploi et des revenus ainsi que de la réalisation de la société du savoir.
Objectifs spécifiques :	<p>L'objectif spécifique de cette intervention vise donc à "contribuer au renforcement de la pertinence de l'offre de qualification de niveau supérieur".</p> <p>On entend par pertinence, la pertinence économique, c'est-à-dire une offre qui réponde aux besoins et aux potentialités du marché du travail, notamment dans le cadre des relations existantes et qui se développent avec l'UE.</p> <p>On entend également par pertinence : la pertinence socio-culturelle, c'est-à-dire une offre qui réponde à une forte demande en matière de promotion de l'égalité des chances, de la démocratie, de l'ouverture, en bref, ce qui a été pris en compte sous l'appellation de développement de la « société du savoir ».</p>

Résultats attendus :	<p>Pour atteindre cet objectif spécifique, les principaux résultats attendus de cette intervention sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'employabilité des diplômés est renforcée à travers une plus grande orientation vers les cycles professionnels courts, vers les filières prometteuses et les formations d'ingénieurs. • L'employabilité des diplômés est renforcée par une adaptation continue des programmes et méthodes pédagogiques, par l'apprentissage continu, la formation complémentaire, le changement de cursus, ainsi que par la mise à niveau des enseignements pratiques, dirigés, de terrain et à caractère expérimental. • Le nombre de formateurs et d'étudiants en troisième cycle est augmenté, afin de pouvoir assurer le renouvellement des enseignants-chercheurs et améliorer les taux d'encadrement. • La décentralisation et l'autonomie de gestion des universités sont consolidées sur la base de la loi 2000-67 du 17 juillet 2000 et le décret 1182-2001 du 22 mai 2001 et élargies dans les domaines de la gestion des ressources humaines et l'autonomie de gestion financière. • Les universités disposent de plans de développement propres pour le choix de leurs priorités dans la création de nouvelles institutions et filières. • Des mécanismes d'évaluation appropriés sont mis en place afin de concilier autonomie et redevabilité des universités par rapport au Ministère de tutelle. • Le partenariat entreprise-université se développe et est institutionnalisé afin de permettre la participation des professionnels au pilotage du système et de développer une culture favorable à l'innovation et à la création d'entreprises.
Activités :	<p>Les activités sont liées à l'achèvement des indicateurs reportés dans la matrice ci-dessus.</p>
Conditionnalités liées à la CE	<p>Conditionnalités liées à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre de la stratégie du gouvernement dans le secteur de l'enseignement supérieur ; - présentation du CDMT du secteur de l'enseignement supérieur développé et actualisé; - mise en œuvre effective du mécanisme de coordination des bailleurs de fonds. - l'employabilité, la qualité de l'enseignement et des programmes, le processus de décentralisation et de responsabilisation des universités, l'évolution et le développement du partenariat avec le secteur privé
Bénéficiaire	<p>La République Tunisienne représentée par le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale</p>
Observations clé	<p>Les recommandations ci-après sont extraites du rapport de monitoring final du 2007. Elles doivent être considérées comme des enseignements susceptibles de pouvoir être pris en considération pour un programme futur.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la coordination sectorielle et intersectorielle (marché du travail, secteur privé...) du gouvernement tunisien et des bailleurs de fonds (y compris de l'Union européenne). 2. Continuer, dans la mesure du possible, à encourager une véritable décentralisation de la PS, de façon à ce que les outils mis en place (CDMT et observatoires notamment) assurent véritablement une meilleure efficacité à la politique sectorielle tunisienne et une réelle appropriation à tous les niveaux (professeurs, étudiants, société civile,

	<p>partenariats sectoriels).</p> <p>3. Préciser les mécanismes, et les indicateurs correspondants, d'une transition plus prononcée de la PS vers la réalisation des objectifs annoncés (qualification, employabilité, compétitivité, décentralisation, « société du savoir », etc.). Il serait, en particulier, utile de chiffrer aussi exactement que possible le coût de l'horizon de qualité, en relation avec celui de quantité.</p> <p>4. Finaliser les outils de monitoring et de mesure des résultats et encourager la mise en place de systèmes de traitement de l'information collectée (« feedback »), qui permette un ajustement permanent de la PS.</p> <p>5. Identifier et formuler des conditionnalités dont le suivi engagerait le gouvernement tunisien dans un véritable dialogue avec l'ensemble des acteurs de la politique sectorielle.</p> <p>6. Mettre en lien l'appui au titre du SPSP avec l'ensemble des programmes européens (éducation et formation professionnelle, appui au secteur privé etc.).</p>	
Score Efficience	MR-10425.02 – 12/12/07	b
Documents disponibles :	Convention de financement, Rapport de monitoring	
QE correspondantes:	Au niveau général : 1.1-1.4, 2.1-2.3, 4.3-4.4, 5.3-5.4 Au niveau spécifique 3.35 c, 4.2, 5.2	

Programme de modernisation de l'enseignement supérieur Matrice des indicateurs retenus pour le déblocage de la partie variable des tranches n° 2 et n° 3				
Indicateur	Pondération	Niveau de base (et année de référence)	2004-2005	2005-2006
Taux de scolarisation à l'université des jeunes de 19-24 ans	5%	28,9 (en 2002-2003)	31,3	33,6
Ratio admis/inscrits	5%	68,3 (en 2002-2003)	69,3	69,8
Pourcentage des nouveaux inscrits dans les cycles courts professionnels, par rapport au total des nouveaux inscrits dans l'enseignement supérieur	10%	31,5 (en 2002-2003)	35	37
Pourcentage des nouveaux inscrits dans les formations d'ingénieurs, par rapport au total des nouveaux inscrits dans l'enseignement supérieur	5%	3,5	3,7	3,9
Pourcentage des nouveaux inscrits dans les filières des secteurs prometteurs, par rapport au total des nouveaux inscrits dans l'enseignement supérieur	5%	23,7 (en 2002-2003)	23,7	25,0
Nombre de filières créées dans les secteurs prometteurs et nombre de filières renouvelées	5%	28 (en 2002-2003)	35	45
Nombre d'étudiants inscrits au doctorat (y compris les boursiers tunisiens en troisième cycle à l'étranger)	10%	3.284 (en 2002-2003)	3350	3500
Taux d'encadrement étudiants/professeur	10%	22,2 (en 2002-2003)	22,0	21,8
Nombre d'heures de formation par enseignant ayant bénéficié de programmes de formation ou de perfectionnement pédagogiques	10%	1,6 (en 2003/2004)	2	3
Plan de développement des établissements universitaires	10%	Présentation de la version expérimentale du guide méthodologique pour l'élaboration des plans de développement préparés par le MESRST en collaboration avec le conseil des universités	Présentation de la version définitive du guide méthodologique en mai 2005	Elaboration des plans de développement de tous les établissements d'au moins une université et d'au moins deux établissements dans au moins 6 autres universités, selon les orientations du guide

Programme de modernisation de l'enseignement supérieur				
Matrice des indicateurs retenus pour le déblocage de la partie variable des tranches n° 2 et n° 3				
Indicateur	Pondération	Niveau de base (et année de référence)	2004-2005	2005-2006
				méthodologique.
Système d'évaluation	15%		Présentation du guide méthodologique en mai 2005	15 établissements évalués dans au moins 7 universités, suivant les lignes directrices du guide méthodologique
Nombre de conventions passées par les établissements universitaires avec des partenaires extérieurs	10%	107 (en 2003/2004)	120	150

Intitulé du projet :	Programme d'appui à la réforme de l'enseignement secondaire
Secteur :	Développement des ressources humaines et protection sociale- DRPS
N° de référence :	MED/2005/017-210
Année de décision :	2006
Dates de réalisation :	2006-2008
Source de financement :	MEDA II
Montant alloué (€) :	30.000.000
Montant contracté (€) :	29.724.688
Montant payé (€) :	17.694.812
Modalité de financement :	ABS
Modalités de déboursement	<p>Le montant total de l'appui sectoriel de la CE est de 30 millions d'euros, dont (i) 29,4 millions d'euros sous la forme d'un soutien au programme sectoriel, répartis sur une durée de 3 ans, et (ii) 300.000 d'euros pour l'assistance technique et du matériel et 300.000 d'euros pour le suivi, l'évaluation et l'audit. L'appui sectoriel direct sera débloqué en trois (3) tranches dont les montants unitaires sont : 1)10 M, 2) 9M, 3) 10,4M</p> <p>Les parties fixes seront débloquées après l'examen par la Commission européenne des conditions suivantes : a) poursuite de la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement dans le secteur de l'enseignement secondaire, b) présentation du CDMT du secteur de l'enseignement secondaire développé et actualisé, tel qu'approuvé par le Comité interministériel de pilotage du programme , et c) Confirmation de la tenue de la réunion annuelle de coordination des bailleurs de fonds telle que prévue à l'article 5.2.3 des présentes DTA. La partie fixe de la deuxième tranche s'élèvera à 3 millions d'euros et la partie fixe de la troisième tranche s'élèvera à 3 millions d'euros.</p> <p>Les parties variables seront débloquées sous condition d'atteinte des cibles fixées pour chacun des indicateurs retenus suivant la liste reprise dans le tableau n°1 de l'annexe I aux présents DTA, et sous réserve de la décision favorable concernant la partie fixe correspondante. Le montant de la partie variable de la deuxième tranche s'élèvera à 6 millions d'euros et celui de la troisième tranche s'élèvera à 7,4 millions d'euros.</p>
Contexte du programme :	<p>Le projet d'intervention de la CE en appui au secteur de l'enseignement secondaire tient compte des orientations stratégiques du gouvernement et des principaux constats et défis qui s'y rattachent. Alors qu'il est envisageable pour la Tunisie de relever, avec ses propres ressources et l'appui de prêts internationaux, le défi considérable des investissements nécessaires à l'adaptation des infrastructures, il lui sera difficile de mener en parallèle et de surcroît le double défi du renforcement de la qualité des enseignements.</p> <p>Dans ce contexte, le montant financier envisagé par la Commission européenne pour l'appui à la stratégie sectorielle du gouvernement ne correspond qu'à environ 1,5 % de l'ensemble des emplois sectoriels du Ministère mais représente 31,5% des besoins de financement additionnels sur la période 2006 – 2009.</p>
Objectif global :	L'objectif général de l'appui est d'améliorer les performances de l'enseignement secondaire au regard des normes internationales et d'accroître la contribution de l'enseignement secondaire à l'employabilité des jeunes par la possibilité d'accès à des filières préparant à l'enseignement supérieur et/ou au marché de l'emploi.
Objectifs spécifiques :	Les objectifs spécifiques sont (1) d'améliorer la formation initiale et continue des enseignants; (2) de mettre en œuvre les nouvelles filières proposées dès la deuxième année de l'enseignement secondaire ; (3) d'améliorer la qualité de la vie scolaire ; (4) de soutenir la consolidation

	des démarches visant à responsabiliser les acteurs du système au niveau décentralisé; (5) de généraliser l'initiation aux technologies de l'information et de la communication (TIC).
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les nouvelles filières de l'enseignement secondaire sont mises en place et leur accessibilité est assurée à travers tout le pays ; • Les nouvelles filières, en particulier les filières technologiques, économie et services et celles relatives à la gestion font l'objet d'un encadrement pédagogique (personnels, programmes et manuels notamment) et d'un équipement adapté au profil de compétences attendu chez les élèves ; • L'orientation des élèves prend effectivement en compte les profils de compétences et les souhaits des élèves ; • Les chefs d'établissement sont recrutés sur la base d'un profil de compétences spécifiques et leur formation continue est développée sur cette même base ; • Les établissements scolaires sont effectivement engagés dans un processus de déconcentration et de responsabilisation ; • Les élèves bénéficient d'un environnement éducatif et pédagogique adapté à une scolarité de qualité ; • La professionnalisation des enseignants, en particulier des enseignants les recrutés plus récemment, est améliorée ; • L'initiation des lycéens aux TIC est généralisée et un référentiel de compétences dans ce domaine, commun à l'ensemble des filières, est défini. Il fait l'objet d'un contrôle et d'une validation.
Activités :	Les activités sont liées à l'achèvement des indicateurs reportés dans la matrice ci-dessous.
Conditionnalités liées à la CE	Voir matrice ci-dessous
Bénéficiaire	La République Tunisienne représentée par le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale
Observations clé	<p>Conclusions (Rapport de suivi N. 4, 2008)</p> <ul style="list-style-type: none"> • En ce qui concerne les indicateurs : <p>Les autorités nationales ont fait d'importants efforts pour que les indicateurs, dont les résultats étaient encore incomplets, soient précisés. Selon la mission, il en résulte la situation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certes l'indicateur 2 relatif au nombre de sections des 3^{ème} et 4^{ème} années n'est pas complètement conforme à sa formulation d'origine puisque le ministère a retenu, dans un premier temps, six sections au lieu de neuf. Néanmoins cette modification répond à un souci de mise en place progressive de la réforme pour qu'elle soit sérieuse donc crédible. Elle a été expliquée et sera précisée par un échange de lettres entre le MEF et la DCE. - L'indicateur 4 relatif au nombre de CIOSU ayant en charge un groupe d'élèves (2.300 prévus) est atteint. Néanmoins ce nombre reste trop important et il est très souhaitable que le ratio CIOSU / nombre d'élèves diminue encore assez fortement. De manière générale, c'est toute la structure scolaire qui doit être renforcée dans les établissements pour approfondir les relations avec les élèves, pour une meilleure information et orientation et pour diminuer les tensions et les violences scolaires. - L'indicateur 6 visant à professionnaliser le recrutement des chefs d'établissement pour une meilleure gestion administrative, financière et pédagogique mais aussi pour développer la communication avec les partenaires extérieurs à l'école, notamment les parents, a été atteint. Le profil de références et le texte établissant la

procédure de recrutement sont publiés et diffusés. Les IMEF ont maintenant tous les éléments pour préparer leur programme de formation qui sera mis en œuvre à la rentrée 2009.

- L'indicateur 7 est aussi réalisé ; toutes les DREF ont élaboré un projet scolaire régional qui permet d'une part de mieux connaître leurs préoccupations et, d'autre part de connaître les pistes de travail qu'elles vont mettre en œuvre. La visite sur le terrain (Gabès) a permis de juger de l'enthousiasme de l'équipe de cette DREF pour la mise en œuvre de ces activités. Il reste néanmoins souhaitable d'affiner cette première version des projets pour mieux lier leurs objectifs et leurs actions à l'environnement économique et social, et pour préciser les coûts.

Au vu de ces résultats, la mission estime que les conditions pour le décaissement de la dernière tranche du programme sont maintenant réunies.

- ***En ce qui concerne le suivi de la qualité du système de gestion des dépenses publiques***

Il est difficile d'intervenir sous forme d'appui budgétaire en Tunisie sans disposer d'un diagnostic exhaustif mis à jour de la situation des finances publiques. Ce besoin est partagé par l'ensemble des bailleurs de fonds (dont la CE) et la Tunisie s'est engagée à réaliser un diagnostic externe type PEFA courant 2009.

Les rapports préparés par le CGF n'ont pas apporté d'éclairage sur la qualité du système de gestion des finances publiques. Il s'agit plutôt d'un exercice formel effectué en application de l'engagement pris avec la CE dans la Convention de Financement au titre du suivi du programme par la partie tunisienne.

- ***En ce qui concerne la visibilité de l'appui budgétaire de la CE***

On a constaté une meilleure prévisibilité des appuis budgétaires de la CE. Cependant, des progrès restent à faire pour mieux se caler sur le processus budgétaire (inscriptions budgétaires au moment de la préparation du budget et décaissement avant la fin de l'exercice). En effet, les décaissements des deux premières tranches du programme de modernisation de l'enseignement secondaire de la CE ont été décaissés en fin d'année et comptabilisés l'année suivante. La troisième tranche est bien inscrite au budget 2009.

- ***En ce qui concerne le CDMT du secteur de l'éducation***

L'expérience acquise en matière de CDMT dans le secteur de l'éducation est récente mais positive. Ce secteur a commencé à élaborer un premier CDMT en 2005 pour l'enseignement secondaire. Avec l'appui de l'assistance technique fourni par la CE dans le cadre du programme ES, le MEF (BEPP) a élaboré **un CDMT 2009-2012 par sous-secteur et consolidé pour le secteur de l'éducation**. L'outil est réellement approprié au niveau du ministère et les capacités techniques existent et ont été progressivement renforcées. Les différents travaux ont fait l'objet de validation interne et avec le ministère des finances.

Il n'existe pas de CDMT au niveau des régions mais des actions de sensibilisation des DREF à l'outil CDMT ont été menées.

Recommandations

- ***Au plan pédagogique***

L'éducation et la formation ont pour finalité la formation de citoyens éclairés qui s'insèrent dans la vie sociale et le monde du travail. Au

cours de la scolarité il faut favoriser les enseignements fondamentaux (dont celui des langues et des mathématiques) et éviter les orientations scolaires qui aboutissent à des impasses.

Ces recommandations suggèrent quelques directions de travail pour les futurs programmes qui seront élaborés et mis en œuvre pour que l'éducation et la formation soient cohérentes, de la maternelle à l'université.

- Comme l'ont souligné les projets régionaux, l'amélioration des compétences des enseignants est un axe fondamental de travail, dès l'éducation de base. C'est à ce niveau que la qualité des apprentissages facilitera ensuite la réussite aux niveaux secondaire (général et professionnel) et supérieur. Au préalable, **le développement des classes préscolaires renforce les chances de réussite scolaire.**

- La finalité étant l'insertion professionnelle des jeunes, il est souhaitable de développer les passerelles entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel tant au niveau des collèges que des lycées. La qualité de ces passages – dans les deux sens- est fonction de la qualité de l'information et de l'orientation scolaire. Ces actions sont aussi essentielles pour l'accès à l'université vers les facultés et les instituts professionnels. **Le développement du Centre de ressources pour l'information et l'orientation (CRIO) tant au niveau central que régional est un impératif.**

- La bonne ambiance scolaire est indispensable à de bonnes études. Le développement des structures (BEC) et du dialogue entre les élèves et l'encadrement pédagogique d'une part, et les parents d'autre part, pour connaître les paramètres qui influent sur les résultats scolaires sont très importants pour limiter la violence, les absences et les exclusions. Le développement de la vie scolaire est essentiel, il devrait commencer par la généralisation et le renforcement quantitatif et qualitatif des BEC, **ce qui passe par l'approfondissement des relations avec le MSP et le MASS.**

Pour que toutes ces actions soient possibles il faut qu'au plan régional les DREF soient fortes, que tous les postes soient pourvus d'un personnel compétent et déterminé à adapter les préoccupations de l'éducation et de la formation aux réalités de l'environnement économique, culturel et social. **Les programmes d'enseignement et de formation devraient tenir compte des spécificités des régions et avoir une certaine adaptabilité.**

- **Au plan financier**

Les travaux sur le CDMT

Le développement du CDMT au niveau régional n'a pas bénéficié d'un appui dans le cadre du programme « Enseignement Secondaire » (en dehors de quelques actions de sensibilisation). L'échelon régional pourrait faire l'objet d'un appui ultérieur notamment **sur le projet de région (y compris la composante CDMT régional), ce qui pourrait se traduire par des expériences pilotes dans certaines DREF.**

En effet les progrès réalisés sur le plan méthodologique et pratique au niveau central pourront être utilisés pour un développement (puis une généralisation de l'instrument CDMT aux régions). Les travaux d'harmonisation des deux approches « haut vers le bas » et « bas vers le haut » seront à consolider.

À ce stade, le MEF ne dispose pas d'un CDMT consolidé éducation et formation professionnelle. L'intégration du CDMT de la formation dans un CDMT sectoriel du MEF est prévue courant 2009. Cela permettrait de disposer d'un CDMT harmonisé pour la période 2009-

	<p>2012 qui reflète les priorités en matière d'enseignement technique et des filières techniques (Bac professionnel). Le développement de l'outil sectoriel sera fait à partir des modèles de CDMT éducation et formation et l'application informatique devra être adaptée pour pouvoir procéder à l'ensemble des calculs.</p> <p>Il serait également utile que les tableaux de synthèse du CDMT soient accompagnés d'une note d'analyse présentant la stratégie, les grandes évolutions du secteur, la programmation des dépenses sur la période, etc.</p> <p>La démarche retenue devrait permettre d'intégrer le CDMT éducation et la formation professionnelle dans une démarche nationale, en cours sous la responsabilité du Ministère des Finances. Les manuels de procédures du CDMT de l'éducation et de la formation devraient préciser les règles à instituer pour la phase de consolidation.</p> <p>Les travaux sur la consolidation d'un CDMT éducation et formation devraient permettre de renforcer le rôle du CDMT comme outil de pilotage par le Ministère. L'unité GBO sera chargée de préciser le dispositif de mise à jour et de développement du CDMT sectoriel.</p> <p>Les résultats obtenus ont souligné l'importance de l'instrument CDMT pour le MEF, notamment dans la perspective de l'instauration de la réforme GBO et de la généralisation du CDMT aux régions. Ces évolutions nécessiteront un effort soutenu de formation à l'avenir. Cependant, l'exercice est rendu difficile et nécessiterait une informatisation plus poussée (avec le développement d'une base de données) et un meilleur chiffrage des coûts.</p>
Score Efficience	Pas disponible
Documents disponibles :	Convention de financement Rapport Suivi N.2 décembre 2007; Rapport Suivi N.4 décembre 2008
QE correspondantes:	Au niveau général : 1.1-1.4, 2.1-2.3, 4.3-4.4, 5.3-5.4 Au niveau spécifique 3.35 c, 4.2, 5.2

Programme d'appui à la réforme de l'enseignement secondaire Matrice des indicateurs retenus pour le déblocage de la partie variable des tranches n° 2 et n° 3					
	Taux de pondération	Valeur de base Rentrée 2005/2006	Rentrée année 2006/2007	Rentrée année 2007/2008	Rentrée année 2008/2009
• Equité territoriale au niveau de l'implantation des filières	15%	75%	80 % des lycées offrent les 4 familles de filières (2 ^{ème} année) à la rentrée 2006	85% des lycées offrent les 4 familles de filières (2 ^{ème} année) et les 9 sections disponibles dans tous les gouvernorats à la rentrée 2007	85% des lycées offrent les 4 familles de filières (2 ^{ème} année) et les 9 sections disponibles dans tous les gouvernorats à la rentrée 2008.
• Pourcentage des établissements avec les sections économie et services, commerce et affaires, informatique et multimédia et informatique industrielle (en 3 ^{ème} année) équipées et encadrées	15%	*	30 % des lycées (national) avec un minimum de 25% dans tous les gouvernorats	35 % des lycées (national) avec un minimum de 30% dans tous les gouvernorats	40% des lycées (national) avec un minimum de 35% dans tous les gouvernorats
• Taux d'achèvement du cycle du secondaire d'une cohorte d'élèves avec succès (les 4 années du cycle y compris le Bac)	10%	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
		55% résultats année scolaire 2004/05	57% au minimum résultats année scolaire	59 % au minimum résultats année scolaire	60% au minimum résultats année scolaire
• Ratios élèves 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année/CIOSU	10%	3300	1 CIOSU pour 3200 élèves	1 CIOSU pour 2400 élèves	1 CIOSU pour 2300 élèves
• Pourcentage d'orientation 1 ^{ère} année	10%	80%	82%	84%	86%
• Pourcentage de chefs d'établissement recrutés sur profil de compétences	10%	Non disponible	Définition d'un profil de compétences pour les chefs d'établissement	Définition des modalités de recrutement de ces chefs d'établissement sur profil de compétence	100% des nouveaux chefs d'établissement recrutés selon le profil de compétence et les modalités de recrutement arrêtées
• Pourcentage de DRE avec projet scolaire	10%	Non disponible	Le diagnostic et l'évaluation de la situation actuelle débiteront en	Fixation des objectifs de développement du secteur de l'éducation	100 % des régions disposent d'un projet scolaire à la rentrée

			janvier 2006	dans les régions	2008
<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'élèves exclus de leur lycée après un conseil de discipline 	5%	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
		0,20%	0,18%	0,18%	0,18%
<ul style="list-style-type: none"> • Ratio nouveaux enseignants/encadreurs 	5%	1 pour 6	1 pour 5,8	1 pour 5,6	1 pour 5,5
<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement TIC obligatoire en 3^{ème} et 4^{ème} année 	10%	65%	70%	80%	100%

Intitulé du projet :	Programme d'appui à la mise à niveau de la formation professionnelle - MANFORM II
Secteur :	Développement des ressources humaines et protection sociale- DRPS
N° de référence :	MED/2006/018-181
Année de décision :	2006
Dates de réalisation :	
Source de financement :	MEDA II
Montant alloué (€) :	30.000.000
Montant contracté (€) :	29.511.047
Montant payé (€) :	19.455.268
Modalité de financement :	ABS
Modalités de déboursement	<p>3 tranches annuelles (10, 9,7 et 9,6 M€). (i) La première tranche fixe de 10 M€ est libérable à la signature de la convention. (ii) Les 2ème et 3ème tranches seront versées au cours des deux années budgétaires suivantes et seront constituées d'une partie fixe et d'une partie variable. Les parties fixes (4,1 M € pour 2ème tranche et 3,6 M€ pour 3ème tranche) à déboursier après l'examen des conditions relatives à la réalisation de la stratégie sectorielle du GT. Les parties variables (5,6 M€ pour 2ème tranche et 6 M€ pour 3ème tranche) à débloquer sous condition d'atteindre les cibles fixées conjointement avec le GT en matière de formation professionnelle.</p>
Contexte du programme :	<p>Le projet d'intervention de la CE en appui au secteur de la formation professionnelle tient compte des orientations stratégiques du gouvernement et des principaux constats et défis. Il s'inscrit dans la poursuite de la contribution active de l'UE à l'effort de la valorisation des ressources humaines en Tunisie. En effet, depuis une dizaine d'années, la Commission européenne accompagne la modernisation du système éducatif tunisien dans son ensemble. Concrètement, à partir de 1996, elle a tout d'abord soutenu la mise à niveau de la formation professionnelle par la contribution au Programme Manform. Entre 2002 et 2005, elle a également participé à la réforme de l'Éducation de base et, depuis cette dernière date, elle a contribué, par des appuis budgétaires spécifiques, à la modernisation de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire.</p> <p>Dans ce contexte, le montant financier envisagé par la CE pour l'appui à la stratégie sectorielle du gouvernement ne correspond qu'à environ 10% de l'ensemble des emplois sectoriels du Ministère mais représente 60% des besoins de financement additionnels sur la période 2006-2009.</p>
Objectif global :	<p>L'objectif global du programme d'appui au secteur de la formation professionnelle est de contribuer à la mise en œuvre de la réforme engagée par le MEF à travers l'amélioration de la qualité dans le dispositif de formation professionnelle publique et privée, initiale et continue, afin de répondre aux besoins de l'entreprise et de s'adapter aux changements technologiques dans une volonté continue de réactivité et de complémentarité avec les dispositifs d'éducation et d'enseignement supérieur.</p>
Objectifs spécifiques :	<p>Trois objectifs spécifiques : 1) promotion de la formation professionnelle pour en faire une voie de réussite, 2) poursuite de la mise à niveau du système de FP, 3) développement de l'efficacité du dispositif de FP</p>
Résultats attendus :	<p>L'appui de la CE apporté dans le cadre de MANFORM II retient trois</p>

	<p>axes de résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> la confirmation de l'approche par la demande à travers : <ul style="list-style-type: none"> • l'identification des besoins des entreprises et de leur évolution avec, à moyen terme, la mise en œuvre d'un observatoire national des compétences et des métiers innovants et, à plus court terme, l'élaboration de portraits de secteurs ; • le renforcement du partenariat effectif avec l'entreprise, notamment par l'instauration systématique de conseils d'établissement dans les centres gérés par l'ATFP ; • un taux de formation avec l'entreprise se maintenant à au moins 70% des effectifs en formation au cours de la période 2007-2009 et ce, malgré l'attente d'une évolution relativement rapide de ces effectifs et de la qualité des formations au cours de cette période ; • la promotion des actions de formation continue, réalisées en partenariat, essentiellement dans le cadre du PRONAFOC. <input type="checkbox"/> le renforcement de la qualité de l'offre par : <ul style="list-style-type: none"> • un nombre toujours croissant de modules de formation régis par l'approche par compétences dont on présuppose qu'elle constitue un des éléments essentiels de renforcement de la qualité ; • la formation et le recyclage systématique des formateurs en exercice, notamment au travers de stages en situation professionnelle (passage obligatoire en entreprise tel que c'est maintenant prévu par les textes) ; • la formation et la mise en place d'un corps d'inspecteurs pédagogiques spécialisé en matière de formation professionnelle ; • l'élaboration, la validation et la mise en place d'un cadre de reconnaissance des diplômes du système d'apprentissage. <input type="checkbox"/> le renforcement du pilotage du système par la consolidation des structures en charge de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle et du cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) sectoriel avec l'inclusion des données d'input, output et résultat concernant les structures sous tutelle du MEF (AFTP, CENAFFIF, CNCFPF).
<p>Activités :</p>	<p>Les activités sont liées à l'achèvement des indicateurs reportés dans la matrice ci-dessus.</p>
<p>Conditionnalités liées à la CE</p>	<p>Conditionnalités liées à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie du GT dans le secteur de la formation professionnelle ; - la confirmation de la tenue de la réunion annuelle de coordination des bailleurs de fonds. - la mise en œuvre d'un observatoire national des compétences et des

	métiers - l'instauration systématique de conseils d'établissement dans les centres gérés par l'Agence Tunisienne de FP - un taux de formation avec l'entreprise - la promotion des actions de formation continue - la formation et le recyclage systématique des formateurs - la formation et la mise en place d'un corps d'inspecteurs pédagogiques spécialisé en matière de FP - l'élaboration, la validation et la mise en place d'un cadre de reconnaissance des diplômés du système d'apprentissage - La consolidation des structures en charge de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle et du CDMT
Bénéficiaire	La République Tunisienne représentée par le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale
Observations clé	Sur le plan quantitatif, les objectifs de l'année 2008 tablent sur un effectif de 98.000 apprenants dans les centres relevant du MEF et 40.000 diplômés de ces centres. Les réalisations de 2008 ont dépassé les objectifs en termes d'effectifs en atteignant près de 102.900 apprenants, soit un taux de 107% et les 35.270 diplômés délivrés ont permis d'atteindre un taux de réalisation de 88% en termes du nombre de diplômés. Sur le plan qualitatif, la poursuite de la mise en place de la stratégie a concerné notamment les aspects suivants : i) promulgation de la loi n° 2008-10 du 11 février 2008, relative à la formation professionnelle et de la loi n° 2008-9 du 11 février 2008, modifiant et complétant la loi d'orientation relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire ; ii) le développement des secteurs prioritaires de formation professionnelle permettant de rapprocher davantage le dispositif de formation par rapport aux besoins économiques ; iii) le renforcement de la formation avec l'entreprise ; iv) l'instauration de la classification nationale des qualifications ; v) l'amélioration de la formation initiale et continue des formateurs ; vi) la réforme des programmes et la progression de la généralisation de l'approche par compétence ; vii) la progression dans la mise en place de la démarche qualité, viii) l'instauration de la notion de centre pilote. Par ailleurs, la réforme amorcée de l'enseignement technique vise un rapprochement et une plus grande harmonisation et complémentarité entre l'enseignement scolaire et la formation professionnelle sans inhiber les particularités de chaque cursus et notamment l'approche client propre à la formation professionnelle.
Score Efficience	Pas disponible
Documents disponibles :	Convention de financement Rapport Suivi avril 2009
QE correspondantes:	Au niveau général : 1.1-1.4, 2.1-2.3, 4.3-4.4, 5.3-5.4 Au niveau spécifique 3.35 c, 4.2, 5.2

MANFORM II
Matrice des Indicateurs

1. Tableau indicateurs

	Pondération	Valeur base 2006	Cible 2007	Cible 2008	Cible 2009	Source de vérification
IOR1	05	-	Création	Mise en place	Démarrage	Texte de création et de fonctionnement
IOR2	10	0	4	4	5	Validation par la profession
IOR3	10	12	20	35	65	- Textes établissant les CE - PV des réunions
IOR4	15	42 000	52 500	62 300	69 300	- Rapport de vérification - statistiques
IOR5	10	20%	30%	40%	50%	- Rapport CNFCPP
IOR 6	15	9	20	30	50	-Rapport annuel ATEP
	10	2	5	10	15	
IOR7	5			10	15	Textes de nomination des inspecteurs ; Rapport annuel de l'inspection Générale du MEF
IOR8	5		Préparation du cadre	Promulgation et mise en place du cadre	Mise en place de l'encadrement des apprentis	textes instaurant la reconnaissance des diplômes
IOR9	5	4	7	15	25	Certificats ISO délivrés aux centres
IOR 10	10		CDMT sectoriel annexé à la loi de finances 2008	CDMT sectoriel mis à jour et intégrant les données des agences sous tutelle du MEF	CDMT sectoriel mis à jour et intégrant les données des agences sous tutelle du MEF, ainsi que les données de résultat de la FP des autres ministères (tourisme, agriculture, santé)	CDMT sectoriel intégré, entériné par structures MEF et ses agences, progressivement validé par Ministères sectoriels et systématiquement validé formellement par MEF, Mdf, MDCI

Annexe 9: Coopération des autres bailleurs de fonds en Tunisie

□ MÉTHODOLOGIE POUR LA COLLECTE ET L'ANALYSE DE DONNÉES

Afin de reconstruire la coopération globale en Tunisie, l'équipe a entrepris de dresser un inventaire de toutes les interventions financées par d'autres bailleurs que la CE en Tunisie, de 1995 à 2008.

Cet inventaire avait deux objectifs principaux. Tout d'abord, il permet d'illustrer dans quelle mesure les autres bailleurs s'intéressent à la Tunisie, grâce à la compréhension de la taille et de la distribution sectorielle des interventions d'autres bailleurs et leur évolution dans le temps. Deuxièmement, il permet de comparer au niveau pays les interventions de coopération des autres bailleurs à celle de la CE.

Pour dresser cet inventaire, la méthodologie suivante a été employée.

I. Collecte des données

Afin de dresser un inventaire fiable, il était important de commencer à partir d'un échantillon de projets le plus large possible, pour éviter d'exclure toutes interventions pertinentes. De plus, étant donné le nombre important de bailleurs internationaux, une question clé était d'extraire le plus de données possibles d'un nombre de source le plus bas possible, pour éviter de se trouver face à des informations incompatibles ou faussées.

La première étape a constitué à extraire toutes les données disponibles de la banque de données AIDA, qui est le plus grand annuaire online des activités officielles d'aide au développement. Il offre un aperçu des acteurs du développement international, de leur cible géographique, et de l'origine des fonds qu'ils ont à disposition. AIDA est fournie par la *Development Gateway Foundation*, en coopération avec l'OCDE, le Programme de développement des Nations Unies, et la Banque Mondiale.

Cette activité de collecte des données nous a permis de réunir toutes les informations sur les activités de développement en Tunisie, sans limites et sans filtrer ces informations, nous fournissant ainsi une série de données plutôt complète et fiable. De ces données, nous avons obtenu un total de 3.686 interventions.

II. Processus de filtrage des données

Cet échantillon a ensuite été filtré sur **trois** étapes, afin de réduire progressivement le nombre des interventions sélectionnées.

Étape 1: Pertinence des périodes

Cette première étape clé consistait à sélectionner et supprimer de toutes les interventions celles qui n'étaient pas pertinentes en termes de 'période'. En effet, la banque de données listait toutes les interventions mises en place en Tunisie sans limite dans le temps. À ce sujet, il faut noter que la Banque de Données AIDA fournit deux informations principales en termes de dates : la date de début et la date de fin. Afin de sélectionner toutes les interventions mises en place entre 1995 et 2008, les tâches suivantes ont été effectuées :

- * Sélection et suppression de tous les projets commençant avant 1995
- * Sélection et suppression de tous les projets commençant après 2008
- * Sélection et suppression de tous les projets complétés avant 1995

Le principal défaut de l'information disponible c'est que dans plusieurs cas aucune des deux dates n'est fournie. Afin de surmonter cette limitation, une autre variable a été prise en compte : le « statut ». Les projets sont enregistrés selon les critères suivants : engagé / complété / en cours. Afin de sélectionner tous les projets pour lesquels on ne dispose pas de référence à la période, mais susceptible d'appartenir à la période étudiée, la méthode suivante a été appliquée :

- * Sélection et suppression de tous les projets 'engagés' et 'complétés' sans indication de date.
- * Sélection et inclusion de tous les projets 'en cours, sans indication de l'année

Ceci a été effectué en se basant sur l'hypothèse que, étant donné que la durée moyenne d'un projet est de 2-3 ans, pour être 'en cours' un projet aura probablement commencé en 2006-2007 au moins. Ce choix est susceptible de générer plusieurs erreurs. Cependant, on doit noter que la collecte de données en statistique est, de par sa nature, sujette à plusieurs erreurs. La méthodologie appliquée ici a été conçue pour réduire le risque d'autres erreurs.

Étape 2: Pertinence des bailleurs

Sélection et suppression de toutes les interventions pour lesquelles le bailleur enregistré est la CE, car un inventaire spécifique des interventions CE a été dressé en se basant sur la banque de données CRIS (voir annexe 7)

Étape 3: Pertinence de l'objectif

La troisième étape consistait à obtenir une liste des interventions pertinentes pour l'objectif de cette évaluation. Un filtrage minutieux des projets a été mené afin de sélectionner les interventions à classer dans les secteurs de coopération identifiés pendant l'étape de structuration.

À la fin de ce processus, **1.825** interventions ont été sélectionnées.

III. Sélection des variables pertinentes pour la présentation de l'inventaire

Des variables disponibles dans le fichier d'origine, l'équipe d'évaluation a jugé nécessaire de ne sélectionner qu'un nombre réduit, mais cohérent, de celles-ci, c'est-à-dire : titre, bailleur, type de bailleur, montant alloué, statut, année de lancement, année de complétion. Il faut noter que pour assurer la cohérence des données, les sommes (budgets) ont toutes été converties en Euros. De plus, afin de pouvoir comparer les interventions de coopération des autres bailleurs avec celles de la CE, en termes d'objectif thématique, l'équipe d'évaluation a rajouté la variable 'macro-secteur'.

IV. Classification sectorielle des interventions

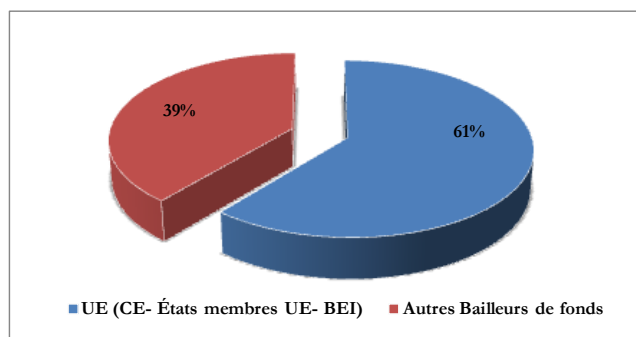
Comme indiqué à la section précédente, afin d'évaluer les intérêts thématiques des interventions de coopération des autres bailleurs et de pouvoir comparer les résultats à ceux de l'inventaire de la CE, chaque intervention a été classée selon son domaine d'intervention. Plus particulièrement, la liste de macro-secteurs définie auparavant afin de reconstruire la logique d'intervention réalisée par la CE en Tunisie, a été appliquée à l'inventaire des autres bailleurs.



□ COOPERATION DES AUTRES BAILLEURS DE FONDS ET APPROFONDISSEMENT SUR LES OPERATIONS D'APPUI BUDGETAIRE

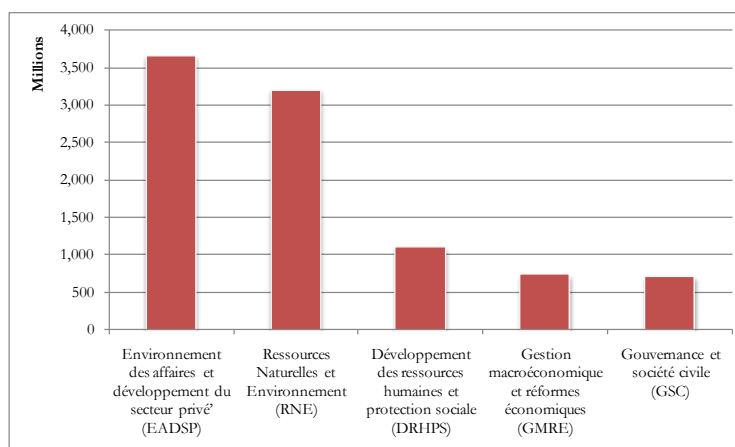
La coopération des autres bailleurs de fonds en Tunisie sur la période 1995-2008 s'élève à un montant total (alloué) de 9.443 M €. La liste complète des autres bailleurs actifs en Tunisie et des ressources financières engagées sur cette période est fournie dans le tableau ci-dessous. Les 'Institutions financières régionales et internationales', c'est-à-dire la Banque Mondiale, la Banque Africaine de développement et la Banque Européenne d'Investissement, jouent un rôle clé. Les projets financés par ces organisations représentent presque 53% du total. De même, la coopération des Etats membres EU s'élève à 28% du total. Si on considère conjointement la coopération de la CE, les Etats membres et la BEI, on peut affirmer que les ressources totales allouées à la Tunisie et provenant de l'Union Européenne s'élèvent à 6.054 M €, ce qui représente 39% du total (voir Figure 6).

FIGURE 13 : COOPERATION DE BAILLEURS DE FONDS EN TUNISIE, 1995-2008



Source : Inventaire des autres bailleurs de fonds

FIGURE 14 : AUTRES BAILLEURS-MONTANT ALLOUE A NIVEAU SECTORIEL (€), 1995-2008



Source : Inventaire des autres bailleurs de fonds

En termes de coopération au niveau sectoriel, comme montré dans la Fig. 7, les autres bailleurs de fonds considérés jouent un rôle important surtout dans le domaine du secteur privé et des ressources naturelles. Notamment, la BEI, la France et la Banque Mondiale sont les trois principaux bailleurs en Tunisie. La BEI est le bailleur le plus important dans le secteur des RNE et EASDP ; la Banque Mondiale dans les domaines du DRHPS et de la GMRE ; la France dans le secteur de la GSC.

TABLEAU 4 : COOPERATION FINANCIERE DES AUTRES BAILLEURS DE FONDS (EURO) 1995-2008

Coopération financière des Autres Bailleurs de Fonds (Euro) 1995-2008		
Autres bailleurs bilatéraux	Japon	835.168.606
	Canada	9.600.670
	Corée	4.803.852
	Suisse	4.507.936
	Etats-Unis	965.760
	Norvège	488.755
Autres bailleurs bilatéraux - Total		855.535.579
Etats membres UE	France	1.906.016.741

	Allemagne	387.231.051
	Italie	114.511.559
	Espagne	101.680.330
	Portugal	97.524.528
	Belgique	27.553.528
	Pays-Bas	19.459.800
	Luxembourg	7.352.213
	Autriche	5.200.926
	Suède	3.781.123
	Grèce	1.062.716
	Finlande	493.013
Etats membres UE - Total		2.671.867.526
Institutions financières régionales et internationales	BEI	2.888.191.000
	Banque Mondiale	1.367.325.081
	BAD	740.037.615
Institutions financières régionales et internationales - Total		4.995.553.697
Nations Unies	GEF	876.955.198
	IFAD	22.011.050
	UNFPA	4.586.044
	UNICEF	4.502.284
	UNDP	2.457.892
	UNAIDS	198.148
Nations Unies - Total		910.710.616
Autres Bailleurs de Fonds - Total		9.433.667.417

Les deux sections suivantes présentent un approfondissement sur la Banque Mondiale et la BAD, qui ont géré des programmes dans le domaine du soutien à la gestion macroéconomique, conjointement à la CE.

Banque Mondiale

La stratégie de la Banque depuis 1990 a été de soutenir la stabilisation macroéconomique, les réformes structurelles axées sur le marché afin de promouvoir la croissance et les programmes sociaux, ainsi que le développement humain. La stratégie correspondait aux priorités du Gouvernement exposées dans une série de plans nationaux de développement. Les engagements annuels moyens de prêts pour les exercices 1990 à 2003 étaient de 200 millions de dollars US (soit 20 dollars US par habitant par an), ce qui représente plus d'un quart du portefeuille de la région MOAN.

Les prêts fondés sur la politique stratégique / prêts d'ajustement, conjointement aux programmes de divers bailleurs de fonds, ont représenté 40% du total des prêts et ont été destinés au développement commercial, financier et du secteur privé, tandis que les prêts pour projets d'investissement ont soutenu principalement des projets ruraux et de développement des ressources humaines.

En ce qui concerne la typologie d'intervention, la Banque Mondiale propose deux catégories principales d'instruments de financement :

- Les prêts d'ajustement, qui fournissent un financement extérieur à décaissement rapide pour aider les pays membres à réorienter l'action publique et à réaliser des réformes institutionnelles, avec une durée de vie de un à trois ans. généralement.

- Les prêts d'investissement, qui financent l'achat de fournitures, de travaux et de services à l'appui de projets de développement économique et social dans des secteurs très divers et avec une durée de vie généralement plus longue (jusqu'à dix ans). Les projets bénéficiant de ce type de financement visent des objectifs aussi variés que la réduction de la pauvreté urbaine ; le développement rural ; l'approvisionnement en eau et l'assainissement ; la gestion des ressources naturelles,....

À côté des prêts, les activités analytiques et de conseil restent très importantes pour réaliser les objectifs des stratégies de la Banque Mondiale et, en particulier, pour guider les activités de dialogue et mieux cibler les activités. Les études analytiques ponctuelles et d'un haut niveau de qualité permettent de mieux comprendre les défis de développement du pays et adapter l'expérience internationale aux circonstances tunisiennes.

Les prêts d'ajustement, initialement conçus pour appuyer les réformes macroéconomiques, notamment en matière commerciale et agricole, ont peu à peu évolué pour davantage cibler des réformes d'ordre structurel ou portant sur le secteur financier et les politiques sociales, ainsi que l'amélioration de la gestion des ressources du secteur public. Les opérations d'ajustement ont maintenant généralement pour objet de promouvoir des structures du marché concurrentielles (réforme juridique et réglementaire par exemple), de remédier à des distorsions des régimes d'incitations (réforme de la fiscalité et du commerce), de mettre en place des systèmes de suivi et de sauvegarde appropriés (réforme du secteur financier), de créer un environnement propice aux investissements privés (réforme judiciaire, adoption d'un code d'investissement moderne), d'encourager les activités du secteur privé (privatisations et partenariat entre le secteur public et le secteur privé), de promouvoir une bonne gestion des affaires publiques (réforme de la fonction publique), et d'atténuer les effets négatifs à court terme de l'ajustement (mise en place de fonds de protection sociale).

Au cours de la période 2004-2008, la Stratégie de coopération de la Banque mondiale se proposait d'appuyer le gouvernement pour atteindre les trois objectifs stratégiques suivants :

- renforcer l'environnement des affaires pour soutenir le développement d'un secteur privé plus compétitif et davantage intégré sur la scène internationale et améliorer la compétitivité de l'économie tunisienne ;
- améliorer les qualifications et l'emploi des diplômés et de la population active dans la société du savoir ; et
- améliorer la qualité des services sociaux grâce à une plus grande efficacité des dépenses publiques.

Le tableau 4 présente les activités gérées par la Banque Mondiale dans le domaine du support à la gestion macroéconomique conjointement avec la CE.

Banque Africaine de Développement en Tunisie

La stratégie d'intervention de la Banque Africaine de développement (BAD) en Tunisie dans les années 1998-2008 consistait particulièrement à apporter un soutien aux efforts du Gouvernement dans la réalisation des objectifs de développement, à savoir l'accélération de la croissance économique pour réduire le chômage, à travers notamment le renforcement de la compétitivité. Les différents axes d'intervention s'articulaient autour de (i) la poursuite des réformes économiques et financières, (ii) le

renforcement des infrastructures économiques, (iii) la valorisation des ressources humaines, (iv) le renforcement des secteurs productifs et (v) le développement du secteur privé.

Le tableau 5 à la page suivante présente les activités gérées par la BAD dans le domaine du soutien à la gestion macroéconomique conjointement avec la CE et la BM.

TABLEAU 5 : OPERATIONS D'AJUSTEMENT SECTORIEL DE LA BANQUE MONDIALE EN TUNISIE

1996	Economic Competitiveness Adjustment Loan Project	Prêt d'ajustement sectoriel	Établir un partenariat mondial pour le développement	Gestion de la dette et viabilité budgétaire (14%) Restructuration et privatisation des entreprises/banques publiques (29%) Politique et administration fiscales (14%) Facilitation du commerce et accès aux marchés (29%) Amélioration des marchés du travail (14%)	P: 75.000.000 D: 69.880.888
1999	Economic Competitiveness Adjustment Loan Project (02)	Prêt d'ajustement sectoriel	Établir un partenariat mondial pour le développement	Normes et information financière (25%) Restructuration et privatisation des entreprises/banques publiques (25%) Développement du secteur financier et du secteur privé, autres aspects (24%) Réglementation et politique de la concurrence (13%) Politique et administration fiscales (13%)	P:159.000.000 D:133.980.750

2001	Third Economic Competitiveness Adjustment Loan	Prêt d'ajustement sectoriel	Préparer l'économie tunisienne à faire face à la concurrence mondiale provoquée par la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne et par le démantèlement de l'Accord Multi Fibre	Institutions juridiques et économie de marché (14%) Restructuration et privatisation des entreprises/banques publiques (14%) Développement du secteur financier et du secteur privé, autres aspects (14%) Réglementation et politique de la concurrence (29%) Gouvernance et secteur public, autres aspects (29%)	P:252.500.000 D:237.972.573
2005	TN - ECAL IV	Prêt d'ajustement structurel	Établir un partenariat mondial pour le développement	i) Maintenir un cadre macroéconomique solide et réactif, en particulier par la promotion de l'assainissement budgétaire et le renforcement du cadre budgétaire à moyen terme; ii) amélioration du climat d'investissement en Tunisie et augmentation des opportunités d'investissement privé iii) renforcer la capacité du secteur financier à financer la croissance	P : 150.000.000 D:149.185.191.16

Source : Banque Mondiale, Programmes et Projets

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PROJECTSFRE/0,,menuPK:2748805~pagePK:64020917~piPK:64610917~theSitePK:2748750,00.html>

TABLEAU 6: OPERATIONS D'AJUSTEMENT SECTORIEL DE LA BANQUE AFRICAINE DU DEVELOPPEMENT EN TUNISIE

1999	Programme d'appui à la compétitivité	consolider les bases d'une économie compétitive et permettre une croissance durable de l'économie tunisienne	96.472.000	96.472.000
2001	Programme d'appui à la compétitivité II	consolider les bases d'une économie compétitive et permettre une croissance durable de l'économie tunisienne	180.484.000	150.403.000
2005	Programme d'appui à la compétitivité III	appuyer (a) la poursuite de l'assainissement du bilan des banques à travers un provisionnement accru des créances compromises du secteur bancaire, (b) la poursuite de l'assainissement du secteur des assurances et le renforcement de l'autonomie de son organe de contrôle, le CGA, et (c) l'amélioration de la qualité et de la disponibilité de l'information financière, notamment par l'adoption et la mise en œuvre de la loi sur la sécurité financière	100.000	0

Source : BAD, Projets & Opérations, Project Portfolio; BAD, Revue de Portefeuille 2005

*UC : Unité de compte du groupe de la banque. Equivalences Monétaires (janvier 2007) 1 UC = 1,96035 DT ; 1 UC = 1,50440 \$ E.U. ; 1 UC = 1,14229 Euros

Annexe 10: Cadre compétitif de certains pays MEDA

Selon la classification des pays présentée dans le rapport Annuel 2009 du World Economic Forum (WEF), seule la Tunisie – parmi les pays MEDA considérés – se situe à un niveau élevé en termes de compétitivité de l'économie (voir tableau ci-dessous). Les institutions du pays ont été évaluées de manière positive pour un certain nombre d'années et cela constitue un des avantages comparatifs majeurs ; des rapports fiables et transparents entre le gouvernement et la société civile, comme le démontrent le haut niveau de confiance du public envers les hommes politiques et les fonctionnaires du gouvernement, peu enclins à faire du favoritisme, et une évaluation favorable de l'efficacité des dépenses publiques. D'autres éléments importants sont le bon fonctionnement du système d'instruction et du système de santé, ainsi qu'une capacité innovante élevée. Parmi les aspects à considérer pour l'avenir, il faut souligner que la Tunisie devra concentrer ses ressources sur la réforme du marché du travail, afin d'en diminuer la rigidité, et, toujours dans le but d'améliorer sa propre compétitivité, il lui faudra aussi accomplir certaines étapes supplémentaires pour rationaliser la gestion économique.

Tous les pays africains, à l'exception de la Tunisie, sont dans une position nettement plus mauvaise, et qui va s'empirant, à part la Jordanie qui bénéficie d'un budget de dépenses publiques efficient associé à une bonne définition des droits de propriété dans un contexte caractérisé par un cadre juridique plutôt efficient. Parallèlement, il faut souligner la faiblesse du pays, comme en démontre la détérioration de sa position économique, qui présente un déficit croissant du budget, alimenté par la dette. Parmi les aspects à relever pour la Jordanie, il faut noter son très bas niveau d'inscription à l'école primaire, lequel pourrait entraîner un écart d'alphabétisation susceptible de devenir de plus en plus difficile à 'colmater' avec le temps. En outre, les politiques visant à rendre plus flexible le marché du travail pourraient avoir des effets bénéfiques pour le pays, grâce à la création d'emplois.

Tableau 8.1 : Classement par pays et par secteur

	Algeria	Egypt	Jordan	Libya	Morocco	Syria	Tunisia
GCI 2008-2009	99	81	48	91	73	78	36
GCI 2007-2008 (out of 131)	81	77	49	88	64	80	32
GCI 2006-2007 (out of 122)	77	71	46	-	65	-	33
Basic requirements	61	83	47	75	67	71	35
1st pillar: Institutions	102	52	27	65	61	54	22
2nd pillar: Infrastructure	84	60	44	112	70	74	34
3rd pillar: Macroeconomic stability	5	125	111	6	84	93	75
4th pillar: Health and primary education	76	88	56	103	71	70	27
Efficiency enhancers	113	88	63	114	85	104	53
5th pillar: Higher education and training	102	91	42	75	90	101	27
6th pillar: Goods market efficiency	124	87	44	121	58	92	30
7th pillar: Labor market efficiency	132	134	93	133	128	123	103
8th pillar: Financial market sophistication	132	106	48	131	93	121	77
9th pillar: Technological readiness	114	84	57	98	78	107	52
10th pillar: Market size	51	27	88	77	57	63	62
Innovation and sophistication factors	126	74	47	102	76	80	30
11th pillar: Business sophistication	132	77	47	101	70	76	40
12th pillar: Innovation	113	67	51	100	78	84	27

Fonte: WEF, 2009

Dans le cas du Maroc en revanche, la détérioration de la qualité du système éducatif contribue au déclin de la position compétitive du pays. Parallèlement, le contexte macroéconomique, un des points traditionnellement faibles du pays, s'est amélioré grâce aux efforts louables pour contenir l'inflation, contrôler les dépenses, et rationaliser le système d'imposition. Le pays se targue en outre de posséder un cadre normatif favorable pour les entreprises et leur création, un facteur en contraste avec la rigidité du marché du travail, qui constitue encore un obstacle important à la compétitivité du pays.

La Syrie mérite d'être considérée comme un cas à part. Bien que son économie soit contrôlée par l'Etat, le pays a récemment pris le chemin de réformes, même si celle-ci doivent encore être améliorées de manière significative, au regard de la corruption régnant et du niveau de transparence des institutions. La politique monétaire restrictive a contribué à diminuer l'inflation, qui cependant reste encore à un niveau relativement élevé, tout comme le déficit de l'administration publique, autant de facteurs qui menacent la stabilité macroéconomique.

L'Egypte, malgré certaines améliorations, est largement affectée par l'instabilité économique, qui représente un défi important pour le gouvernement, comme en démontre sa position au bas de l'échelle de la classification. Une dette publique élevée, une inflation à deux chiffres, et un déficit budgétaire encore élevé, même si en diminution, continuent à affaiblir le contexte économique, en dépit de l'amélioration de la gestion fiscale. En outre, par rapport au niveau international, le marché du travail est peu dynamique, et est classé en dernière position dans la classification de 134 pays. Parallèlement, il faut signaler certains progrès sur le front technologique, dus à l'arrivée de technologies récentes comme internet, l'ordinateur, et la téléphonie mobile. Ceci n'est cependant pas suffisant pour élever la position du pays dans la classification, car d'autres pays améliorent leur position plus rapidement à l'heure actuelle. Pour pouvoir bénéficier de ce type d'innovations, l'Egypte devra mettre à jour son propre système de formation, actuellement encore trop faible.

La Libye, qui bénéficie de l'augmentation des exportations d'hydrocarbures, présente l'un des contextes économiques les meilleurs au monde, ainsi que le soulignent l'excédent budgétaire élevé et le bas niveau de dette publique. Cependant, les pressions inflationnistes peuvent menacer cette stabilité. Une réforme des cursus est nécessaire pour s'aligner aux exigences du pays et exploiter le taux d'inscription élevé. Le système des infrastructures dans son ensemble présente des carences notables, en particulier au niveau des chemins de fer et des structures aéroportuaires ; les pétrodollars, ou une partie d'entre eux, pourraient être investis pour améliorer cette situation.

L'Algérie, en dépit de son apparence saine et d'une relative stabilité économique, présente une situation plus difficile que dans les années précédentes pour ce qui est des entreprises, et en particulier pour les institutions publiques et privées. Certaines réformes seront nécessaires, non seulement pour améliorer l'environnement institutionnel, mais aussi pour assurer l'amélioration de la position compétitive du pays - un des marchés du travail les plus rigides au monde - conjointement à une restructuration du système financier, très instable et peu efficient.

L'analyse menée sur 12 piliers met en évidence, outre la présence d'un secteur financier peu évolué, les carences de chaque système/pays, surtout au niveau de l'efficacité, et en particulier en matière de formation supérieure et de marché du travail. Ces aspects sont représentés au tableau suivant, qui montre, en pourcentage, les facteurs les plus problématiques pour « faire des affaires ». Dans le cas de la Tunisie, qui, comme nous l'avons déjà souligné est le pays le plus avancé en Afrique, on remarque des problèmes notables en ce qui concerne l'accès au financement, une bureaucratie peu efficiente (élément commun à tous les pays) et la réglementation du travail considérée trop restrictive.

D'autres problèmes plus importants, et souvent communs à tous les autres pays, sont la corruption, la présence de main d'œuvre peu qualifiée, les carences en termes d'infrastructures, l'inflation et le système d'imposition.

Tableau 8.2 : Facteurs les plus problématiques pour « faire des affaires »

	Algeria	Egypt	Jordan	Libya	Morocco	Syria	Tunisia
Access to financing	20.6	6.8	5.3	9.2	11.8	9.6	15.8
Corruption	10.7	7.2	1.8	13.5	14.7	12.1	2.7
Crime and theft	0	0.5	0.3	0	4.9	0.6	0
Foreign currency regulations	2.8	2.3	1.7	0.9	2.5	6.3	5.8
Government instability/coups	0.6	1.1	1	5.3	2.1	0.3	0.6
Inadequate supply of infrastructure	6.4	3.2	6.8	9.5	9.6	11.8	7.5
Inadequately educated workforce	6.5	14.6	11.4	12.9	5.9	11.5	5.3
Inefficient government bureaucracy	18.2	12.1	11.8	17.1	9.2	16	14.6
Inflation	3	11.9	16	1.5	2.9	4.6	8.6
Policy instability	8.3	1.4	3.4	13.5	1.8	2.2	0.6
Poor public health	0.1	3.3	0.6	1.8	1.8	1.1	0.8
Poor work ethic in national labor force	3.1	8.6	6.1	5.5	5.3	7.1	9.1
Restrictive labor regulations	6.5	8.1	8.6	5.9	3.9	8.2	13.9
Tax rates	6.3	7.4	13.6	1.1	9.9	3.6	6.9
Tax regulations	6.9	11.4	11.5	2.3	13.9	4.9	7.7

Fonte: WEF, 2009

Les tableaux suivants présentent une liste d'indicateurs de la Banque Mondiale reflétant, pour chaque décennie, la situation des pays sur la période 1990- 2005, et permettent de faire la comparaison entre les pays. Il faut souligner qu'on dispose de beaucoup plus de données pour des pays comme la Tunisie et le Maroc (qui font grand cas de telles statistiques), données qui en revanche font cruellement défaut dans le cas de la Libye.

Tableau 9.1 WDI, 1990

	1990	Algeria	Egypt, Arab Rep.	Jordan	Libya	Morocco	Syria	Tunisia
<i>Adolescent fertility rate (births per 1,000 women ages 15-19)</i>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Age dependency ratio (dependents to working-age population)</i>		87,40	80,89	99,97	84,35	77,34	104,32	74,46
<i>Agricultural employment (FAO)</i>		1.818.000,00	7.596.000,00	123.000,00	140.000,00	4.081.000,00	1.185.000,00	801.000,00
<i>Agricultural machinery, tractors per 100 sq. km of arable land</i>		129,11	249,56	340,40	184,33	44,97	128,06	82,44
<i>Agricultural raw materials exports (% of merchandise exports)</i>		0,00	9,53	0,44	0,00	2,90	4,50	0,95
<i>Agricultural raw materials imports (% of merchandise imports)</i>		4,72	7,06	1,44	0,00	6,06	1,88	4,34
<i>Agriculture, value added (% of GDP)</i>		11,36	19,37	8,08	0,00	18,26	29,81	15,72
<i>Aid (% of central government expenditures)</i>		0,00	36,41	71,73	0,00	0,00	0,00	10,44
<i>Aid (% of gross capital formation)</i>		0,74	43,66	69,17	0,15	16,05	33,53	11,75
<i>Cash surplus/ deficit (% of GDP)</i>		0,00	-1,95	-3,49	0,00	0,00	0,00	-3,20
<i>Central government debt, total (% of GDP)</i>		0,00	0,00	133,27	0,00	0,00	0,00	54,77
<i>Chemicals (% of value added in manufacturing)</i>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Children out of school, primary</i>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Clean energy production (% of total energy use)</i>		0,05	2,67	1,69	0,00	1,46	2,01	0,08
<i>Current account balance (% of GDP)</i>		2,29	5,40	-5,65	7,61	-0,76	14,32	-3,77
<i>Debt service on external debt, total (TDS, current US\$)</i>		8.804.467.000,00	3.072.700.000,00	628.341.000,00	0,00	1.794.532.000,00	0,00	1.431.274.000,00
<i>Deposit interest rate (%)</i>		8,00	12,00	8,15	5,50	8,50	4,00	0,00
<i>Domestic credit provided by banking sector (% of GDP)</i>		78,43	106,56	117,86	104,96	60,13	56,61	62,54
<i>Domestic credit to private sector (% of GDP)</i>		56,14	30,58	72,30	31,01	34,03	7,46	55,08
<i>Electric power consumption (kWh per capita)</i>		541,60	690,08	1.050,47	1.603,20	368,68	673,93	638,43
<i>Electricity production from coal sources (% of total)</i>		0,00	0,00	0,00	0,00	22,97	0,00	0,00
<i>Electricity production from hydroelectric sources (% of total)</i>		0,84	23,50	0,30	0,00	12,67	23,49	0,79
<i>Electricity production from natural gas sources (% of total)</i>		93,73	39,56	11,90	0,00	0,00	20,53	63,67
<i>Electricity production from oil sources (% of total)</i>		5,43	36,94	87,77	100,00	64,35	55,97	35,54
<i>Employees, agriculture, female (% of female employment)</i>		0,00	52,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Employees, agriculture, male (% of male employment)</i>		0,00	34,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Employees, industry, female (% of female employment)</i>		0,00	10,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Employees, industry, male (% of male employment)</i>		0,00	23,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<i>Employees, services, female (% of female employment)</i>	0,00	37,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Employees, services, male (% of male employment)</i>	0,00	40,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Employment in agriculture (% of total employment)</i>	0,00	39,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Employment in industry (% of total employment)</i>	0,00	20,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Employment in services (% of total employment)</i>	0,00	40,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Energy imports, net (% of energy use)</i>	-336,64	-71,61	95,37	-533,92	89,27	-91,14	-11,44
<i>Expenditure per student, primary (% of GDP per capita)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Expenditure per student, secondary (% of GDP per capita)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Expenditure per student, tertiary (% of GDP per capita)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Expense (% of GDP)</i>	0,00	24,03	30,72	0,00	0,00	0,00	30,41
<i>Exports of goods and services (% of GDP)</i>	23,44	20,05	61,92	39,68	26,45	28,34	43,56
<i>Exports of goods and services (annual % growth)</i>	3,40	7,14	6,17	0,00	18,01	18,70	4,40
<i>External balance on goods and services (% of GDP)</i>	-1,49	-12,67	-30,81	8,55	-5,41	0,39	-7,05
<i>External resources for health (% of total expenditure on health)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Final consumption expenditure, etc. (% of GDP)</i>	72,90	83,85	98,95	72,83	80,12	83,07	79,98
<i>Foreign direct investment, net inflows (% of GDP)</i>	0,00	1,70	0,94	0,55	0,64	0,58	0,62
<i>GDP growth (annual %)</i>	0,80	5,70	0,97	0,00	4,03	7,64	7,95
<i>GDP per capita (constant 2000 US\$)</i>	1.833,95	1.189,39	1.617,88	0,00	1.212,89	925,35	1.500,64
<i>GDP per capita growth (annual %)</i>	-1,70	3,47	-2,66	0,00	2,00	4,42	5,36
<i>GDP per person employed (annual % growth)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>GDP per unit of energy use (constant 2005 PPP \$ per kg of oil equivalent)</i>	6,57	5,75	3,02	0,00	9,32	3,21	6,38
<i>General government final consumption expenditure (% of GDP)</i>	16,07	11,29	24,88	24,40	15,49	14,35	16,36
<i>GINI index</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,24
<i>Goods and services expense (% of expense)</i>	0,00	22,35	3,96	0,00	0,00	0,00	7,00
<i>Gross capital formation (% of GDP)</i>	28,59	28,81	31,86	18,62	25,29	16,55	27,07
<i>Gross capital formation (annual % growth)</i>	-4,47	2,36	13,35	0,00	6,11	11,93	21,39
<i>Gross domestic savings (% of GDP)</i>	27,10	16,15	1,05	27,17	19,88	16,93	20,02
<i>Gross fixed capital formation (% of GDP)</i>	26,97	26,94	26,01	13,87	23,99	16,55	24,36
<i>Gross fixed capital formation (annual % growth)</i>	-1,70	-0,63	-5,94	0,00	5,45	7,25	13,52
<i>Gross national expenditure (% of GDP)</i>	101,49	112,67	130,81	91,45	105,41	99,61	107,05
<i>Gross savings (% of GDP)</i>	26,19	21,38	21,72	0,00	25,07	15,23	21,69
<i>Health expenditure, private (% of GDP)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Health expenditure, public (% of GDP)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>High-technology exports (% of manufactured exports)</i>	0,00	0,00	0,84	0,00	0,00	0,00	2,12

<i>Hospital beds (per 1,000 people)</i>	2,50	2,07	1,80	4,17	1,29	1,09	1,92
<i>Household final consumption expenditure (annual % growth)</i>	-3,52	5,82	-9,22	0,00	2,55	9,22	8,98
<i>Household final consumption expenditure per capita growth (annual %)</i>	-5,92	3,59	-12,49	0,00	0,55	5,96	6,36
<i>ICT goods exports (% of total goods exports)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>ICT goods imports (% total goods imports)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Immunization, DPT (% of children ages 12-23 months)</i>	89,00	87,00	92,00	84,00	81,00	91,00	93,00
<i>Immunization, measles (% of children ages 12-23 months)</i>	83,00	86,00	87,00	89,00	79,00	87,00	93,00
<i>Imports of goods and services (% of GDP)</i>	24,94	32,71	92,73	31,12	31,86	27,95	50,60
<i>Imports of goods and services (annual % growth)</i>	-9,80	3,66	-7,64	0,00	10,39	0,86	10,69
<i>Industry, value added (% of GDP)</i>	48,17	28,67	28,12	0,00	33,42	25,45	29,79
<i>Industry, value added (annual % growth)</i>	2,55	9,66	-2,22	0,00	8,88	14,40	2,17
<i>Inflation, consumer prices (annual %)</i>	16,62	16,76	16,19	8,45	6,91	19,40	6,55
<i>Inflation, GDP deflator (annual %)</i>	30,26	18,44	11,40	0,00	5,49	19,33	4,48
<i>Information and communication technology expenditure (% of GDP)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Labor force with primary education (% of total)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Labor force with secondary education (% of total)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Labor force with tertiary education (% of total)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Labor force, female (% of total labor force)</i>	23,59	24,40	12,59	15,50	23,47	18,28	21,59
<i>Labor force, total</i>	7.043.286,46	15.945.551,73	692.853,24	1.238.345,72	7.653.071,06	3.256.359,72	2.430.395,35
<i>Life expectancy at birth, female (years)</i>	68,30	63,62	69,05	70,58	66,34	70,28	72,10
<i>Life expectancy at birth, male (years)</i>	65,81	60,76	65,49	65,94	62,46	66,68	68,60
<i>Life expectancy at birth, total (years)</i>	67,02	62,16	67,22	68,20	64,35	68,44	70,31
<i>Manufactures exports (% of merchandise exports)</i>	2,64	42,47	50,79	0,00	52,25	35,66	69,11
<i>Manufactures imports (% of merchandise imports)</i>	68,40	56,31	51,85	0,00	60,95	61,65	71,56
<i>Manufacturing, value added (% of GDP)</i>	11,38	17,76	14,85	0,00	18,99	21,48	16,89
<i>Manufacturing, value added (annual % growth)</i>	3,50	6,79	9,59	0,00	11,40	0,00	-21,85
<i>Merchandise trade (% of GDP)</i>	36,60	36,84	91,14	64,21	43,33	53,72	73,54
<i>Military expenditure (% of GDP)</i>	1,46	4,70	8,02	0,00	4,14	6,04	2,02
<i>Money and quasi money growth (annual %)</i>	12,07	28,73	8,27	18,98	21,48	26,12	7,65
<i>Net incurrence of liabilities, domestic (% of GDP)</i>	0,00	0,00	1,82	0,00	0,00	0,00	3,64
<i>Net incurrence of liabilities, foreign (% of GDP)</i>	0,00	0,00	4,86	0,00	0,00	0,00	1,77
<i>Official development assistance (current US\$)</i>	131.650.000,00	5.425.760.000,00	885.970.000,00	8.340.000,00	1.047.950.000,00	682.820.000,00	391.010.000,00
<i>Official development assistance and official aid (current US\$)</i>	131.650.000,00	5.425.760.000,00	885.970.000,00	8.340.000,00	1.047.950.000,00	682.820.000,00	391.010.000,00
<i>Population ages 0-14 (% of total)</i>	43,03	40,86	46,82	43,24	39,80	48,39	38,16

<i>Population ages 15-64 (% of total)</i>	53,36	55,28	50,01	54,24	56,39	48,94	57,32
<i>Population ages 65 and above (% of total)</i>	3,61	3,86	3,17	2,51	3,81	2,67	4,52
<i>Population growth (annual %)</i>	2,51	2,13	3,66	2,12	1,97	3,04	2,43
<i>Public spending on education, total (% of GDP)</i>	0,00	5,23	8,06	0,00	5,27	4,00	5,99
<i>Research and development expenditure (% of GDP)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Revenue, excluding grants (% of GDP)</i>	0,00	22,97	26,14	0,00	0,00	21,85	30,71
<i>Short-term debt (% of total external debt)</i>	2,81	13,50	12,44	0,00	1,63	0,00	8,25
<i>Short-term debt (% of total reserves)</i>	29,26	123,02	91,05	0,00	17,43	0,00	73,19
<i>Time required to start a business (days)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Total reserves (% of total external debt)</i>	9,60	10,97	13,67	0,00	9,35	0,00	11,27
<i>Unemployment with primary education (% of total unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	53,60	0,00	0,00
<i>Unemployment with primary education, female (% of female unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	44,40	0,00	0,00
<i>Unemployment with primary education, male (% of male unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	58,20	0,00	0,00
<i>Unemployment with secondary education (% of total unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	21,10	0,00	0,00
<i>Unemployment with secondary education, female (% of female unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	25,20	0,00	0,00
<i>Unemployment with secondary education, male (% of male unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	19,10	0,00	0,00
<i>Unemployment with tertiary education (% of total unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	9,60	0,00	0,00
<i>Unemployment with tertiary education, female (% of female unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	10,50	0,00	0,00
<i>Unemployment with tertiary education, male (% of male unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	9,20	0,00	0,00
<i>Unemployment, female (% of female labor force)</i>	0,00	17,90	0,00	0,00	20,40	0,00	0,00
<i>Unemployment, male (% of male labor force)</i>	0,00	5,20	0,00	0,00	14,20	0,00	0,00
<i>Unemployment, total (% of total labor force)</i>	19,80	8,60	0,00	0,00	15,80	0,00	0,00
<i>Unemployment, youth female (% of female labor force ages 15-24)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	31,60	0,00	0,00
<i>Unemployment, youth male (% of male labor force ages 15-24)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	30,90	0,00	0,00
<i>Unemployment, youth total (% of total labor force ages 15-24)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	31,10	0,00	0,00

Tableau 9.2 WDI, 1995

	Algeria	Egypt, Arab Rep.	Jordan	Libya	Morocco	Syria	Tunisia
<i>Adolescent fertility rate (births per 1,000 women ages 15-19)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Age dependency ratio (dependents to working-age population)</i>	76,46	74,66	77,72	68,60	71,56	91,65	66,72
<i>Agricultural employment (FAO)</i>	2.210.000,00	7.986.000,00	159.000,00	124.000,00	4.178.000,00	1.338.000,00	885.000,00
<i>Agricultural machinery, tractors per 100 sq. km of arable land</i>	121,30	316,22	257,94	194,10	45,96	179,50	123,47
<i>Agricultural raw materials exports (% of merchandise exports)</i>	0,06	6,13	1,94	0,00	3,42	0,00	0,65
<i>Agricultural raw materials imports (% of merchandise imports)</i>	3,18	7,05	2,10	0,00	6,35	0,00	4,19
<i>Agriculture, value added (% of GDP)</i>	10,50	16,78	4,32	0,00	15,09	31,58	11,37
<i>Aid (% of central government expenditures)</i>	2,91	11,89	30,64	0,00	0,00	0,00	1,45
<i>Aid (% of gross capital formation)</i>	2,28	16,59	24,31	0,19	7,20	11,47	1,67
<i>Cash surplus/ deficit (% of GDP)</i>	-1,26	3,44	0,93	0,00	0,00	0,00	-2,45
<i>Central government debt, total (% of GDP)</i>	99,57	0,00	105,07	0,00	0,00	0,00	57,52
<i>Chemicals (% of value added in manufacturing)</i>	0,00	0,00	15,02	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Children out of school, primary</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Clean energy production (% of total energy use)</i>	0,07	2,76	1,32	0,00	0,60	1,52	0,05
<i>Current account balance (% of GDP)</i>	0,00	-0,42	-3,84	6,55	-3,60	2,31	-4,29
<i>Debt service on external debt, total (TDS, current US\$)</i>	4.250.453.000,00	2.380.857.000,00	599.888.000,00	0,00	3.758.812.000,00	0,00	1.479.656.000,00
<i>Deposit interest rate (%)</i>	16,58	10,92	7,68	0,00	0,00	4,00	0,00
<i>Domestic credit provided by banking sector (% of GDP)</i>	45,04	80,63	89,34	114,21	79,50	48,22	71,20
<i>Domestic credit to private sector (% of GDP)</i>	5,20	37,04	75,36	37,68	47,95	11,15	68,43
<i>Electric power consumption (kWh per capita)</i>	569,67	766,06	1.212,87	1.813,11	440,26	817,30	774,88
<i>Electricity production from coal sources (% of total)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	48,50	0,00	0,00
<i>Electricity production from hydroelectric sources (% of total)</i>	0,98	21,95	0,32	0,00	4,97	15,10	0,51
<i>Electricity production from natural gas sources (% of total)</i>	95,70	54,67	13,27	22,78	0,00	31,72	84,78
<i>Electricity production from oil sources (% of total)</i>	3,32	23,38	86,40	77,22	46,53	53,18	14,71
<i>Employees, agriculture, female (% of female employment)</i>	0,00	42,50	0,00	0,00	0,00	60,20	0,00
<i>Employees, agriculture, male (% of male employment)</i>	0,00	32,00	0,00	0,00	0,00	20,70	0,00
<i>Employees, industry, female (% of female employment)</i>	0,00	9,20	0,00	0,00	0,00	10,60	0,00
<i>Employees, industry, male (% of male employment)</i>	0,00	24,90	0,00	0,00	0,00	35,30	0,00
<i>Employees, services, female (% of female employment)</i>	0,00	48,30	0,00	0,00	0,00	29,10	0,00
<i>Employees, services, male (% of male employment)</i>	0,00	43,10	0,00	0,00	0,00	43,90	0,00

<i>Employment in agriculture (% of total employment)</i>	0,00	34,00	0,00	0,00	0,00	28,40	0,00
<i>Employment in industry (% of total employment)</i>	0,00	21,90	0,00	0,00	0,00	30,50	0,00
<i>Employment in services (% of total employment)</i>	0,00	44,10	0,00	0,00	0,00	41,00	0,00
<i>Energy imports, net (% of energy use)</i>	-329,71	-68,15	93,85	-383,35	90,60	-132,26	11,97
<i>Expenditure per student, primary (% of GDP per capita)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Expenditure per student, secondary (% of GDP per capita)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Expenditure per student, tertiary (% of GDP per capita)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Expense (% of GDP)</i>	24,18	28,13	26,14	0,00	0,00	0,00	28,37
<i>Exports of goods and services (% of GDP)</i>	26,19	22,55	51,72	29,18	27,42	31,04	44,90
<i>Exports of goods and services (annual % growth)</i>	6,30	11,44	8,21	0,00	4,89	1,93	1,33
<i>External balance on goods and services (% of GDP)</i>	-2,80	-5,15	-21,14	6,76	-6,61	-6,90	-3,91
<i>External resources for health (% of total expenditure on health)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Final consumption expenditure, etc. (% of GDP)</i>	71,89	85,00	88,18	81,08	85,88	79,70	79,21
<i>Foreign direct investment, net inflows (% of GDP)</i>	0,00	0,99	0,20	-0,35	0,28	0,88	1,47
<i>GDP growth (annual %)</i>	3,80	4,64	6,19	0,00	-6,58	5,75	2,35
<i>GDP per capita (constant 2000 US\$)</i>	1.661,55	1.277,88	1.723,09	0,00	1.160,92	1.181,16	1.651,39
<i>GDP per capita growth (annual %)</i>	1,82	2,73	2,79	0,00	-8,13	3,05	0,73
<i>GDP per person employed (annual % growth)</i>	3,90	2,70	-2,80	-15,60	-9,60	0,10	-0,20
<i>GDP per unit of energy use (constant 2005 PPP \$ per kg of oil equivalent)</i>	6,11	6,11	3,27	0,00	7,96	3,86	6,54
<i>General government final consumption expenditure (% of GDP)</i>	16,76	10,54	23,57	22,31	17,39	13,43	16,29
<i>GINI index</i>	35,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41,66
<i>Goods and services expense (% of expense)</i>	6,11	18,17	6,67	0,00	0,00	0,00	7,37
<i>Gross capital formation (% of GDP)</i>	30,91	20,15	32,96	12,16	20,73	27,20	24,70
<i>Gross capital formation (annual % growth)</i>	0,84	12,08	3,13	0,00	2,15	-0,14	5,03
<i>Gross domestic savings (% of GDP)</i>	28,11	15,00	11,82	18,92	14,12	20,30	20,79
<i>Gross fixed capital formation (% of GDP)</i>	29,14	19,17	29,59	11,66	21,44	27,20	24,17
<i>Gross fixed capital formation (annual % growth)</i>	3,00	6,42	-3,43	0,00	9,65	-0,14	-6,75
<i>Gross national expenditure (% of GDP)</i>	102,80	105,15	121,14	93,24	106,61	106,90	103,91
<i>Gross savings (% of GDP)</i>	25,55	21,78	29,15	0,00	17,19	23,20	20,21
<i>Health expenditure, private (% of GDP)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Health expenditure, public (% of GDP)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>High-technology exports (% of manufactured exports)</i>	0,59	0,43	4,33	0,00	0,54	0,00	1,60
<i>Hospital beds (per 1,000 people)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Household final consumption expenditure (annual % growth)</i>	2,08	3,32	-0,09	0,00	-6,64	7,58	3,02

<i>Household final consumption expenditure per capita growth (annual %)</i>	0,13	1,43	-3,29	0,00	-8,18	4,83	1,38
<i>ICT goods exports (% of total goods exports)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>ICT goods imports (% total goods imports)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Immunization, DPT (% of children ages 12-23 months)</i>	88,00	88,00	95,00	95,00	90,00	92,00	94,00
<i>Immunization, measles (% of children ages 12-23 months)</i>	89,00	89,00	92,00	92,00	88,00	90,00	91,00
<i>Imports of goods and services (% of GDP)</i>	29,00	27,70	72,86	22,42	34,02	37,94	48,81
<i>Imports of goods and services (annual % growth)</i>	2,00	4,49	1,88	0,00	13,13	0,33	3,74
<i>Industry, value added (% of GDP)</i>	50,40	32,30	28,92	0,00	34,06	20,27	29,40
<i>Industry, value added (annual % growth)</i>	2,89	5,01	2,89	0,00	4,47	14,12	2,94
<i>Inflation, consumer prices (annual %)</i>	29,78	15,74	2,35	7,24	6,12	7,98	6,24
<i>Inflation, GDP deflator (annual %)</i>	28,58	11,40	1,88	0,00	7,95	6,68	5,35
<i>Information and communication technology expenditure (% of GDP)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Labor force with primary education (% of total)</i>	50,20	0,00	55,90	0,00	45,60	0,00	0,00
<i>Labor force with secondary education (% of total)</i>	18,70	0,00	14,60	0,00	16,60	0,00	0,00
<i>Labor force with tertiary education (% of total)</i>	6,40	0,00	14,90	0,00	9,80	0,00	0,00
<i>Labor force, female (% of total labor force)</i>	25,61	22,12	13,99	18,20	24,19	21,94	23,41
<i>Labor force, total</i>	9.013.931,55	17.575.503,17	1.131.299,65	1.516.674,47	8.841.529,72	4.242.968,49	2.836.294,20
<i>Life expectancy at birth, female (years)</i>	69,88	67,64	70,87	73,38	68,88	72,52	73,30
<i>Life expectancy at birth, male (years)</i>	67,34	64,06	67,49	68,34	64,76	68,86	69,50
<i>Life expectancy at birth, total (years)</i>	68,58	65,81	69,14	70,80	66,77	70,65	71,35
<i>Manufactures exports (% of merchandise exports)</i>	3,03	40,31	48,68	0,00	51,40	0,00	79,40
<i>Manufactures imports (% of merchandise imports)</i>	64,72	60,63	60,51	0,00	56,37	0,00	72,84
<i>Manufacturing, value added (% of GDP)</i>	11,50	17,45	15,10	0,00	18,95	15,46	18,96
<i>Manufacturing, value added (annual % growth)</i>	-1,40	7,69	1,26	0,00	3,70	0,00	4,39
<i>Merchandise trade (% of GDP)</i>	48,75	25,28	81,25	56,25	51,25	72,58	74,19
<i>Military expenditure (% of GDP)</i>	2,96	3,89	4,45	0,00	4,36	6,23	1,90
<i>Money and quasi money growth (annual %)</i>	9,64	9,90	5,73	9,56	7,04	9,16	6,57
<i>Net incurrence of liabilities, domestic (% of GDP)</i>	-7,43	0,00	-2,52	0,00	0,00	0,00	0,92
<i>Net incurrence of liabilities, foreign (% of GDP)</i>	8,65	0,00	6,11	0,00	0,00	0,00	2,87
<i>Official development assistance (current US\$)</i>	293.900.000,00	2.010.470.000,00	539.130.000,00	5.840.000,00	492.610.000,00	355.710.000,00	74.410.000,00
<i>Official development assistance and official aid (current US\$)</i>	293.900.000,00	2.010.470.000,00	539.130.000,00	5.840.000,00	492.610.000,00	355.710.000,00	74.410.000,00
<i>Population ages 0-14 (% of total)</i>	39,60	38,60	41,25	37,85	37,37	45,00	34,71
<i>Population ages 15-64 (% of total)</i>	56,67	57,25	56,27	59,31	58,29	52,18	59,98
<i>Population ages 65 and above (% of total)</i>	3,73	4,14	2,49	2,83	4,34	2,82	5,31

<i>Population growth (annual %)</i>	1,93	1,85	3,25	2,00	1,67	2,58	1,60
<i>Public spending on education, total (% of GDP)</i>	0,00	4,60	8,33	0,00	5,60	3,18	6,47
<i>Research and development expenditure (% of GDP)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Revenue, excluding grants (% of GDP)</i>	30,18	34,77	28,23	0,00	0,00	22,94	30,02
<i>Short-term debt (% of total external debt)</i>	0,79	7,09	10,25	0,00	0,83	0,00	12,11
<i>Short-term debt (% of total reserves)</i>	6,27	13,85	34,43	0,00	5,11	0,00	77,56
<i>Time required to start a business (days)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Total reserves (% of total external debt)</i>	12,60	51,15	29,76	0,00	16,30	0,00	15,61
<i>Unemployment with primary education (% of total unemployment)</i>	55,60	0,00	0,00	0,00	52,90	0,00	0,00
<i>Unemployment with primary education, female (% of female unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	45,30	0,00	0,00
<i>Unemployment with primary education, male (% of male unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	58,70	0,00	0,00
<i>Unemployment with secondary education (% of total unemployment)</i>	20,70	0,00	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00
<i>Unemployment with secondary education, female (% of female unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	19,50	0,00	0,00
<i>Unemployment with secondary education, male (% of male unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	18,60	0,00	0,00
<i>Unemployment with tertiary education (% of total unemployment)</i>	15,70	0,00	0,00	0,00	13,30	0,00	0,00
<i>Unemployment with tertiary education, female (% of female unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	16,50	0,00	0,00
<i>Unemployment with tertiary education, male (% of male unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	10,90	0,00	0,00
<i>Unemployment, female (% of female labor force)</i>	38,40	24,10	29,94	0,00	32,19	14,24	0,00
<i>Unemployment, male (% of male labor force)</i>	26,00	7,60	12,07	0,00	18,72	5,49	0,00
<i>Unemployment, total (% of total labor force)</i>	27,90	11,30	14,61	0,00	22,85	7,23	0,00
<i>Unemployment, youth female (% of female labor force ages 15-24)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Unemployment, youth male (% of male labor force ages 15-24)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Unemployment, youth total (% of total labor force ages 15-24)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 9.3 WDI, 2000

	2000	Algeria	Egypt, Arab Rep.	Jordan	Libya	Morocco	Syria	Tunisia
<i>Adolescent fertility rate (births per 1,000 women ages 15-19)</i>		9,83	50,55	31,98	4,29	25,09	52,20	7,87
<i>Age dependency ratio (dependents to working-age population)</i>		61,99	67,84	75,64	55,05	62,16	77,42	56,68
<i>Agricultural employment (FAO)</i>		2.563.000,00	8.346.000,00	184.000,00	109.000,00	4.215.000,00	1.505.000,00	944.000,00
<i>Agricultural machinery, tractors per 100 sq. km of arable land</i>		124,92	307,94	301,68	218,91	52,58	215,02	131,63
<i>Agricultural raw materials exports (% of merchandise exports)</i>		0,05	5,01	0,47	0,00	2,02	4,61	0,66
<i>Agricultural raw materials imports (% of merchandise imports)</i>		2,59	4,84	2,27	0,00	3,08	3,26	3,05
<i>Agriculture, value added (% of GDP)</i>		8,88	16,74	2,35	0,00	14,94	23,75	12,34
<i>Aid (% of central government expenditures)</i>		1,77	0,00	24,08	0,00	0,00	0,00	4,14
<i>Aid (% of gross capital formation)</i>		1,47	6,80	29,20	0,30	4,43	4,73	4,18
<i>Cash surplus/deficit (% of GDP)</i>		9,70	0,00	-2,03	0,00	0,00	0,00	-2,65
<i>Central government debt, total (% of GDP)</i>		62,07	0,00	93,68	0,00	0,00	0,00	62,64
<i>Chemicals (% of value added in manufacturing)</i>		0,00	0,00	17,58	0,00	12,21	0,00	0,00
<i>Children out of school, primary</i>		314.508,00	248.175,00	29.840,00	0,00	961.875,00	103.325,00	65.470,00
<i>Clean energy production (% of total energy use)</i>		0,02	2,60	1,31	0,00	0,65	1,58	0,11
<i>Current account balance (% of GDP)</i>		0,00	-0,97	0,71	18,18	-1,28	5,49	-4,23
<i>Debt service on external debt, total (TDS, current US\$)</i>		4.469.087.000,00	1.832.107.000,00	739.727.000,00	0,00	2.706.203.000,00	0,00	1.905.964.000,00
<i>Deposit interest rate (%)</i>		7,50	9,46	6,97	3,00	5,16	4,00	0,00
<i>Domestic credit provided by banking sector (% of GDP)</i>		28,27	96,40	84,42	61,57	81,14	25,49	73,30
<i>Domestic credit to private sector (% of GDP)</i>		5,97	58,68	77,78	26,79	51,00	8,30	66,25
<i>Electric power consumption (kW/h per capita)</i>		695,30	1.010,78	1.376,97	2.226,85	489,04	1.058,45	991,27
<i>Electricity production from coal sources (% of total)</i>		0,00	0,00	0,00	0,00	64,04	0,00	0,00
<i>Electricity production from hydroelectric sources (% of total)</i>		0,21	17,53	0,53	0,00	5,24	12,81	0,60
<i>Electricity production from natural gas sources (% of total)</i>		96,75	71,02	10,06	21,94	0,00	37,10	87,58
<i>Electricity production from oil sources (% of total)</i>		3,04	11,28	89,37	78,06	30,26	50,09	11,60
<i>Employees, agriculture, female (% of female employment)</i>		0,00	39,40	3,60	0,00	0,00	61,70	0,00
<i>Employees, agriculture, male (% of male employment)</i>		0,00	27,40	5,10	0,00	0,00	26,20	0,00
<i>Employees, industry, female (% of female employment)</i>		0,00	6,90	11,60	0,00	0,00	7,50	0,00
<i>Employees, industry, male (% of male employment)</i>		0,00	24,60	23,40	0,00	0,00	30,40	0,00
<i>Employees, services, female (% of female employment)</i>		0,00	53,70	83,00	0,00	0,00	45,10	0,00
<i>Employees, services, male (% of male employment)</i>		0,00	48,00	71,10	0,00	0,00	43,30	0,00

<i>Employment in agriculture (% of total employment)</i>	0,00	29,60	4,90	0,00	44,90	32,90	0,00
<i>Employment in industry (% of total employment)</i>	0,00	21,30	21,80	0,00	20,00	26,10	0,00
<i>Employment in services (% of total employment)</i>	0,00	49,10	72,80	0,00	35,00	40,90	0,00
<i>Energy imports, net (% of energy use)</i>	-412,07	-23,37	94,49	-341,08	94,58	-91,23	12,63
<i>Expenditure per student, primary (% of GDP per capita)</i>	9,73	0,00	0,00	0,00	17,70	12,64	15,44
<i>Expenditure per student, secondary (% of GDP per capita)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	43,80	23,51	26,72
<i>Expenditure per student, tertiary (% of GDP per capita)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	109,50	0,00	78,79
<i>Expense (% of GDP)</i>	20,76	0,00	27,11	0,00	0,00	0,00	27,63
<i>Exports of goods and services (% of GDP)</i>	41,18	16,20	41,81	35,01	27,98	35,39	44,54
<i>Exports of goods and services (annual % growth)</i>	5,90	3,80	2,36	0,00	8,56	0,47	5,26
<i>External balance on goods and services (% of GDP)</i>	19,82	-6,62	-26,66	19,79	-5,37	6,81	-3,64
<i>External resources for health (% of total expenditure on health)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Final consumption expenditure, etc. (% of GDP)</i>	55,15	87,06	104,31	67,08	79,84	75,92	76,30
<i>Foreign direct investment, net inflows (% of GDP)</i>	0,80	1,24	9,63	0,41	0,60	1,40	3,87
<i>GDP growth (annual %)</i>	2,20	5,37	4,24	1,15	1,59	2,74	4,70
<i>GDP per capita (constant 2000 US\$)</i>	1.796,04	1.500,69	1.764,23	6.452,90	1.300,53	1.170,50	2.033,07
<i>GDP per capita growth (annual %)</i>	0,74	3,45	1,70	-0,89	0,23	0,18	3,52
<i>GDP per person employed (annual % growth)</i>	1,10	4,60	3,70	-2,70	0,80	-6,20	2,00
<i>GDP per unit of energy use (constant 2005 PPP \$ per kg of oil equivalent)</i>	6,34	6,12	3,36	3,73	8,05	3,50	6,86
<i>General government final consumption expenditure (% of GDP)</i>	13,58	11,20	23,69	20,47	18,39	12,42	15,56
<i>GINI index</i>	0,00	32,76	0,00	0,00	0,00	0,00	40,81
<i>Goods and services expense (% of expense)</i>	6,38	0,00	6,30	0,00	0,00	0,00	8,61
<i>Gross capital formation (% of GDP)</i>	25,02	19,55	22,35	13,14	25,53	17,27	27,35
<i>Gross capital formation (annual % growth)</i>	-6,95	-1,43	6,21	0,00	2,01	-0,24	8,77
<i>Gross domestic savings (% of GDP)</i>	44,85	12,94	-4,31	32,92	20,16	24,08	23,70
<i>Gross fixed capital formation (% of GDP)</i>	20,68	18,94	21,11	12,91	25,98	17,27	25,98
<i>Gross fixed capital formation (annual % growth)</i>	2,40	-2,30	-7,60	0,00	2,77	-0,24	4,34
<i>Gross national expenditure (% of GDP)</i>	80,18	106,62	126,66	80,21	105,37	93,19	103,64
<i>Gross savings (% of GDP)</i>	41,34	18,72	23,09	0,00	24,26	20,11	23,23
<i>Health expenditure, private (% of GDP)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Health expenditure, public (% of GDP)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>High-technology exports (% of manufactured exports)</i>	6,63	0,29	7,98	0,00	11,28	0,53	3,42
<i>Hospital beds (per 1,000 people)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Household final consumption expenditure (annual % growth)</i>	2,15	5,16	14,27	0,00	1,42	-0,81	5,53

<i>Household final consumption expenditure per capita growth (annual %)</i>	0,70	3,24	11,48	0,00	0,06	-3,28	4,34
<i>ICT goods exports (% of total goods exports)</i>	0,03	0,00	3,65	0,00	0,00	0,00	3,40
<i>ICT goods imports (% total goods imports)</i>	5,95	0,00	5,90	0,00	0,00	0,00	5,46
<i>Immunization, DPT (% of children ages 12-23 months)</i>	92,00	98,00	91,00	94,00	95,00	97,00	97,00
<i>Immunization, measles (% of children ages 12-23 months)</i>	80,00	98,00	94,00	92,00	93,00	96,00	95,00
<i>Imports of goods and services (% of GDP)</i>	21,35	22,82	68,48	15,23	33,35	28,58	48,19
<i>Imports of goods and services (annual % growth)</i>	-0,90	-3,40	14,34	0,00	7,61	-2,40	8,92
<i>Industry, value added (% of GDP)</i>	58,61	33,13	25,55	0,00	29,11	37,94	28,59
<i>Industry, value added (annual % growth)</i>	4,32	5,29	4,10	0,00	4,03	1,87	5,37
<i>Inflation, consumer prices (annual %)</i>	0,34	2,68	0,67	-2,90	1,89	-3,85	2,93
<i>Inflation, GDP deflator (annual %)</i>	24,60	4,93	-0,40	23,54	-0,60	9,70	3,18
<i>Information and communication technology expenditure (% of GDP)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Labor force with primary education (% of total)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Labor force with secondary education (% of total)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Labor force with tertiary education (% of total)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Labor force, female (% of total labor force)</i>	28,24	22,79	14,86	21,28	25,55	18,60	24,98
<i>Labor force, total</i>	11.060.946,07	19.822.663,50	1.284.022,86	1.845.563,23	10.010.942,54	4.834.072,35	3.217.788,08
<i>Life expectancy at birth, female (years)</i>	71,49	70,90	72,46	75,20	71,00	74,31	74,70
<i>Life expectancy at birth, male (years)</i>	68,98	66,71	69,09	70,01	66,74	70,62	70,60
<i>Life expectancy at birth, total (years)</i>	70,21	68,76	70,73	72,54	68,82	72,42	72,60
<i>Manufactures exports (% of merchandise exports)</i>	1,45	38,42	68,97	0,00	64,06	7,77	77,00
<i>Manufactures imports (% of merchandise imports)</i>	66,64	55,45	65,91	0,00	62,90	64,73	75,47
<i>Manufacturing, value added (% of GDP)</i>	7,46	19,39	15,66	0,00	17,46	6,55	18,25
<i>Manufacturing, value added (annual % growth)</i>	1,10	7,85	6,76	0,00	2,91	0,00	6,61
<i>Merchandise trade (% of GDP)</i>	56,95	18,73	76,75	49,61	51,23	43,72	74,15
<i>Military expenditure (% of GDP)</i>	3,43	3,19	6,25	3,15	2,32	5,41	1,71
<i>Money and quasi money growth (annual %)</i>	14,16	11,58	7,62	3,11	8,44	18,96	14,14
<i>Net incurrence of liabilities, domestic (% of GDP)</i>	0,44	0,00	1,81	0,00	0,00	0,00	0,60
<i>Net incurrence of liabilities, foreign (% of GDP)</i>	-2,35	0,00	-1,72	0,00	0,00	0,00	-0,19
<i>Official development assistance (current US\$)</i>	200.880.000,00	1.327.650.000,00	552.450.000,00	0,00	418.840.000,00	157.940.000,00	222.340.000,00
<i>Official development assistance and official aid (current US\$)</i>	200.880.000,00	1.327.650.000,00	552.450.000,00	13.750.000,00	418.840.000,00	157.940.000,00	222.340.000,00
<i>Population ages 0-14 (% of total)</i>	34,08	35,92	40,26	32,17	33,64	40,61	30,34
<i>Population ages 15-64 (% of total)</i>	61,73	59,58	56,94	64,50	61,67	56,36	63,83
<i>Population ages 65 and above (% of total)</i>	4,19	4,50	2,81	3,33	4,69	3,02	5,84

<i>Population growth (annual %)</i>	1,43	1,84	2,47	2,03	1,35	2,53	1,13
<i>Public spending on education, total (% of GDP)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	5,75	0,00	6,85
<i>Research and development expenditure (% of GDP)</i>	0,00	0,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,46
<i>Revenue, excluding grants (% of GDP)</i>	38,27	0,00	25,05	0,00	0,00	0,00	29,24
<i>Short-term debt (% of total external debt)</i>	0,88	14,14	9,66	0,00	7,61	0,00	14,06
<i>Short-term debt (% of total reserves)</i>	1,64	29,77	20,64	0,00	31,36	0,00	84,96
<i>Time required to start a business (days)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Total reserves (% of total external debt)</i>	53,41	47,51	46,79	0,00	24,27	0,00	16,55
<i>Unemployment with primary education (% of total unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	51,80	0,00	83,10
<i>Unemployment with primary education, female (% of female unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	36,70	0,00	78,40
<i>Unemployment with primary education, male (% of male unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	58,00	0,00	85,10
<i>Unemployment with secondary education (% of total unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	22,50	0,00	0,00
<i>Unemployment with secondary education, female (% of female unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	25,20	0,00	0,00
<i>Unemployment with secondary education, male (% of male unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	21,40	0,00	0,00
<i>Unemployment with tertiary education (% of total unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	18,00	0,00	6,60
<i>Unemployment with tertiary education, female (% of female unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	29,30	0,00	10,80
<i>Unemployment with tertiary education, male (% of male unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	13,40	0,00	5,10
<i>Unemployment, female (% of female labor force)</i>	29,71	22,70	0,00	0,00	0,00	5,02	16,90
<i>Unemployment, male (% of male labor force)</i>	29,78	5,10	0,00	0,00	0,00	1,61	15,30
<i>Unemployment, total (% of total labor force)</i>	29,77	9,00	0,00	0,00	0,00	2,27	15,70
<i>Unemployment, youth female (% of female labor force ages 15-24)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Unemployment, youth male (% of male labor force ages 15-24)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Unemployment, youth total (% of total labor force ages 15-24)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tabella 3 WDI, 2005

	Algeria	Egypt, Arab Rep.	Jordan	Libya	Morocco	Syria	Tunisia
<i>Adolescent fertility rate (births per 1,000 women ages 15-19)</i>	7,82	42,93	25,59	3,45	19,45	39,71	7,28
<i>Age dependency ratio (dependents to working-age population)</i>	51,96	61,72	67,75	51,82	55,06	65,99	47,72
<i>Agricultural employment (FAO)</i>	2.916.000,00	8.599.000,00	194.000,00	92.000,00	4.241.000,00	1.690.000,00	990.000,00
<i>Agricultural machinery, tractors per 100 sq. km of arable land</i>	134,50	325,33	0,00	227,14	58,45	217,79	143,16
<i>Agricultural raw materials exports (% of merchandise exports)</i>	0,00	2,33	0,21	0,00	1,83	3,41	0,64
<i>Agricultural raw materials imports (% of merchandise imports)</i>	1,70	4,10	1,18	0,00	2,78	3,98	2,63
<i>Agriculture, value added (% of GDP)</i>	8,28	14,86	3,09	0,00	14,68	19,68	11,21
<i>Aid (% of central government expenditures)</i>	2,10	3,90	14,89	0,00	3,89	0,00	4,32
<i>Aid (% of gross capital formation)</i>	1,15	6,17	21,50	0,00	4,05	1,58	5,79
<i>Cash surplus/ deficit (% of GDP)</i>	13,51	-6,45	-5,11	0,00	-2,46	0,00	-3,13
<i>Central government debt, total (% of GDP)</i>	0,00	0,00	79,81	0,00	0,00	0,00	58,42
<i>Chemicals (% of value added in manufacturing)</i>	0,00	0,00	15,74	0,00	14,16	0,00	0,00
<i>Children out of school, primary</i>	38.931,00	266.039,00	39.900,00	0,00	463.527,00	0,00	18.082,00
<i>Clean energy production (% of total energy use)</i>	0,14	1,85	1,03	0,00	1,05	1,61	0,19
<i>Current account balance (% of GDP)</i>	0,00	2,34	-17,44	35,80	1,75	1,06	-1,03
<i>Debt service on external debt, total (TDS, current US\$)</i>	5.983.418.000,00	2.329.524.000,00	616.411.000,00	0,00	2.728.358.000,00	0,00	2.055.638.000,00
<i>Deposit interest rate (%)</i>	1,94	7,23	2,91	2,13	3,52	1,00	0,00
<i>Domestic credit provided by banking sector (% of GDP)</i>	7,50	104,65	109,55	-37,89	76,32	35,63	70,81
<i>Domestic credit to private sector (% of GDP)</i>	12,11	57,37	87,94	14,19	53,90	14,93	64,96
<i>Electric power consumption (kWh per capita)</i>	898,64	1.308,27	1.757,18	3.327,35	637,77	1.411,20	1.204,61
<i>Electricity production from coal sources (% of total)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	58,61	0,00	0,00
<i>Electricity production from hydroelectric sources (% of total)</i>	1,64	11,63	0,56	0,00	6,35	9,86	1,05
<i>Electricity production from natural gas sources (% of total)</i>	96,21	74,31	55,06	28,39	10,69	37,11	90,58
<i>Electricity production from oil sources (% of total)</i>	2,16	13,55	44,34	71,61	23,43	53,03	8,06
<i>Employees, agriculture, female (% of female employment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	61,40	0,00	0,00
<i>Employees, agriculture, male (% of male employment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	39,60	0,00	0,00
<i>Employees, industry, female (% of female employment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	15,90	0,00	0,00
<i>Employees, industry, male (% of male employment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	20,80	0,00	0,00
<i>Employees, services, female (% of female employment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	22,70	0,00	0,00
<i>Employees, services, male (% of male employment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	38,90	0,00	0,00

<i>Employment in agriculture (% of total employment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	45,40	0,00	0,00
<i>Employment in industry (% of total employment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	19,50	0,00	0,00
<i>Employment in services (% of total employment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00
<i>Energy imports, net (% of energy use)</i>	-404,67	-24,99	96,37	-433,24	95,28	-51,12	20,94
<i>Expenditure per student, primary (% of GDP per capita)</i>	0,00	0,00	15,41	0,00	20,08	0,00	20,87
<i>Expenditure per student, secondary (% of GDP per capita)</i>	0,00	0,00	19,02	0,00	34,72	0,00	24,19
<i>Expenditure per student, tertiary (% of GDP per capita)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	81,59	0,00	55,87
<i>Expense (% of GDP)</i>	17,24	27,39	35,58	0,00	29,98	0,00	29,14
<i>Exports of goods and services (% of GDP)</i>	47,65	30,34	52,61	0,00	32,31	41,47	49,72
<i>Exports of goods and services (annual % growth)</i>	6,10	20,20	2,76	0,00	13,29	-1,50	4,89
<i>External balance on goods and services (% of GDP)</i>	23,38	-2,27	-41,43	0,00	-5,60	1,97	-0,41
<i>External resources for health (% of total expenditure on health)</i>	0,10	0,90	4,50	0,00	0,90	0,50	0,80
<i>Final consumption expenditure, etc. (% of GDP)</i>	45,11	84,29	116,78	0,00	76,80	80,48	78,63
<i>Foreign direct investment, net inflows (% of GDP)</i>	1,06	5,99	14,07	2,49	2,72	1,77	2,71
<i>GDP growth (annual %)</i>	5,10	4,48	7,07	6,30	2,98	4,50	3,98
<i>GDP per capita (constant 2000 US\$)</i>	2.117,39	1.630,16	2.109,15	6.827,95	1.565,91	1.257,38	2.406,67
<i>GDP per capita growth (annual %)</i>	3,54	2,61	4,67	4,17	1,94	1,71	2,98
<i>GDP per person employed (annual % growth)</i>	-3,80	2,20	2,40	3,20	1,50	0,00	1,90
<i>GDP per unit of energy use (constant 2005 PPP \$ per kg of oil equivalent)</i>	6,80	5,44	3,36	4,19	8,04	4,12	7,65
<i>General government final consumption expenditure (% of GDP)</i>	11,55	12,74	19,55	0,00	19,35	13,86	15,36
<i>GINI index</i>	0,00	32,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Goods and services expense (% of expense)</i>	5,88	8,62	4,55	0,00	15,15	0,00	7,21
<i>Gross capital formation (% of GDP)</i>	31,51	17,98	24,64	0,00	28,80	17,55	21,77
<i>Gross capital formation (annual % growth)</i>	7,90	10,29	-4,86	0,00	-1,39	25,66	-11,67
<i>Gross domestic savings (% of GDP)</i>	54,89	15,71	-16,78	0,00	23,20	19,52	21,37
<i>Gross fixed capital formation (% of GDP)</i>	22,34	17,92	24,64	0,00	27,53	24,14	22,17
<i>Gross fixed capital formation (annual % growth)</i>	7,90	14,22	5,11	0,00	7,41	10,02	1,42
<i>Gross national expenditure (% of GDP)</i>	76,62	102,27	141,43	0,00	105,60	98,03	100,41
<i>Gross savings (% of GDP)</i>	51,94	21,30	7,22	0,00	30,96	17,03	20,82
<i>Health expenditure, private (% of GDP)</i>	0,85	3,78	5,91	0,90	3,86	2,08	3,07
<i>Health expenditure, public (% of GDP)</i>	2,65	2,32	4,79	1,70	1,44	2,12	2,43
<i>High-technology exports (% of manufactured exports)</i>	2,06	0,37	1,36	0,00	10,04	2,10	4,38
<i>Hospital beds (per 1,000 people)</i>	0,00	2,20	1,70	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Household final consumption expenditure (annual % growth)</i>	4,80	4,79	26,79	0,00	2,30	13,33	5,00

<i>Household final consumption expenditure per capita growth (annual %)</i>	3,24	2,92	23,94	0,00	1,27	10,30	3,99
<i>ICT goods exports (% of total goods exports)</i>	0,01	0,00	4,01	0,00	6,31	0,02	3,66
<i>ICT goods imports (% total goods imports)</i>	8,90	0,00	7,48	0,00	8,06	3,68	6,09
<i>Immunization, DPT (% of children ages 12-23 months)</i>	88,00	98,00	95,00	98,00	98,00	99,00	98,00
<i>Immunization, measles (% of children ages 12-23 months)</i>	83,00	98,00	95,00	97,00	97,00	98,00	96,00
<i>Imports of goods and services (% of GDP)</i>	24,27	32,61	94,04	0,00	37,92	39,50	50,13
<i>Imports of goods and services (annual % growth)</i>	9,50	23,82	17,20	0,00	9,63	25,99	-1,92
<i>Industry, value added (% of GDP)</i>	61,63	36,31	28,91	0,00	28,22	35,35	28,87
<i>Industry, value added (annual % growth)</i>	5,57	5,48	7,14	0,00	4,88	1,13	1,97
<i>Inflation, consumer prices (annual %)</i>	1,64	4,87	3,49	2,00	0,98	7,24	2,02
<i>Inflation, GDP deflator (annual %)</i>	16,46	6,21	3,21	29,06	1,47	12,94	3,14
<i>Information and communication technology expenditure (% of GDP)</i>	2,67	5,63	10,00	0,00	8,00	0,00	5,34
<i>Labor force with primary education (% of total)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	42,40	0,00	0,00
<i>Labor force with secondary education (% of total)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	9,50	0,00	0,00
<i>Labor force with tertiary education (% of total)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	7,40	0,00	0,00
<i>Labor force, female (% of total labor force)</i>	30,72	24,97	16,55	22,48	25,03	20,20	26,60
<i>Labor force, total</i>	13.082.459,75	22.775.936,67	1.515.790,34	2.152.071,54	10.907.246,09	5.930.111,99	3.560.702,58
<i>Life expectancy at birth, female (years)</i>	73,11	72,99	73,91	76,39	72,78	75,61	75,50
<i>Life expectancy at birth, male (years)</i>	70,40	68,53	70,34	71,21	68,38	71,84	71,60
<i>Life expectancy at birth, total (years)</i>	71,73	70,71	72,08	73,74	70,53	73,68	73,50
<i>Manufactures exports (% of merchandise exports)</i>	0,95	23,56	69,73	0,00	63,01	13,58	74,87
<i>Manufactures imports (% of merchandise imports)</i>	76,47	46,20	57,67	0,00	61,83	71,23	71,99
<i>Manufacturing, value added (% of GDP)</i>	5,72	17,34	18,23	0,00	16,28	8,46	17,15
<i>Manufacturing, value added (annual % growth)</i>	2,60	6,89	7,78	0,00	3,61	12,74	0,91
<i>Merchandise trade (% of GDP)</i>	64,84	34,00	117,35	88,70	53,73	69,39	81,71
<i>Military expenditure (% of GDP)</i>	2,86	2,85	4,79	1,80	3,41	5,28	1,62
<i>Money and quasi money growth (annual %)</i>	8,85	11,49	21,41	29,01	14,01	11,33	11,04
<i>Net incurrence of liabilities, domestic (% of GDP)</i>	1,98	15,41	0,00	0,00	-0,22	0,00	-0,21
<i>Net incurrence of liabilities, foreign (% of GDP)</i>	-1,54	-0,79	0,00	0,00	-0,28	0,00	0,84
<i>Official development assistance (current US\$)</i>	348.170.000,00	994.890.000,00	668.050.000,00	24.110.000,00	693.190.000,00	77.750.000,00	364.450.000,00
<i>Official development assistance and official aid (current US\$)</i>	371.340.000,00	995.280.000,00	668.060.000,00	24.220.000,00	693.830.000,00	78.130.000,00	364.930.000,00
<i>Population ages 0-14 (% of total)</i>	29,65	33,34	37,20	30,34	30,28	36,59	26,03
<i>Population ages 15-64 (% of total)</i>	65,81	61,83	59,61	65,87	64,49	60,25	67,69
<i>Population ages 65 and above (% of total)</i>	4,55	4,83	3,19	3,80	5,23	3,16	6,27

<i>Population growth (annual %)</i>	1,50	1,80	2,27	2,03	1,01	2,71	0,97
<i>Public spending on education, total (% of GDP)</i>	0,00	4,79	0,00	0,00	5,92	0,00	7,19
<i>Research and development expenditure (% of GDP)</i>	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,03
<i>Revenue, excluding grants (% of GDP)</i>	41,51	24,29	28,66	0,00	30,68	0,00	29,15
<i>Short-term debt (% of total external debt)</i>	3,06	6,29	7,57	0,00	4,22	0,00	17,17
<i>Short-term debt (% of total reserves)</i>	0,87	8,49	10,66	0,00	4,12	0,00	67,41
<i>Time required to start a business (days)</i>	24,00	22,00	18,00	0,00	12,00	43,00	11,00
<i>Total reserves (% of total external debt)</i>	350,89	74,08	70,96	0,00	102,33	0,00	25,47
<i>Unemployment with primary education (% of total unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	51,10	0,00	79,10
<i>Unemployment with primary education, female (% of female unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	36,60	0,00	70,40
<i>Unemployment with primary education, male (% of male unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	57,70	0,00	83,30
<i>Unemployment with secondary education (% of total unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	22,40	0,00	0,00
<i>Unemployment with secondary education, female (% of female unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	23,90	0,00	0,00
<i>Unemployment with secondary education, male (% of male unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	21,70	0,00	0,00
<i>Unemployment with tertiary education (% of total unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	21,60	0,00	13,60
<i>Unemployment with tertiary education, female (% of female unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	33,50	0,00	23,30
<i>Unemployment with tertiary education, male (% of male unemployment)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	16,20	0,00	9,00
<i>Unemployment, female (% of female labor force)</i>	0,00	25,08	0,00	0,00	11,54	0,00	17,33
<i>Unemployment, male (% of male labor force)</i>	0,00	7,11	0,00	0,00	10,80	0,00	13,11
<i>Unemployment, total (% of total labor force)</i>	15,27	11,24	0,00	0,00	11,00	0,00	14,24
<i>Unemployment, youth female (% of female labor force ages 15-24)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	14,40	0,00	29,30
<i>Unemployment, youth male (% of male labor force ages 15-24)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	16,20	0,00	31,40
<i>Unemployment, youth total (% of total labor force ages 15-24)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	15,70	0,00	30,70

Tableau 4: GCI: Exhausteurs d'Efficiency

	GCI: Exhausteurs d'Efficiency													
	Exhausteurs d'efficiency		Education sup. et formation		Efficiency du marché des biens		Efficiency du marché du travail		Sophistication du marché financier		Préparation technologique		Dimension du marché	
	Rank	Score	Rank	Score	Rank	Score	Rank	Score	Rank	Score	Rank	Score	Rank	Score
Tunisie	53	4,19	27	4,85	30	4,80	103	4,07	77	4,09	52	3,68	62	3,63
Jordanie	63	4,07	42	4,46	44	4,55	93	4,13	48	4,61	57	3,59	88	3,08
Maroc	85	3,73	90	3,57	58	4,34	128	3,54	93	3,88	78	3,18	57	3,91
Egypt	88	3,70	91	3,56	87	4,00	134	3,26	106	3,68	84	3,04	27	4,67
Syrie	104	3,41	101	3,28	92	3,94	123	3,67	121	3,28	107	2,64	63	3,63
Algérie	113	3,29	102	3,28	124	3,52	132	3,30	132	2,94	114	2,52	51	4,17

Source: The Global Competitiveness Report 2008-2009, World Economic Forum